

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1994

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

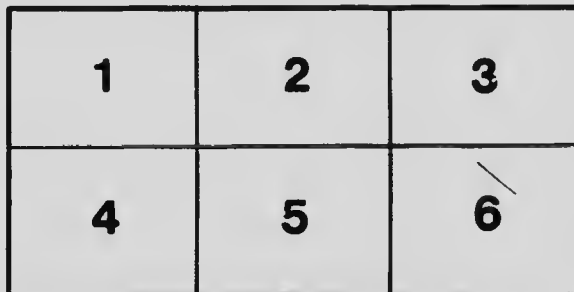
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

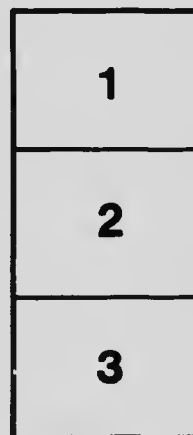
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

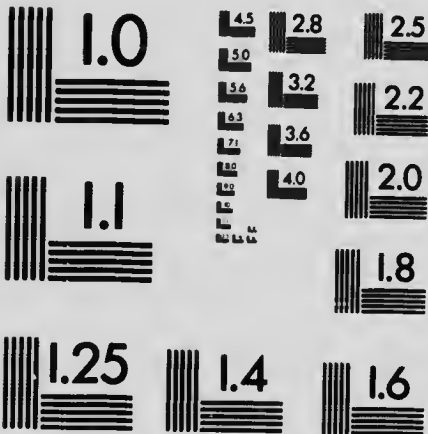
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

27

L'ABBE ALEXIS MAILLOUX
ANCIEN VICAIRE GÉNÉRAL

LE
MANUEL
DES
PARENTS
CHRETIENS

Que votre enfant n'aperçoive
rien en vous ou dans son père
qui puisse la rendre coupable
si elle l'imitait.

S. Jérôme à Leda.

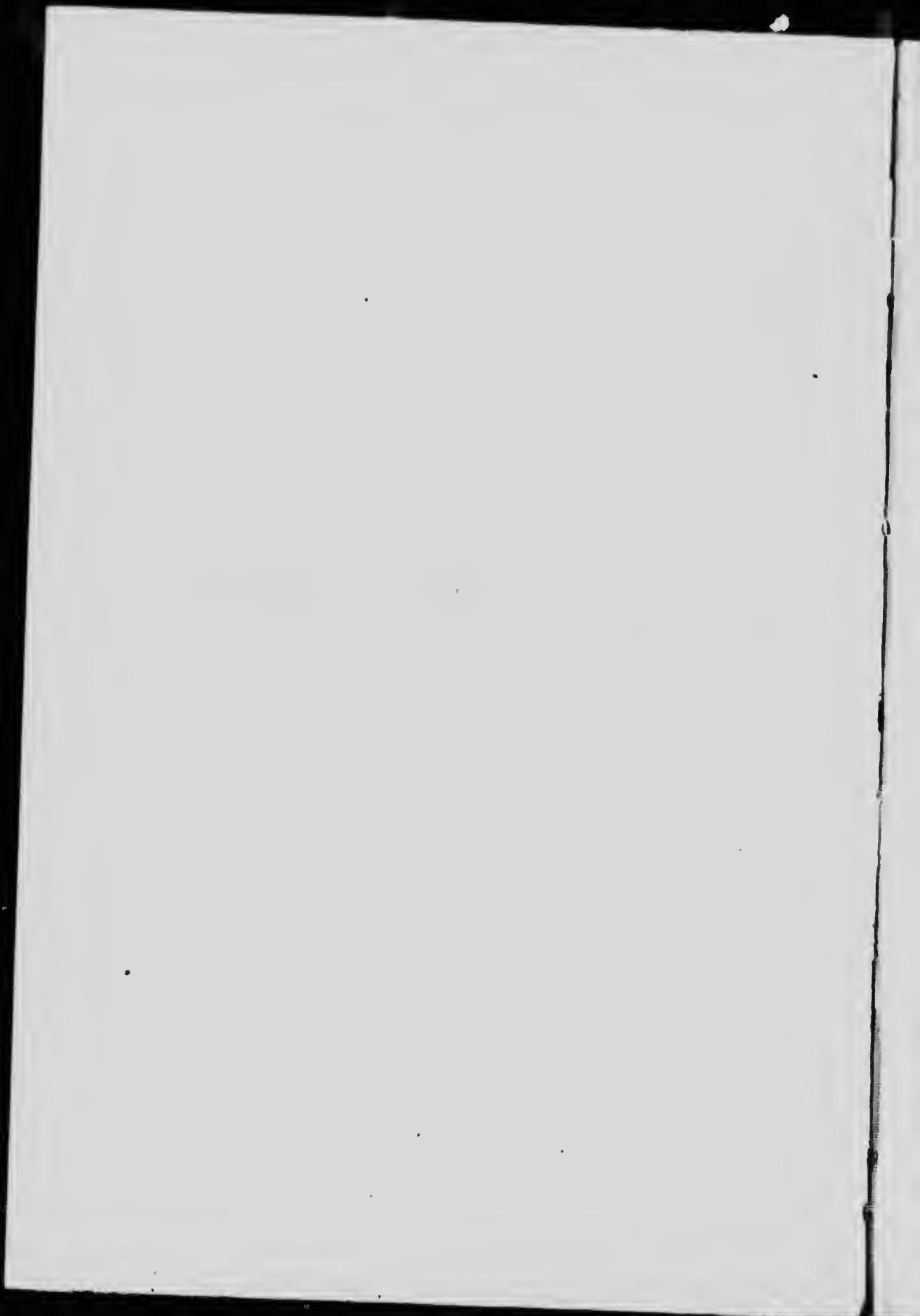


1909
Imprimé par
ION SOCIALE, limitée
Québec





LE MANUEL DES PARENTS CHRÉTIENS



L'ABBÉ ALEXIS MAILLOUX
ANCIEN VICAIRE GÉNÉRAL.

LE
MANUEL
DES
PARENTS
CHRETIENS

Que votre enfant n'aperçoive
rien en vous ou dans son père
qui puisse la rendre coupable
si elle l'imitait.

S. Jérôme à Léda.



1909
Imprimé par
L'ACTION SOCIALE, limitée
Québec

BV 4529

M3

158423

Conformément à la loi, trois exemplaires du " Manuel des parents chrétiens " ont été déposés au ministère de l'Agriculture, Ottawa, par l'évêque catholique romain de Québec, en l'année mil neuf cent neuf.

LETTRE A SA GRANDEUR MGR L.-N. BÉGIN

Charlesbourg, 22 novembre 1908.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec.

Monseigneur,

Je suis heureux de vous informer que j'ai terminé la révision du " Manuel des parents chrétiens ", que vous avez l'intention de faire rééditer. La vision du bien qu'il a fait dans le passé et qu'il fera pareillement dans l'avenir ; l'assurance de vous être agréable m'ont aidé à mener à bonne fin une tâche parfois laborieuse.

Bien que cet ouvrage, d'un ancien missionnaire dont le souvenir semble gravé en caractères ineffaçables dans la mémoire de notre peuple, ait été passé au crible, si je puis m'exprimer ainsi, il est cependant resté substantiellement le même. En effet, l'ordonnance des chapitres n'a pas varié, et leur exposé n'a été que légèrement modifié. Ceux qui ont connu M. l'abbé Mailloux constateront sans peine que c'est bien son esprit qui souffle encore à travers ces pages.

La forme seule a été sensiblement retouchée. J'ai révisé chaque phrase : reconstruisant celles qui étaient défectueuses ; serrant celles qui étaient diffuses ; émondant celles qui étaient embroussaillées ; supprimant les épithètes qui ne donnaient

aucune vigueur à la pensée ; rajeunissant certaines expressions un peu vieillottes ; en un mot, je me suis efforcé de rendre facile et agréable la lecture de ce volume, sans toutefois lui enlever son cachet primitif. J'espère y avoir suffisamment réussi.

Maintenant, Monseigneur, " Le Manuel des parents chrétiens ", modernisé dans la mesure du possible, n'attend plus que son passeport et votre bénédiction pour aller, une seconde fois, causer avec vos diocésains qui, j'aime à le croire, l'accueilleront cordialement.

Veillez, Monseigneur, agréer mes respectueux hommages.

J'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le dévoué serviteur,

D. GOSSELIN, ptre.

Archevêché de Québec, 20 janvier 1909.

A M. l'abbé D. Gosselin,

Curé de Charlesbourg, Québec.

Monsieur le curé,

Je m'empresse de vous remercier pour le très utile travail que vous venez de faire. Vous y avez apporté un soin et une compétence que je me plais à louer. Entre vos mains l'excellent manuel de l'abbé Mailloux a repris une vie nouvelle.

Mieux adapté aux exigences du lecteur moderne, plus vif d'allure et plus agréable de forme; toujours aussi solide de fond, il va recommencer, dans nos familles chrétiennes, l'apostolat qu'il y exerça jadis avec tant de profit pour les âmes.

Le " Manuel des parents chrétiens " est, à mon avis, l'un des meilleurs livres qui aient été écrits sur ce sujet de capitale importance. Sans faire étalage d'érudition, l'auteur y résume bien tous les enseignements de l'Eglise, qu'il développe et confirme par les leçons d'une longue et sage expérience. Nos moeurs canadiennes lui sont familières. Au cours de ses nombreuses missions il a pris contact avec l'âme populaire; il connaît bien les qualités et les défauts de notre peuple, et il sait quel langage lui parler pour être compris.

Il aime son pays surtout. L'abbé Mailloux était essentiellement apôtre. C'est avec son coeur plus encore qu'avec son esprit qu'il a écrit son livre. Après avoir été, dans un si grand nombre de paroisses et pendant tant d'années, la voix qui crie et demande qu'on rende droits les sentiers du Seigneur, il a voulu fixer par la plume, multiplier et prolonger par le livre des enseignements que lui avait dictés son amour des âmes.

Ces nobles désirs ont été réalisés. Le manuel a continué les prédications du missionnaire. Pendant longtemps il eut une place d'honneur à nos foyers et fut le sage conseiller des parents chrétiens. Le bien qu'il a fait est incalculable.

Malheureusement, la première édition fut vite épuisée, et il ne se trouva personne pour encourir les labeurs et les frais d'une nouvelle édition. Aussi le livre est-il devenu très rare aujourd'hui. Nous avons pensé servir efficacement la cause de l'Eglise et des âmes en le faisant rééditer. Vous avez bien voulu, Monsieur le curé, vous charger de cette tâche délicate. Maintenant qu'elle est terminée, vous demandez pour le " Manuel des parents chrétiens " un passeport et une bénédiction. Je donne très volontiers l'un et l'autre.

Non seulement j'approuve l'ouvrage, tel que réédité, mais j'en recommande instamment la lecture à tous mes diocésains. C'est mon désir très formel que Messieurs les curés, vicaires et missionnaires s'emploient avec zèle et persévérance à le propager dans les paroisses, insistent sur l'utilité et l'opportunité des enseignements qui y sont contenus, et engagent fortement et souvent les parents chrétiens à y puiser la lumière et la direction dont ils ont besoin pour se bien acquitter de leurs graves devoirs.

Le manuel de l'abbé Mailloux devrait pénétrer dans tous nos foyers catholiques et y prendre une place d'honneur, à côté de l'Évangile et du catéchisme. Ses fortes et lumineuses leçons dissiperont bien des ténèbres malfaisantes, et remettront en mémoire des obligations trop méconnues ou trop oubliées. Si les pères et mères ont assez de courage et d'esprit de foi pour pratiquer les salutaires conseils qui abondent en ces pages, nous verrons nos familles revenir aux bonnes et saintes traditions, que, pour leur malheur, elles ont trop laissées s'affaiblir ou s'altérer.

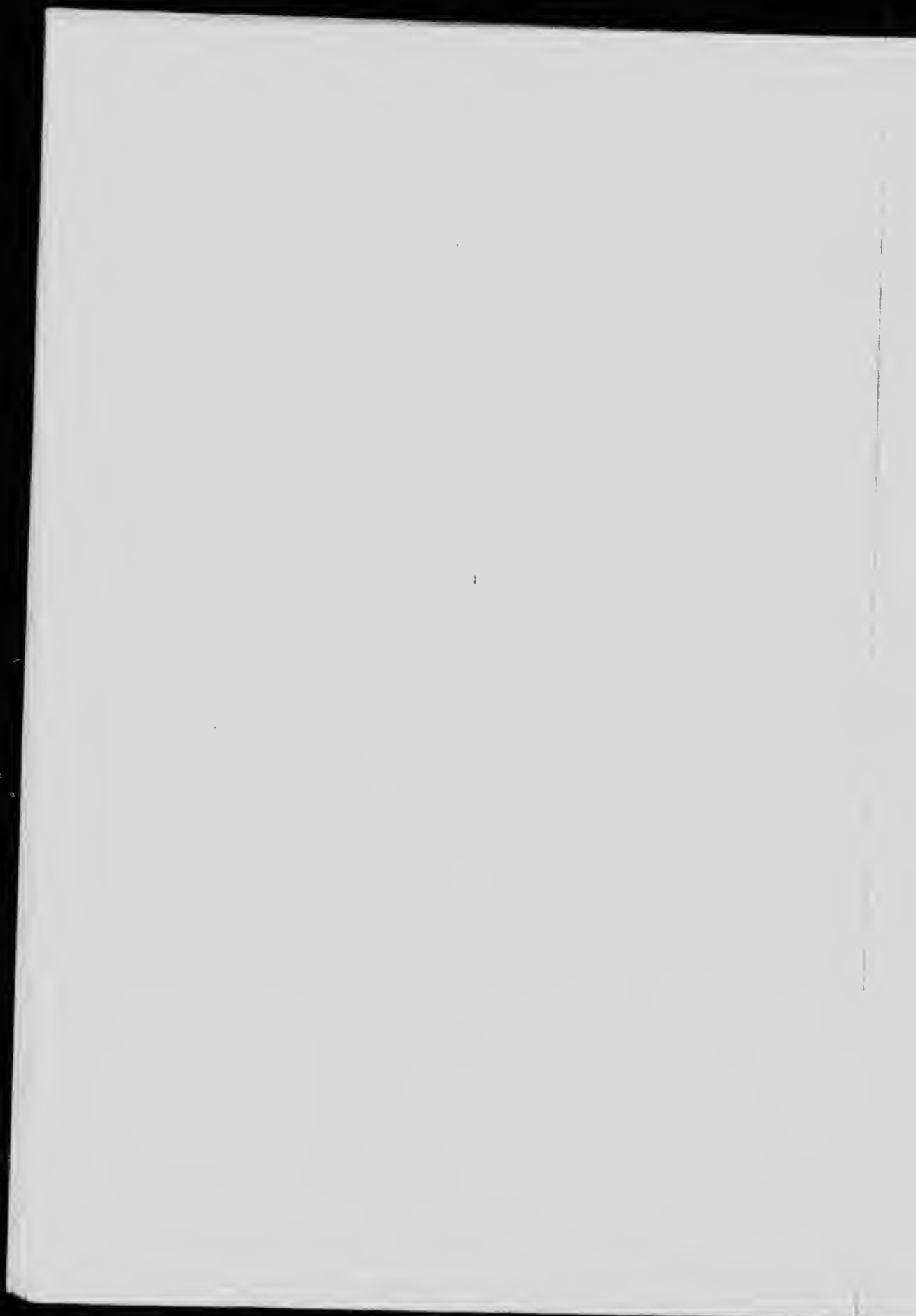
C'est le souhait que nous faisons en bénissant ce livre, et en l'envoyant comme un messager de bonnes nouvelles à toutes les âmes avides de vérité et de vertu. Nous lui donnons, comme passeport, ces paroles de saint Augustin, que, du fond du cœur, nous adressons à tous les fidèles de notre diocèse. "Tolle et lege"; prenez et lisez!

Agréez, Monsieur le curé, l'assurance de mon dévouement bien sincère en N. S.

† LOUIS-NAZAIRE, Arch. de Québec.



L'ABBÉ ALEXIS MAILLOUX
ANCIEN VICAIRE GÉNÉRAL



L'abbé Alexis Mailloux

1801-1877

L'abbé Mailloux est né le 8 janvier 1801 sur l'unique paroisse de l'île aux-Coudres, de parents plus chrétiens que fortunés. Il y grandissait, inconscient du rôle auquel il était prédestiné, lorsque la Providence mit sur sa route un prophète du Seigneur, l'abbé Jérôme Demers, qui lui offrit son admission gratuite au Petit Séminaire de Québec.

Onze ans plus tard, le 28 mai 1825, le jeune insulaire était fait prêtre et nommé desservant de Saint-Roch, Québec, dont il devenait le premier curé en 1829. Cette paroisse,—enviable au point de vue humain,—il obtint la faveur, en 1833, de l'échanger avec celle de la Rivière-du-Loup. Il vivait content de son sort, dans cette dernière cure plus en harmonie avec ses goûts, lorsque son évêque le pria, dès l'année suivante, de vouloir bien prendre la direction du Collège de Sainte Anne de la-Pocatière. Sa main de fer ne tarda guère à transformer en monarchie absolue la jeune république dont il avait accepté la dictature. A partir de 1838, année de la mort de l'abbé Painchaud, M. Mailloux cumula—dans l'intérêt du collège—les fonctions de curé et de supérieur, et put ainsi continuer les libéralités du fondateur. Malgré ses protestations, il fut quelques mois après nommé vicaire général. Ce titre était à la fois une récompense pour le titulaire, et un honneur pour le collège et la paroisse. La discipline, qui est l'âme d'une maison d'éducation, resserrée ; les traditions restaurées et

passées dans les moeurs, il crut que sa mission était terminée. C'est pourquoi il sollicita l'autorisation de quitter le collège qu'il dirigeait depuis quatorze ans ; de renoncer, en même temps, à sa cure, et il choisit pour ermitage le presbytère de son ami l'abbé P. Villeneuve, curé de Saint-Charles, Bellechasse.

Le temps était arrivé, pour ce réformateur, de réaliser le rêve religieux et patriotique qui le hantait depuis longtemps. Attristé et humilié de voir sa province à demi alcoolisée, esclave d'habitudes qui la déshonoraient sans la faire rougir, il avait résolu de prévenir le suicide qui la menaçait et, avec le concours de quelques auxiliaires, de la régénérer tout entière. Son programme était calqué sur celui de tous les conquérants spirituels : prêcher simplement Jésus-Christ, présenter et faire accepter à ses frères la croix avec ses renoncements. Aussi, sa campagne antialcoolique fut presque une marche triomphale. Il parcourut la province de Québec, semant les croix de tempérance, pourchassant de paroisse en paroisse le démon de l'ivrognerie, et ne cessa de guerroyer qu'après l'avoir détrôné, et avoir enrôlé, sous l'étendard de la croix, presque tous ses adorateurs. L'abstinence totale qu'il proposait à ses compatriotes coupa le mal dans sa racine, et leur valut un demi-siècle de prospérité et de bonheur. En cela, il se montra tacticien plus habile et plus expérimenté que les critiques de son plan de campagne. Si les échos de cette croisade ne sont pas encore expirés, si la lignée des sobres sans accommodements n'est pas encore éteinte, c'est grâce à la clause uniforme de l'abstinence obligatoire en tout temps et en tout lieu, sauf dans le cas de nécessité.

M. Mailloux ne restait étranger à rien de ce qui intéressait la religion et la patrie. Il voulut aussi compter parmi les apôtres de la colonisation, et on le vit un jour, escorté d'un groupe de colons, quitter le presbytère de Saint-Charles, s'enfoncer dans la forêt et aller camper sur le township qui porte

son nom. Son équipe de pionniers, la messe entendue, chaque matin, s'attaquait aux géants séculaires qui semblaient la défer, et se taillait sa future seigneurie. Revenus au camp, ils soupaient, priaient, causaient et s'endormaient du sommeil des justes, pendant que M. Mailloux continuait à causer avec Dieu, et à lui recommander sa petite famille. On peut donc dire qu'il est le premier fondateur des florissantes paroisses érigées sur ce plateau ondulé des Alléghanys.

Pendant qu'il missionnait en faveur de la tempérance, il publia un opuscule intitulé "La Croix", qui en était le complément naturel, et qui fut bientôt suivi du "Manuel des parents chrétiens", que notre archevêque a eu l'heureuse inspiration de faire rééditer.

Il était écrit que M. Mailloux épuiserait toutes les formes de l'apostolat. Sa croisade antialcoolique à peine terminée, il volait au secours d'une colonie de compatriotes transplantés dans l'Ouest américain, qu'un hérésiarque, son ancien compagnon d'armes, poussait à l'apostasie. Cette campagne, dont les âmes étaient l'enjeu, fut rude et mouvementée. L'apôtre des Canadiens passa six ans sur le champ de bataille, l'arme au bras, montant la garde jours et nuits, pour prévenir les surprises de l'ennemi, "rôdant sans cesse, et cherchant quelqu'un à dévorer." Si le rameau canadien-français de Kankakee n'a pas été détaché de l'Eglise catholique par celui que l'histoire surnommait le Luther canadien, c'est grâce, surtout, à M. Mailloux. De retour au pays, sauf l'année 1863-1864 passée à Bonaventure en qualité de curé, il continua sa vie apostolique d'autrefois : prêchant retraites et triduums, accompagnant l'évêque dans ses tournées pastorales, et, entre temps, faisant le service volontaire dans la paroisse où il résidait. (1).

(1) De 1866 à 1870, M. Mailloux résida à Saint-Charles, et de 1870 à juillet 1877, à Saint-Henri.

Toujours préoccupé de l'avenir de ses compatriotes, M. Mailloux publia, durant cette fin de carrière, les ouvrages suivants : " Le Luxe ", " La Tempérance ", et " Le Petit Arsenal ". Si les jeunes générations relisaient ses considérations sur le luxe et la tempérance, elles seraient probablement tentées de s'écrier, comme les contemporains de Jésus : "Durus est hic sermo." L'idéal qu'il propose est sans doute fort élevé, mais il n'est pas irréalisable ; et tout le monde y gagnerait si les principes émis dans ces ouvrages étaient moins méconnus. (1)

M. Mailloux attendait l'éternité pour se reposer, puisqu'en mai 1877,—trois mois avant sa mort,—il prêcha seul le mois de Marie. Ces causeries quotidiennes l'épuisèrent tellement que, le soir de la clôture des exercices, il fit ses adieux aux fidèles qui étaient venus l'entendre, et leur annonça qu'il ne remonterait plus en chaire. Ses prévisions se réalisèrent à la lettre. Le 31 juillet, il quittait le presbytère de Saint-Henri pour s'en aller mourir au milieu de ses compatriotes de l'île aux-Coudres, comme il le leur avait publiquement promis le jour de ses noces d'or sacerdotales. Je me rappelle avoir fait, en même temps que lui, le trajet de Québec à la Baie Saint-Paul où il débarqua. Le vieil athlète, mourant, agonisant presque, était simple passager de seconde, et passa le temps de la descente, muet et silencieux, la tête appuyée sur une table. Il arriva juste à temps pour mourir au milieu des siens. Le quatre août, il monta encore à l'autel, consacra et se communia immédiatement sous les deux espèces, car une nouvelle syncope lui fit croire que tout était fini. Il reprit cependant connaissance quelques heures après ; mais une seconde crise survint entre quatre et cinq heures de l'après-midi, et pendant qu'on lui préparait un cordial, il entra doucement dans l'éternité. On le trouva sur son lit, bréviaire en

(1) Outre ces publications, M. Mailloux a laissé une " Histoire manuscrite de l'île aux-Coudres," maintenant éditée, et plusieurs autres manuscrits légués au Séminaire de Québec.

mains. Cette mort, en priant, était le dénouement naturel d'une vie de prière ininterrompue. Ses funérailles eurent lieu le 8 août et furent présidées par l'archevêque de Québec, qui prononça l'éloge funèbre du plus vaillant officier de son état-major, auquel on peut appliquer les paroles que saint Denis l'Aréopagite met dans la bouche du Seigneur : " Moi, j'ai créé le ciel et la terre, mais toi, tu as accompli une oeuvre plus haute ; moi, dans le ciel, j'ai fait resplendir le soleil et les étoiles, mais toi, tu as illuminé le paradis par la splendeur des âmes que tu as guidées au salut. J'ai créé l'homme, mais tu as cherché à le racheter, et la Rédemption est une oeuvre infiniment plus précieuse que la création, parce qu'elle a coûté tout le sang de Jésus-Christ. "

Son corps fut ensuite déposé sous le chœur de la petite église paroissiale qui lui rappelait tant de souvenirs.

Dieu seul sait la somme de bien que M. Mailloux a faite à ses compatriotes. Les apôtres ne leur ont jamais manqué ; mais aucun, je crois, ne s'est prodigué davantage, n'a exercé une plus féconde et plus durable action. On peut dire qu'il a réellement régné sur nos populations, qu'elles l'ont écouté et acclamé comme un libérateur. En effet, pendant les deux décades qui ont suivi ce que je puis appeler sa vie publique, ses enseignements, en matière de tempérance et de luxe, ont eu force de loi, ont été observés presque à l'égal des commandements de Dieu. Son nom était sur les lèvres de tout un peuple qui ne cessait de bénir celui qui l'avait rendu heureux. Ce n'est pas assez dire. Bien qu'un demi-siècle nous sépare de cette époque de renaissance, son souvenir est encore vivant et, comme je l'ai écrit ailleurs, semble gravé en caractères ineffaçables dans la mémoire de notre peuple. Les principes religieux et sociaux qu'il s'est fatigué à proclamer, sont encore en honneur dans beaucoup de familles de nos campagnes.

Le fait n'a rien d'étonnant, car M. Mailloux était l'orateur populaire par excellence. Sa dialectique " emprisonnait " ses

auditeurs, qui, au sortir de ses conférences, le suivaient au confessionnal. Là, le lion de la chaire, au verbe grave, plein d'autorité, se transformait en agneau, et écoutait paternellement des aveux qu'on ne rééditait plus dans les retraites postérieures.

Son physique n'avait pourtant rien de séduisant : large tête, " grand front obstiné ", oeil sévère et scrutateur, " nez à porter lunettes ", lèvres fortes et teint gris-pâle. Mais cette enveloppe—presque rustique—cachait une réelle bonté, une âme apostolique, un caractère dont les traits dominants étaient " un absolu mépris du monde, l'amour de la règle, l'exercice de la pénitence, une obéissance empressée et l'abnégation de soi-même. " (1)

J'ai dessiné son portrait, et ne prétends nullement le canoniser. Mais M. Mailloux était, un saint, bien qu'il fût autoritaire, plus ou moins aimable et un peu grognard à certaines heures, rude parfois, trop indépendant des lois de l'étiquette. Cela n'infirme en rien mon assertion, et démontre seulement que la sainteté, rarement pure de tout alliage, peut même coexister avec les imperfections humaines. Ceux qui naissent saints—autrement que par une dérogation aux lois de la nature—sont rares, et meurent jeunes. En tout cas, je leur préfère les saints militants, participants des conséquences du péché originel, vrais fils d'Adam. Il me semble, en les invoquant, que je suis mieux compris, qu'ils plaident en meilleure connaissance de cause, et plus éloquemment que les premiers.

M. Mailloux était un saint, parce que dans les diverses circonstances de sa vie si remplie, " il a été prêtre et rien que prêtre " ; parce que ses cinquante-deux ans de sacerdoce furent cinquante-deux ans de vertus.

(1) Imitation, XXIII, 4.

Aux Pères et aux Mères

Le voyage de la patrie terrestre à la patrie céleste ne peut s'accomplir heureusement sans une éducation foncièrement chrétienne. Que les pères et mères en soient convaincus : sur eux, surtout, reposent les destinées religieuses et sociales de notre patrie. L'industrie, le progrès matériel, l'augmentation de notre population, nous feront plutôt déchoir, si notre jeunesse canadienne n'est formée de bonne heure aux vertus qui préservent de la corruption des mœurs et de l'abus d'une liberté qui dégénère trop souvent en licence.

C'est vous, pères et mères, qui devez maintenir les traditions de nos ancêtres, traditions qui s'effaceront peu à peu, si vous ne les transmettez fidèlement à vos enfants. Vous êtes responsables à Dieu, à votre religion, à votre patrie et à vos enfants, par suite de votre rôle dans la société. De même que les supérieurs ecclésiastiques, "vous êtes obligés de veiller sur vos enfants comme devant rendre compte à Dieu de leurs âmes." (1) Pour vous faciliter la tâche de les rendre fidèles à Dieu, à leur religion, soucieux du salut de leur âme, et dévoués aux intérêts de leur patrie, je vais vous mettre sous les yeux des réflexions que je vous recommande de méditer sérieusement.

Vos enfants créés à l'image de Dieu, rachetés par le sang de Jésus-Christ, et régénérés dans les eaux du baptême, sont

(1) Hebr., XIII, 17.

tenus, pendant leur séjour en ce monde, de perfectionner leur ressemblance avec Dieu, profondément altérée par la chute de notre premier père. C'est à cette condition seulement qu'il leur sera donné de posséder l'héritage du ciel.

Quels sont les enfants qui atteindront cette fin dernière ? Ce sont ceux qu'on aura fortement inclinés vers cette fin ; qui auront compris l'importance de tendre vers cette fin ; ceux enfin qui, comme le jeune Tobie, auront appris, " dès leur plus tendre enfance, à craindre Dieu et à s'abstenir de tout péché." (1)

Mais, de jeunes enfants peuvent-ils connaître par eux-mêmes la fin pour laquelle ils ont été créés ? Peuvent-ils y tendre sans le secours d'autrui ? Evidemment non. Ils ont donc besoin d'être imbus de bonne heure des vérités de la foi, d'être acheminés vers le bien, par les conseils et les exhortations, avant la crise des passions ; ils ont besoin d'un oeil vigilant et d'une main charitable pour discerner et arracher les germes des mauvaises inclinations, à mesure qu'ils se manifestent ; enfin ils ont besoin de la sagesse et de l'expérience des parents pour éloigner d'eux les mille dangers qui les attendent.

Saint Augustin nous fait connaître, dans " Ses Confessions ", son malheur d'avoir eu, en son père, un approbateur de ses mauvais penchants. " Lorsque, dans ma jeunesse, dit-il, je faisais ou disais du mal, mon père tournait tout en risée et disait que j'avais de l'esprit. J'avais beau être libertin et débauché, il souffrait tous mes vices, et je ne trouvais pas de main charitable qui me les arrachât par de salutaires corrections. "

Combien d'infortunés peuvent dire, comme saint Augustin, qu'ils n'ont pas rencontré " de main charitable " pour extirper les vices qui germaient dans leurs jeunes coeurs ! Combien,

(1) Prov. III, 7.

devenus hommes, ont à combattre des penchants qu'il eût été facile, à leurs parents, de réprimer !

Qu'elle est heureuse la vie de ceux qui, dans leur enfance, ont été corrigés de leurs défauts et maintenus dans le chemin de la vertu ! Quelle gloire ne procurent donc pas à Dieu les parents qui, avec sa grâce, savent former leurs enfants à la pratique des vertus chrétiennes et sociales !

Cette formation chrétienne est un devoir imposé aux parents par Dieu, qui leur confie des enfants dont il reste le propriétaire, que Jésus-Christ a rachetés, et qu'il réclamera un jour.

Or, celui qui accepte un dépôt, en est responsable, doit le rendre en entier, sous peine, s'il le perd, de le rembourser en argent. Mais, où prendre une âme pour rendre à Dieu celle de votre enfant, perdue par votre faute, puisque la vôtre ne vous appartient pas ?

Pères et mères, n'oubliez jamais ces paroles de saint Jean Chrysostôme : " Nous avons, dans nos enfants, un grand et précieux dépôt ; conservons-le avec le plus grand soin, dans la crainte que le démon, ce voleur astucieux, ne nous le dérobe."

L'avenir de la religion, dans un pays, repose sur la bonne éducation des enfants. Ces arbrisseaux, que l'Eglise a plantés dans la vigne du Seigneur, sont destinés à remplacer ceux que la mort ravit, et à perpétuer son règne sur la terre. Il est vrai que l'Eglise ne saurait périr et que son règne durera jusqu'à la fin des temps ; cependant, il est également vrai qu'elle délaisse les peuples " qui ne veulent plus qu'elle règne sur eux. " (1) Alors elle dit à ses ministres de " secouer la poussière de leurs pieds, en témoignage contre ces peuples ", (2) et d'aller porter à d'autres nations la paix et le bonheur que seule elle peut donner.

(1) S. Luc, XIX, 14.

(2) S. Marc, VI, 11.

Qu'il n'en soit jamais ainsi pour notre Canada, dont les destinées religieuses sont, en grande partie, entre les mains des pères et des mères. Instruire leurs enfants des préceptes de la religion, les former à la pratique des devoirs qu'elle impose, tel est leur second devoir.

Les précautions de l'Eglise, pour assurer le salut de ceux qui deviennent ses enfants, suffisent pour donner aux parents une idée de leurs responsabilités.

Elle ne se repose pas uniquement sur leur amour, mais elle exige deux cautions, chargées de veiller sur ses nouveaux enfants et de suppléer les parents. C'est pourquoi elle avertit les parrains et les marraines que, si les parents manquent à leurs devoirs, ils sont tenus de les remplacer et de veiller à ce que ces jeunes chrétiens soient fidèles aux promesses de leur baptême.

Malgré ces précautions, l'Eglise n'est pas encore satisfaite. Tant que cet enfant vivra, semblable à une mère aimante, elle l'aidera de ses conseils et de ses grâces. Lorsque viendra l'âge des passions, et que les dangers se multiplieront, elle mettra à sa disposition les trésors spirituels que Jésus-Christ lui a confiés.

Mais à quoi servirait la sollicitude de l'Eglise sans l'aide de ceux que les Saints Pères appellent les " premiers instituteurs " et les " évêques de leurs familles ? " En effet, qui donnera aux enfants la première éducation religieuse, si les parents ne s'en occupent que peu ou point ? Le pasteur de la paroisse et l'instituteur, pour des raisons différentes, ne peuvent suppléer les parents sur ce point.

D'ailleurs, cette première éducation est-elle encore possible lorsque les enfants commencent à fréquenter les catéchismes, qu'ils sont sans piété, étrangers aux pratiques de la religion, et qu'ils ont probablement contracté des habitudes mauvaises, des maladies spirituelles que les mères auraient pu aisément prévenir ? Si elle n'est pas absolument impossible, en tout

cas, il n'est guère facile de réformer les enfants élevés dans ces conditions. L'arbre qu'on n'a pas redressé quand il était jeune, ne peut plus l'être parfaitement lorsqu'il a grandi.

“ L'homme morai est peut-être formé à dix ans, dit de Maistre ; s'il ne l'a pas été sur les genoux de sa mère, ce sera toujours un grand malheur. Rien ne peut remplacer cette éducation. Si la mère surtout s'est fait un devoir d'imprimer profondément sur le front de son enfant le sceau divin, on peut être à peu près sûr que la main du vice ne l'effacera pas. ”

Il peut arriver, sans doute, qu'un enfant bien élevé s'égare ; mais les principes gravés dans son cœur pendant son enfance le ramèneront à Dieu.

C'est donc avant que le péché ait souillé leurs âmes, que les parents doivent courber la volonté de leurs enfants sous le joug salutaire des pratiques de la religion.

Alors rien n'est plus aisé. “ Doués de l'habitude de la foi dans le baptême, les enfants en font aisément des actes, à mesure qu'ils apprennent à en connaître les vérités saintes. Leur esprit est docile, leur cœur est maniable, leur mémoire facile, et leur imagination, semblable à une cire molle qui se prête à toutes les formes, est susceptible des plus heureuses impressions. Ce qu'on leur dit, coule, pour ainsi parler, dans leur âme, sans presque d'obstacle ; et ce qu'ils ont appris dès cet âge, ils en conservent la mémoire tout le reste de leur vie. ” (1)

Voilà le vrai moyen de former des enfants pieux et, par suite, des hommes religieux. Sans cette formation, l'enfant pourra devenir un honnête homme, selon le monde, parce qu'il saura farder ses vices ; mais il n'aura jamais les vertus d'un bon chrétien.

La société, dont nous faisons partie a des droits sur nous. Un sentiment inné nous dit que nous sommes tenus de contribuer à son bonheur, selon nos forces. C'est une obligation

(1) S. Jean Chrysostôme.

dont l'accomplissement fait que nous avons le droit d'être protégés par la société. Mais si, au lieu de la servir et de lui être utiles, nous troublons l'ordre et la paix par des actes ou des doctrines contraires aux moeurs et à la religion, alors, nous devenons ses ennemis, et elle a le droit de sévir contre nous. Mais, comment former de bons citoyens, si on n'a soin de former de bons chrétiens ?

“ Il intéresse donc grandement la société, dit encore saint Jean Chrysostôme, que ses membres soient formés, dès l'enfance, à des principes conservateurs de l'ordre, à des vertus sociales, à l'amour de Dieu, du prochain, de la patrie ; et qu'on leur inspire, dès leur bas âge, de l'horreur pour tout ce qui peut attirer les fûeaux de la colère du Très-Haut, nuire aux autres, et leur être funeste à eux-mêmes : il est donc de l'intérêt de la société, et de son plus vif intérêt, qu'on inculque l'amour de la religion aux enfants, qu'on les en instruisse de bonne heure, qu'on leur en fasse remplir les devoirs, et qu'on les détourne de tout ce qu'elle défend. ”

Si l'homme est abandonné à lui-même dans son enfance, laissé sans défense aux inclinations déréglées de son coeur, scandalisé même dans la maison paternelle, mis en contact avec des enfants pervers, il fera un mauvais citoyen. Peut-être un jour sera-t-on forcé de l'emprisonner. En tout cas, il fondera une famille sans foi et sans moeurs. Comment les parents de ces enfants répareront-ils le mal fait à la société ?

“ La vie de l'homme prend en quelque sorte son fondement dans l'enfance. A cet âge, elle dépend tout entière des leçons extérieures, n'ayant encore dans son fond presque rien qui puisse la guider ; en sorte qu'il est facile alors de l'incliner à la vertu ou au vice. Si donc on s'y prend dès le berceau, et comme à la venue même des défauts puérils, pour attirer l'homme à la vertu, l'y fortifier, et lui en faire prendre l'heureuse habitude, il ne s'en départira pas aisément pour se jeter dans les voies contraires ; l'habitude du bien, contractée

dans l'enfance, conserve toujours ses charmes et ses attraits." (1)

Ceux qui transmettent la vie, doivent y ajouter tout ce qui peut la rendre heureuse. Or, pour être heureuse, la vie doit être vertueuse. De là le droit des enfants de recevoir de leurs parents des leçons et des exemples propres à les rendre vertueux.

Sans insister davantage sur cette obligation, il est évident que le bonheur domestique ne peut exister dans une famille qui ne pratique pas fidèlement les devoirs prescrits par la religion. "Qu'il est affreux le spectacle que présente une famille dont les chefs, sans piété, sans zèle, et pleins d'indolence pour l'éducation religieuse de leurs enfants, négligent de les instruire, laissent développer en eux tous les germes des passions, et, loin de faire des efforts pour les former à la vertu, applaudissent plutôt à leurs vices, et les autorisent par leurs pernicious exemples. Ah ! si tous les genres de dépravation abordent cette horrible demeure ; si les enfants s'y montrent sans crainte de Dieu, sans retenue dans leurs discours, sans frein dans leurs emportements, sans docilité dans leur conduite ; si on n'y voit qu'entêtement, que mutineries, que querelles et que guerres continuelles ; si les parents n'éprouvent de leurs enfants qu'insubordinations, que mépris, qu'ingratitude, que révoltes, et quelquefois même que mauvais traitements ; si le scandale perce au dehors, et que l'infamie, la malédiction, tous les désordres viennent fondre à la fois sur cette malheureuse famille, à qui la faute ?"

"Au contraire, les enfants qu'on élève chrétiennement, et qui correspondent aux soins multipliés qu'ils reçoivent de parents religieux, sont comme autant de liens qui fortifient l'union et l'amour de leurs parents ; ils font couler doucement dans leurs

(1) S. Jean Chrysostôme.

coeurs 'a paix et la joie ; ils prolongent leurs jours, en les rendant heureux, et ils les font vivre jusqu'au delà même du trépas, parce qu'on retrouve dans la vie de ces enfants le portrait fidèle des vertus et des qualités aimables de leurs pères et de leurs mères. " (1)

Ils auront à l'heure de la mort la consolation de laisser des enfants qui procureront la gloire de Dieu, l'honneur de l'Eglise, qui contribueront au bonheur de leurs concitoyens, et transmettront à leurs descendants les noms vénérés de leurs ancêtres.

L'éducation chrétienne d'une famille est une tâche difficile et d'expérience. De plus, peut-être, un nombre considérable de pères et de mères ne savent guère comment procéder pour la mener à bonne fin. J'ai voulu les aider en publiant ce manuel, qui détaille leurs principaux devoirs. Je n'ai omis, il me semble, aucun des devoirs auxquels ils sont tenus, depuis la naissance de leurs enfants jusqu'au moment où ils choisissent un état de vie. Cet ouvrage est plutôt pratique que théorique, et j'ose espérer, qu'en suivant les règles de conduite qu'il trace, les pères et les mères réussiront à élever chrétiennement les enfants que Dieu leur a confiés. (2)

(1) S. Jean Chrysostôme.

(2) Les exemples cités dans cet ouvrage sont extraits des livres suivants : "Instructions chrétiennes", "La voix du bon Pasteur", "Le grand jour approche", "Catéchisme de l'abbé Guillois", "Histoires édifiantes", "Questions pratiques par l'abbé Vermot", "Oeuvres de S. Alphonse", "Perfection chrétienne", "Le catéchiste des peuples", etc., etc.

I

Le baptême

Le premier devoir des parents est de procurer à leurs enfants la grâce du baptême, qui efface le péché originel, les fait enfants de Dieu et de l'Eglise, héritiers du ciel, les rend capables de recevoir, en leur temps, les autres sacrements, et de participer au trésor spirituel de l'Eglise.

Mais, comme la vie des petits enfants est extrêmement précaire, et que, négliger de les présenter immédiatement au baptême peut les priver du bonheur du ciel, les parents doivent s'empressez de le faire aussitôt après leur naissance. Voici ce que prescrit le Rituel sur ce point: " Le baptême étant aussi nécessaire qu'il est, il faut convenir que les pères et les mères sont dans une étroite obligation de le faire recevoir à leurs enfants dès qu'ils sont venus au monde, et de ne pas le différer sous différents prétextes. "

Comme il arrive parfois que les enfants sont en danger de mort, pendant ou après leur naissance, et qu'on se trouve dans la nécessité de les baptiser à domicile, toute personne, autant que possible, doit connaître les conditions nécessaires à la validité du baptême.

Si, pendant ou après sa naissance, un enfant est dans un réel danger de mort, il doit être ondoyé immédiatement.

Il est défendu aux pères et aux mères d'ondoyer leurs enfants, à moins qu'il n'y ait personne capable de le faire.

Lorsqu'un enfant a été ondoyé à la maison, le père, ou la personne qui l'a baptisé, doit renseigner le curé sur la manière dont l'enfant a été baptisé.

S'il existe un doute raisonnable sur la validité du premier baptême, que la certitude fasse défaut ; ou si l'enfant a été baptisé sur un pied, sur une jambe, sur une main ou un bras, il doit être rebaptisé sous condition.

Lorsque le baptême a lieu à domicile, celui qui baptise peut employer l'eau naturelle chaude ou froide, pourvu qu'elle soit limpide et nette ; et l'enfant doit être présenté à l'église, aussitôt que possible, afin que le prêtre puisse suppléer les cérémonies omises dans le baptême privé ou rebaptiser sous condition, s'il y a lieu.

Les conditions requises pour que le baptême soit valide sont les suivantes : il faut que l'eau naturelle versée sur la tête de l'enfant touche la peau ; soit versée par la personne qui prononce les paroles et, de plus, dans le même temps ; il ne faut rien changer, au moins substantiellement, aux paroles : " Je te baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. " Ainsi il ne suffirait pas de dire : Je te baptise au nom de Dieu, ou au nom de la Sainte-Trinité, ou encore au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, sans dire : Je te baptise. Celui qui baptise doit avoir l'intention de faire ce que Notre-Seigneur a ordonné de faire.

Si donc l'eau ne touche pas la peau ; si on fait usage d'un autre liquide que l'eau naturelle ; si l'un verse l'eau pendant qu'un autre prononce les paroles ; si on ne fait pas les deux choses en même temps ; si on change substantiellement les paroles, et si l'on n'a pas l'intention de faire ce que fait l'Eglise, alors le baptême est nul.

Un père de famille doit se faire un devoir d'accompagner à l'église ceux qu'il choisit pour tenir ses enfants sur les fonts baptismaux, et ne s'en dispenser que pour des raisons graves.

II

Les noms de baptême

On ne peut trop regretter de voir des parents chrétiens donner aux enfants qu'ils présentent au baptême des noms ridicules, païens, empruntés aux romans, et même le nom d'un ennemi de l'Eglise. C'est à peine, parfois, s'il y a un nom de saint sur les quatre ou cinq prénoms que trop de familles ont la manie de donner à leurs enfants.

L'origine de cette innovation est loin de la recommander.

“ Quelque temps avant la Révolution française, dit l'auteur du “ Don Quichotte philosophe ”, toujours par suite de cet esprit d'irréligion qui gagnait toutes les classes, on avait substitué aux noms de nos héros les plus célèbres dans les fastes de la religion, que l'on donnait aux enfants au baptême, des noms bizarres ou romanesques, pris chez les héros païens, grecs ou romains, ou dans les romans du jour. Le nom surtout d'“ Emile ”, l'élève de Jean-Jacques, était très à la mode pour les garçons. Aussi, lorsque la révolution commença, la plupart de ces jeunes gens devenus hommes, marchèrent sur les traces de leurs fameux patrons républicains, grecs ou romains. Cette manie gagna aussi le peuple imitateur de ses supérieurs ; on a vu des enfants de pauvres journaliers, des paysans dont la fille s'appelait “ Aglaë, Chloris ” et “ Chloë ”, et le garçon “ César ” ou “ Scipion ”, etc.

Les parents chrétiens doivent éviter un usage en dehors de la pratique des siècles de foi, et avoir le bon esprit de donner à leurs enfants des noms de saints ou de bienheureux, afin de leur présenter des modèles à imiter, et de leur assurer des protecteurs auprès de Dieu. Ils obéiront ainsi aux enseignements de la religion, comme l'attestent les autorités que je vais citer.

“ L'Eglise défendant aux pasteurs de laisser donner aux enfants des noms profanes ou ridicules, comme ceux d'Apollon, de Diane, et désirant qu'on leur donne des noms de saints ou de saintes, selon le sexe, pour les engager à imiter leurs vertus, et les porter à demander leur protection auprès de Dieu ; ils auront soin de faire exécuter là-dessus son intention.... Nous leur défendons de permettre que les parrains ou marraines en donnent plusieurs, à l'enfant qu'ils présentent, et voulons qu'ils n'en puissent donner que deux au plus ! ” (1)

Saint Charles Borromée prescrit la même chose : “ Que le curé ait soin qu'on ne donne point aux enfants présentés au baptême, des noms ou honteux, ou ridicules, ou païens, non plus que les noms de personnages dont la mémoire est souillée d'impiété ou de libertinage ; mais seulement les noms de ceux qui, par leur piété, leurs vertus et l'observation fidèle des saintes règles de la religion, ont mérité d'être inscrits au livre des élus. ” (2)

“ Il est donc inutile d'ajouter qu'on ne doit donner aux enfants que des noms de saints et de saintes reconnus par l'Eglise catholique, que les baptisés puissent se proposer pour modèles, et avoir dans le ciel pour intercesseurs auprès de Dieu. Un prêtre ne pourrait souffrir, sans manquer essentiellement à son devoir, qu'on imposât aux enfants des noms de

(1) Rituel.

(2) Constitutions synodales.

baptême profanes ou fabuleux, non plus que ceux qui, concourant avec le nom propre, ou entre eux, auraient une signification ridicule et contre la bienséance." (1)

Donner aux enfants des noms profanes est donc visiblement agir contre les intentions et la volonté de l'Eglise. Les motifs de cette défense sont de nature à faire comprendre aux pères et aux mères qu'ils manquent de charité envers leurs enfants, en ne leur donnant point des noms de saints, puisqu'ils les privent ainsi de protecteurs spéciaux.

Laissez, pères et mères, à ceux qui ne croient pas au besoin d'avoir des intercesseurs auprès de Dieu, cet engouement pour des noms dont on aurait autrefois rougi. Croyez-moi ; que votre petit garçon ou votre petite fille porte le nom du saint ou de la sainte que porte son père ou sa mère, ou que portaient quelques-uns de leurs ancêtres, dont ils rappelleront par là le souvenir, la foi et les vertus.

Si, d'ailleurs, vous tenez à faire porter à vos enfants des noms qui n'ont été donnés à aucun autre paroissien, demandez à celui qui les baptise de vous en choisir un dans la liste des noms de saints qui se trouve au commencement du livre du baptême, et je suis certain que vous serez satisfaits.

De cette façon, votre enfant aura un protecteur et un ami dans le ciel, car vous devez savoir qu'il y a des besoins auxquels votre tendresse ne peut pourvoir. Vous aurez soin de subvenir à tous ses besoins corporels, j'en suis convaincu. Rien ne lui manquera sous ce rapport ; il sera nourri, habillé et soigné avec l'attention la plus délicate. Mais qui pourvoira aux besoins de son âme ? Qui verra ses maladies auxquelles elle est beaucoup plus sujette que le corps ? Il n'y a que l'oeil de Dieu qui puisse voir ces infirmités que sa grâce seule peut guérir. Et cette grâce de Dieu, qui la demandera pour votre enfant ?

(1) L'abbé Guilmols.



III

Le choix des parrains et des marraines

Que deviendra votre enfant s'il n'a auprès de Dieu quelqu'un qui connaisse ses besoins, qui soit l'agent des affaires de son âme ? Cet ami, ce protecteur, cet agent, il l'aura dans le saint patron dont il portera le nom.

Que les parents chrétiens pèsent mûrement ces autorités et ces motifs, et je suis persuadé qu'ils ne suivront jamais un usage en opposition avec le sens catholique.

Le choix d'un parrain et d'une marraine est d'une extrême importance, c'est pourquoi les parents doivent le faire avec beaucoup de soin.

Les parrains et les marraines sont des cautions que l'Eglise exige, afin d'être sûre que ses enfants seront élevés dans la foi catholique et formés aux vertus chrétiennes. L'Eglise, par cette conduite, fait connaître aux pères et aux mères l'intérêt qu'elle porte à cet enfant, si cher à Dieu qu'elle ne se croit suffisamment rassurée que si elle a une ou deux personnes tenues de l'instruire et de veiller sur lui.

Vous ne devez donc choisir que des personnes vertueuses et fidèles à remplir leurs devoirs religieux. " L'Eglise a de tout temps admis des parrains et des marraines pour présenter les enfants au baptême... Ils professent la foi pour eux, et promettent en leur nom qu'ils s'acquitteront fidèlement des obligations de leur baptême. " (1)

(1) Rituel.

“ Dès que l'enfant a grandi, qu'il est dans l'adolescence, le compère et la commère, c'est-à-dire le parrain et la marraine, sont obligés d'avoir soin de lui, de lui apprendre les principaux mystères de la foi et de former ses moeurs, lorsque les parents de l'enfant négligent de remplir ces devoirs. ” (1)

Ce serait donc, pères et mères, certainement tromper l'Eglise et trahir vos enfants, de prendre pour parrains et marraines des personnes inaptes à s'acquitter de leurs obligations. Vous vous garderiez bien de prêter une somme, tant soit peu considérable, à un insolvable, sans des garanties suffisantes. Pourquoi ne pas avoir la même prudence quand il s'agit de vous faire remplacer auprès de vos enfants, si Dieu vous retirait de ce monde avant que leur éducation religieuse fut achevée ?

Vos curés ont donc le devoir de refuser les parrains et les marraines qui n'ont pas les qualités requises. Ce devoir leur est imposé par l'Eglise, qui possède le droit de pourvoir au salut de ses enfants, en refusant les représentants qu'elle juge indignes.

L'Eglise, en prescrivant aux parents de choisir des parrains et des marraines de bonnes moeurs et fidèles à s'acquitter de leurs devoirs religieux, enjoint aussi à ces derniers de ne se présenter au baptême qu'avec un maintien modeste, une toilette conforme aux promesses qu'ils ont faites eux-mêmes, et qu'ils vont s'engager à faire observer à l'enfant dont ils sont les cautions. Les mêmes règles de modestie et de simplicité sont prescrites pour l'enfant que l'on présente au baptême.

(1) Bellarmin.

IV

L'anniversaire du baptême

Comme on n'apprécie une chose que si l'on en connaît le prix, tâchez, pères et mères, de graver profondément, dans l'esprit et le coeur de vos enfants, le souvenir du grand jour où Dieu les a admis au nombre de ses enfants et des héritiers du royaume du ciel. Rien n'est plus propre à atteindre ce but que d'inscrire soigneusement la date du baptême de vos enfants, et d'en faire, tous les ans, une fête religieuse et de famille. Vous pourriez, ce jour-là, communier ou au moins entendre la messe avec votre famille.

Pour rendre la fête plus agréable, préparez quelques desserts que vous mettrez sur la table au repas du midi ou du soir. Puis, pour la compléter, faites lire, la veille, les promesses du baptême, que vous trouverez au chapitre suivant, en accompagnant cette lecture de quelques réflexions pieuses.

C'est ainsi qu'on grave, dans le coeur des enfants, le souvenir des bienfaits de Dieu, et qu'ils se les rappellent dans un âge avancé, avec un sentiment de bonheur.

Quand même cette pratique n'aurait d'autre résultat que de faire plaisir à de bons enfants, et de les encourager à persévérer ; ce serait, il me semble, une raison suffisante de ne pas y manquer. Mais elle aura toujours, pour eux, plusieurs autres précieux avantages.

Elle leur fera comprendre que le jour où l'on a été fait chrétien est un beau et heureux jour, puisqu'on en fait une fête familiale. Ces enfants, devenus grands, conserveront presque tous la louable habitude de s'approcher des sacrements,

chaque année, à pareille date, et renouvelleront les promesses de leur baptême, qu'il importe tant de ne pas oublier. De cette façon, ils n'auront pas le malheur, je pourrais dire le déshonneur de ne pas même connaître celui des jours de l'année où ils ont été soustraits à l'esclavage du démon, et sont devenus les enfants de Dieu et les cohéritiers de Jésus-Christ.

Je ne puis résister au plaisir de citer le trait suivant, si propre à faire comprendre l'estime que l'on doit avoir de la grâce du baptême.

“ Une pauvre fille, née à Gênes, fut, très jeune encore, enlevée par des pirates, et plusieurs fois vendue comme esclave. Elle finit par tomber au pouvoir d'une brute qui, un jour, la frappa d'un coup qu'il croyait mortel. Elle réussit à s'évader au moment où Mgr Dupuch, ancien évêque d'Alger, arrivait dans la ville. La pauvre fille l'entrevoit, court se jeter à ses pieds, en s'écriant : “ Sois mon père, et je serai ta fille. ” L'évêque l'adopte et la confie aux religieuses pour l'instruire. Au bout de quelques mois, elle demande le baptême et veut devenir chrétienne. Cependant l'évêque désire s'assurer si sa conversion est bien sincère. Alors elle prend un crucifix, et le serrant dans ses bras, elle répète “ qu'elle ne veut pas d'autre maître que Jésus-Christ ”. Puis elle touche l'anneau de l'évêque, et dit avec un accent de profonde émotion : “ De même que vous portez toujours votre anneau, de même que vous le prenez et le tournez en tous sens, et que jamais cet anneau ne vous échappe, de même, lorsque je serai baptisée, je serai toujours comme une bague au doigt de Dieu. ”

Heureuse enfant ! attachée au doigt de Dieu comme une bague, pour marquer qu'il la dirigera toujours dans la voie de ses commandements ! Heureux aussi vos enfants, pères et mères, si, fidèles à la loi de Dieu, ils ne violent jamais les saints engagements de leur baptême !

V

Les promesses du baptême

Votre enfant, par son baptême, est devenu disciple de Jésus-Christ et enfant de l'Eglise. Ayant renoncé au démon, à ses pompes, à ses oeuvres, et ce renoncement étant considéré comme " le plus grand de tous les voeux ", vous devez lui en expliquer la nature et l'étendue, afin de l'accoutumer, dès sa jeunesse, à penser et à agir en chrétien.

Le baptême nous fait " disciples de Jésus et enfants de l'Eglise ". On nous a demandé si nous croyions en Jésus-Christ, si nous voulions être baptisés, et nous avons répondu affirmativement. Profession solennelle, que nous avons faite en présence des anges et des hommes, entre les mains du ministre qui nous a conféré le baptême. Profession irrévocable, qui nous oblige à croire fermement toutes les vérités que l'Eglise propose à ses enfants.

En devenant disciples de Jésus-Christ, nous nous sommes engagés à observer ses lois, comme tout citoyen est obligé d'observer celles de son pays. De même que celui-ci serait un mauvais sujet s'il refusait de se soumettre aux lois de sa patrie; ainsi nous serions de mauvais chrétiens, si nous ne voulions pas observer l'Evangile.

Notre obligation essentielle est donc de pratiquer cette loi si sainte, émanée du ciel même, qu'un Dieu fait homme

est venu apporter à la terre. Aimer Dieu par-dessus toutes choses; aimer notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu; aimer même nos ennemis, telle est en abrégé cette loi divine de Jésus-Christ, dont la pratique doit distinguer ses vrais disciples.

En outre, nous avons été, par le baptême, revêtus de Jésus-Christ. Ceci veut dire que nous devons ressembler à ce divin modèle, nous revêtir de sa patience, de sa charité, de son humilité, de son détachement, et de son esprit. Il nous l'a dit : "Quiconque veut être mon disciple, qu'il se renonce lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive." (1) Il faut qu'un chrétien souffre patiemment les opprobres, les tribulations de cette vie, la mort même, comme son divin modèle. Voilà à quoi sont tenus les disciples de Jésus-Christ.

En devenant les "enfants de l'Eglise", nous avons acquis le droit de participer à ses prières et à celles de tous nos frères catholiques, mais surtout au saint sacrifice de la messe et aux sacrements qui sont les canaux par lesquels le divin Rédempteur nous communique le fruit de ses souffrances et de sa mort. Mais de même qu'un enfant doit fidèlement obéir aux ordres de ses père et mère, ainsi, en notre qualité d'enfants de l'Eglise, nous sommes obligés d'obéir à ses commandements, sous peine d'être regardés "comme des païens et des publicains", (2) c'est-à-dire, comme ayant cessé d'être chrétiens.

L'Eglise nous fait connaître ce qu'elle exige de nous, par les commandements que nous récitons dans nos prières, et par l'enseignement de ceux qu'elle a spécialement chargés de nous diriger. Nos pasteurs nous enseignent donc ce que l'Eglise veut que nous fassions, et nous ne pouvons manquer de les écouter et de leur obéir, sans devenir de mauvais enfants.

Nous avons enfin, dans notre baptême, "renoncé au démon, à ses pompes et à ses oeuvres". C'est ce qu'on exigea de nous,

(1) S. Luc, XIV, 27.

(2) S. Matt., XI, 29.

avant de nous admettre au nombre des disciples de Jésus-Christ et des enfants de l'Eglise. Renoncez-vous à Satan ? nous dit le prêtre, sur le point de verser l'eau sacrée sur notre front. Nous avons répondu que le démon ne régnerait plus sur nous, que nous rejettions à jamais son joug infâme et déshonorant, pour le joug de celui qui a dit : " Prenez mon joug sur vous ; et apprenez de moi que je suis doux et humble de coeur, et vous trouverez le repos de vos âmes ; car mon joug est doux et mon fardeau est léger." (1) Le ministre de Dieu a versé alors l'eau sainte sur notre front, et à l'instant, le démon est sorti de notre âme que l'Esprit-Saint est venu habiter.

Ce renoncement solennel à Satan, à ses pompes et à ses oeuvres, est une pratique aussi ancienne que l'Eglise même, et mérite notre attention d'une manière particulière. En effet, il est une promesse, faite à Dieu, de rester en dehors du parti de Satan, de ne prendre aucune part à ses oeuvres, et de mépriser ses pompes. Il est un contrat passé avec Dieu, qui nous promet la vie éternelle, si nous y sommes fidèles. Mais aussitôt que, par un péché mortel volontaire, nous rompons ce contrat solennel, nous perdons en même temps et la grâce et nos titres à l'héritage éternel, avec celui d'enfants de Dieu, et nous devenons esclaves de Satan et enfants de perdition.

Saint Ambroise nous fait encore mieux comprendre la nature des engagements de notre baptême. " Rappelez-vous, dit-il, ce qu'on vous a demandé et ce que vous avez répondu... On garde vos abjurations et vos serments, non pas dans les tombeaux des morts, mais dans le livre des vivants, dans les archives de l'Eglise, où vos noms sont inscrits parmi les enfants du royaume céleste. C'est là qu'ils sont consignés ; c'est de là qu'on les tirera pour les produire au jugement de Dieu. "

(1) S. Matt., XVIII, 17.

“ Vous avez secoué le joug de votre plus redoutable ennemi, continue saint Augustin ; vous l’avez chassé de vos coeurs, quand vous avez prononcé ces paroles : “ je renonce ” ; ce n’étaient pas les hommes, mais le Seigneur et ses Anges qui inscrivait votre serment dans les cieux. Renoncez donc encore à ce funeste empire, aujourd’hui et tous les jours de votre vie ; et cela non-seulement de bouche, mais encore par votre conduite religieuse ; que ce ne soient pas vos lèvres qui articulent des sons stériles, mais que vos actions parlent efficacement et remplissent toute l’étendue de vos engagements.”

Aussi, dans le langage des saints, tout chrétien qui commet un péché mortel, est traité de parjure, parce qu’il viole le serment solennel par lequel il a renoncé au péché. Comprenons donc une bonne fois ce que nous devons à Dieu, et tenons-y fermement, puisqu’il y va de notre éternité.

Par les pompes de Satan, on entend les maximes et les vanités du monde. Les maximes du monde sont certains principes entièrement opposés aux enseignements de l’Evangile, et aux lois que nous a données Jésus-Christ. Telles sont les maximes suivantes : “ Il faut se divertir pendant qu’on est jeune ; heureux ceux qui vivent au sein des plaisirs ! heureux ceux qui sont riches et honorés dans le monde ! C’est une folie que de se gêner ou de se contraindre ; il faut vivre comme le monde et ne point se distinguer des autres ; c’est une lâcheté que de ne point se venger...”

Nous avons renoncé à suivre ces maximes, parce qu’elles sont opposées à celles de l’Evangile : “ Heureux ceux qui pleurent ; heureux les pauvres ; vous serez heureux, lorsqu’à mon sujet, dit Jésus-Christ, les hommes vous chargeront d’opprobres, vous persécuteront, et diront de vous toute sorte de mal contre la vérité ; malheur à vous, riches, parce que vous avez votre consolation sur la terre ; faites pénitence ; châtiez votre corps et réduisez-le en servitude ; aimez vos

ennemis ; faites du bien à ceux qui vous haïssent ; bénissez ceux qui vous maudissent, et priez pour ceux qui vous calomnient ; n'aimez point le monde, ni les choses du monde ; ayant de quoi vous nourrir et couvrir votre corps, soyez contents." Voilà quelques-unes des maximes que nous avons promis de suivre lors de notre baptême ; elles sont opposées à celles du monde dont le démon est le prince, comme J.-C. est le Dieu de l'Évangile. Nous ne pouvons ni penser, ni parler, ni agir selon les maximes du monde, sans violer les promesses de notre baptême.

Les vanités du monde sont tout ce qui flatte la nature humaine, enivre et éblouit, comme les excès et les superfluités dans l'usage des biens, dans les habits, les meubles, les parures, les jeux, les festins, les divertissements, les bals, les danses et les spectacles. L'Église a toujours condamné ces vanités comme opposées aux engagements du baptême, parce que le démon, grâce à elles, règne sur le monde, et pousse les chrétiens à toute sorte de désordres.

Si tous ceux qui se laissent entraîner à quelqu'un de ces excès transgressent les engagements d'un chrétien, comme on ne peut en disconvenir, que les vrais chrétiens sont rares !

Les oeuvres de Satan sont les pensées, les paroles, les actions et toutes les omissions qui déplaisent à Dieu, et sont défendues par ses commandements et par ceux de l'Église.

Maintenant, pères et mères, faites admettre à vos enfants qu'un chrétien revêtu de Jésus-Christ par le baptême, doit être humble et modeste en tout, et user des choses de ce monde, comme n'en usant pas, c'est-à-dire, sans s'y affectionner ; que s'il veut vivre et mourir en chrétien, il doit se distinguer par la pureté de sa foi et de sa conscience, par la fuite de tout péché, par la modestie, la sobriété, et une régularité exemplaire.

Le trait suivant nous démontre ce dont on est capable, quand on a compris ce qu'exige la qualité d'enfants de Dieu acquise par le baptême.

Un missionnaire de l'Amérique rencontra un jour, dans ses tournées apostoliques, un sauvage dont la ferveur était vraiment extraordinaire. Dès que cet enfant des bois fut bien instruit des vérités de la religion et de ce qui regarde les sacrements, le missionnaire le baptisa et le fit communier.

Lorsque ce missionnaire le revit après une longue absence, celui-ci le pria de lui accorder le bonheur de communier de nouveau. Volontiers, mon enfant, mais auparavant il faut vous confesser. Avez-vous examiné votre conscience ?—Mon père, je l'examine tous les jours, ainsi que vous me l'avez recommandé, l'année dernière. Alors, agenouillez-vous, et confessez les fautes commises depuis votre baptême. Quelles fautes, mon père, reprit le sauvage étonné ?—Les fautes graves commises contre les commandements de Dieu et de l'Eglise. Les fautes graves, répond le fervent chrétien ! Est-ce qu'on peut encore offenser Dieu, quand on a été baptisé, et surtout quand on a communiqué ? Est-ce qu'il y a des chrétiens capables d'une telle ingratitude ?

VI

Les parents doivent prier pour leurs enfants

A l'âge où vos enfants sont encore trop jeunes pour prier, faites sur eux le signe de la croix, au moins le soir et le matin, demandez à Dieu de les bénir, et d'en faire des enfants selon son cœur. N'oubliez pas de les recommander souvent à la sainte Vierge, la suppliant de conserver intacte l'innocence de leur baptême. Vous ne sauriez croire combien de bénédictions vous attirerez sur eux, si vous les consacrez à cette bonne Mère, dès leur enfance.

Sainte Thérèse nous a fait connaître ce que lui valut sa consécration à la sainte Vierge. " J'étais encore fort jeune ", dit-elle, " lorsque ma mère mourut. Toute fondante en larmes, j'allai me prosterner devant une image de la sainte Vierge, que je suppliai de vouloir bien me tenir lieu de mère. Cette action, faite avec une confiance enfantine, me parut dans la suite une des plus précieuses de ma vie. Je n'ai jamais douté que l'intercession de cette puissante protectrice n'ait été le canal des grâces sans nombre dont le ciel m'a comblée, surtout dans le temps où je courus risque de perdre mon innocence et l'amour de mes devoirs."

Qui vous empêcherait, vous surtout, mères chrétiennes, d'imiter ces femmes pieuses qui, après leur maladie, se rendent

à l'église avec leurs petits enfants, pour les offrir à Jésus, et les consacrer ensuite à la sainte Vierge ? Puis, regardant alors leurs enfants comme appartenant à cette divine mère, et ne se considérant plus que comme ses servantes, elles en prennent un soin mêlé de respect et de dévouement religieux, qui leur rendent moins pénibles les insomnies et les autres sacrifices devenus le partage des mères, depuis la prévarication de la première femme. Elles ne se plaignent plus de leurs fatigues, parce qu'elles ont la confiance que Marie les présentera à son Fils, comme les fatigues de mères se dévouant par des motifs surnaturels et, en réalité, pour des enfants de sa propre Mère.

D'ailleurs, pères et mères, si vous voulez que vos enfants, en grandissant, deviennent dociles, pieux et respectueux, il leur faut, ainsi qu'à vous, l'aide du ciel. Par conséquent, priez Dieu et la sainte Vierge de vous aider, et de bénir vos soins. Dieu vous a confié ces enfants ; il vous demande de les conduire au ciel ; il sait que par vous-mêmes vous êtes incapables de remplir cette grande mission ; et puis, il aime tendrement vos enfants, parce qu'ils sont devenus, par le baptême, ses enfants et les cohéritiers de Jésus-Christ. Il vous destine donc des secours proportionnés à votre redoutable charge. Mais avec Dieu, il faut demander pour obtenir, il faut prier pour recevoir.

Vous savez, par expérience, que la semence déposée en terre, chaque printemps, pour nourrir votre famille, ne parviendrait jamais à maturité, si Dieu ne la faisait croître et mûrir par les pluies qu'il fait tomber du ciel, et par la chaleur du soleil qu'il a placé au firmament. Comment, après cela, former un enfant à la vertu, sans le secours de Dieu, si on ne peut, sans son aide, faire croître et mûrir un seul épi de blé !

Soir et matin, et surtout lorsque vous avez le bonheur de communier, chaque fois que vous entendez la sainte messe, priez pour vos enfants. Ne vous laissez pas d'implorer le secours de Dieu, vous en avez un besoin indispensable ; car

si Dieu ne bâtit une maison, c'est en vain que des ouvriers travailleront à la construire ; (1) de même si Dieu ne forme vos enfants à la piété, à l'obéissance et aux autres vertus, tous vos soins seront inutiles. Mais à force de demander au ciel de vous aider à les bien élever, de les préserver du péché, de les rendre bons et vertueux, vous aurez des enfants de bénédictions.

Je vous conseille, mère chrétienne, de réciter souvent la prière suivante pour demander à Dieu le secours dont vous avez besoin.

Prière d'une mère pour ses enfants

“ A genoux au pied de votre trône, ô mon Dieu, je viens vous supplier de m'aider, par votre grâce, à élever chrétiennement les enfants que vous m'avez confiés. Incapable par moi-même de m'acquitter comme il convient des devoirs de la redoutable charge que vous m'avez imposée en me donnant ces enfants, pauvre mère ! j'ose vous dire du profond de mon cœur : Seigneur, les âmes de ces petits enfants vous appartiennent ; vous les avez confiées à ma garde, et voilà que vous m'obligez de vous les rendre un jour aussi pures qu'elles m'ont été remises après leur baptême. Quelle responsabilité pèse ainsi sur ma conscience ! A cette vue, je tremble de manquer à la vigilance et aux soins que je dois prendre pour les conserver dans l'innocence. Et puis, ô mon Dieu, il y a tant de périls pour eux sur cette terre qu'ils viennent habiter !

“ Ignorante, faible, imparfaite et sans lumières pour discerner ce qui leur serait nuisible, que deviendront mes petits enfants, ô mon Dieu, si vous ne m'instruisez vous-même, si vous ne fortifiez ma faiblesse par votre puissance et si vous ne m'éclairez de vos lumières !

(1) Ps., 126, 1.

“ O mon Dieu, ayez donc pitié de la pauvre mère et de ceux que vous l'avez chargée de conduire au ciel ! Donnez à mes petits enfants un esprit docile aux enseignements de votre sainte loi, et aidez-moi à connaître les mauvais penchants que recèleraient leurs coeurs et à les en arracher par de salutaires corrections : aidez-moi à les éloigner de tous les dangers qui mettraient leur innocence en péril ; aidez-moi à graver profondément, dans leurs jeunes coeurs, votre sainte crainte et l'horreur du péché ; aidez-moi, vous le Dieu de sainteté, aidez-moi à pratiquer moi-même toutes les vertus dont je dois leur donner l'exemple ; aidez-moi à en faire des enfants selon votre coeur, doux, humbles, chastes, dociles et remplis d'amour pour vous, leur Dieu et leur père ; enfin, aidez-moi puissamment à les diriger dans le chemin du ciel, et donnez-moi d'avoir un jour le bonheur de les présenter purs et saints au pied du tribunal du Souverain Juge des vivants et des morts, et de les voir recevant de sa main divine la couronne de la vie éternelle !

“ O Marie ! vous êtes mère aussi, vous, et vous connaissez ce qu'il me faut pour m'acquitter, comme une bonne mère, de mes redoutables et nombreux devoirs. Demandez à votre divin Fils les secours dont j'ai besoin, et daignez unir votre prière à la mienne afin que, par votre intercession, j'obtienne l'effet de mes demandes auprès de celui qui a fait de vous le modèle de toutes les mères chrétiennes.—Ainsi soit-il.”

VII

Obligation de faire prier les enfants

La prière étant le moyen établi par Dieu pour obtenir les secours spirituels dont nous avons besoin, les parents doivent comprendre l'obligation qu'ils ont d'accoutumer leurs enfants à bien prier. Je dis, bien prier : parce que, selon saint Alphonse, le sort différent de ceux qui seront sauvés ou damnés, résultera principalement de ce que ceux-là auront prié bien, au lieu que ceux-ci auront prié sans attention, ou n'auront point prié. Or, comme on suit ordinairement, même jusque dans la vieillesse, le chemin qu'on prend dans sa jeunesse, selon les paroles de l'Esprit-Saint, il faut en conclure : que celui qui est habitué à mal prier, dans sa jeunesse, priera ordinairement mal dans sa vieillesse ; que celui qui ne prie pas dans son bas âge, ne priera pas quand il sera vieux ; enfin que celui qui apprend à bien prier dans son enfance, priera bien le reste de sa vie.

Malheureusement, un assez grand nombre de mères de famille, à qui incombe la charge de faire prier les enfants, oubliant ou ne comprenant pas l'importance de s'acquitter fidèlement de cette obligation, ou la négligent, ou s'en acquittent fort mal. De là, tant de chrétiens qui n'ont aucune vertu chrétienne, et qui ne sauront jamais "adorer Dieu en esprit et en vérité". (1)

(1) S. Jean, IV, 24.

Plusieurs mères, pour excuser leur négligence à faire prier leurs enfants, donnent pour raison qu'elles sont accablées par les soins du ménage. Elles n'oseraient jamais donner cette justification, si elles réfléchissaient que leur première et leur plus importante obligation est de garder l'âme de leurs enfants. Le devoir de la prière, qui intéresse tant le salut éternel de leur famille, doit donc primer les soins temporels qu'elles donnent à cette même famille. Dans tous les cas, il vaudrait mieux négliger certains détails de ménage, que les prières des enfants.

Le plus grand nombre des mères se feraient un cas de conscience de ne pas faire prier leurs enfants ; mais trop souvent elles s'acquittent de ce devoir de manière à leur laisser croire que la prière consiste à prononcer, à genoux, certaines formules, auxquelles l'esprit et le cœur ont plus ou moins part. Regardez cette mère qui va et vient dans sa maison, qui travaille, parle à celui-ci ou à celui-là, qui gronde, dispute, et qui, en même temps, fait répéter certains mots à son enfant. Que fait-elle ? Elle lui fait prier Dieu ! Observez maintenant ce petit garçon, à genoux, répétant les paroles de sa mère qu'il suit des yeux ; qui rit, s'amuse, et se tient dans une posture irrespectueuse : ce petit enfant fait ce que sa mère croit être une prière. Aussi, ne soyons pas surpris de voir ce bambin, pour qui la prière devrait être ce qu'elle est pour les anges, dont il a l'innocence, avoir hâte de finir cet exercice qui l'ennuie, et auquel il n'attache aucune importance.

Pauvre mère ! Pensez-vous que Dieu a prêté l'oreille à ce verbiage ? Croyez-vous qu'un tel manège soit une prière ?

Les mères chrétiennes s'acquittent autrement de cette importante obligation. Assises, recueillies, elles font réciter les prières à leurs enfants, c'est-à-dire, qu'elles font causer ces petites créatures humaines avec Dieu. Aussi, toute autre occupation a cessé pour le moment.

Ne demandez pas à une mère chrétienne, pourquoi ce recueillement, cet air presque solennel, lorsqu'elle fait prier son enfant. Elle a compris l'infinie bonté de Dieu qui daigne écouter les paroles d'un petit enfant ! Cette pensée la pénètre d'admiration.

Regardez maintenant cette petite fille, recueillie malgré la légèreté de son âge, à genoux, les mains jointes, les yeux élevés au ciel, la voix tremblante et émue de respect, en priant Dieu ! Pensez-vous que les sons articulés par cette faible voix ne pénètrent pas, à travers les nuages, jusqu'au trône de Dieu ? Chère petite, comme le bon Dieu t'aime et te bénit quand tu pries comme un ange ! Peut-il te refuser ce que tu lui demandes ? Jamais ! Tous les trésors du ciel sont à ta disposition.

Oui, la naïve prière de cette enfant touche le coeur de Celui qui, pendant sa vie mortelle, aimait à s'entourer de ces innocentes créatures, qu'il a proposées comme les modèles à imiter pour aller au ciel ! Si elle a si bien prié, n'en soyons pas surpris. Avant de commencer son angélique prière, sa mère lui avait expliqué ce qu'on fait en parlant à Dieu, et la bonté de ce même Dieu qui va écouter la prière de la petite fille. Elle lui avait fait comprendre, par des mots dont son enfant a l'intelligence, l'importance de ce qu'elle allait demander. Encore une fois, ne soyons pas surpris : ce sont les sentiments de la mère qui ont passé dans le coeur de son enfant. La mère a été pénétrée de respect, pendant cette sainte action ; son enfant a partagé ses sentiments. Cette mère sait prier ; son enfant le sait aussi, ou le saura bientôt.

Tous les enfants prieront comme cette petite fille, quand toutes les mères agiront ainsi.

J'ose présenter aux mères chrétiennes, la prière suivante pour ceux de leurs enfants encore trop jeunes pour apprendre les prières ordinaires.

Prière d'un petit enfant

“ O mon Dieu, qui êtes en haut, dans le ciel, écoutez la prière d'un de vos petits enfants de la terre. Je vous donne mon coeur et mon âme ; je veux toujours vous craindre et vous aimer, afin d'aller avec vous quand je serai parti de la terre. Conservez la santé de mon bon papa et de ma bonne maman, que vous avez chargés de prendre soin de moi ; bénissez mes frères et mes soeurs ; faites du bien à tout le monde ; accordez-moi la grâce de ne jamais perdre l'innocence de mon baptême, de ne jamais désobéir à mes parents, d'éloigner de moi tout ce qui serait capable de me faire pécher.

“ Bonne sainte Vierge, prenez-moi pour un de vos enfants, et préservez-moi de tout péché.—Ainsi soit-il. ”

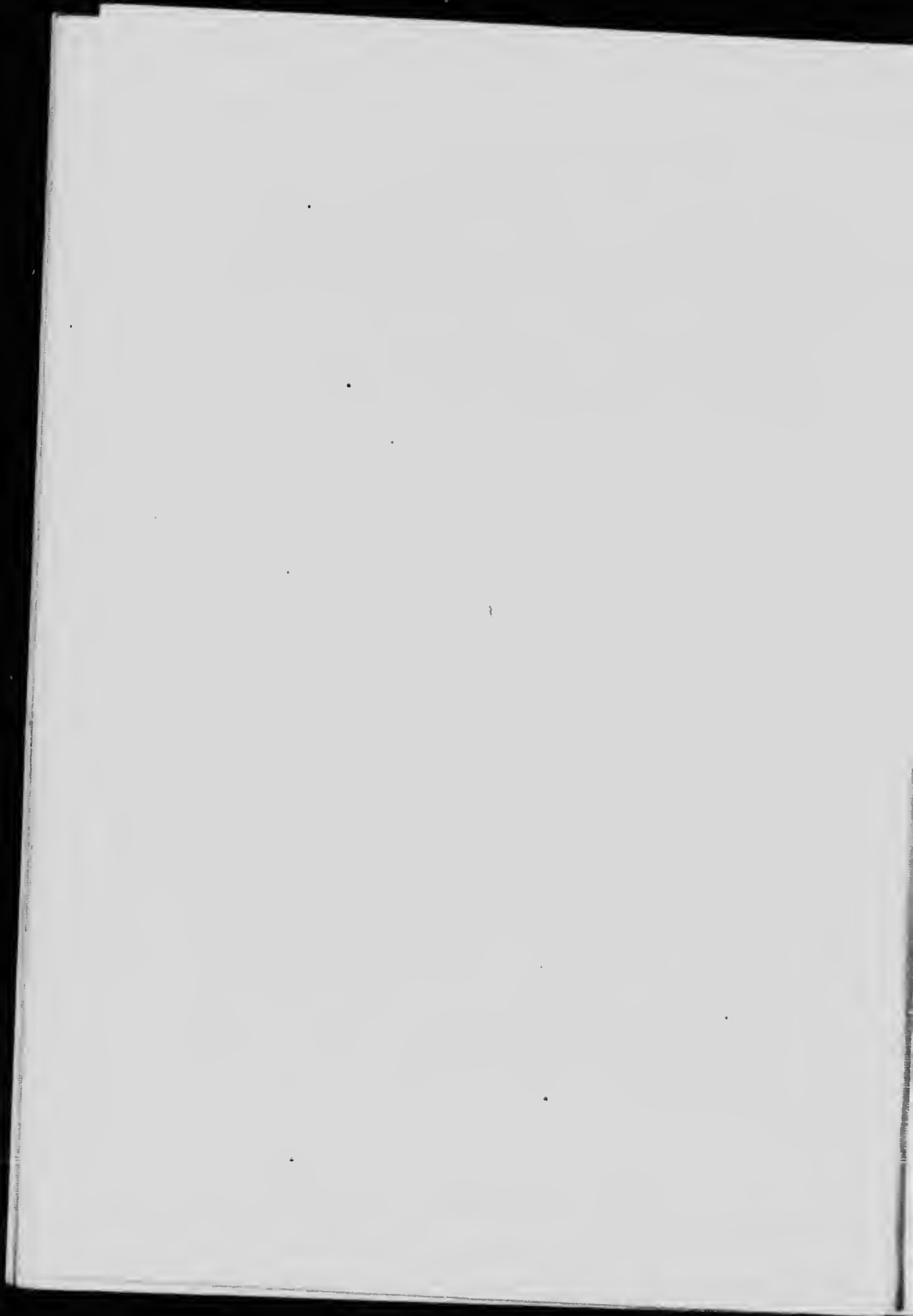
Pour faire comprendre à vos enfants combien les prières bien faites sont agréables à Dieu, et que prier sans attention, c'est se rendre indigne d'en être écouté, racontez-leur le trait suivant.

Un jour que des religieux s'étaient réunis dans leur église pour réciter leurs prières, l'un d'entre eux, par la faveur de Dieu, vit, derrière chaque religieux, un ange debout et ayant dans sa main du papier et une plume. La prière commença ; et voilà que les anges placés derrière ces religieux, écrivaient chaque mot de leurs prières, les uns en lettres d'or, d'autres en lettres d'argent, quelques-uns avec de l'encre, et d'autres avec de l'eau. Un certain nombre d'anges n'écrivaient pas. Le bon religieux favorisé de cette vision en demanda à Dieu l'intelligence.

Dieu lui fit connaître que les religieux dont les anges écrivaient les prières en lettres d'or, priaient avec beaucoup de ferveur et d'amour ; que ceux dont les prières étaient écrites en lettres d'argent, priaient aussi avec ferveur, mais avec moins d'amour ; que ceux dont les anges écrivaient les prières

avec de l'encre, priaient avec attention, mais sans ferveur ; enfin que ceux dont les prières n'étaient écrites qu'avec de l'eau, qui ne laisse aucune trace sur le papier, récitaient, il est vrai, les paroles de leurs prières, mais sans attention aucune. Quant aux religieux dont les anges n'écrivaient pas, ils étaient endormis et ne priaient pas du tout.

Les prières de vos petits enfants, mères chrétiennes, seront-elles écrites avec de l'or, de l'argent, de l'encre, ou de l'eau... ? Cela dépendra presque toujours de votre manière d'agir.



VIII

La connaissance des inclinations des enfants.

Dieu, en vous donnant des enfants, ne vous oblige pas seulement à les nourrir et à les vêtir, mais surtout à les former au bien. Cette tâche serait moins difficile, si vos enfants n'avaient aucun penchant vicieux et contraire aux vertus que vous devez former en eux. Mais, depuis le jour où Adam "a mangé du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal", (1) ces deux éléments sont en contact constant dans la nature humaine ; vous trouvez, dans l'âme de vos enfants, le bien et le mal comme incarnés. Cependant, la parabole évangélique "de la semence nous apprend que celle qui tomba le long du chemin, dans des endroits pierreux, dans les épines, figures des passions de l'humanité, fut mangée par les oiseaux du ciel, brûlée par les feux du soleil, étouffée par les épines, et ne rapporta rien. La même parabole nous fait connaître que les grains de la semence, qui tombèrent dans la bonne terre, rapportèrent l'un cent, l'autre soixante, l'autre trente." (2)

Selon l'explication qu'en a donnée notre divin Sauveur, cette parabole signifie que la parole de Dieu, et par conséquent les conseils et les avis, ne sauraient profiter à celui

(1) Gen., III, 12.

(2) S. Matt., XIII, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

qui n'est pas disposé à les recevoir. On n'est pas disposé à les recevoir, quand on est le jouet de ses passions. Il faut donc les maîtriser pour que cette parole, tombant dans un coeur bien disposé, porte des fruits pour la vie éternelle.

Une comparaison familière va vous faire mieux comprendre ce que vous devez faire, pour préparer vos enfants à recevoir la semence des vertus que vous devez déposer dans leurs coeurs. Comment s'y prennent les femmes de nos campagnes pour jardiner et récolter ? Elles commencent par préparer le terrain. Elles en ôtent les pierres et en arrachent les mauvaises plantes. Dès que les semences sont levées, vous les voyez sarcler, arracher avec précaution les mauvaises herbes. Si vous leur demandez pourquoi elles agissent ainsi, elles répondent qu'avant de serrer, il faut d'abord préparer la terre à recevoir la semence, et que celle-ci, une fois levée, il ne faut pas la laisser étouffer par les mauvaises herbes. A merveille ! procédez de la même manière envers vos enfants, pères et mères, et vous en ferez de bons chrétiens.

Pour discerner le bien et le mal, mélangés dans l'âme de vos enfants, je vous l'ai déjà dit, il vous faut connaître leurs bonnes et leurs mauvaises inclinations : étude difficile, mais absolument nécessaire, si vous voulez bien élever vos enfants. Commencez d'abord par démêler ce qu'il y a de bon dans leur coeur, appliquez-vous ensuite à connaître leurs penchants déréglés. Dès que vous aurez acquis cette connaissance, vous serez grandement avancés dans l'oeuvre de l'éducation chrétienne de votre famille.

Pour connaître les mauvaises inclinations de vos enfants, n'attendez pas qu'ils aient grandi et soient capables de raisonner, car vous n'aboutiriez à rien surtout avec les caractères dissimulés. Supposant même que vous réussissiez à voir clair, il serait, peut-être, trop tard pour les corriger, parce que leurs mauvais penchants, trop enracinés, semblables à ces arbres qu'on a laissés grandir, et dont les racines se sont

enfoncées profondément dans la terre, ne peuvent plus être arrachés. Les inclinations mauvaises deviennent, avec l'âge, comme une seconde nature ; et il est alors bien difficile de les maîtriser.

Le temps favorable pour commencer ce travail, c'est lorsqu'un enfant dit tout haut ce qu'il est et ce qu'il pense, naïvement et sans artifice. Dieu le permet ainsi, afin que les parents puissent aisément s'orienter à son égard. Alors, il fait aussi aisément un bon ou un mauvais compliment ; il dit, sans gêne, tout ce qui lui passe par la tête ; il met son âme à nu. Mais, ne le gênez point, ne le grondez pas, car vous l'empêcheriez de dire ce qu'il est. Soyez d'une douceur et d'une bonté parfaites envers lui. Laissez-le dire tout ce qu'il pense. Cependant ne l'approuvez pas, quand ses paroles sont mauvaises, ne riez point de ses malices ; cette conduite serait dangereuse. Il est bon de le contredire quelquefois pour connaître s'il tient à ce qu'il dit, ou si ce n'est qu'une idée passagère. Refusez-lui aussi de temps en temps des choses qu'il paraît désirer ; cette contrariété montrera s'il est entêté ou non. Examinez comment il se comporte avec ses frères et soeurs. Faites semblant de ne pas remarquer ce qu'il dit ou ce qu'il fait, afin de ne point le gêner ; mais écoutez et regardez bien.

Ne vous prononcez pas trop vite sur les inclinations de votre enfant. Prenez votre temps, car Salomon vous avertit que : qui va trop vite, tombera, c'est-à-dire, se trompera. Ce ne sera peut-être qu'après des observations continuées pendant des années, que vous jugerez avec certitude que votre enfant a tel bon ou tel mauvais penchant.

Ne soyez pas du nombre de ces pères et mères qui ne veulent pas laisser leurs enfants remuer, et qui voudraient les immobiliser comme des momies. C'est le moyen de fausser leur naturel et de les rendre dissimulés. Laissez-les gambader,

courir et s'amuser innocemment. Leur santé et leur âge l'exigent. Sans cet exercice corporel, ils seraient des hommes sans force, sans vigueur et sans énergie, et c'est une des raisons pour lesquelles les enfants de nos campagnes sont plus robustes que ceux des villes. Mais ce bruit, ces cris, ces courses vous cassent la tête ! Je le crois bien. Cependant, prenez patience, car c'est une des misères de votre état. Imitiez la conduite de saint Philippe de Néri. Un seigneur romain, qui allait souvent lui faire visite, entendit un jour les jeunes gens, que le saint réunissait chez lui, faire un tel vacarme, qu'il ne pût s'empêcher de lui en témoigner son mécontentement. "Comment, lui dit-il, pouvez-vous supporter ce tintamarre ?" "Pourvu qu'ils n'offensent pas Dieu," lui répondit en riant le vénérable vieillard, je leur permettrais de me fendre du bois sur le dos."

Je ne vous conseille pas de pousser la condescendance aussi loin ; mais, au moins, permettez à vos enfants de tapager à certains moments de la journée. Ayez seulement l'oeil sur eux pour qu'ils ne se fassent pas de mal, ou n'offensent pas Dieu, comme dit saint Philippe ; mais, que tout soit fini, quand ils auront suffisamment joué.

Après vous avoir indiqué comment il vous faut agir envers vos petits enfants pour leur fournir l'occasion de laisser percer leurs bonnes ou mauvaises inclinations, il me reste à vous faire connaître les signes auxquels vous les discernerez. Mais avant d'entrer dans les détails, je dois vous prévenir qu'il m'est impossible, sans dépasser les limites d'un ouvrage tel que celui-ci, de vous indiquer tous les signes des germes pernicieux que peut recéler le coeur des enfants. Les penchants du coeur humain étant aussi variés que les traits du visage, on peut dire qu'on ne saurait trouver deux enfants qui aient les mêmes inclinations bonnes ou mauvaises.

La connaissance de soi-même met vite sur la piste. Examinez donc quels sont vos penchants et vous vous tromperez

rarement, en supposant que vos enfants en ont de semblables. Car c'est une loi générale de la nature, que les enfants ressemblent à leurs pères et mères, non seulement par les traits du visage, mais aussi par les inclinations. "Ne louez aucun homme avant sa mort, car on connaît un homme par les enfants qu'il laisse après lui !" (1) De là le proverbe populaire : " tel père, tel fils ; telle mère, telle fille."

Vous pouvez donc espérer que si vous êtes doux, compatissants, bienfaisants, chastes et honnêtes, vos enfants le seront également. Si, au contraire, vous êtes portés à la colère, vos enfants auront le germe de ce défaut ; si vous êtes entêtés, opiniâtres, voleurs, ivrognes, débauchés, vains et orgueilleux, vos enfants auront probablement les mêmes mauvais penchants. L'exemple suivant confirme cette parole de Salvien : " On hérite des mauvais penchants de ses parents ", ou comme s'exprime M. Audin : " les vices d'un père sont de la nature des maladies organiques qui se transmettent avec le sang! "(2)

Une famille de républicains s'était fixée à Nantes pendant la Révolution. La plus grande jouissance de la mère était de passer ses matinées sur la place où l'on égorgeait les royalistes. Elle aimait à insulter aux victimes jusque sur l'échafaud ; mais ce qui la ravissait surtout, c'était le dernier cri que poussaient les suppliciés. A ce moment, ses yeux brillaient comme ceux du tigre, elle trépignait, en criant : mort, mort aux royalistes ! Cette femme devint la mère d'une fille, ou plutôt d'un monstre. Idiote, elle ne savait que le cri des mourants, et une effrayante manie le lui faisait répéter à chaque instant. A table, le jour, la nuit, ses parents sont condamnés à l'entendre. C'est en vain qu'ils essaient de la faire taire. Pour éviter leurs coups, elle n'ose fuir dehors, elle sait l'horreur qu'elle inspire. Alors elle passe ses journées, cachée dans un coin obscur, et le soir venu,

(1) Eccl., XI, 30.

(2) Histoire de Henri VIII.

elle sort de la maison, et va s'asseoir sur les ruines d'un calvaire. Pour se distraire, elle chante ; sa voix, lugubre et mélancolique, répète sans cesse le chant de sa mère : mort ! du sang ! il faut du sang !

La conclusion de cet exemple, pris entre mille, est celle-ci : on hérite ordinairement des penchants de sa mère.

Quelles tristes et douloureuses réflexions ne devraient donc pas faire les pères et mères dont la jeunesse a été débordée et qui n'ont jamais travaillé à corriger leurs mauvais penchants ; qui les ont transmis à leurs enfants, et qui se trouvent dans la triste nécessité de les en punir ! Oh ! bienheureux ceux qui sont nés de parents honnêtes et vertueux, et qui ont reçu, avec la vie, les germes d'inclinations chastes et vertueuses !

Maintenant, quels sont les signes particuliers propres à vous faire connaître les mauvais penchants de vos enfants ? Les marques extérieures des mauvaises inclinations, vous feront toucher le mal du doigt.

IX

La manifestation des caractères

Il y a des caractères opiniâtres et colères, hardis et effrontés, cachés et dissimulés, foncièrement mauvais ; ainsi que des caractères gais et légers, francs et ouverts, sombres et mélancoliques, doux et compatissants, bons et dociles.

Voyez cet enfant qui trépigne si on lui refuse quelque chose ; qui ne veut jamais céder, qui prétend toujours l'emporter sur les autres ; qui jette, à la tête de celui qui lui déplaît, ce qu'il a sous la main ; qui boude celui qui le contrarie, qui verse des larmes accompagnées de cris aigus, entrecoupés ; qui, le lendemain d'un mécontentement, en garde encore le souvenir ; qui ne peut rien supporter ; qu'une mère ne saurait faire tenir en repos ; c'est un caractère opiniâtre et colère.

Regardez ce petit garçon dont les yeux sont étincelants ; qui brave vos regards, qui ne s'effraie de rien ; qui ne pleure qu'après avoir été longtemps gonflé ; dont les larmes rugissent en quelque sorte ; qui se moque de tout et qui affronte tout, même les corrections ; qui nie effrontément ses fautes ; qui aime les jeux bruyants, les batailles, et qui crie à tue-tête, ce bambin est d'un caractère hardi et effronté.

Examinez cette petite fille à mine sournoise, qui tape son petit frère qu'elle berce ; qui le pince en lui reprochant de crier ; qui a l'oeil au guet dans le coin où elle mange une sucrière volée ; qui fait pleurer sa petite soeur, et qui demande, à

haute voix, et qui la chagrine ; qui semble un ange quand on la regarde, et qui épie le moment de n'être aperçue de personne pour faire un mauvais coup ; qui flatte sa mère en sa présence, et se moque d'elle en arrière ; qui vient d'aller où sa maman lui a défendu, et qui le nie sans rougir ; qui feint de pleurer lorsque sa mère la corrige ; qui fait mille protestations d'amitié à une compagne qu'elle méprise ensuite ; qui a l'apparence d'un ange, et qui est un vrai démon : cette petite malheureuse a un caractère caché et dissimulé.

Avez-vous aperçu ce petit garçon toujours mécontent ; qui demande une tartine, la jette par terre après en avoir pris une bouchée, et en redemande une autre ; qui bat ses petites soeurs, et rit de les voir pleurer ; qui leur arrache des mains un jouet qu'elles aiment, et le brise en se moquant de leurs larmes ; qui donne un coup de poing à son petit frère, et triomphe de l'avoir renversé ; qui rit quand sa maman le gronde, et continue ses malices ; qui se fâche quand on le corrige, et menace de faire encore ce pourquoi on l'a battu ; qui n'aime personne au monde, pas même sa malheureuse mère ; qui vole, et nie avoir volé ; qu'on ne peut amadouer ni par les corrections, ni par la douceur, ni par les présents, ni par les larmes ? Ce petit garçon abreuvera ses parents de chagrin, s'ils ne viennent à bout de corriger son mauvais caractère.

Les enfants d'un caractère gai et léger sont faciles à reconnaître. Ils sont toujours contents, de bonne humeur ; ils rient et s'amuse facilement ; ils prennent un jeu, le laissent aussitôt, en reprennent un autre, qu'ils abandonnent un moment après. Ils aiment à courir, sauter et faire impatienter les autres ; ils pleurent et rient presque en même temps, ils font peu de cas des réprimandes, et retombent sans cesse dans les mêmes fautes ; ils pleurent et font mille instances pour obtenir une chose, et une fois qu'ils l'ont obtenue, elle ne leur plaît plus ; ils commencent un petit ouvrage, s'y donnent corps et

Âme, le laissent à moitié fait, et en reprennent un autre qu'ils n'achèvent pas plus que le premier. Ces enfants sont légers et inconstants.

Ce petit enfant qui dit tout ce qu'il pense ; qui subit les corrections avec soumission et en convenant de ses fautes ; qui avoue franchement le mal qu'il a fait et le regrette ; qui ne se cache jamais pour faire ou dire ce qui lui vient à l'esprit ; qui fait un bon ou un mauvais compliment avec la même candeur ; qui aime beaucoup ses frères et soeurs : ce petit enfant présente son âme, à sa maman, pour y lire comme dans un livre ouvert, il a un caractère franc et ouvert.

Cette petite fille dont la figure est pâle et triste ; qui ne rit presque jamais ; qui n'aime pas à jouer avec les autres enfants ; qui pleure souvent et pour des riens, et dont les pleurs ont quelque chose de sombre ; à qui on ne peut faire un reproche, sans la contrister ; qui aime être seule, qui ne songe jamais à s'amuser ; qui semble se creuser la tête pour trouver des sujets de se chagriner : cette petite fille est déjà malheureuse et rendra malheureux ceux qui seront obligés de vivre avec elle, parce qu'elle a un caractère sombre et mélancolique.

Ce petit enfant qui ne fait jamais de peine à ses frères et soeurs ; qui ne se fâche point quand on l'agace ; qui embrasse sa petite soeur qui vient de lui faire des malices, et qui pleure parce que sa mère l'en a punie ; qui partage, de bon coeur, les bonbons qu'il a reçus, et n'en mange jamais sans en offrir aux autres ; qui écoute les avis de sa mère, et demande pardon, les larmes aux yeux, d'une faute qu'il a commise ; qui donne une chose à laquelle il tient beaucoup, pour faire plaisir ; qui aime tendrement son papa et sa maman, et ne craint rien tant que de les contrister, qui va caresser sa maman s'il la voit triste, et l'embrasse afin qu'elle ne le soit plus : ce charmant enfant peut dire comme Salomon : " Je suis un

enfant bien né, et j'ai reçu de Dieu une bonne âme ; " (1) car cet enfant a un caractère bon et docile.

Contemplez maintenant cette petite fille dont les traits et les yeux manifestent la bonté ; elle a abandonné tous ses jeux ; des larmes coulent de ses yeux, parce que sa petite soeur a du chagrin ; voyez-la auprès du berceau de son petit frère malade, inventant mille moyens d'adoucir sa douleur et de l'empêcher de pleurer. Ecoutez comme elle est éloquente pour obtenir une aumône qu'elle court porter, avec un visage épanoui, à un pauvre mendiant. Regardez-la, caressant sa mère et la priant de lui permettre de donner une de ses robes à la petite fille de la veuve, qu'elle a vue hier avec des hallons. Voyez comme elle embrasse son petit frère qui lui a fait une malice et qui, par regret ou mauvaise humeur, ne veut plus la regarder ; comme elle prie sa maman de ne pas s'ennuyer de l'absence de son papa, en lui faisant espérer qu'il va arriver demain ; comme elle se dévoue pour soulager sa mère, en prenant soin de ses petits frères et en se multipliant pour lui épargner des fatigues : cette admirable enfant sera un ange de douceur et de bienveillance comme Dieu en envoie quelquefois, pour donner au monde égoïste et sans compassion une idée de la bonté de Celui " qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et qui fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes, et dont le Fils bien-aimé a passé sur la terre en faisant du bien." (2)

Avant d'indiquer la manière d'agir envers les enfants dont je viens d'énumérer les divers caractères, il est nécessaire de faire plusieurs observations que vous ne devez pas perdre de vue, si vous voulez réussir à corriger leurs défauts.

(1) Sagesse, VIII, 19.

(2) S. Matt., V, 15.

X

Observations sur l'éducation des enfants

Ne vous découragez et ne désespérez jamais du succès final, malgré l'inutilité apparente de vos efforts pour corriger vos enfants. Il y a des maladies qui ne sont contrôlées qu'après un long traitement et des soins presque infinis. La persévérance en toute chose est le gage du succès. Ainsi ne vous rebutez pas ; "corrigez votre enfant, et quoiqu'il ne corresponde pas aussitôt à vos soins, n'en désespérez pas." (1) Souvenez-vous que la conversion de saint Augustin coûta trente années de prières et de supplications à sa mère. Rappelez-vous cet avertissement de saint Paul : "Ni celui qui plante, ni celui qui arrose ne sont rien ; mais Dieu qui fait croître est tout." (2) Par conséquent, priez-le sans cesse de bénir vos avis et vos soins.

Ne corrigez jamais un enfant lorsqu'il est en colère, ou de manière à l'irriter ; "Pères, n'irritez pas vos enfants, de peur qu'ils ne tombent dans l'abattement." (3) La raison de cette défense est qu'une personne en colère ne peut profiter d'une correction, et qu'elle peut même lui être funeste, aussi funeste qu'à l'enfant de cet homme de haute naissance qui, n'ayant qu'un fils unique, s'était retiré à la campagne, pour

(1) Prov. XIX, 18.

(2) 2 Cor. III, 7.

(3) Coloss., III, 21.

s'y consacrer entièrement à son éducation. Cet enfant, très intelligent, était généreux, sensible et énergique. On ne remarquait en lui qu'un défaut : il était irascible.

Un jour il s'emporta tellement que son père crut devoir sévir plus sévèrement. On fait entrer deux hommes armés de verges. Le père fait alors saisir l'enfant et ordonne de le frapper. Soudain, l'enfant pâlit, cesse de crier et de pleurer. A la colère succède l'hébètement. On l'interroge, point de réponse ; il venait de perdre l'usage de ses facultés mentales, et il est resté idiot.

Je suis d'avis qu'il faut rarement frapper les enfants, seulement lorsque les autres moyens de correction ont été inutiles ; et alors même il ne faut le faire qu'avec modération. Ainsi je n'approuve point ces parents qui ont toujours le bras levé, et qui frappent pour une chaise renversée, un vase d'eau répandu sur le plancher, une cuillerée de soupe tombée sur la nappe, et autres bagatelles de ce genre. Une personne de bon sens conçoit aisément que si l'enfant est trop jeune pour comprendre, il n'est pas coupable. S'il est assez âgé pour savoir qu'il a mal fait, alors faites-lui comprendre qu'il ne faut pas renverser les chaises, répandre l'eau sur le plancher ou jeter de la soupe sur la nappe. Traitez-le comme un être raisonnable. Ménagez donc ces corrections pour les fautes graves, et soyez convaincus qu'un enfant s'accoutume aux coups, dont il ne tient pas plus compte que des orlalleries de certaines mères. L'exemple suivant le démontre amplement.

Un abbé se plaignait un jour, à saint Anselme, des enfants qu'on élevait dans son monastère. On les punit sans cesse, disait cet abbé, et ils n'en deviennent que plus méchants. Et quand ils ont grandi, lui demanda le saint, que sont-ils ? Des idiots, répondit l'abbé. Voilà, répondit le saint, une belle manière d'élever des enfants ! elle les change en idiots. Ne voyez-vous pas, qu'en frappant sans cesse les enfants, pour des

bagatelles, ils ne sauraient ni vous aimer, ni avoir confiance en vous. De là il arrive que leur cœur se ferme aux sentiments généreux, et qu'ils regardent tout le monde de travers. Pour ciseler une lame d'or ou d'argent, l'ouvrier se sert du marteau seulement pour niveler, et la polit ensuite avec une lime. L'abbé comprit et promit d'être plus indulgent envers ses enfants.

Quand vous avez promis à votre enfant de le punir, de lui supprimer quelque chose qu'il aime, de le faire mettre à genoux, de le priver d'une petite promenade que vous permettez à ceux de vos enfants dont vous êtes contents, de le priver de porter un habit qu'il affectionne, ou enfin de le fouetter, si cette correction s'impose : tenez invariablement votre parole, à moins que votre enfant, par son repentir, ne sollicite un pardon que vous devez lui accorder généreusement. Dans ce cas, donnez-lui la raison qui vous empêche de tenir la promesse que vous aviez faite de le punir, comme vous devez ordinairement lui donner la raison du châtement que vous êtes obligés, à regret, de lui infliger.

J'ai dit qu'il fallait toujours punir votre enfant quand vous l'avez promis ; j'ajoute que rien ne gâte tant les enfants que de leur promettre des punitions qu'on ne réalise point. C'est le défaut d'un grand nombre de mères, surtout, qui menacent sans cesse, et ne punissent presque jamais. Il en résulte que les enfants se familiarisent avec ces menaces et finissent par n'en faire aucun cas. Soyez donc sobres de menaces, et n'en faites que pour des fautes qui en valent la peine ; mais encore une fois, ne manquez jamais à votre parole, que dans le cas où votre enfant se repent sincèrement.

Comme vous ne faites qu'un, pères et mères, vous devez aussi n'avoir qu'un même esprit, une même volonté et un même but : bien élever les enfants que Dieu vous a confiés. On ne réussirait jamais à bâtir une maison, si de deux maçons employés à sa construction, l'un arrachait les pierres que

l'autre pose ; ainsi vous ne conduirez jamais à bonne fin l'éducation chrétienne de vos enfants, si l'un de vous deux annihile ce que l'autre fait. Il vous faut absolument vous entendre. Convenez donc de la ligne de conduite que vous tiendrez envers chacun de vos enfants ; et que ni l'un ni l'autre ne s'en écarte, sans s'être entendu avec l'autre. Rien ne rend les enfants indociles et irrespectueux, comme l'opposition qu'ils remarquent dans la conduite de leurs parents à leur égard, surtout si elle est de nature à encourager des défauts que l'un des deux époux travaille à déraciner. La femme doit se souvenir que le mari est le chef de la famille, et que s'il ne goûte pas ses avis, elle doit céder.

J'excepte l'unique cas où un mari déraisonnable ou irrégulier veut tenir et faire adopter à son épouse une conduite préjudiciable aux intérêts religieux de leur famille. Mais, même dans ce cas extrême, une femme chrétienne doit laisser ignorer aux enfants son opposition à la volonté de son mari, et n'adopter aucune manière d'agir, qu'après avoir pris l'avis de son curé.

Appliquez-vous à cimenter entre vos enfants l'union la plus parfaite. Qu'ils apprennent à s'aimer les uns les autres, à se pardonner mutuellement, à se rendre service. Vous les préparerez ainsi à aimer et à obliger leur prochain, à être indulgents envers leurs semblables.

Mais pour infuser ces vertus dans le cœur de vos enfants, prêchez l'exemple dans votre manière d'agir l'un envers l'autre. Ainsi, pères et mères, soyez doux, aimables, complaisants l'un pour l'autre ; aimez-vous cordialement, et que vos enfants le sachent ; pardonnez-vous vos défauts et vos imperfections ; aimez à vous rendre service et à vous soulager mutuellement. Si jamais vous aviez quelque sujet de plainte l'un contre l'autre, faites en sorte que vos enfants n'en aient point connaissance. Ne vous reprenez jamais en leur présence ; vous les scandaliseriez.

On ne remarque peut-être pas assez la cause de l'union ou de la désunion entre les enfants d'une même famille. Pourquoi des frères et des soeurs, ne vivant plus ensemble, ont-ils toujours un extrême plaisir à se voir et à se rendre service ? Pourquoi d'autres ne se voient-ils jamais, une fois partis de la maison paternelle, et sont-ils quelquefois en discorde ou en procès ? Les premiers ont eu un père et une mère qui vivaient dans une douce union et qui aimaient à s'assister mutuellement ; les seconds ont eu le malheur d'avoir des parents qui ne s'aimaient guère et dont la mésintelligence, en présence de leur famille, était la cause de discordes dont leurs enfants ont hérité.

Quand vous reprenez vos enfants, et que vous essayez de leur faire comprendre que telle action est péché, gardez-vous de fausser leur conscience. Quelque jeunes encore, et peut-être incapables de saisir la portée des mots, enfer et damnation, en menacer vos enfants, pour des fautes légères, c'est les exposer, du moins plus tard, à pécher mortellement en matière légère. Prenons, comme exemple, le mensonge. Mentir n'est un péché mortel qu'en matière grave. Ainsi un jeune homme fréquente une maison dangereuse que ses parents lui ont interdite, et les assure qu'il n'y va jamais, il ment en matière importante.

Ne dites donc jamais à vos enfants que les menteurs vont en enfer, parce que vous les mettez sous l'impression que s'ils mentent, même pour des bagatelles, ils pécheront mortellement.

Comme vous n'êtes pas plus éclairés que saint Augustin, qui avoue n'avoir jamais pu distinguer les péchés mortels des péchés véniels, dans un grand nombre de cas, contentez-vous de dire à vos enfants que telle action est défendue par le bon Dieu ; qu'elle est péché. Ceci suffit pour en détourner vos enfants, sans toutefois fausser leur conscience.

N'ayez pas pour un enfant une prédilection plus grande que pour les autres ; tenez la même ligne de conduite envers tous. Si vous avez puni votre petit garçon pour une faute qu'il a commise, punissez également sa petite soeur, aussi raisonnable que lui, qui vient de l'imiter. Si vous avez récompensé un de vos enfants, pour une bonne action, récompensez pareillement ceux qui feront la même action. Point de différence même dans la manière d'habiller vos enfants. N'imitiez jamais la faiblesse du patriarche Jacob envers son fils Joseph, auquel il avait donné une robe de différentes couleurs pour le distinguer de ses autres frères, qu'il affectionnait moins. Vous savez que cette conduite de Jacob excita la jalousie de ses autres enfants, les poussa aux derniers excès contre leur frère, et empoisonna les jours du saint patriarche.

Les mères surtout doivent se défier d'une tendresse aveugle, envers quelqu'un de leurs enfants, devenu leur idole. J'ai vu un bon nombre de ces enfants gâtés devenir de petits tyrans dans leur famille, et leurs mères assez aveugles pour ne pas s'apercevoir qu'ils étaient insupportables.

Il arrive ordinairement que seuls les avantages extérieurs d'un enfant engendrent cet amour déréglé d'une mère. Cette petite fille menteuse, hypocrite, habile à dissimuler ses défauts, est la favorite de sa mère. Elle est jolie, voyez-vous ; et sa mère en est fière. Les beaux habits, les faveurs, les distinctions, les caresses sont surtout pour elle. Aux autres enfants, les haillons, les punitions, les reproches. Malheureuse mère ! vous paierez cher d'avoir adulé cette vipère, qui vous fera verser des pleurs amers, si vous mourez vieille, et si alors vous êtes à sa charge ?

Si quelqu'un de vos enfants se distingue par sa bonne conduite, aimez-le plus que les autres, si vous voulez ; mais ne laissez entrevoir cette prédilection que pour les engager à l'imiter, jamais pour les mettre sous l'impression que vous

ne les aimez pas autant. Au contraire, plus un de vos enfants est imparfait ou méchant, plus vous devez lui témoigner de tendresse et de compassion, afin de le rendre meilleur. N'en agiriez-vous pas ainsi envers un enfant dont le corps serait couvert de plaies ? Votre cœur de mère pourrait-il le voir en cet état sans être ému de compassion ? Ne négligeriez-vous même pas vos autres enfants pour ce malade ? Les défauts de cet enfant, qu'il a peut-être hérité de ses parents, ou que vous avez négligé de corriger quand il était jeune, sont-ils moins dignes de compassion que les maladies de son corps ? Oh ! je vous en supplie, ne l'abandonnez point. Redoublez vos prières surtout auprès de la Mère de miséricorde. Ne vous découragez pas, et souvenez-vous encore ici de sainte Monique, qui redouble ses prières et ses larmes, à mesure que son cher enfant s'enfonçait davantage dans l'erreur et dans le vice.

Généralement, ne punissez jamais un enfant sans lui dire pourquoi ; autrement cette punition ne l'amendera pas. Faites d'abord comprendre au coupable qu'il a commis une faute, et qu'il était aisé de ne la pas commettre. Témoignez-lui ensuite le chagrin que vous éprouvez en pensant que votre cher enfant a fait de la peine au bon Jésus, qui est mort pour lui sur une croix ; qu'il a fait mal à son âme, comme il s'était fait mal à la tête en tombant l'autre jour ; qu'il a souillé la robe blanche de son baptême comme il avait sali ses mains en tombant hier dans la boue ; que son ange gardien a pleuré en voyant pécher le petit garçon qu'il est chargé de conduire au ciel, et qu'il sera obligé de le dire ce soir au bon Dieu, qui en sera fâché.

Insistez sur ces motifs, et autres semblables, jusqu'à ce que votre enfant ait compris le tort qu'il s'est fait, et que vous constatiez qu'il en est chagriné.

Parvenus à ce résultat, paraissez moins affligés, parce que vous avez trouvé en lui l'amertume du repentir, qui est comme l'onguent qui cicatrisera sa plaie.

Voyant donc le petit coupable pénétré de douleur, parlez-lui de la bonté de Dieu qui s'est laissé apaiser par son chagrin. Dites-lui que Dieu l'aimera encore parce qu'il le voit bien résolu de ne plus retomber dans la même faute, et que, pour la même raison, vous ne le punirez pas cette fois.

S'il retombe, ne vous découragez pas. Rappelez-vous qu'après avoir sarcié les carrés de votre jardin, les mauvaises herbes repoussent encore, et qu'il vous faut les arracher de nouveau. Le coeur de votre enfant est peut-être plus susceptible de produire des vices, que le terrain dans lequel vous avez déposé vos graines ne l'est de pousser des mauvaises herbes. Recommencez donc avec patience ; insistez plus fortement que la première fois sur le mal causé à son âme, en rouvrant la plaie que Dieu avait guérie ; semblez-lui pénétrés d'une plus grande douleur que lors de la première faute. Ne le seriez-vous pas si votre enfant, après être guéri d'une maladie, y retombait une seconde fois ? S'il vous paraît repentant de son péché, et plus fermement décidé à ne plus retomber, pardonnez encore, mais paraissez-lui vous défier un peu de cette seconde résolution, et faites-lui comprendre que vous ne serez réellement joyeux que lorsqu'il aura donné des preuves d'un véritable changement.

S'il retombe une troisième fois, il est alors évident que le penchant qui le fait tomber dans la même faute, menace de s'enraciner et de se transformer en habitude ; il n'y a plus à différer, il vous faut sévir. Pour que le châtimeut l'impressionne davantage, dites-lui que vous craignez que le bon Dieu ne soit fâché contre vous, pour ne l'avoir pas puni la dernière fois qu'il s'est rendu coupable ; annoncez-lui ensuite, avec chagrin, la punition qu'il lui faudra subir. Cependant ne le punissez pas tout de suite ; laissez le châtimeut suspendu sur sa tête une demi-journée, ou même un jour entier : cette conduite le fera réfléchir et lui fera prendre une meilleure résolution de ne plus retomber.

Quand le temps fixé pour le châtimeut est arrivé, répétez-lui combien il vous en coûte de punir un enfant que vous aimez tendrement ; et ajoutez que vous serez longtemps peiné d'avoir été forcé de le punir.

Pendant que votre enfant fera sa pénitence, demandez à Dieu de la lui rendre salutaire, et de lui faire concevoir une vraie douleur de sa faute.

En réfléchissant sur ce que je viens de dire, vous comprendrez qu'il ne faut pas attendre, pour reprendre et corriger votre enfant, qu'il ait commis plusieurs fois la même faute, ou qu'il en ait contracté l'habitude. Alors il serait beaucoup plus difficile de la lui faire abandonner, qu'il ne l'était les premières fois qu'il y a tombé.

N'est-il pas vrai qu'on déracine facilement un arbrisseau qui ne fait que sortir de terre, parce que ses racines sont peu enfoncées ; mais qu'il devient très difficile de l'arracher lorsqu'il a grandi et que ses racines se sont fortifiées et plongées plus profondément dans la terre ? Il en est de même des mauvaises inclinations du coeur humain. Elles s'y fortifient, s'y enracinent toujours plus fortement par la répétition des mêmes actes, comme l'arbre se fixe plus fortement au sol avec le temps.

Ainsi le grand, et je dirais, l'unique moyen d'empêcher votre enfant de devenir vicieux ou incorrigible, c'est de vous appliquer à éliminer de son coeur, par de salutaires corrections, les mauvais penchants, dès le moment que vous vous en apercevez.

Si vous manquez à ce conseil, vous vous préparez un travail fort difficile et qui, dans bien des cas, ne réussira que très imparfaitement, surtout si vous attendez que vos enfants soient parvenus à l'âge de dix ou douze ans, et même plus tard. Ne savez-vous pas qu'une plaie négligée n'en devient que plus difficile à fermer ? N'est-il pas vrai que pour avoir

négligé d'arracher cette plante de moutarde, dès qu'elle a paru, ce cultivateur ne viendra à bout d'en purger sa terre qu'avec des peines infinies, maintenant qu'elle s'est multipliée ? C'est ce qui a fait dire à un poète païen, ce qu'un poète français a ainsi traduit :

" Opposez-vous au mal avant qu'il s'enracine,
" S'il séjourne, il rend vain l'art de la médecine."

Le trait suivant confirmera les avis que je viens de vous donner :

Il est rapporté dans la vie des Pères du désert, qu'un ancien solitaire interrogé par ses disciples sur la manière de combattre les passions, leur répondit par cette figure : il était alors dans un lieu planté de cyprès. Il commanda à l'un de ses disciples d'arracher un petit cyprès qui était sous sa main ; et le disciple l'arracha aussitôt, sans aucune peine, d'une seule main. Il lui en montra ensuite un autre un peu plus grand, qu'il arracha aussi, mais plus difficilement. Pour en arracher un troisième, il fallut qu'un de ses compagnons l'aidât, et encore ne l'arrachèrent-ils que péniblement. Enfin, le vieux solitaire leur en désigna un beaucoup plus gros. Tous ses disciples se mirent à l'oeuvre, et ne purent jamais venir à bout de l'arracher. Alors le maître leur dit : voilà, mes chers enfants, ce qu'il en est de nos passions ; au commencement, il est facile de les dompter, mais lorsqu'on leur a laissé pousser de profondes racines, il est presque impossible de les dominer. Travaillez donc de bonne heure à combattre des ennemis qui peuvent entraîner votre perte éternelle.

Quels justes reproches n'auraient pas droit de vous faire vos enfants, obligés de lutter contre des inclinations qu'il vous eut été si facile de redresser pendant qu'ils étaient jeunes !

Un moyen facile de faire comprendre aux enfants que leur conduite est de la plus grande importance, et que vous vous y intéressez plus qu'à toutes les choses de la terre, serait d'agir

comme suit : Qu'un père, chaque fois qu'il revient de son travail ou de voyage, s'empresse en arrivant chez lui, de demander à sa femme, comment se sont comportés les enfants. Ont-ils été obéissants à leur maman ; se sont-ils chicanés ; ont-ils offensé Dieu ? Que la mère raconte franchement à son mari ce qui en est. Que le père écoute attentivement ; qu'il témoigne son mécontentement aux indisciplinés ; qu'il complimente la bonne conduite des autres. Si tous les enfants se sont bien comportés, qu'il paraisse heureux, et témoigne le plaisir qu'il éprouve d'être de retour à la maison. Si, au contraire, la mère a lieu de se plaindre de ses enfants, qu'il se montre moins gai et qu'il leur dise combien il se trouve malheureux de tant travailler pour de petits ingrats, qui ont fait de la peine au bon Dieu, et à leur maman qui se sacrifie pour les empêcher de manquer de quelque chose.

Cette manière d'agir aura pour résultat de soutenir l'autorité de la mère ; porter les enfants à lui obéir et à la respecter ; de les engager à se bien conduire pendant l'absence de leur père, et enfin de leur faire comprendre que l'important est de mener une vie sage et chrétienne.

Tenez vos petits enfants toujours occupés, parce que rien n'est aussi dangereux que l'oisiveté. Qu'ils jouent ou qu'ils fassent quelques petits ouvrages, selon leur capacité. On augure mal d'un enfant indolent, rêveur, taciturne. Il deviendra un fainéant ou un libertin. Distribuez donc la journée de vos enfants en amusements et en petits travaux, de manière que les jeux soient la récompense du travail et comme un délassement de l'application qu'ils y ont donnée. De cette façon, vos enfants s'accoutumeront à comprendre "qu'il faut gagner son pain à la sueur de son front", (1) "et que celui qui ne veut pas travailler, selon ses forces, ne doit pas manger." (2) Vous les préserverez ainsi de la dissipation

(1) Gen., III, 16.

(2) 2 The., III, 10.

occasionnée par des jeux continuels, dont l'effet est de rendre les enfants incapables de rien de sérieux, même dans les choses de leur salut.

Il est d'une conséquence incalculable, pour le bien de votre petite famille, que l'aîné de vos enfants soit bien formé. Sa conduite, influant d'une manière étonnante sur ceux qui le suivent, les plus jeunes l'imiteront naturellement. Si, malheureusement, il était gâté par un amour déraisonnable, que deviendront les autres enfants ? Donnez donc tous vos soins à ce premier-né ; une fois dressé aux vertus de son âge, il vous aidera puissamment à dresser les autres, par son exemple, et quelquefois même par ses bons conseils à ses frères et sœurs. Un bon enfant devient un apôtre dans sa famille, comme un mauvais enfant y joue le rôle d'un démon, et peut d'autant plus facilement perdre les autres, qu'il est leur aîné. Dans ce dernier cas, se réalise l'histoire des pommes pourries.

Un jardinier avait un enfant bien élevé qui eut le malheur de passer quelques jours avec un camarade gangrené par les mauvaises habitudes. Le père, qui veillait soigneusement sur son fils, s'aperçut bientôt de l'effet déplorable de ces relations sur le caractère de son enfant. Pour son instruction, et celle de tous ceux qui sont chargés d'élever des enfants, il alla dans son jardin cueillir sept pommes : six étaient saines et belles : la septième était pourrie. Il les plaça dans une même corbeille, et les offrit à son fils. L'enfant les accepta avec plaisir, mais apercevant la pomme pourrie : " Papa, dit-il, pourquoi cette pomme ? Elle gâtera les autres, si on la laisse avec elles." " Au contraire, dit le père, les autres la bonifieront." Le père prit ensuite la corbeille, et la mit sous clef dans une armoire. Quelques jours après, il invita son fils à venir voir ses pommes ; trois commençaient déjà à se gâter. " Papa, dit l'enfant, je vous l'avais bien dit ; vous verrez qu'elles pourriront toutes." " N'en croyez rien, répliqua le père." En

disant ces mots, il replaça la corbeille dans l'armoire. Cinq jours après, il appela de nouveau son enfant, et lui remit la corbeille, mais hélas ! elle ne contenait plus que des pommes pourries.

Cette histoire aura toujours son application dans une famille dont l'aîné est mal élevé : il gâtera les autres enfants, comme cette pomme pourrie avait gâté les autres pommes.

Il est défendu, par la charité, d'écarter et de mal interpréter la conduite du prochain ; mais cette règle ne s'applique pas aux parents à l'égard de leurs enfants. Il leur est permis, et même il leur est prescrit, d'être sévères, de suivre leurs enfants, et d'observer ce qu'ils disent et font. Pour eux, comme pour tous ceux qui répondent des autres, cette manière d'agir est une obligation de conscience, que Jésus-Christ a recommandée en disant : "Soyez prudents comme des serpents." (1)

Les parents qui manquent au devoir de la vigilance sur leurs enfants, sont comme les statues dont parle le prophète David : "Elles ont des yeux, et elles ne voient point ; elles ont des oreilles, et elles n'entendent pas." (2) Alors les enfants font ce qu'ils veulent, et trompent leurs parents, qui n'ouvrent les yeux que lorsque le mal est sans remède.

C'est un orgueil mal placé, de vous offenser si quelqu'un vous dénonce vos enfants. Au lieu d'être mécontents, remerciez-le. Vous fâchez-vous contre celui qui vous avertit que vos animaux sont passés dans un clos ensemencé, qu'une de vos bêtes est tombée dans un fossé, ou que le feu prend à votre grange ? Au contraire, vous lui êtes reconnaissants de cet avertissement qui vous permet de sauver votre grain, votre animal et votre grange. Pourquoi donc êtes-vous indisposés contre celui qui vous prévient que votre enfant a fait une fredaine. Si celui qui vous empêche d'éprouver un dom-

(1) S. Matt., X, 16.

(2) Ps. CXIII, 5.

mage temporel, vous prouve son amitié ; cet autre qui vous permet de préserver votre enfant du malheur de se perdre, est encore plus votre ami. Pourquoi donc remercier le premier, et s'irriter contre le second ? J'ai même vu des parents, assez peu sages, pour boudier leur curé, parce qu'ils les avertissait de l'inconduite de leurs enfants, comme il y est obligé. Peut-on imaginer conduite plus déraisonnable !

Quand même la personne qui vous avertit serait mal informée, tout de même soyez-lui reconnaissants. Dans ce cas, tenez-lui compte de l'intention qu'elle avait de vous obliger. Sinon, vous gagnerez qu'on ne vous avertisse jamais des fautes commises par vos enfants, à votre insu, et vous serez les derniers à apprendre leur mauvaise conduite, ou vous ne la connaîtrez que lorsque leur réputation sera compromise.

Pour nous engager à bien vivre, Dieu ne nous promet pas seulement des châtiments et des récompenses dans l'autre vie, mais il nous en donne un avant-goût dans la vie présente, par la paix et la consolation dont jouissent ceux qui le servent fidèlement, et par les remords et les chagrins qui abreuvent ceux qui transgressent ses commandements. Il nous détourne ainsi du mal, et nous porte au bien. Imitiez cette conduite envers vos enfants, vous ne devez ni punir, ni gronder, ni châtier, ni reprendre sans cesse ; vous les décourageriez. Sachez leur faire plaisir et les récompenser en temps et lieu.

Il vous faut cependant, en ceci comme en tout le reste, agir avec discrétion. Si les récompenses étaient trop fréquentes, elles ne feraient bientôt plus d'impression sur vos enfants ; si, au contraire, elles étaient trop rares, vos enfants trouveraient trop pénible ce qui pourrait les leur mériter. Prenez donc pour règle de récompenser vos enfants, chaque fois qu'ils se seront distingués par quelque bonne action. Donnez des récompenses ordinaires ou extraordinaires, suivant le mérite ou l'importance de l'action. Une grande récompense

consistera à leur accorder une chose qu'ils convoitent ; une récompense ordinaire sera de leur accorder quelque chose qu'ils envient moins.

En récompensant ainsi vos enfants, veillez à ne pas donner une chose propre à favoriser un mauvais penchant ; comme, par exemple, donner des friandises à un gourmand ; un bel habit à une petite fille vaniteuse ; une distinction à un orgueilleux. Alors vous joueriez à qui gagne, perd ; ce qui ne serait avantageux ni à vous, ni à vos enfants, puisque pour cicatriser une plaie, vous en ouvririez une autre. Votre conduite ressemblerait à celle d'une personne qui, après avoir eu bien de la peine à nettoyer les taches d'un habit, irait le jeter dans de l'eau grasse.

Sans négliger vos autres enfants, appliquez-vous surtout à bien former vos filles. Rien n'est plus nécessaire au bien général de la société. Les femmes sauvent ou perdent le monde, suivant qu'elles sont bonnes ou méchantes.

Pour vous en convaincre, il suffit que vous fassiez attention à l'empire d'une mère de famille sur ses enfants, soit pour le bien, soit pour le mal. On peut dire, sans crainte de se tromper, que, pendant le cours de leur vie, les hommes sont presque toujours tels qu'ils sont sortis des mains de leurs mères.

Appliquez-vous donc, mères chrétiennes, à infuser dans l'âme de vos filles, les vertus et les qualités religieuses et sociales qu'elles devront, un jour, faire passer dans le cœur de leurs propres enfants.

Ces vertus et ces qualités sont surtout la pudeur, la franchise, l'honnêteté, l'esprit de dévouement et de sacrifice, le mépris du luxe, des avantages éphémères de la beauté, des louanges et des flatteries, et ce renoncement, cette abnégation qui les rendent aptes aux fonctions qu'elles sont appelées à remplir à l'égard d'un mari et d'une famille.

Vous leur rendriez un mauvais service, ainsi qu'à la société, si vous étiez assez peu sages, pour laisser grandir en elles l'amour insensé d'elles-mêmes et du monde, amour qui leur préparerait un avenir de mécomptes et rendrait les autres malheureux.

Je ne saurais vous approuver de faire donner à vos filles une instruction qui les déclasserait et les enorgueillerait. La première science d'une femme est celle de la religion qui, certes ! est assez belle et assez étendue pour utiliser tous les loisirs d'une jeune fille.

N'oubliez donc jamais, mères de famille, que la fin de l'éducation maternelle étant de déposer, dans le cœur des enfants, ces germes de morale que nous enseigne la religion, vous devez en être parfaitement instruites, et même en avoir goûté le charme, afin de pouvoir non seulement la faire connaître, mais surtout la faire aimer à vos enfants et leur en faciliter la pratique.

Ayez soin que vos filles ne lisent aucun livre, de nature à leur fausser l'esprit ou à corrompre leur cœur. Notre siècle est inondé de romans immoraux, licencieux, publiés sous toutes les formes, et portant souvent des titres propres à faire croire qu'ils ne peuvent qu'édifier. Que les mères chrétiennes ne l'oublient jamais : Une jeune fille est perdue, si elle lit des romans immoraux ou licencieux.

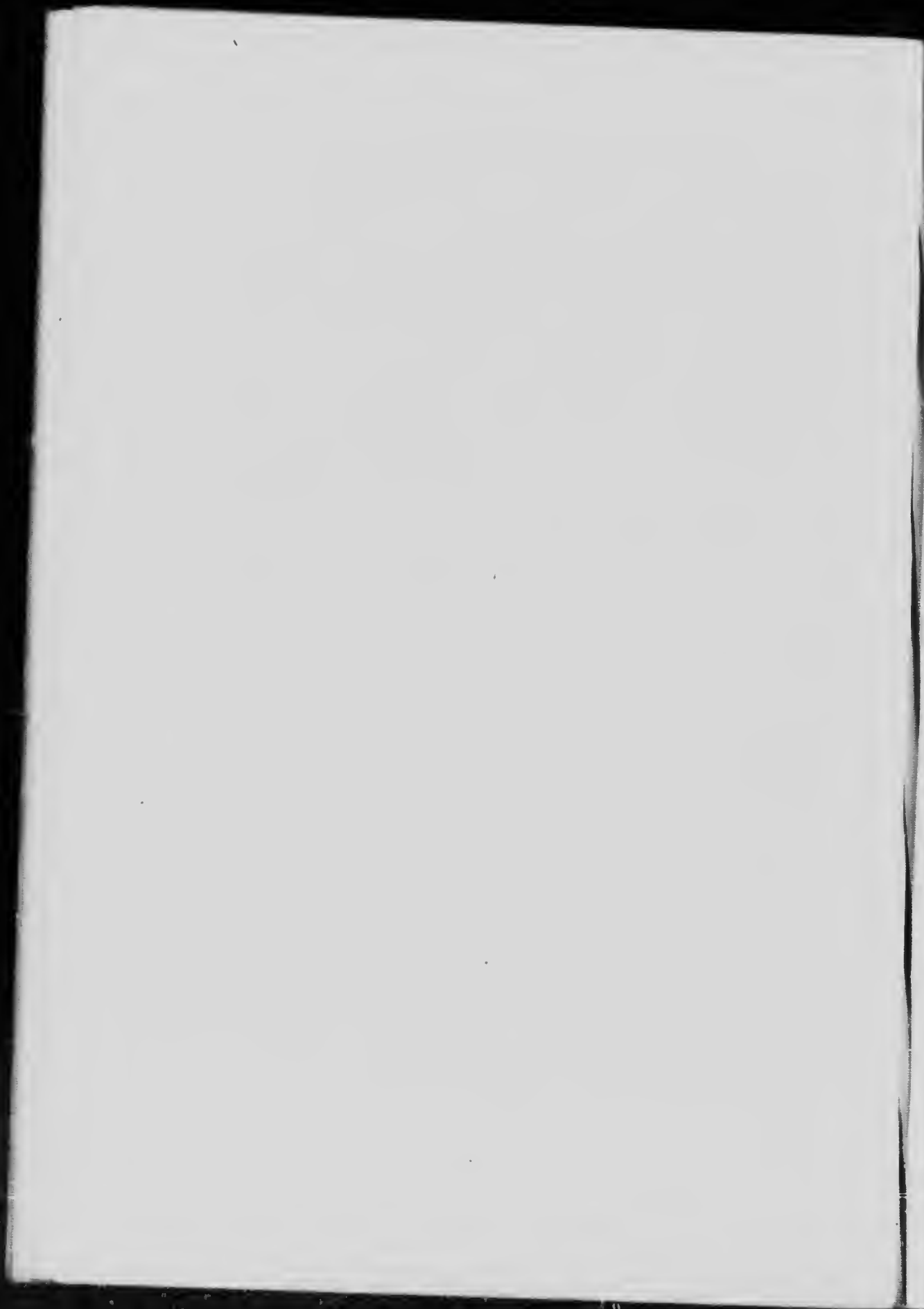
Enfin, à mon avis, ne serait plus avantageux que la manière d'agir d'une bonne mère qui, chaque matin, rappellerait à ses enfants, à la fin de leur prière, les fautes du jour précédent, et leur ferait prendre la résolution de ne plus les commettre. Elle rendrait encore plus efficaces les résolutions du matin, si, pendant la journée, elle les encourageait à ne pas y manquer. Enfin, elle compléterait son œuvre si, à la fin de leur prière du soir, elle leur faisait rendre compte de l'emploi de la journée, et finissait par leur faire demander

pardon à Dieu, le remercier, et prendre la résolution de persévérer.

Recommençant ainsi tous les jours, cette mère verrait bientôt un changement notable chez ses enfants. Car ce tribunal maternel où le petit enfant rendrait compte du bien et du mal qu'il a faits pendant la journée ; la comparaison que pourrait faire sa mère entre le bien et le mal de chaque jour ; la résolution de se corriger, renouvelée matin et soir, la joie ou le chagrin exprimés par sa mère ; en un mot, cette sollicitude incessante aurait les plus heureux résultats.

L'ingratitude est un défaut qui se généralise de plus en plus. Il est aisé de s'en convaincre. Or l'ingratitude, comme l'orgueil dont elle est la fille, est "odieuse à Dieu et aux âmes bien nées". Prenez donc garde, pères et mères, que vos enfants n'augmentent le nombre de ces hommes ingrats et sans affection dont parle l'apôtre saint Paul. Pour leur rendre familière la belle vertu de la reconnaissance, accoutumez vos enfants, tout jeunes, à être reconnaissants pour les présents qu'on leur fait et les services qu'on leur rend. Parlez-leur souvent de cette vertu comme l'une des plus propres à leur mériter l'estime, parce qu'elle est la marque d'un enfant bien élevé, comme l'ingratitude est le signe d'un mauvais cœur.

Après vous avoir tracé ces règles générales, que je vous prie de nouveau de ne jamais perdre de vue, j'aborde la grave question des moyens à prendre pour corriger les différents penchants de vos enfants.



XI

La correction des défauts des enfants

Veuillez remarquer que les vices se corrigent par la pratique des vertus qui leur sont contraires ; comme la colère, par la douceur ; l'orgueil, par l'humilité ; l'opiniâtreté, par la soumission ; l'emportement, par la modération ; la pusillanimité, par la fermeté ; l'hypocrisie, par la franchise et la sincérité ; la dureté et la vengeance, par la compassion et la miséricorde ; la légèreté et l'inconstance, par l'application et la persévérance. Si votre enfant est porté à la colère, il faut donc le rendre doux ; s'il est orgueilleux, il faut le rendre humble, et ainsi de suite.

Voilà votre tâche. Vos enfants sont comme une terre en bois debout, dont il vous faut abattre les arbres, arracher les souches, ôter les pierres, et qu'il vous faut ensuite entourer de clôtures, labourer et semer pour qu'elle puisse profiter à son maître.

Je ne vous le dissimule pas : cette tâche est difficile, exige une vigilance de tous les instants. Malgré cela, il vous faut l'entreprendre et la conduire à bonne fin, avec le secours de Dieu et des moyens particuliers que je vais suggérer.

Si après avoir tout fait pour corriger un enfant, vous ne pouvez réussir, ne vous chagrinez pas. Souvenez-vous que votre devoir consiste seulement à planter et à arroser, et que

Dieu fera fructifier de la manière et dans le temps qu'il lui plaira.

Lorsqu'un enfant irascible est remis de sa colère, faites-lui remarquer combien est méchant ce vilain chien, toujours fâché et prêt à mordre. Montrez-lui ce détestable chat qui vient d'égratigner la petite fille qui jouait avec lui. Faites ensuite la comparaison entre lui et ces êtres privés de raison, et, par conséquent, moins coupables que lui. Faites, en sa présence, l'éloge de tel enfant qu'il connaît, toujours de bonne humeur et content, et aimé de tout le monde ; au lieu que lui, est détesté, et qu'aucun ami ne veut jouer avec lui, parce qu'il se fâche à propos de rien.

S'il n'y a aucun danger de l'exaspérer, placez-le devant un miroir, afin qu'il constate comme il s'enlaidit quand il se fâche. S'il lui arrive de voir quelqu'un en colère, ne manquez pas de lui faire remarquer combien ce défaut le défigure ; il n'est plus maître de lui-même ; son sang bouillonne ; il est pâle comme un mort, ou rouge comme un tison ; ses yeux sont étincelants, ses dents serrées, ses membres tremblants, sa voix rauque, ses paroles incohérentes, sa bouche écumante, sa respiration entrecoupée ; les sacres, les imprécations s'échappent de ses lèvres, son cœur semble vouloir s'échapper de sa poitrine... Cet homme ne ressemble-t-il pas à un démon, ou mieux, à une bête féroce ?

Demandez à votre enfant, s'il aimerait à devenir comme cet homme, et quelle que soit sa réponse, dites-lui qu'un jour il ressemblera à ce furieux, s'il ne travaille pas à s'amender.

Elevant, à mesure qu'il grandira, vos leçons à des considérations plus dignes d'un chrétien ; parlez-lui souvent de la douceur du Sauveur, devenu notre modèle en se faisant homme, que l'on soufflette, à la figure duquel on crache, qu'on flagelle, dont on déchire la tête avec des épines, dont on perce les pieds et les mains, et qui endure tous ces traitements sans se plain-

dre. Faites-lui comprendre qu'il lui faut devenir doux comme Jésus, s'il veut être aimé de Dieu et des hommes.

Témoignez-lui votre satisfaction chaque fois qu'il remporte une victoire sur son mauvais penchant, et faites-lui espérer que bientôt il ne se fâchera plus.

Punissez-le de temps en temps, surtout quand la colère aura éclaté ; mais attendez toujours que son emportement soit passé. Prenez garde, toutefois, de châtier brusquement ; vous risqueriez de tout gâter. Au contraire, que le châtiment soit toujours modéré ; dites-lui paternellement que vous espérez bien le punir pour la dernière fois.

Si votre enfant, malgré son caractère irascible, est sensible, soyez assurés que vous viendrez promptement à bout de le rendre doux et aimable, en lui continuant vos soins accompagnés de la prière.

L'exemple suivant, rapporté surtout après un accès de colère, pourra faire une salutaire impression sur cet enfant.

Un jour, un homme de condition fit demander à saint François de Sales une position pour quelqu'un qui l'intéressait. Le saint ne crut pouvoir l'accorder en conscience. Le solliciteur vint alors s'en plaindre au saint ; et, dans sa colère, le traita de la manière la plus outrageante.

Saint François de Sales ne répondit pas un mot, et le laissa partir sans manifester la moindre impatience. Son frère, qui était présent, lui demanda comment il avait pu supporter en silence un tel outrage. Le saint lui répondit : non seulement dans cette occasion, mais dans bien d'autres, je sens la colère bouillonner dans mon cerveau, comme l'eau dans un pot sur le feu ; mais j'ai fait un pacte avec ma langue pour qu'elle ne prononce jamais une parole, quand je ressens de la colère dans mon cœur.

Faites pratiquer à votre enfant la même tactique : ne jamais parler quand il aura le cœur ému de colère, et il deviendra comme le saint évêque de Genève.

Un orgueilleux a quelque ressemblance avec le démon, le premier des orgueilleux, que Dieu a humilié en le dépouillant de ses privilèges et le précipitant en enfer.

Je ne parle ici que d'un enfant qui donne lieu de craindre que l'orgueil ne devienne le mobile de ses actions ; d'autant plus qu'il est le fond de la nature humaine depuis qu'Adam a désobéi à Dieu avec la folle espérance de devenir semblable à son Créateur.

Pour corriger votre fille trop fière de sa beauté, de sa bonne mine, de son esprit, de ses talents et des autres dons que Dieu lui a prêtés, rappelez-lui que ce corps, qui est son idole, est pétri avec la terre qu'elle foule sous ses pieds ; qu'à part la raison, elle est inférieure à la plupart des animaux, dont le corps et les organes ont des qualités physiques supérieures aux siennes ; que la fleur des champs est beaucoup plus richement habillée qu'elle ne le sera jamais ; qu'une maladie, un accident, une blessure, la picote peut défigurer ce visage qu'elle idolâtre, et que bientôt peut-être la mort la réduira en poussière. Montrez-lui cet oiseau de basse-cour, qui se pavane et ne fait par-là que se rendre plus laid.

Répétez-lui que l'esprit et les talents doivent faire trembler, puisque Dieu demandera plus à celui à qui il aura plus donné ; qu'il exige qu'on lui en rapporte toute la gloire ; qu'il peut enlever ces talents, et qu'on peut devenir comme cet idiot qui ne sait ce qu'il dit et ce qu'il fait. Faites-lui remarquer que cette petite fille qu'elle dédaigne, est plus aimable, parce qu'elle est sans prétentions. Détaillez-lui les qualités de celles auxquelles elle se préfère, et mettez ses défauts en regard, afin de l'humilier ; rappelez-lui ce bel archange, que Dieu n'avait orné de tant de qualités que pour qu'il en fit hommage à son Créateur, mais qui poussa l'orgueil jusqu'à vouloir s'élever contre son Dieu, qui le change aussitôt en démon.

Puis, à mesure qu'elle raisonnera mieux, citez-lui l'exemple de la sainte Vierge, devenue mère du Fils de Dieu, Reine du

ciel et de la terre, parce qu'elle s'est considérée comme l'humble servante du Seigneur ; celui de la reine Jézabel qui, parée de ses plus riches habits, se place à la fenêtre pour se faire admirer, mais que Dieu fait précipiter à terre où son corps est dévoré par les chiens.

Rappelez-lui souvent que Dieu méprise les orgueilleux, qu'il les regarde de loin, qu'il les laisse tomber dans l'aveuglement spirituel et dans des péchés honteux ; qu'ils deviennent odieux à Dieu et aux hommes, tandis que Dieu aime ceux qui sont doux et humbles de coeur, parce qu'ils ressemblent à son Fils bien-aimé, qui a voulu naître dans une étable, et expirer sur une croix entre deux voleurs.

Si les conseils ne la rendent pas plus humble, profitez de certaines circonstances pour lui ménager quelque humiliation. Citez-lui l'exemple suivant, par lequel Dieu nous fait connaître combien l'orgueil lui déplaît.

Un roi avait vaincu tous ses ennemis, et soumis une grande partie de la terre ; mais malheureusement il n'avait pas su vaincre son orgueil. Il possédait des richesses immenses, et était servi par une légion de serviteurs empressés à exécuter ses volontés. Il s'était fait bâtir un magnifique palais, et avait environné Babylone, sa capitale, de murailles d'une hauteur prodigieuse. Un jour qu'il se promenait et contemplait la ville et la multitude d'hommes qui lui étaient soumis, il s'écria : " N'est-ce pas là cette grande Babylone que j'ai faite la capitale de mon empire, et que j'ai bâtie dans la grandeur de ma puissance et dans l'éclat de ma gloire ? " Une oreille, qu'il ne voyait pas, écoutait ces paroles orgueilleuses. C'était l'oreille de Dieu à qui seul appartenait la gloire qui était son héritage. Une voix se fit entendre, au moment où cet insensé achevait de parler ainsi : " Parce que vous n'avez pas rendu gloire à Dieu, votre royaume passera en d'autres mains ; vous serez chassé de la compagnie des

hommes ; vous irez demeurer avec les bêtes des champs et avec les animaux des forêts, et vous mangerez de l'herbe comme un boeuf."

A l'instant même, cet orgueilleux s'imagina être changé en bête. Il quitte son palais ; se dépouille de ses habits royaux, et le voilà en la compagnie des animaux des champs, où il broute l'herbe comme un boeuf. "Son corps nu fut trempé de la pluie du ciel, ses cheveux devinrent longs comme les plumes d'un aigle et ses ongles comme les griffes des oiseaux de proie." (1)

Ce roi orgueilleux, que vous voyez dans les champs, broutant l'herbe comme un vil animal, s'appelait Nabuchodonosor. Il demeura sept ans dans cet état de démente. Alors Dieu lui rendit le sens et l'esprit ; il reconnut et confessa que tout vient de Dieu, et il remonta sur son trône.

L'opiniâtreté et l'entêtement sont difficiles à corriger, surtout quand un enfant est intelligent. Avec un tel enfant, il faut vous armer de patience et de fermeté ; mais ne le brusquez pas plus que l'enfant colère et emporté.

Faites-lui remarquer ce cheval rétif qui refuse de partir au commandement de son maître et n'avance qu'après avoir été fouetté ; c'est l'image du petit garçon entêté. Qu'a-t-il gagné par son entêtement ? Continuez la comparaison entre ce cheval rétif et votre petit opiniâtre. S'il n'obéit pas, vous serez obligés de le punir, et il lui faudra faire ensuite ce que vous aurez ordonné !... N'est-il pas plus avantageux pour lui de le faire tout de suite, et de ne pas imiter ce cheval rétif que son maître frappe jusqu'à ce qu'il avance.

Dans les occasions où il manifestera plus d'opiniâtreté, dites-lui qu'il ne peut y avoir deux maîtres dans la même maison, et que vous allez lui céder votre place. Prenez alors

(1) Dan., IV, 27, 28, 29, 30, 31.

un air et un ton sérieux, demandez-lui ce qu'il y a à faire, et dites-lui que vous êtes à ses ordres. Supposé qu'il soit assez impertinent pour accepter votre proposition, continuez à jouer votre rôle ; vous l'aurez bientôt embarrassé en le questionnant sur une foule de choses. Quand vous l'aurez ainsi acculé au pied du mur, sermonnez-le sur sa folie de prétendre, si jeune et si ignorant, faire à sa tête. Alors reprenez la direction de votre maison.

Faites souvent, en sa présence, l'éloge de ceux qui sont soumis et dociles. Faites remarquer, sans paraître le viser, combien ils vivent heureux ; ils ne sont jamais punis ; jamais humiliés ; tout le monde les aime ; leurs parents les bénissent, et leurs mamans les embrassent affectueusement.

Un excellent moyen de lui faire comprendre combien son opiniâtreté est déraisonnable et affligeante, serait de lui refuser quelque chose qu'il désire beaucoup, dont il a besoin même, et de rester sourd à ses instances. Quand il sera fatigué et rebuté de solliciter, dites-lui que la peine qu'il a ressentie, n'est rien en comparaison de celle qu'il vous cause, quand il refuse d'obéir.

Faites-lui enfin remarquer, quand il sera plus raisonnable, que devant toujours dépendre de quelqu'un, à qui il faudra, bon gré mal gré, obéir, il doit s'accoutumer à céder à propos, ou bien s'attendre à bien des désagréments.

Avec un tel enfant, ne vous rebutez pas, et surtout ne vous emportez pas. Persévérez et priez Celui qui peut " d'une pierre faire un enfant d'Abraham " (1), c'est-à-dire, changer le loup en agneau et vous aider de sa grâce.

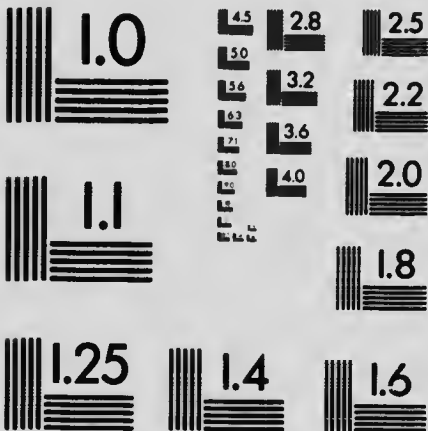
Tous les hommes naissent avec l'inclination de faire leur volonté plutôt que celle des autres. Attendez-vous donc à trouver le germe de l'insubordination dans l'âme de vos enfants, surtout de nos jours, qui semblent appartenir à ces

(1) S. Matt., III, 9.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

temps fâcheux, où les hommes seront désobéissants à leurs pères et à leurs mères.

C'est pourquoi, commencez à combattre ce penchant, dès l'enfance. Le Saint-Esprit, dans les Saintes Ecritures, en fait un devoir rigoureux aux pères et mères, et se sert du mot courber. Or, pour courber et plier un arbre, il faut qu'il ne soit encore qu'un arbrisseau. Devenu grand, il résiste à tous les efforts, et se rompt plutôt que de plier. De là cette sentence du prophète Jérémie : " Il est salutaire pour l'homme d'avoir plié sa tête sous le joug du Seigneur dès sa plus tendre jeunesse. " (1)

Comme les exemples impressionnent plus que les principes, faites remarquer à votre petit désobéissant, que le chien vient aussitôt qu'on l'appelle ; que le cheval marche ou s'arrête au moindre signe ; que le petit poulet accourt au cri de sa mère. Et lui, doué de raison, il refuse d'obéir à son père et à sa mère, et se montre ainsi moins docile qu'un chien, qu'un cheval, qu'un poulet, qui sont des êtres privés de raison !

Quand il sera plus avancé en âge, parlez-lui de l'obéissance du Fils de Dieu, qui, étant enfant comme lui, obéissait en tout à la sainte Vierge, sa mère, et à saint Joseph, son père nourricier, bien qu'il fût Dieu, et infiniment au-dessus d'eux. Faites-lui remarquer que, devenu homme, Jésus-Christ ne faisait que la volonté de son père : buvant du fiel, présentant ses mains à ceux qui voulaient les clouer, se couchant sur une croix, pour obéir à celui qui l'avait envoyé sur la terre. Un enfant oserait-il, après un tel exemple, désobéir à son père et à sa mère !

Parlez-lui ensuite des bénédictions promises aux enfants dociles et obéissants, puisque " celui qui honore sa mère, est comme un homme qui amasse un trésor, et que celui qui honore son père, jouira d'une longue vie. " (2) Il conclura de ces

(1) Thre, III, 27.

(2) Eccl., III, 5 et 7.

paroles qu'une longue vie, heureuse même, sera la récompense de l'enfant parfaitement soumis à ses parents.

Ne manquez pas de lui faire remarquer combien Dieu déteste les enfants qui n'écoutent pas leurs pères et mères. La loi portée, dans le vingt-unième chapitre du Deutéronome, contre les enfants désobéissants, est de nature à l'impressionner. Dieu ordonne à un père, qui a un fils rebelle et insolent, de le mener aux anciens de la ville, établis pour juger. Après avoir été instruits de la conduite de cet enfant envers ses parents, les anciens feront assembler tout le peuple, et chacun prenant une pierre la jettera sur lui, et il mourra afin que ce méchant enfant soit ôté du milieu du peuple de Dieu.

Si malgré cela, votre enfant continue à désobéir ; recourez aux punitions, comme celles de le mettre à genoux, de le faire dîner ou souper au pain sec, de le retenir à la maison, pendant que les autres vont en promenade, tout en lui disant que s'il voulait obéir, il s'éviterait ces ennuis.

Il va sans dire que les punitions de ce genre ne doivent être infligées qu'aux petits enfants. Avec les grands, il faut agir par la persuasion, et rarement par la rigueur. On les exposerait à être irrespectueux et à des actes encore plus répréhensibles.

Comme la vertu d'obéissance est d'une extrême importance pour le bonheur éternel et même temporel de vos enfants, il vous faut ne rien négliger pour la leur faire pratiquer. Après avoir inutilement eu recours aux punitions, conduisez vos petits rebelles à votre curé. Exposez-lui, en leur présence, leurs désobéissances continues, et les moyens que vous avez tentés pour les rendre dociles. Exprimez le chagrin qu'ils vous causent, et la crainte que Dieu ne les punisse un jour. Veillez ensuite à ce qu'ils écoutent attentivement ce que leur dira votre curé. Vous éprouverez bientôt combien leur seront

salutaires les avis et les réprimandes du représentant de Celui qui "ordonne de laisser venir à lui les petits enfants", (1) surtout, si vous le priez de les bénir avant de le quitter.

Vous pourrez encore faire beaucoup de bien à ces enfants, en renseignant leur confesseur, hors du confessionnal. Il arrive souvent, en effet, que les enfants ne se font pas suffisamment connaître en confession. Cette connaissance guidera le confesseur, lui permettra de mieux apprécier leurs désobéissances, et de leur donner les conseils requis. Vous pouvez, en pareil cas, compter sur la discrétion du confesseur, qui se gardera bien de vous compromettre.

Mais tous ces moyens n'aboutiront à rien, si vous êtes sans fermeté, ou si vous cédez à leurs caprices. Le comte de Maistre disait qu'un homme de trente ans pourra résister à une forte tentation, parce qu'étant jeune, sa mère lui aura refusé un bonbon.

"La trop grande douceur et la trop grande facilité des pères et des mères, est souvent la cause de la dissolution et de la perte de leurs enfants. C'est pourquoi il faut que les pasteurs tâchent de faire appréhender aux pères et aux mères de tomber dans ce défaut, par l'exemple d'Héli, le grand prêtre, qui fut très rigoureusement puni de Dieu, pour avoir été trop indulgent envers ses enfants." (2)

N'imitiez donc jamais ces parents mous, qui cèdent, à tout propos, aux volontés de leurs enfants, leur accordent presque tout ce qu'ils désirent, et leur permettent même des choses qu'ils leur avaient d'abord défendues, pour se débarrasser de leurs importunités. Cette conduite est désastreuse, car si vos enfants s'aperçoivent que vous êtes faibles, s'ils espèrent vous faire céder et obtenir tout ce qu'ils désirent, même des choses que votre conscience réproouve, tout est perdu. Vos

(1) S. Marc, X, 14.

(2) Catéchisme du Concile de Trente.

enfants seront vos maîtres, et ils vous mèneront, comme l'on dit, par le bout du nez.

Suivez donc invariablement la règle suivante : ne permettez ou ne défendez quoique ce soit, sans y avoir sérieusement réfléchi. Une fois que vous aurez permis ou refusé quelque chose, demeurez inflexibles, quelque instance que fassent vos enfants, pour modifier votre volonté. Sinon, vos enfants sont perdus, et vous vous ménagez plus de chagrins que vous n'en pourrez supporter.

Souvenez-vous des paroles de l'archevêque de Québec, dans son mandement pour le jubilé de 1846 :

“ Une faiblesse condamnable chez un grand nombre de pères et de mères, dit-il, fait que les enfants sont, pour ainsi dire, maîtres de leurs actions, et qu'on ose à peine contredire chez eux des penchants qu'il serait si important de réprimer. ” (1)

Ces navrantes paroles ne sont, hélas ! que trop vraies. Les désordres et l'insubordination d'une foule de nos jeunes gens, naguère encore dociles et religieux, en sont une preuve évidente. Seule, la fermeté des parents peut ramener notre jeunesse à cette belle vertu d'obéissance et de soumission, qui la mettrait à l'abri de dangers et de mécomptes sans nombre. Et si cette énergie est indispensable au bonheur de ce que les pères et les mères ont de plus cher au monde, devraient-ils hésiter ? Le chirurgien ne se laisse pas attendrir par les supplications du malheureux auquel il faut amputer un bras, pour lui sauver la vie ? Il coupe le membre gangrené ; et le patient le remercie après sa guérison. De même vos enfants, devenus grands, vous remercieront de les avoir soumis, dès leur jeunesse, au joug de l'obéissance.

Les exemples suivants sont de nature à leur faire estimer cette vertu.

(1) Mandement de Mgr Signay.

Jésus étant apparu un jour à un religieux, sous la forme d'un très bel enfant, et la cloche sonnant les vêpres presque aussitôt, le religieux le quitta immédiatement. Quand il fut de retour, il le retrouva dans sa cellule, et alors cet enfant divin lui dit : " Je suis demeuré à vous attendre, parce que vous avez obéi : mais si vous eussiez demeuré, et par là désobéi, je me serais retiré. "

Nous lisons dans la vie des Pères du désert, qu'un vieux solitaire fût un jour ravi en esprit dans le ciel, et qu'il y vit quatre ordres de justes. Le premier ordre comprenait ceux qui, ayant eu de longues maladies, les avaient souffertes en bénissant Dieu. Le second était composé de ceux qui avaient hébergé les pauvres et les pèlerins, qui avaient soigné les malades et qui s'étaient adonnés à d'autres oeuvres de charité. Le troisième comptait ceux qui, ayant renoncé à leurs biens, s'étaient retirés dans les déserts pour y faire pénitence. Mais le quatrième et le plus élevé comprenait ceux qui avaient pratiqué l'obéissance. Ils portaient des bracelets et des colliers d'or, et brillaient plus que les autres.

Le saint solitaire, étonné d'une telle vision, demanda pourquoi ceux qui avaient obéi étaient plus élevés en gloire. Il lui fut répondu que ceux qui obéissent, renoncent à leur volonté pour faire celle de Dieu, en la personne de ceux qui le représentent ; et que les colliers d'or qu'ils portaient, étaient la récompense de leur soumission au joug de l'obéissance.

Que l'obéissance des enfants envers leurs parents est donc précieuse aux yeux de Dieu ! Quel est l'enfant qui n'obéirait de bon coeur à ceux qui tiennent la place de Dieu auprès de lui, puisque sa soumission doit lui mériter une telle récompense !

Comme il importe que vos enfants connaissent les motifs qui les engagent à obéir, et les bénédictions que Dieu attache

au respect et à la soumission qu'ils ont pour vous, vous pourrez leur citer les passages suivants des Livres Saints :

“ Enfants, écoutez les avis de votre père, et suivez-les de telle sorte, que vous soyez sauvés. ”

“ Car Dieu a rendu le père vénérable aux enfants, et il a affermi sur eux l'autorité de la mère. ”

“ Celui qui honore sa mère est comme un homme qui amasse un trésor. ”

“ Celui qui honore son père trouvera sa joie dans ses enfants, et il sera exaucé au jour de sa prière. ”

“ Celui qui honore son père jouira d'une longue vie. ”

“ Celui qui craint Dieu honorera son père et sa mère, et il servira comme ses maîtres ceux qui lui ont donné la vie. ”

“ Honorez votre père par vos actions, par vos paroles et par toute sorte de patience. ”

“ Afin qu'il vous bénisse et que sa bénédiction demeure sur vous jusqu'à la fin. ”

“ La bénédiction du père affermit la maison des enfants, et la malédiction de la mère la détruit jusqu'aux fondements. ”

“ Ne vous glorifiez pas de ce qui déshonore votre père, car sa honte n'est pas votre gloire. ”

“ Mon fils, soulagez votre père dans sa vieillesse, et ne l'attristez pas durant sa vie. ”

“ Si son esprit s'affaiblit, supportez-le, et ne le méprisez pas à cause de l'avantage que vous avez sur lui : la charité dont vous avez usé envers votre père ne sera pas mise en oubli devant Dieu. ”

“ Dieu vous récompensera aussi pour avoir supporté les défauts de votre mère. ”

“ Il vous établira dans la justice, il se souviendra de vous au jour de l'affliction, et vos péchés se fondront comme la glace en un jour serein. ”

“ Combien est infâme celui qui abandonne son père, et combien est maudit de Dieu celui qui aigrît l'esprit de sa mère ! ” (1)

Un caractère prompt et emporté doit être traité à peu près comme celui qui est porté à la colère. Le premier est néanmoins moins déraisonnable. Par conséquent, il faut le reprendre moins sévèrement. Rien n'est plus propre à le faire rougir de ses emportements que de lui faire sentir la futilité des motifs qui les provoquent. Par exemple : le voici de mauvaise humeur contre son petit frère qui, sans s'en apercevoir, a brisé le joujou du petit emporté, ou l'a fait tomber par mégarde, en jouant avec lui. Quand il sera calmé, représentez-lui que son frère, qu'il vient de malmener, a agi sans malice. Profitez de la première occasion où il fera de la peine aux autres, pour lui demander s'il serait bien aise d'être réprimandé. Rappelez-lui qu'il s'est emporté, qu'il a frappé son frère dans une semblable circonstance, afin qu'il constate combien il a été déraisonnable.

Quand il aura plus de raison, prévenez-le qu'obligé, plus tard, de vivre avec des personnes qui auront leurs défauts, il lui faudra bien les endurer sous peine d'être toujours en guerre. Gravez-lui bien dans l'esprit cette maxime de l'Évangile : “ Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux. ” Rappelez-lui la bonté de Dieu qui endure avec patience la multitude étonnante des péchés des hommes, et qui ne cesse de supporter leurs défauts.

L'exemple suivant prouve que celui qui ne se corrige pas de ses emportements n'aura de bonheur nulle part.

Un solitaire avait le défaut de s'emporter pour le moindre désagrément qu'il éprouvait. Loin de conclure que son impatience seule était la cause de ses ennuis, il en accusait son

(1) Ecclé., II, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18.

entourage. Nous allons voir qu'il n'aurait dû s'en prendre qu'à lui-même.

Voyant qu'il s'impatientait sans cesse contre les autres, il prit la résolution d'aller demeurer seul dans la forêt voisine. Le voilà donc parti, sûr d'être patient comme un ange, dès qu'il ne sera plus en société. Il s'installe dans une caverne, n'ayant pour compagnon qu'une cruche d'eau ; et le voilà au comble du bonheur. Tout alla bien au commencement. Mais, un jour qu'il était de meilleure humeur que de coutume et qu'il se félicitait de ne plus s'impatienter, voilà que sa cruche, qu'il venait d'emplir, se renverse trois fois de suite, pour avoir été mal placée. Alors, le feu lui montant au visage, il saisit sa cruche, la rue contre une pierre, et la casse en morceaux. Cependant le calme revint après cette tempête, et la raison ensuite. Alors notre emporté de se lamenter, et reprenant le chemin de son monastère, il va supplier son supérieur de le recevoir au nombre de ses religieux, convaincu pour toujours de cette vérité, qu'il n'y a de paix et de bonheur nulle part, pour celui qui se laisse maîtriser par une mauvaise inclination.

Faites remarquer à votre enfant combien ridicule et déraisonnable était la conduite de ce solitaire, qui se fâche contre sa cruche et la brise, bien qu'elle n'eût été renversée que par sa faute. Qu'il conclue de là combien on devient insensé, quand on ne corrige pas ses impatiences.

Il faut agir avec beaucoup de douceur envers un enfant pusillanime et craintif, car il mérite vraiment la pitié. On ne peut compter sur lui ; ça dépend du milieu où il se trouve. Ce sont ces caractères que le respect humain domine impérieusement, et qui deviennent le jouet de tout le monde. Ils iront là où on les attirera ; tantôt dans une église, et tantôt dans une maison de débauche, selon l'influence qu'ils subissent. Vous pouvez aisément prévoir qu'un semblable caractère est capable de tous les vices, s'il tombe aux mains d'exploiteurs.

Travaillez donc à corriger ce pauvre enfant. Ridiculez ses craintes et ses vaines frayeurs. Montrez-lui ce bouledogue qui fuit devant un petit animal, qu'il épouvanterait par un cri. Moquez-vous, devant lui, des histoires ridicules de revenants, de loups-garous, de lutins, de feux-follets, de sorciers... que l'on raconte quelquefois aux petits enfants.

Quand sa raison sera un peu développée, répétez-lui qu'on ne doit jamais craindre de faire le bien ; qu'il ne faut pas avoir peur de faire son devoir ; que trahir sa conscience, pour plaire à quelqu'un, est indigne d'un chrétien ; qu'on doit mépriser les sollicitations au mal, et continuer de bien faire ; que ceux qui sont sans énergie ressemblent à des girouettes, et sont le jouet du premier imbécille qu'ils rencontrent ; et qu'on ne doit rougir que des manquements suivants : " dire des mensonges devant qui a autorité sur nous ; une injustice envers un compagnon et un ami ; dérober quelque chose dans une maison où l'on demeure ; user de tromperie en donnant ou en recevant quelque chose ; ne point répondre à quelqu'un qui nous salue ; détourner son visage d'un de ses parents ; ôter à un autre ce qui lui appartient ou ne pas le lui rendre ; dire des paroles offensantes à ses amis, et reprocher à un autre ce qu'on lui a donné. " (1)

Servez-vous de l'exemple suivant pour le fortifier dans la résolution d'être ferme et courageux, de faire son devoir, advenne que pourra.

Constance Chlore, empereur païen, avait à son service un grand nombre de chrétiens. Il les rassembla un jour et leur dit qu'il fallait apostasier ou perdre leurs places. La plupart déclarèrent qu'ils préféraient tout perdre plutôt que de trahir leur conscience. Quelques courtisans, par faiblesse et par intérêt, consentirent à ce que l'on leur proposait.

(1) Ecclé., LI, 21, 23, 24, 25, 26, 28.

Alors Constance fit connaître ce qu'il pensait des uns et des autres. Il combla d'éloges la fermeté des premiers, et méprisa la lâcheté des seconds. Puis il chassa de son palais ces apostats, indignes d'être à son service. Mais quant à ceux qu'il avait trouvés prêts à renoncer à tout plutôt que de trahir leur conscience, il les maintint en leur charge, et . . . honora toujours de sa confiance.

Cet empereur païen avait agi sagement : car peut-on se fier à un homme, même pour les choses temporelles, quand l'intérêt, le respect humain, la crainte de déplaire sont capables de lui faire trahir sa conscience ?

Quelle ne dût pas être la confusion de ces courtisans qui, après avoir apostasié pour conserver leurs positions, les perdirent avec la honte d'avoir encouru le mépris d'un prince païen ! Quelle ne sera donc pas la honte de ces chrétiens qui abandonnent la pratique de leur religion, dans la crainte de déplaire à certains amis, lorsqu'ils paraîtront devant le tribunal de Jésus-Christ qui nous avertit dans l'Évangile que : " quiconque aura honte de lui ou de sa doctrine, le Fils de l'homme aura honte de lui, lorsqu'il viendra dans l'éclat de sa majesté, de celle de son Père et des saints Anges. " (1)

Insistez sur toutes ces conséquences, afin que votre enfant comprenne bien qu'il lui faut absolument corriger sa pusillanimité.

Vous aurez à faire deux choses difficiles, pour rendre franc et communicatif un enfant hypocrite et dissimulé : la première sera de découvrir ce penchant, et la seconde de le corriger.

Pour ne pas vous tromper, soyez méfiants et attentifs à la conduite de vos enfants, comme je l'ai dit ailleurs. Car vous dire ce qu'il faut de prudence et de sagacité, pour découvrir ce qu'un hypocrite a le talent de voiler sous des dehors

(1) S. Luc, IX, 26.

honnêtes, est une tâche au-dessus de mes lumières. Qui peut sonder la perversité humaine ! Ce penchant, en tout cas, est plus commun chez les petites filles que chez les petits garçons.

Suivez du regard, sans qu'elle s'en aperçoive, cette petite fille qui, avant de battre son petit frère, de courir chez le voisin, sans votre permission, ou de faire ce que vous lui avez défendu, craint qu'on ne la voie, regarde si on l'observe, exécute ensuite ce qu'elle projette, et revient à la maison, ou s'amuse à quelque chose avec une contenance assurée, mais cependant mêlée d'une certaine inquiétude. Alors, sans donner à entendre que vous connaissez la coupable, demandez qui a fait pleurer l'enfant, qui a pris de la crème, du sucre, ayant soin de qualifier la faute que vous l'avez vue commettre. Tout en faisant ces questions, ne la regardez pas, et semblez croire à ses dénégations. N'insistez pas davantage pour le moment, remettez l'affaire au lendemain en disant que vous espérez bien que le coupable ne s'endormira pas, sans avoir fait l'aveu de sa faute.

Le lendemain, renouvelez les questions de la veille, mais sur un ton qui donne à entendre que vous soupçonnez la coupable. Si elle nie encore, surtout avec un certain aplomb ; son hypocrisie est évidente. Cependant, pour le moment, attendez jusqu'à ce que vous la preniez sur le fait.

Dès que vous la prenez sur le fait, elle ne peut plus nier. Alors attendez le moment du coucher, et refaites l'historique de ses fautes précédentes ; rappelez-lui le temps, le lieu, les circonstances où elle les a commises ; reprochez-lui les mensonges qui aggravent ses fautes, et son hypocrisie à l'égard de ses parents. Faites-lui demander pardon à Dieu, qu'elle n'a point trompé parce qu'il voit tout, et abandonnez-la à ses réflexions.

A la fin de sa prière du lendemain, faites-lui encore demander pardon à Dieu, et traitez-la quelque temps comme

quelqu'un dont on se défle. Ainsi, vient-elle se plaindre, répondez-lui qu'on ne peut croire une menteuse. Toutefois, ne prolongez pas trop cette épreuve, car vous pourriez le décourager. Lorsque vous aurez raison de croire qu'elle est repentante ; surtout lorsqu'elle aura prouvé sa sincérité, en avouant ce qu'elle a fait, félicitez-la, et ajoutez que vous commencez à espérer qu'elle s'habitue à avouer ses fautes, et qu'elle cessera d'imiter le chat qui fait l'hypocrite pour attraper le petit oiseau occupé, sur la branche, à chanter sa chanson au bon Dieu.

Quand votre petite fille aura donné des preuves non équivoques de franchise, rendez-lui votre confiance ; mais surveillez-la toujours, de peur qu'elle ne vous trompe encore ; car elle pourrait si habilement jouer son rôle que vous auriez peine à la démasquer.

A mesure qu'elle grandira, répétez-lui les maximes suivantes, pour ancrer en elle l'horreur de l'hypocrisie. " Les menteurs et les hypocrites ressemblent au démon dont tout le monde a horreur : une faute avouée est à moitié pardonnée : tôt ou tard les tromperies dont on use, sont découvertes, et on éprouve deux confusions, l'une d'avoir mal agi, et l'autre d'avoir trompé ; on peut bien tromper le monde ou les parents, mais on ne saurait tromper Dieu qui voit tout. "

Louangez, en sa présence, les enfants sincères et francs.

C'est surtout, pour un enfant de ce caractère, que sera salutaire ce petit tribunal maternel dont j'ai parlé à la fin du chapitre dixième.

Pour empêcher votre enfant de retomber dans sa mauvaise habitude, racontez-lui le trait suivant.

Saint Jacques de Nisibe rencontra un jour quelques voyageurs qui lui demandèrent l'aumône pour enterrer, disaient-ils, un de leurs compagnons, qui venait de mourir. En effet, un homme était étendu à terre, et paraissait inanimé. Le saint

leur donna ce qu'ils demandaient, et continua son voyage. Figurez-vous combien ils s'applaudirent d'avoir trompé le saint évêque, et avec quel empressement ils dirent à leur compagnon de se lever pour partager, avec eux, l'aumône qu'ils venaient de recevoir. Mais ce fut en vain qu'ils lui crièrent de se lever. Dieu venait de donner un terrible exemple de l'horreur que lui inspirent l'hypocrisie et le mensonge : cet homme qui avait contrefait le mort était réellement mort. Surpris et effrayés, nos menteurs coururent après le saint ; se jetèrent à ses pieds, en fondant en larmes ; ils lui avouèrent leur supercherie ; et le conjurèrent de rendre la vie à leur compagnon, moins coupable qu'eux. Le saint, touché de leur repentir, retourna sur ses pas et, se mettant en prière, il ressuscita cet homme, en lui recommandant de ne plus tromper à l'avenir : car les trompeurs sont tôt ou tard punis de Dieu.

Si l'un de vos enfants se montre dur et sans compassion, faites passer vos aumônes par ses mains. Pour l'accoutumer à donner de bon cœur, déplorez devant lui la misère des pauvres, et surtout celle des enfants de son âge qui n'ont ni de quoi manger, ni de quoi se vêtir. Décrivez la peine, les privations, les souffrances de ceux qui manquent de tout.

Emmenez-le visiter quelque infortuné, et au retour, faites-lui remarquer combien la compassion que vous avez témoignée à cet infortuné lui a fait plaisir, et combien il vous a témoigné de reconnaissance. Il comprendra mieux les paroles suivantes : celui qui soulage les souffrances des autres, est sûr de leur reconnaissance. Dites-lui combien vous êtes heureux d'avoir fait plaisir à cette personne, et que vous allez dormir en paix, après avoir adouci les souffrances d'un de vos semblables.

Demandez-lui ensuite s'il est bien aise qu'on le soulage quand il souffre, pour lui faire comprendre combien il sera agréable aux autres, en se montrant compatissant envers eux.

Accoutumez votre enfant à réfléchir sur ces consolantes paroles de l'Évangile : " J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; je ne savais où loger, et vous m'avez accueilli chez vous ; je manquais d'habits, et vous m'en avez donné ; j'étais malade, et vous m'avez visité : j'étais en prison, et vous m'y êtes venu voir. " (1) Pour nous faire comprendre l'excellence de ces oeuvres de miséricorde, Jésus-Christ les regarde comme faites à lui-même : " Toutes les fois, dit-il, que vous avez fait ces choses à l'un des plus petits de mes frères, vous me les avez faites à moi-même. " (2)

N'épargnez rien pour corriger un enfant porté à la vengeance et au ressentiment ; car celui qui ne pardonne point ne sera point pardonné.

Faites d'abord remarquer à votre enfant que le chien qu'il a battu, vient aussitôt après lui lécher la main, s'il l'appelle ; que le cheval ne se venge pas de celui qui l'a fouetté ; que vous ne gardez aucun ressentiment contre lui, malgré la peine qu'il vous cause par sa mauvaise conduite, et que seuls les mauvais coeurs se vengent ou gardent du ressentiment.

A mesure qu'il avancera en âge, répétez-lui de temps en temps, que Dieu ne pardonnera point à celui qui ne veut point pardonner ; que Dieu nous ordonne même de faire du bien à ceux qui nous ont fait du mal ; de bénir ceux qui nous maudissent ; d'aimer nos ennemis, et d'adresser des prières au ciel pour ceux qui parlent mal de nous, afin de devenir ainsi les enfants de Dieu " qui fait lever son soleil sur les méchants comme sur les bons, et fait tomber la pluie du ciel sur le champ de celui qui l'offense comme sur celui de l'homme qui le sert fidèlement. " (3)

(1) S. Luc, IX, 29.

(2) S. Matt., XXV, 35, 36.

(3) S. Matt., XXV, 40.

Les exemples suivants sont propres à lui apprendre à pardonner, si vous avez soin surtout de les lui raconter lorsqu'il regrettera d'avoir cédé à la vengeance ou au ressentiment.

Le fils unique d'un grand roi était allé demeurer en pays étranger pour guérir les malades, rendre la vue aux aveugles, nourrir ceux qui avaient faim, instruire les ignorants, remettre, dans le chemin du ciel ceux qui s'en étaient égarés, et consoler les malheureux.

Il parcourut les villes et les campagnes ressuscitant les morts ; appelant près de lui les petits enfants qu'il embrassait ; instruisant les ignorants et leur montrant la route qu'il fallait suivre pour ne pas tomber dans un lac de feu. Il était bon, doux et compatissant.

Un jour, qu'il priait pour tous les hommes qu'il aimait plus que lui-même, des méchants se saisirent de lui, le ligotèrent, l'accusèrent injustement, le condamnèrent à mort, le chargèrent d'une croix, le clouèrent sur cette croix et l'élevèrent à la vue de tout le monde dont plusieurs se mirent à l'insulter.

Que fit-il quand il se vit traité ainsi ? Envoya-t-il demander au grand Roi, son père, de punir ceux qui le maltraitaient de la sorte ? Supplia-t-il ses amis de le détacher de la croix ? Se mit-il en colère contre ceux qui le traitaient si injustement, puisqu'il n'avait fait de mal à personne ? Non, il ne fit pas comme le petit garçon qui se venge pour une bagatelle. Il intercéda auprès du Roi, son père, pour l'empêcher de punir ceux qui l'avaient attaché à la croix ; pardonna à ses bourreaux, et mourut pour sauver le monde.

Ce bon fils s'appelait Jésus ; son Père était le Roi du ciel et de la terre. Les coeurs généreux, qui pardonneront comme lui, seront également pardonnés.

Pour faire mieux comprendre, à votre enfant, cet épisode de la Passion, vous pourriez vous servir de la croix de tempérance ou d'un crucifix ; et, en lui expliquant les souffrances

et la patience de Jésus, lui faire remarquer qu'il renouvellera ses souffrances, chaque fois qu'il se vengera.

Sur la fin de sa vie, un père de famille partagea ses biens entre ses trois fils, ne se réservant qu'un riche diamant, qu'il promit de donner à celui des trois qui saurait mieux le mériter. Aussitôt les trois frères se séparent, et reviennent vers leur père, au temps fixé pour l'épreuve.

L'aîné fit valoir la bonne action suivante : Un étranger, obligé de s'absenter pour affaires importantes, m'a confié toute sa fortune sans exiger aucun écrit. Cependant, à son retour, je lui ai remis fidèlement le montant qu'il m'avait confié. Cette fidélité ne mérite-t-elle pas le diamant promis ?— Tu n'as fait que ton devoir, lui répondit le vieillard. Ton action est un acte d'honnêteté et non pas de générosité.

Le second fils se présenta ensuite, et fit valoir la bonne action que voici : Comme je passais le long d'un lac, un enfant venait de s'y laisser tomber et allait se noyer lorsque je lui ai sauvé la vie. Très bien, dit le père, tu as fait une action fort louable ; mais tu as seulement fait preuve d'humanité.

Enfin le dernier des trois frères prit la parole : Mon père, j'ai rencontré un homme qui, quelques jours auparavant, avait tenté de m'assassiner. Egaré pendant une nuit noire, et succombant de fatigue, il s'était endormi sur le bord d'un précipice. Le moindre mouvement pouvait le faire rouler au fond de l'abîme. J'étais armé, et il ne l'était pas. Sa vie était entre mes mains, et il ne m'en eût rien coûté de me venger ; mais je me suis rappelé que Dieu ordonne de faire du bien à ceux qui nous ont fait du mal. A cette pensée, je me suis approché avec précaution ; et, le prenant par le bras, je l'ai tiré de cet endroit dangereux, et lui ai montré le chemin qu'il avait perdu. Le père, au récit de cette généreuse action, ne put retenir ses larmes, et embrassant tendrement son enfant, il lui remit le diamant promis.

Rien n'est plus noble ni plus généreux que de pardonner, et, encore plus, de faire du bien à celui qui nous a fait du mal. Aussi cette vertu de miséricorde est-elle la marque distinctive du chrétien, qui ne saurait plaire à Dieu, s'il garde du ressentiment contre son frère.

La légèreté et l'inconstance sont choses naturelles aux petits enfants. Aussi vous ne devez pas les empêcher de courir et de jouer parce qu'ils ont ces défauts. Mais comme la légèreté, et surtout l'inconstance rendent incapables de rien de sérieux et surtout de tenir une bonne résolution, je vous conseille d'atténuer cette légèreté, de combattre cette inconstance à mesure que votre enfant grandit, et de l'accoutumer, graduellement, à être persévérant.

Si vous lui donnez une tâche à remplir, exigez toujours qu'il la finisse ; s'il change sans cesse de jeu, obligez-le à continuer le même amusement pendant quelque temps : s'il mange d'un mets avec plaisir et que, le lendemain, il en demande un autre, continuez de lui donner la même nourriture ; s'il commence un ouvrage et qu'il veuille, un moment après, en entreprendre un autre, faites-lui achever celui qu'il avait commencé d'abord.

A mesure qu'il grandit, prolongez son travail ; diminuez le temps consacré à jouer, afin de lui faire comprendre que l'homme est né pour travailler. Moquez-vous de sa légèreté et de son inconstance, en lui faisant remarquer qu'il ressemble au vent qui change d'un jour à l'autre ; à la lune qui ne demeure jamais dans le même état, et qui est, selon le Sage, l'image des insensés ; enfin, à la girouette qui tourne au gré de tous les vents.

Répétez-lui souvent que l'inconstant n'est bon à rien ; que Salomon a dit de lui qu'il ne prospérerait jamais ; qu'il ressemble à un fou qui va et vient sans jamais se fixer. Montrez-lui le soleil qui se lève tous les matins ; son papa qui se remet

au travail chaque matin sans se rebuter ; la mer qui monte et baisse alternativement ; le printemps, l'été, l'automne et l'hiver qui se succèdent continuellement depuis le commencement du monde. Ce sont là des leçons de choses propres à faire réfléchir votre enfant, auquel le trait suivant prouvera que la persévérance vient à bout de la tâche la plus difficile.

Un père de famille conduisit un jour un de ses fils dans un champ couvert de ronces et d'épines, et lui proposa de les arracher. Le fils accepte, et son père le quitte en l'assurant qu'il reviendra bientôt.

Dès que le père fut parti, le jeune homme se mit à la besogne, mais découragé à la vue de cette mer de ronces et d'épines, il passa la journée à se lamenter au lieu de travailler. Quelle ne fut donc pas la surprise du père en voyant qu'il n'avait coupé que quelques taillis, et qu'il était profondément découragé. Alors il rase, en sa présence, une assez grande quantité de ronces et d'épines ; lui délimite l'étendue à défricher chaque jour ; lui compte le nombre de jours qu'il mettra à tout défricher, en faisant, tous les jours, la tâche assignée ; l'encourage et le laisse bien convaincu qu'il peut faire aisément ce qu'il pensait impossible.

Le jeune homme, une fois seul, calcula ce qu'on lui avait donné à faire pour une journée, vit clairement qu'il pouvait en venir à bout, et se mettant à l'oeuvre, il eut le plaisir de finir avant le coucher du soleil. Il continua le lendemain et les jours suivants, et bientôt le champ de son père était entièrement défriché.

Quant à la manière de vous conduire envers ceux de vos enfants qui se montrent doux, sensibles, dociles, généreux et bienfaisants, elle n'est pas sans danger, et même elle peut leur devenir nuisible, si la sagesse chrétienne ne la règle.

Remarquez d'abord que les qualités naturelles ne sont pas des vertus chrétiennes, et que c'est un chrétien que vous devez

former. Ainsi, celui qui supporte une injure sans se fâcher, parce qu'il est insensible par tempérament ; qui assiste un pauvre, parce que sa sensibilité l'y porte ; qui fait une bonne action, parce qu'il est louable de la faire, ne fait pas des actes de vertus chrétiennes, parce que ses motifs ne sont pas surnaturels.

Remarquez, en second lieu, qu'une qualité peut se perdre ou même se changer en un vice. Ainsi, en louant, sans prudence, un enfant, vous pouvez le rendre fier et orgueilleux ; en accordant trop de liberté à un enfant sage et docile, il peut devenir dissipé et désobéissant ; en se fiant trop à un enfant bon et vertueux, et le laissant aller où il veut, il peut devenir méchant et vicieux par la rencontre d'un mauvais compagnon.

En réalisant ces suppositions, qui sont malheureusement loin d'être chimériques, il arriverait ce que vous avez vu bien des fois dans le cours de votre vie : d'excellents matériaux faire un fort mauvais ouvrage, par la maladresse de l'ouvrier ; une terre excellente, ne produire que des mauvaises herbes, par la négligence du cultivateur ; un bel habit gâché, faute de soins ; enfin une personne en santé, tomber tout à coup dangereusement malade, à la suite d'une imprudence.

Que la sagesse chrétienne soit donc, encore une fois, la compagne inséparable de votre manière de diriger ces bonnes natures d'enfants, prédisposées à produire les plus belles vertus chrétiennes, et à devenir ainsi la "bonne odeur de Jésus-Christ". (1)

Il faut donc accoutumer les enfants à faire le bien, non par inclination naturelle, par ostentation ou pour être louangés, comme font les orgueilleux, mais par amour pour leur prochain et pour plaire à Dieu. Telle est la manière de former des enfants vertueux. Auraient-ils d'ailleurs toutes les bonnes

(1) 2 Cor., II, 15.

qualités possibles ; et comme dit saint Paul, " parleraient-ils le langage des anges, auraient-ils le don de prophétie, l'intelligence des mystères, une science universelle, tout ce qu'on peut avoir de foi, jusqu'à transporter les montagnes ; une bienfaisance assez généreuse pour distribuer tous leurs biens aux pauvres, et leur sacrifier même leur vie ; (1) sans ce motif de charité pour Dieu et pour le prochain en vue de Dieu, ils n'auraient que des vertus païennes, qui leur seraient parfaitement inutiles pour la fin que Dieu s'est proposée en les créant.

Ainsi, en louant vos enfants du bien qu'ils font, de leurs qualités, de la guerre qu'ils font à leurs défauts, ayez soin de leur faire tout rapporter à Dieu, auteur de toutes choses.

Pour mettre cette règle en pratique, que votre enfant offre à Dieu, dès le matin, en union avec le Sacré-Coeur, tout le bien qu'il fera durant la journée. Rappelez-lui cette offrande, de temps en temps, et faites-la lui réitérer, surtout quand il sera tenté d'y manquer. Qu'il dise comme ce saint qui répondait au démon : " Retire-toi, je ne puis rien faire pour toi ; j'ai tout donné à Dieu, ce matin." Le soir, exigez qu'il remercie Dieu des grâces reçues pendant la journée, et qu'il demande sa protection pendant la nuit.

Le trait suivant vous indiquera la conduite à suivre, pour accoutumer vos enfants à tout rapporter à Dieu.

Deux solitaires, ayant demandé à Dieu la manière de le servir parfaitement, entendirent une voix leur disant de se rendre à Alexandrie, où il y avait un homme appelé Euchariste, dont la femme se nommait Marie, et qu'ils apprendraient de lui comment aimer et servir Dieu.

Ces solitaires, étant arrivés à Alexandrie, cherchèrent Euchariste, sans le trouver, tant la vertu aime être ignorée. Ils crurent s'être trompés, et allaient s'en retourner, lorsqu'ils

(1) 1 Cor., XIII, 1, 2, 3.

aperçurent une femme sur le seuil de sa maison ; et lui ayant demandé si elle connaissait un homme du nom d'Euchariste, elle leur répondit que c'était son mari. Nous venons ici pour lui parler, reprirent les solitaires. Sur la remarque de cette femme que son mari ne reviendrait que le soir, les solitaires entrèrent dans la maison d'Euchariste, pour attendre son retour.

Euchariste arriva le soir, conduisant ses moutons. Les solitaires le saluèrent et le prièrent de leur dire quel était son genre de vie. Je suis, leur dit-il, un pauvre berger qui conduit ce petit troupeau que vous venez de voir. Ce n'est pas ce que nous demandons, répliquèrent les solitaires ; dites-nous la manière dont vous et votre femme servez Dieu. Mes pères, c'est à vous de me l'apprendre, car je ne suis qu'un pauvre ignorant. N'importe, lui dirent-ils, nous venons ici de la part de Dieu pour savoir comment vous le servez. Puisque vous me l'ordonnez, répondit Euchariste, voici ce qui en est : " J'avais une mère craignant Dieu, qui m'a toujours recommandé de tout faire et de tout souffrir pour l'amour de Dieu. J'ai suivi ce conseil dès ma plus tendre jeunesse ; j'obéissais, je souffrais pour l'amour de Dieu ; je me privais de certaines friandises, ou de certaines récréations pour l'amour de Dieu. Le matin, je me lève pour lui plaire ; je fais ensuite ma prière, et je lui offre ma journée ; je vais à l'ouvrage, parce qu'il le veut ; je prends un peu de récréation, pour le mieux servir ensuite ; je souffre la faim, le froid ou le chaud, la pauvreté, les maladies, les mauvaises années, comme venant de la main de Dieu. Voilà, mes pères, toute ma conduite, et celle de Marie, ma femme. "

C'est sur ce modèle qu'il faut former vos enfants, si vous voulez réaliser les desseins que Dieu a eus sur vous, en vous les confiant. Dites donc souvent en vous-mêmes, ce que disait une vertueuse mère : " je ne veux pas être la mère d'enfants réprouvés ; j'aurai trop de honte au jugement général. "

XII

Inspirer aux enfants la crainte de Dieu

Rien ne nous est aussi souvent recommandé, dans les saintes Ecritures, que la crainte de Dieu : " La crainte du Seigneur est la véritable gloire, et un sujet de se glorifier ; c'est une source de joie, et une couronne d'allégresse. La crainte du Seigneur réjouira le coeur ; elle donnera la joie, l'allégresse et la longue vie. Celui qui craint le Seigneur se trouvera heureux à la fin de sa vie, et il sera béni au jour de sa mort. La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse : elle est créée avec les hommes fidèles, dans le sein de leur mère ; elle accompagne les femmes choisies, elle se fait remarquer dans les justes et dans les fidèles." (1)

Heureux donc celui qui craint Dieu ! Mille fois heureux, votre enfant, si, comme le jeune Tobie, il apprend à craindre Dieu et à s'abstenir, par cette crainte, de commettre le péché ! Qui doit le former à cette crainte salutaire ? Vous, qui êtes ses parents et ses instituteurs. Quand commencer ? Dès sa plus tendre jeunesse. Comment vous y prendre ? Expliquez-lui le grand livre " du ciel et de la terre, rempli de la majesté de la gloire de Dieu ", (2) que nous devons craindre. Or, craindre Dieu, c'est être pénétré d'une haute idée de sa puissance, de sa sainteté, de sa justice et de sa présence. Expliquez

(1) Ecclés., I, 11, 12, 13, 16.

(2) Esec., XLIII, 2.

donc à votre enfant quelle est cette puissance, cette justice, cette sainteté et cette présence du maître de l'univers. Vous lui donnerez par là une haute idée de Dieu. Procédez par interrogations ; vous serez mieux compris et mieux écoutés.

Présence de Dieu

Qui a créé cette terre que nous habitons ? Ce magnifique soleil qui nous éclaire, qui réchauffe la terre, qui mûrit les récoltes, qui l'a suspendu dans l'espace ? Qui a fait cette lune dont la lumière douce et tranquille tempère les ténèbres de la nuit ? Qui a formé ces innombrables étoiles si variées, si brillantes ? Qui les a placées sous la voûte des cieux ? Qui soutient, au milieu des airs, la terre tournant avec une vitesse toujours uniforme depuis plus de six mille ans ? Qui a fixé des bornes à la mer, qui n'ose franchir la digue contre laquelle elle vient briser ses vagues déchaînées par la tempête ? Qui fait qu'un grain de blé pousse, germe et produit de nouveaux grains de blé ? Qui a fait ces fleurs, dont les couleurs et les variétés sont infinies, dont le nombre surpasse celui des cheveux de notre tête ? Qui a formé ces poissons de grandeurs et de formes si variées, qui peuplent les mers ; cette multitude étonnante d'oiseaux si beaux, si rapides dans leur vol à travers les airs ? Qui a fait ces animaux différents de grandeur et de force, et dont plusieurs aident l'homme dans ses travaux ? Quel est l'ouvrier qui a façonné les organes de ces mouches, dont la perfection surpasse peut-être celle des organes des plus grands animaux ? Qui a donné à la poule cet instinct de crier d'une façon, si elle appelle ses poussins pour manger, et d'une autre manière si elle les avertit d'un danger ? Qui a dit à ce rossignol, à ce merle, à cette hirondelle de construire un nid, chaque printemps, et d'y déposer leurs oeufs ? Qui leur a dit que ces oiselets avaient besoin de manger pour vivre, grandir et voler

ensuite ? Qui a donné à l'oeil la puissance de voir ; à l'oreille, celle d'entendre ; à l'estomac, celle de digérer ? Qui a donné à l'herbe que mangent les animaux, de se transformer en lait, en chair, en sang... ? Qui dirige le soleil, la lune et les étoiles à travers les airs, sans que jamais ils dévient de leur course ? Qui a donné à l'eau la vertu d'étancher la soif ; aux aliments, celle d'apaiser la faim ; à l'air, celle d'entretenir la respiration et la vie ; à la terre, celle de produire une infinité de moissons, de plantes, de fleurs, toutes différentes de grandeur, de couleur, de beauté ?... C'est Dieu.

De quoi Dieu s'est-il servi pour créer toutes ces choses ? Il les a créées de rien, puisqu'il n'y avait rien avant la création. Combien de temps a-t-il consacré à l'oeuvre de la création ? Il n'a pas travaillé comme nous, si nous voulons faire quelque chose, il lui a suffi de vouloir.

Que votre puissance est grande, ô Seigneur, Dieu du ciel et de la terre ! Qu'est-ce que l'homme, comparé à vous ! Peut-il seulement créer une mouche, un brin d'herbe, une fleur, un cheveu, le plus petit insecte ! Qu'il aille donc commander au vent de ne plus souffler, à la mer de ne point soulever ses flots ! Qu'il essaie de prolonger sa vie d'une seconde, quand Dieu l'appelle ! Qu'il élève la moindre construction, sans travail et sans matériaux !...

Servez-vous de ces considérations, pour donner, à votre enfant, une idée de la puissance de Dieu. A mesure qu'il grandira, comparez, devant lui, le travail de l'homme pour faire la moindre chose, avec la puissance de Dieu qui a tout créé par une seule parole ; la faiblesse de l'homme qui ne peut porter qu'un léger fardeau, pendant que Dieu soutient la terre et les immenses globes du firmament, uniquement par sa volonté.

Enseignez-lui à craindre la puissance de Dieu, qui peut nous anéantir à chaque instant ; qui nous tient comme suspendus par un fil au-dessus d'un abîme ; qui, au moment où

nous péchons, peut nous foudroyer, nous frapper de mort, ordonner à notre âme de sortir de notre corps, et de comparaître à son redoutable tribunal pour y être jugé.

Sainteté de Dieu

Sainteté infinie qui déteste, qui hait, qui réprouve tout ce qui est mal. Sainteté si pure, si inviolable, qu'elle ne peut laisser impuni un seul péché, fût-ce même dans ses anges. Sainteté si éclairée, qu'elle pénètre jusque dans les replis les plus cachés du cœur. Sainteté si sévère, qu'elle n'a pas même épargné son Fils bien-aimé, revêtu de la seule apparence du péché ; sainteté si opposée à tout ce qui n'est pas pur, qu'elle ne veut recevoir aucun autre sacrifice que celui du corps et du sang de Jésus-Christ l'agneau sans tache ; qu'elle a prodigué les miracles pour sanctifier la Vierge dans le sein de laquelle devait s'incarner le Verbe divin. Sainteté qui refuse l'entrée du séjour qu'elle habite à l'âme qui n'a pas expié la peine due au péché pardonné ; sainteté qui livre au feu et aux tourments du purgatoire, l'âme souillée du plus petit mensonge, de la plus légère impatience, d'une parole inutile, d'une faute échappée à la fragilité humaine ! Sainteté irréconciliable avec le moindre péché et le haïssant souverainement.

Justice de Dieu

Rappelez à votre enfant l'archange Lucifer, le plus beau des anges, précipité en enfer pour un seul péché de pensée ; Adam et Eve chassés du paradis terrestre, pour avoir mangé du fruit défendu ; le genre humain, à l'exception de la famille de Noé, détruit par le déluge ; Coré, Dathan et Abiron, engloutis dans la terre, à cause de leur

révolte contre Aaron : Sodome et Gomorrhe, consumés par une pluie de soufre et de feu ; Héliodore, profanateur du temple de Dieu, battu de verges par des anges ; la sentence du sacrilège Balthazar, écrite sur les murs de la salle du festin ; Héil puni, avec sa famille et son peuple, à cause de sa tolérance coupable ; soixante-dix mille Israélites, frappés de mort pour punir une pensée d'orgueil du roi David en ordonnant le dénombrement de son peuple ; les guerres, les maladies, les pestes, les tremblements de terre, la famine, tous les fléaux suivis de la mort et de supplices qui tourmenteront pendant l'éternité les malheureux décédés dans l'impénitence finale ; Jésus-Christ, bien que revêtu de la seule apparence du péché, flagellé, couronné d'épines, abreuvé de fiel, rassasié d'opprobres, meurt sur un infâme gibet, chargé des malédictions de tout un peuple, pour satisfaire à la justice de Dieu.

Présence de Dieu

Dieu voit et connaît tout. Nos paroles, il les entend ; nos désirs, nos plus secrètes pensées, il les voit ; pas un regard, pas un soupir, pas un geste, pas le plus petit remuement du coeur qui lui échappe. Impossible de ne pas être devant sa présence ; nous vivons en lui, comme le poisson dans les eaux ; il est dans nos maisons, dans nos champs, dans les bois, dans l'air, dans les abîmes de l'océan, dans le centre de la terre. Pendant la nuit la plus obscure, Dieu nous voit plus distinctement que nous ne voyons les objets extérieurs, à la clarté du soleil. C'est pourquoi le prophète David a dit : " Où irai-je, Seigneur, pour me dérober à votre Esprit ; et où m'enfuirai-je de devant votre face ? Si je monte dans le ciel, vous y êtes ; si je descends dans l'enfer, vous y êtes encore. Si je prends des ailes, dès le matin, et si je vais demeurer aux extrémités de la mer ; votre

main même m'y conduira, et ce sera votre droite qui me soutiendra. Et j'ai dit : peut-être que les ténèbres me cachent, mais la nuit même devient toute lumineuse pour me découvrir à vos yeux, dans mes plaisirs, parce que les ténèbres n'ont aucune obscurité pour vous, que la nuit est aussi claire que le jour, et que les ténèbres sont à votre égard comme la lumière du jour même." (1) Dieu est donc partout, suivant chaque homme, témoin du bien et du mal qu'il fait. Personne n'oserait pécher s'il avait ces pensées toujours présentes à l'esprit.

Après avoir exposé à votre enfant ces motifs de craindre Dieu, résumez-les pour le frapper davantage. Dieu est tout-puissant, infiniment saint, infiniment juste, et voit tout. Celui qui commet un péché, fut-ce même un péché de pensée, outrage la puissance et la sainteté de Dieu, provoque sa justice, souille sa sainte présence.

Pour empêcher votre enfant de concevoir une crainte servile, indigne d'un enfant de Dieu, dites-lui bien que Dieu déteste seulement le péché, mais qu'il aime toujours sa créature, même coupable, créée à son image et rachetée par son Fils ; et que celui qui a eu le malheur de pécher mortellement peut encore obtenir miséricorde par l'aveu de sa faute, accompagnée d'une vraie contrition et du ferme propos. Malgré cela, il faut bien prendre garde de pécher, puisque Dieu peut frapper de mort le pécheur au moment qu'il l'offense, comme cela est arrivé à un grand nombre de malheureux, aujourd'hui plongés dans l'enfer.

Les avis que Tobie, sur le point de mourir, laissa à son fils sont si beaux, si pratiques, respirent tant la crainte de Dieu, que je me reprocherais de ne pas les reproduire ici. Je vous recommande de les lire souvent à vos enfants. Heureux s'ils en font la règle de leur conduite, comme le jeune Tobie qui les reçut de la bouche même de son père.

(1) Ps. CXXXVIII, 7, 8, 9, 10.

“ Mon fils, écoutez mes paroles, et mettez-les dans votre coeur, comme un fondement solide.

“ Lorsque Dieu aura reçu mon âme, ensevelissez mon corps ; et ayez soin d'honorer votre mère tous les jours de sa vie.

“ Souvenez-vous combien elle a souffert, et à quels dangers elle a été exposée avant votre naissance.

“ Lorsqu'elle aura fini le temps de sa vie, ensevelissez-la auprès de moi.

“ Ayez Dieu présent à votre esprit, tous les jours de votre vie, et gardez-vous de consentir jamais à aucun péché, et de manquer à l'observance de quelque commandement du Seigneur.

“ Faites l'aumône de votre bien, et ne détournez votre visage d'aucun pauvre : car de cette sorte le Seigneur ne détournera pas non plus son visage de dessus vous.

“ Soyez charitable en la manière que vous le pourrez.

“ Si vous avez beaucoup de bien, donnez beaucoup ; si vous en avez peu, ayez soin de donner de ce peu même, mais de bon coeur.

“ Car vous amasserez ainsi un grand trésor et une grande récompense, pour le jour de la nécessité.

“ Parce que l'aumône délivre de tout péché et de la mort, et qu'elle ne laissera point tomber l'âme dans les ténèbres.

“ L'aumône sera le sujet d'une grande confiance devant le Dieu suprême, pour tous ceux qui l'auront faite.

“ Veillez sur vous, mon fils, pour vous garder de toute impureté...

“ Ne souffrez jamais que l'orgueil domine, ou dans vos pensées ou dans vos paroles, car c'est par l'orgueil que tous les maux ont commencé.

“ Lorsqu'un homme aura travaillé pour vous, payez-lui aussitôt ce qui lui est dû pour son travail ; et que la récompense du mercenaire ne demeure jamais chez vous.

“ Prenez garde de ne jamais faire à un autre ce que vous seriez fâché qu'on vous fit.

“ Mangez votre pain avec les pauvres et avec ceux qui ont faim, et couvrez de vos vêtements ceux qui sont nus.

“ Mettez votre pain et votre vin sur le tombeau du juste (en faisant l'aumône, pour obtenir de Dieu le soulagement des morts) et gardez-vous d'en manger et d'en boire avec les pécheurs.

“ Demandez toujours conseil à un homme sage.

“ Bénissez Dieu en tout temps, et demandez-lui qu'il conduise et rende droites toutes vos voies, et que tous vos desseins demeurent fermes en lui. ” (1)

(1) Tobie IV, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20.

XIII

Instruire les enfants des rudiments de la foi

Les saints Pères appellent les pères et les mères les évêques de leurs familles, pour faire comprendre qu'ils sont les premiers instituteurs de leurs enfants. Aussi l'Eglise exige que ceux qui entrent dans l'état du mariage, sachent les principales vérités de la religion et les règles d'une vie chrétienne. De là l'obligation rigoureuse pour les parents d'apprendre ou de faire apprendre, à leur jeune famille, les principales vérités de la foi et de leur en faire formuler des actes. J'ai dit obligation rigoureuse, parce qu'ils y sont tenus sous peine de péché.

Ces vérités sont les suivantes :

Il n'y a qu'un seul Dieu.

Ce Dieu juste et saint glorifiera éternellement dans le ciel celui qui l'aura servi sur la terre et qui sera mort en grâce avec lui, et punira par les supplices de l'enfer celui qui aura péché mortellement et qui sera mort sans avoir été pardonné.

Il y a trois personnes en un seul Dieu : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Ces trois personnes, bien que distinctes l'une de l'autre, ont une même nature et une même divinité, sont égales en toutes choses.

La seconde personne de la Sainte Trinité, le Fils, s'est fait homme en prenant un corps et une âme semblables aux nôtres, excepté par le péché. Il est devenu par là Dieu et homme en même temps. Il est mort sur une croix pour réparer le mal causé aux hommes par le péché d'Adam, et nous rendre nos droits à l'héritage du ciel.

Les enfants doivent être instruits de ces vérités dès qu'ils ont l'usage de raison, vers l'âge de sept ans, et même dès qu'ils commencent à parler et à comprendre quelque peu.

Les parents doivent aussi faire formuler à ces jeunes enfants des actes de Foi, d'Espérance et de Charité. Il est juste que le premier usage de cette raison dont l'homme seul est doué, serve à croire en Dieu, à espérer en lui et surtout à aimer Celui qui lui a donné tout ce qu'il a et tout ce qu'il est.

Mais comme ces actes leur seraient inutiles, s'ils n'en comprenaient le sens, les parents doivent, avant de les leur faire réciter, leur expliquer :

Que la Foi nous fait croire en Dieu, tenir pour certain qu'il existe, et admettre toutes les vérités qu'il nous a révélées.

Que l'Espérance est la ferme confiance que Dieu nous donnera le bonheur du ciel et les moyens nécessaires pour l'obtenir.

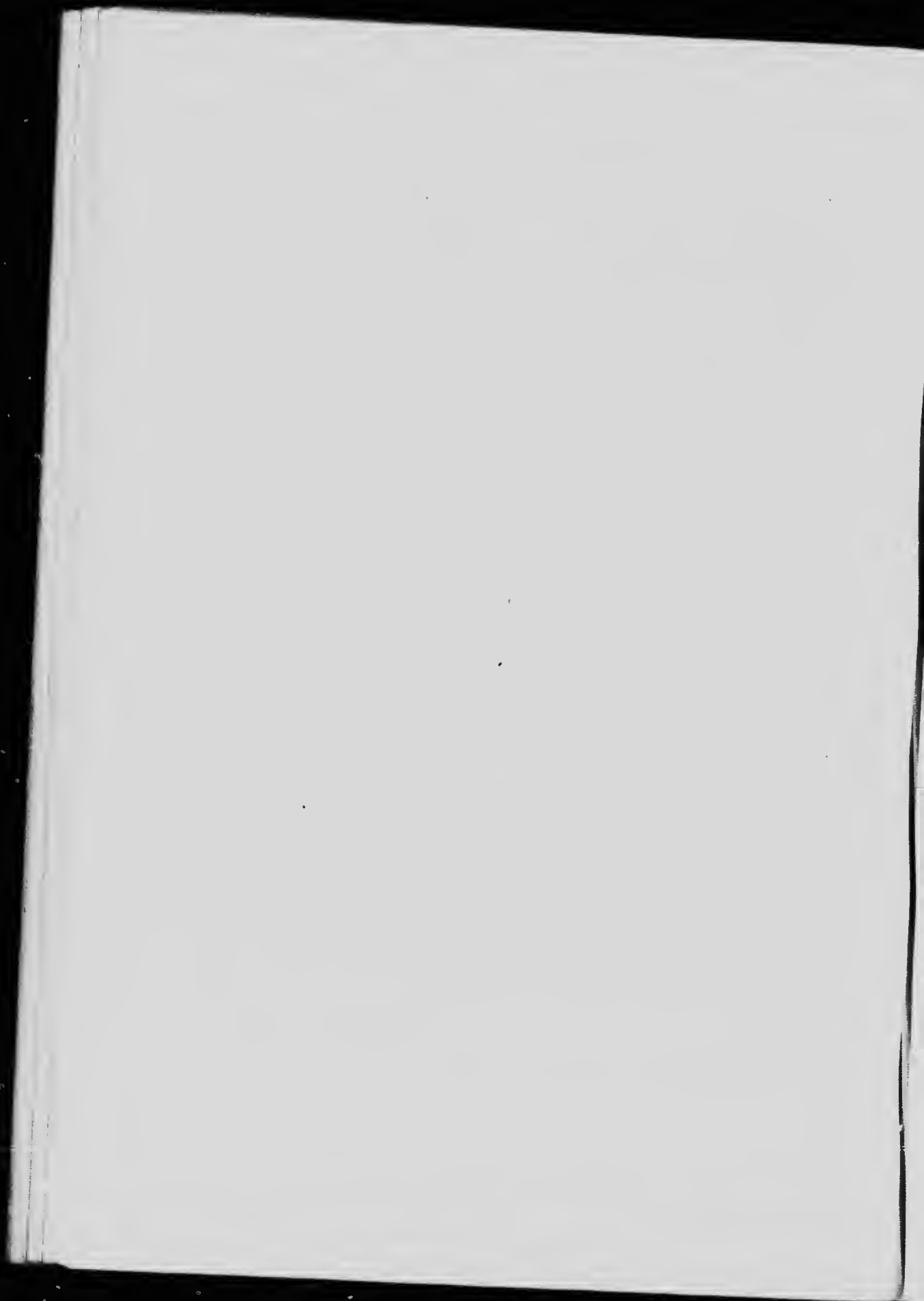
Que la Charité c'est aimer Dieu plus que tout ce qui existe dans le monde, être bien déterminé à tout faire et à tout souffrir pour ne pas l'offenser, et aimer tous les hommes pour l'amour de Dieu, et même ceux qui nous font du mal, pour l'amour de Dieu.

C'est aussi à l'âge de sept ans que les enfants sont obligés d'observer les lois de l'Eglise touchant l'abstinence, la confession annuelle et l'assistance à la sainte messe, les dimanches et fêtes d'obligation.

Pères et mères, retenez bien le principe général que si un enfant est tenu à un devoir, ses parents doivent le lui

faire accomplir. Si l'enfant y manque sans raison, il peut être excusable ; mais les parents ne le sont pas. Sauf les cas exceptionnels, tels qu'un oubli involontaire ou l'impossibilité, les pères et les mères sont coupables, aux yeux de Dieu, de l'ignorance et des manquements de leurs enfants.

Où en sont avec leur conscience un trop grand nombre de parents qui laissent, par négligence ou insouciance, leurs enfants croupir dans une ignorance lamentable, et manquer aux devoirs prescrits par la religion, lorsque ces enfants ont l'âge et la capacité de les observer ! Que peut-on attendre de pauvres enfants dépourvus d'une solide instruction religieuse, ne connaissant qu'imparfaitement la fin pour laquelle ils ont été créés ? L'ignorance de tout ce que l'on doit croire et savoir pour vivre en chrétien, est la compagne inséparable d'une vie criminelle, dit saint Alphonse.



XIV

Surveillance des enfants à l'église

J'ai dit que les parents sont tenus de faire assister leurs enfants à la messe, dès qu'ils sont parvenus à l'âge de raison ; mais il ne leur servira guère de les y envoyer, s'ils n'ont soin de veiller à ce qu'ils s'y comportent avec respect et recueillement.

Cette obligation est l'une de celles auxquelles les parents manquent fréquemment, et dont l'omission est cause que les enfants, en général, se tiennent mal pendant les offices. Regardez-les, alignés sur les marches du balustre, parlant, changeant de place, remuant sans cesse. On remarque la même dissipation en tout endroit de l'église où ils ne sont pas surveillés par leurs parents ou par d'autres personnes. (1)

Comment espérer que ces enfants, devenus grands, respecteront davantage la maison de Dieu. C'est ce qui explique que tant de grandes personnes se tiennent mal dans nos églises, moins bien même que dans certaines maisons privées. Elles se sont habituées à ce sans-gêne dès l'enfance, et imitent les exemples qu'on leur a donnés. Si Dieu a chassé du temple de Jérusalem, à coups de fouet, ceux qui y vendaient des

(1) Il est regrettable qu'il n'y ait pas dans nos églises une place réservée aux enfants, où ils pourraient entendre la messe sous la surveillance des instituteurs ou institutrices. D. G.

objets nécessaires aux sacrifices judaïques ; comment traitera-t-il les profanateurs de nos églises, devenues la demeure de son divin Fils.

Les profanations de la maison de Dieu par vos enfants, trop jeunes pour comprendre ce qu'ils font, vous sont imputables, si vous pouvez les empêcher. Veillez donc sur eux pendant qu'ils sont dans la maison de Dieu. Leur bonne tenue, leur piété pendant la sainte messe et les autres offices, et l'édification qu'ils donneront ainsi aux fidèles vous fera honneur et attirera sur vous les bénédictions du ciel.

Outre les recommandations de respect, de silence et de recueillement que vous devez leur faire, chaque fois qu'ils partent pour l'église, si la chose est possible, placez-les sous vos yeux, afin de les bien surveiller. Si vous ne pouvez aller à l'église, ou les placer sous vos yeux, priez un parent ou un ami de veiller sur eux, et de vous rendre compte de la manière dont ils se comporteront. Puis, ne laissez jamais impunie la moindre irrévérence de vos enfants dans l'église.

Pour mieux faire comprendre à vos enfants l'attitude respectueuse que l'on doit tenir à l'église, rappelez-leur les prescriptions des conciles, des papes et de nos évêques sur ce sujet.

On ne doit aller dans les églises que pour instruire et édifier les personnes qui s'y trouvent, et il faut n'y tenir aucune conversation quelconque, dit le concile de Lyon, tenu sous Grégoire X.

Les Pères du concile de Trente ordonnent de bannir des églises tout discours vain et profane, le bruit, les promenades, les assemblées pour affaires temporelles, afin que la maison de Dieu soit véritablement la maison de la prière.

Recommandez aussi à vos enfants de marcher légèrement quand ils entrent dans l'église, surtout pendant la sainte messe ; d'en ouvrir et d'en fermer doucement les portes ;

de ne jamais frapper des pieds, afin de ne pas troubler la piété des fidèles et de ne pas les distraire, conformément à ces paroles de la Sainte Ecriture : "Faites attention comment vous marchez, lorsque vous entrez dans la maison de Dieu." (1)

Ces deux conciles ordonnent aux évêques du monde entier, de faire observer leurs décrets, en recourant même aux peines ecclésiastiques, s'il y a lieu.

On conçoit que l'Eglise a fait des règlements pour assurer le respect dans la maison de Dieu, surtout pendant les saints offices ; mais on conçoit moins que des catholiques, croyant à la présence réelle, s'y comportent parfois avec tant d'irrévérence qu'il faille de pareilles mesures de rigueur. Il est humiliant pour l'Eglise d'être forcée de recourir au pouvoir laïque, pour protéger la maison de Dieu. Il est de fait que le connétable placé à la surveillance des fidèles, est de nature à faire rougir ceux qui ont de la foi.

Notre Saint Père le Pape, Pie V, touché de douleur à la vue des profanations qui se commettaient dans les églises, adressa à tous les évêques des Lettres Apostoliques, datées du premier jour d'avril de l'année 1566, dans lesquelles il renouvelle les décrets des conciles de Lyon et de Trente, concernant le respect dû aux églises, et ordonne que les fidèles n'y entrent qu'avec humilité et piété ; qu'ils y observent un profond silence ; qu'ils y prient avec la plus grande attention, et que tous, agenouillés, y adorent le Très Saint Sacrement, s'y abstiennent de paroles obscènes, vaines et profanes, qui ne seraient propres qu'à scandaliser les fidèles ou à troubler les offices divins.

En conséquence les évêques de notre pays ont ordonné ce qui suit : " L'on évitera avec soin dans l'église les immodesties que nous allons marquer : se tenir un genou en terre et l'autre levé ; regarder de côté et d'autre ; s'appuyer sur

(1) Ecclésiaste, IV, 17.

les bancs et avoir les jambes croisées. L'on doit observer de plus que saint Paul ordonne : " Que les hommes aient la tête nue dans l'église, et que les femmes y soient voilées. On doit éviter d'y parler et causer. " (1)

Je résume ce que je viens de dire par les règles suivantes que je vous conseille de faire observer à vos enfants.

Entrer avec respect et recueillement dans l'église, ayant soin de se découvrir au moment d'en franchir le seuil.

Marcher d'un pas modéré, la vue fixée sur l'autel.

Faire la gémuflexion en arrivant et en partant.

Rendu à sa place, se mettre à genoux pour adorer Jésus-Christ, par cette prière, ou une autre semblable : " Mon Dieu, qui êtes ici présent, jour, et nuit, pour me recevoir et écouter mes prières, je vous adore comme mon Dieu, mon maître et mon Sauveur. "

Ne jamais tourner la tête, en arrière, à droite ou à gauche ; tenir les yeux modestement baissés ; ou regarder l'autel pour suivre le prêtre qui célèbre, et s'unir à lui.

Pendant la messe, lire les prières que récite le prêtre, ou réciter son chapelet avec piété, en s'unissant d'intention au prêtre qui offre le saint sacrifice.

Pendant les autres offices, dire son chapelet, réciter des prières en l'honneur du Saint Sacrement, ou lire un livre de piété.

Ne pas sortir avant que les offices soient terminés, et sans avoir remercié Dieu et demandé pardon des fautes dont on a pu se rendre coupable.

Ne jamais parler près des portes de l'église—surtout quand elles sont ouvertes—soit en entrant, soit en sortant ; ne commettre aucune irrévérence, même à l'extérieur de l'église.

Ne pas appuyer nonchalamment la tête sur la main, lorsqu'on est assis ; se tenir droit, quand on est debout ; ne

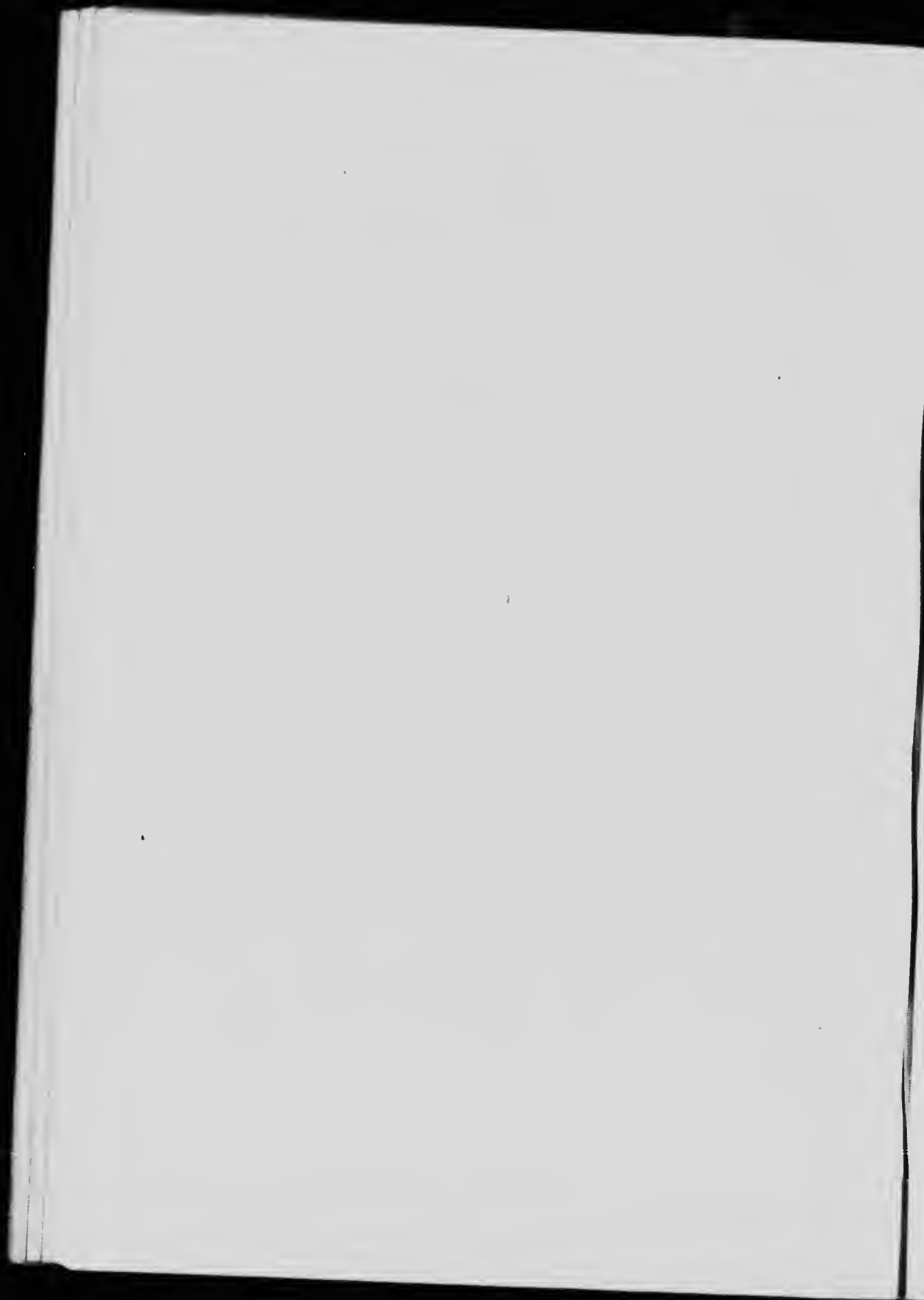
(1) I Cor., XI, 13.

point dormir, parler, rire, regarder ceux qui entrent ou qui sortent, surtout pendant les offices.

Saluer le bon Dieu lorsqu'on passe près d'une église, et y entrer un instant, si on le peut, pour demander la bénédiction de Jésus-Christ.

Se faire un honneur de contribuer à l'ornement de son église paroissiale, et de pavoiser le chemin que doit parcourir le Saint Sacrement, le jour de la procession. Toute la paroisse devrait contribuer aux frais de cette procession.

Faire comprendre à vos enfants que la procession du dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu est un triomphe en l'honneur de Jésus-Christ ; et que, mêlés aux protestants qui nient la présence réelle, ils les confirmeraient dans leur erreur, s'ils se montraient indifférents en pareille circonstance.



XV

La confession des enfants

La confession est un bienfait de la miséricorde infinie de Dieu qui, par ce moyen, permet de nous réconcilier avec lui. L'Eglise a fait un commandement, à tous ses enfants qui ont l'usage de raison, d'aller à confesse, au moins une fois l'an, et de se préparer à recevoir l'absolution, s'ils sont en péché mortel. Car se présenter à confesse, une fois l'an seulement, sans se disposer à l'absolution, lorsqu'on est en péché mortel, ce n'est pas accomplir le commandement de l'Eglise ; de même qu'on ne l'accomplit pas en faisant une confession sacrilège.

Vos enfants, parvenus à l'âge de raison, sont obligés d'observer ce commandement, comme je vous l'ai déjà dit. Vous devez donc les envoyer à confesse chaque fois que votre curé les convoque.

Mais comme cette confession leur profiterait peu, s'ils ne connaissent les dispositions qu'elle exige, la manière de la bien faire, vous devez leur expliquer ce qu'ils ont à faire pour se bien confesser.

C'est pourquoi, dites à vos enfants que Dieu a institué la confession pour purifier notre âme des taches du péché ; qu'après le baptême nous n'avons pas d'autres moyens d'obtenir le pardon de nos péchés mortels ; que pour bien connaître les péchés qu'on a commis, il faut prier Dieu de nous

éclairer, puis repasser avec soin nos actions, nos paroles, nos pensées, pour voir en quoi nous avons offensé Dieu.

Vous pouvez aider vos enfants à faire cet examen, en leur rappelant, chacun en particulier, leurs désobéissances, leurs petits vols, leurs emportements, mauvaises paroles, Indécences, etc. Dites-leur que s'ils ont commis d'autres péchés, il faut aussi les confesser.

Indiquez-leur quelques motifs propres à leur faire regretter leurs fautes ; comme la peine causée à Dieu qui les aime tant, qui les comble de bienfaits, qui est mort sur une croix pour eux, et qu'ils ont crucifié de nouveau.

Faites surtout comprendre à vos enfants qu'on se confesse de ses péchés pour en obtenir le pardon et ne plus jamais les commettre.

Avant d'envoyer vos enfants à confesse, qu'ils sachent autant que possible, les principales vérités de la Foi, ou du moins les principaux mystères, tels qu'ils sont énoncés dans le petit catéchisme du diocèse, ainsi que les actes de Foi, d'Espérance, de Charité et de Contrition, le " Je me confesse à Dieu ", " Notre Père, Je vous salue, Marie ", et le " Symbole des Apôtres ". J'ai rencontré, assez souvent, des petits enfants de cinq ans, qui savaient très bien ces prières que leur avaient apprises leurs bonnes mamans.

Après avoir ainsi préparé vos enfants, recommandez-leur de bien écouter ce que leur dira le confesseur, et d'éviter toute dissipation en attendant leur tour d'aller à confesse. Mais, par-dessus tout, dites-leur d'être bien sincères et d'avouer franchement ce qu'ils ont fait de mal.

Vous ne sauriez croire combien cette dernière recommandation est nécessaire. Pour la rendre efficace, n'imites pas ces parents imprudents qui inspirent à leurs enfants de la crainte pour leur curé ; car rien n'est plus maladroit et plus propre à les rendre insincères et à les mettre sur la pente des sacrilèges.

Assurez-les, au contraire, que votre curé aime beaucoup les petits enfants ; qu'il les accueille toujours paternellement, surtout à confesse, qu'il les bénit, à l'exemple de Jésus, et qu'il les aime encore davantage quand ils ont fait une bonne confession.

Pour leur inspirer une plus grande aveu sion du manque de sincérité en confession, racontez-leur le fait suivant, dont la vérité nous est garantie par saint Antoine, archevêque de Florence.

Une jeune fille, élevée très chrétiennement, eut le malheur de commettre un péché mortel, qu'elle cacha en confession. S'imaginant pouvoir en obtenir le pardon en faisant de grandes pénitences, et oubliant qu'on ne peut être pardonné sans se confesser sincèrement, elle prit le parti de se faire religieuse.

Entrée au couvent, elle fit une confession générale, mais sans confesser son péché, et continua ses mortifications pour apaiser les remords de sa conscience. Elle vécut ainsi passablement longtemps, toujours malheureuse, et tourmentée par le souvenir de ses sacrilèges. Etant tombée dangereusement malade, et prévoyant sa fin prochaine, elle résolut de se bien confesser. Mais Dieu l'avait abandonnée, à la suite de ses nombreux sacrilèges, et le démon lui ferma encore la bouche. Cependant elle reçut les derniers sacrements, mangea, une dernière fois, son jugement et sa condamnation, en recevant le corps et le sang de Jésus-Christ. Lorsqu'elle sentit approcher la fin, sa conscience réclama plus énergiquement, la conjurant de confesser son péché. Epouvantée, elle se résout enfin et fait demander son confesseur. Mais, ô redoutable justice de Dieu ! elle perd tout à coup connaissance, ne reconnaît même plus son confesseur, et meurt avec ce péché sur la conscience.

Les religieuses, trompées par ses hypocrites pénitences, la pensaient dans le chemin du ciel. Mais, un jour que la

communauté priait pour elle, Dieu permit que cette infortunée lui apparut en s'écriant : " Cessez de prier pour moi, vos prières sont inutiles ; j'ai été condamnée aux flammes éternelles, et je suis condamnée pour avoir, dans ma jeunesse, caché un péché en confession."

Ame infortunée ! condamnée pour toujours à brûler, pour un péché que Dieu lui aurait si facilement pardonné, si elle avait eu le courage de s'en confesser ! Éternellement elle maudira le jour où elle l'a commis, et encore plus, sa première confession sacrilège !

Quand vos enfants seront de retour, faites-leur remarquer combien ils sont heureux de s'être confessés et d'avoir reçu la bénédiction du prêtre. Faites-les ensuite mettre à genoux pour remercier Dieu et renouveler la résolution de ne plus jamais commettre les fautes pardonnées.

XVI

Faire apprendre le catéchisme aux enfants

Dès que les enfants sont capables de comprendre, il est du devoir des pères et des mères de leur faire apprendre le petit catéchisme du diocèse. Ne vous imaginez pas, pères et mères, que ceci ne regarde que votre curé. Il ne peut se charger de cette tâche sans perdre un temps précieux, qu'il doit employer à autre chose. Vous ne pouvez même compter qu'il pourra le faire pendant le catéchisme préparatoire à la Première communion, parce qu'il lui faudrait prolonger la durée des leçons et, par conséquent, multiplier les voyages des enfants plus instruits ; ce qui serait injuste envers eux et envers les parents qui sont en règle sur ce point.

Le curé est tenu d'expliquer aux enfants la doctrine contenue dans le catéchisme, et les parents doivent leur en faire apprendre la lettre avant l'âge requis pour être admis au catéchisme préparatoire. Sans cela, comme l'expérience le démontre, ils ne pourront suffire à la double tâche d'apprendre le texte et de retenir les explications. Vous devez commencer ce travail quand ils sont encore jeunes, à l'âge de sept ans environ. Parvenus à l'âge de dix ans, ils sauront certainement le catéchisme tout entier. Un petit calcul convaincra les parents les plus incrédules.

Le Catéchisme du diocèse contient quatre cent quatre-vingt-dix-sept demandes et questions. Supposons que vous commenciez à le faire apprendre à votre enfant à l'âge de

sept ans, vous avez trois ans à votre disposition, ou cent cinquante-six semaines ; ce qui donne environ trois réponses par semaine. Quel est l'enfant qui ne puisse venir à bout de cette tâche ?

La Première communion est fixée à l'âge de dix ans. Il appartient à vos curés de juger quels sont les enfants en état de la faire à cet âge. S'ils ne jugent pas à propos de les admettre, les parents n'ont qu'à s'incliner sans récriminer.

Il est évident que la négligence de certains pères et mères, qui ne commencent à faire apprendre le catéchisme à leurs enfants qu'à l'âge où ils devraient le savoir, est inexcusable devant Dieu. Cependant, on rencontre, dans presque toutes les paroisses, des enfants rendus à dix ans, qui ont à peine commencé à l'apprendre. Alors ces parents négligents se plaignent que leurs enfants ne peuvent plus l'apprendre, parce qu'ils ont "la tête trop dure". Ce n'est pas pour cette raison, mais parce qu'ils n'ont pas été cultivés en temps.

Les parents qui ont ainsi négligé l'un de leurs plus importants devoirs, n'ont pas le droit de se plaindre si leurs enfants sont obligés de fréquenter les catéchismes à l'âge où ils pourraient leur rendre service. Ils écouteront les explications du catéchisme ; mais n'en sachant pas la lettre, ils ne comprendront guère. Le curé, ne les trouvant pas assez instruits, les remettra, comme sa conscience lui en fait un devoir, et ils seront obligés de se présenter de nouveau une autre année. Supposons que le curé les trouve assez instruits, ils feront leur Première communion, mais à un âge où ils sont déjà esclaves de mauvaises habitudes. Maintenant que nos paroisses sont toutes pourvues d'écoles, la plupart des enfants devraient au moins savoir la lettre du catéchisme à dix ans. (1).

(1) Dans les écoles où est en usage notre "Code catholique", recommandé par l'archevêque de Québec, les enfants possèdent déjà les principales explications lorsqu'ils se présentent au catéchisme de la Première Communion.—D. G.

Comme ce que je viens de dire intéresse grandement le salut éternel des enfants, je vais en formuler les principales conséquences.

Première conséquence.—Un enfant qui fait sa Première communion à l'âge de dix ans, acquerra, par son union avec Jésus-Christ, une force toute puissante pour résister aux mauvais penchants à la veille de se développer.

Seconde conséquence.—Etant très jeune, il y a lieu d'espérer qu'il est encore pur, et qu'il fera cette grande action d'une manière plus agréable à Dieu et plus avantageuse pour lui-même.

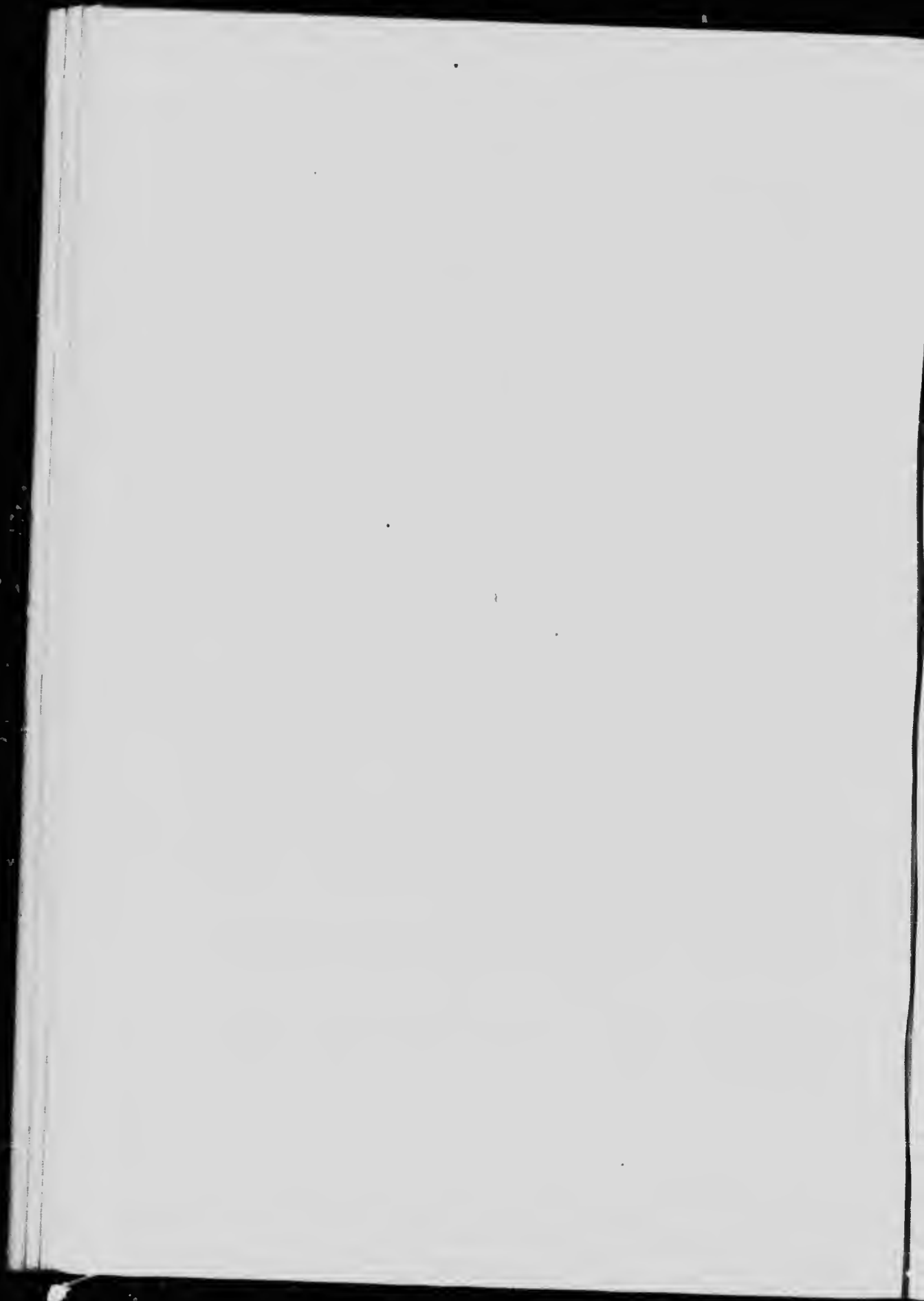
Troisième conséquence.—Jésus-Christ prenant possession de son cœur avant que les passions s'en emparent, si le démon veut aussi y entrer, cet enfant pourra répondre comme sainte Agnès au tyran : "Celui qui, le premier, a pris possession de mon cœur, le possèdera toujours."

Quatrième conséquence.—Les enfants qui n'ont pas commencé l'étude du catéchisme de bonne heure, l'apprendront moins facilement plus tard, et les parents les prépareront plus difficilement.

Cinquième conséquence.—N'ayant pas été instruits, dès le premier âge, ces vérités de la religion se graveront moins dans leur esprit.

Sixième conséquence.—Les enfants, privés ainsi des avantages de la sainte communion, succomberont plus souvent aux tentations, et contracteront peut-être l'habitude du péché mortel.

Septième conséquence.—Supposé même qu'on parvienne à préparer convenablement ces enfants, il est fort à craindre qu'ils retombent dans les mauvaises habitudes contractées avant leur Première communion, comme le prouve l'expérience.



XVII

Préparation à la Première Communion

Le Première communion est l'un des actes les plus importants de la vie, et qui, généralement, a une influence décisive sur l'avenir de l'enfant. Si elle est faite avec les dispositions requises, il a grande chance de persévérer dans la bonne voie ; si, au contraire, il fait une Première communion sacrilège, que deviendra ce petit malheureux, plus coupable qu'auparavant, puisqu'il a trahi Jésus, comme Judas ? Si encore il avait eu le courage de réparer immédiatement cette première communion sacrilège ! Mais n'est-il pas à craindre qu'il continue ses profanations, qu'il s'endurcisse et tombe dans l'impénitence, comme l'insinue l'exemple suivant.

L'avant-dernière année de mon séjour en Amérique, dit un ancien missionnaire, un de mes confrères fut appelé près d'un malade. Cet homme, sur le déclin de l'âge, vivait, comme bien d'autres, dans l'indifférence religieuse. On l'avait toujours vu sombre, bien qu'il ne fût pas d'un caractère mélancolique. Rien ne lui manquait sous le rapport de la fortune ; il possédait une riche plantation, de nombreux esclaves, une excellente famille ; cependant il était malheureux. Impossible de le voir deux fois sans constater le fait.

Cet homme étant tombé malade, on s'empressa de mander le missionnaire, qui s'entretint longtemps avec lui, sortit un instant, et revint bientôt pour le communier.

A la vue de son Dieu, le malade s'écrie tout à coup : Voilà mon juge ! Le missionnaire cherche en vain à le rassurer. J'ai péché, continue le malade, j'ai livré le sang du Juste. La première fois de ma vie, j'ai communié indignement ! A ces mots, il s'enfonce dans son lit, en proie à d'horribles convulsions. Le prêtre veut lui parler, mais il est mort ! mort en désespéré !

Votre enfant qui fréquente le catéchisme préparatoire à la Première communion peut tomber dans un semblable malheur. Cependant, n'êtes-vous pas de ces parents qui se croient seulement tenus d'envoyer leurs enfants aux instructions, et qui pensent faussement que leur préparation à la Première communion est l'affaire des curés seuls ? Non, ce n'est pas l'affaire des curés seuls ! Ils ont absolument besoin de votre coopération, sans laquelle ils ne réussiront jamais qu'à demi.

La préparation nécessaire pour faire une bonne Première communion, ne consiste pas seulement à bien posséder le catéchisme ; mais à bien prier et à purifier sa conscience. Or, les enfants sont généralement légers, dissipés, irréfléchis. Par conséquent, leur préparation sera nécessairement défectueuse si les parents ne secondent pas le curé, ne rappellent tous les jours à leurs enfants qu'il leur faut prier beaucoup, s'occuper de corriger leurs défauts, et se montrer exemplaires en tout.

Appliquez-vous donc, pères et mères, à prévenir vos enfants du malheur d'une mauvaise Première communion, en leur aidant à se bien préparer. Commencez dès l'année où ils sont admis comme préparants. Informez-vous comment ils se comportent durant le trajet. Demandez à votre curé s'ils sont attentifs pendant les catéchismes, s'ils montrent de la piété. Interrogez-les vous-mêmes pour constater jusqu'à quel point ils retiennent les explications, et pour rendre plus clair ce

qu'ils n'ont pas bien saisi. Répétez-leur souvent que le Fils de Dieu, mort sur une croix, qui viendra juger l'univers à la fin du monde, va habiter en eux. Pour les encourager à se défaire de leurs mauvaises habitudes, rappelez-leur que le Dieu auquel leur âme va s'unir, est si pur et si saint qu'il a trouvé des taches même chez ses anges. Veillez sur leurs relations avec les autres enfants. Que la famille, chaque soir, prie Dieu de leur aider à se bien préparer. Que chaque personne s'observe encore plus qu'à l'ordinaire, afin de ne rien faire ou dire qui puisse les scandaliser.

Si votre curé juge votre enfant capable de faire sa Première communion, tout en vous en réjouissant, redoublez de sollicitude pour lui aider à acquérir les dispositions requises. Que le chapelet dit en famille, pendant la petite retraite préparatoire, soit à cette intention, et entretenez-le, autant que possible, de l'importante action qu'il est sur le point de faire.

Vous surtout, qui êtes sa mère, conversez privément avec lui ; encouragez-le à confesser sans fausse honte tous ses péchés, en particulier, les fautes contre la modestie ; aidez-lui à faire son examen de conscience, en l'assurant que Dieu peut et veut lui pardonner, et que ses péchés, quels qu'ils soient, n'empêcheront point son confesseur de lui faire sa Première communion. Puis, confiez votre enfant au Sacré-Coeur et à la sainte Vierge. Si vous demeurez près de l'église, je vous conseille d'assister à la sainte messe, chaque jour de la retraite. Enfin, oubliez tout le reste, pour ainsi dire, et occupez-vous uniquement de votre enfant.

Le jour de la Première communion de votre enfant arrivé, habillez-le convenablement mais sans vanité, lui répétant que la plété et la pureté du coeur plaisent à Dieu infiniment plus que les riches habits. Veillez à ce qu'il n'avale rien qui l'empêche de communier, conduisez-le à l'église avec toute la famille, s'il est possible. Le jour de la Première communion

des enfants étant une fête, la plus belle, la plus touchante et la plus instructive peut-être, pour une paroisse, toutes les familles devraient y être représentées.

La messe commencée, priez Dieu, de tout votre cœur, de pardonner à votre enfant, de lui faire aimer Celui qui a tant aimé les hommes. Au moment de la communion, donnez de nouveau votre enfant à Dieu : " O mon Dieu, prenez possession de cet enfant que vous m'avez confié ; qu'il soit à vous, oui, toujours à vous, aujourd'hui, pendant sa vie, à sa mort, pendant l'éternité ! "

Profitez du temps qui suit la communion pour remercier Dieu de la grâce qu'il vient d'accorder à votre enfant, en le rendant participant de la nature divine. Ecoutez attentivement les dernières recommandations de votre pasteur, surtout celles qu'il vous adressera en vous remettant votre enfant, et ne manquez pas de le remercier du travail qu'il s'est imposé pour l'instruire et le disposer à sa Première communion.

Veuillez à ce que votre enfant ne se dissipe pas pendant cette inoubliable journée, et remettez à plus tard les visites aux parents et amis. Retournez à l'église, dans l'après-midi, pour remercier Dieu de l'insigne faveur que votre enfant a reçue le matin.

Enregistrez ensuite la date de sa Première communion, comme celle de son baptême. Ne manquez jamais de lui en rappeler le souvenir, à chaque anniversaire, et de l'engager à communier ce jour-là. Puis, si vous voulez assurer sa persévérance, habituez-le à la communion fréquente.

XVIII

Influence de l'exemple sur les enfants

Pour comprendre, pères et mères, la somme d'influence que vous exercez sur vos enfants, il vous faut avoir une idée nette de leur dépendance, de leur âge, et de leurs sentiments à votre égard.

Votre enfant, en venant au monde, porte en lui les germes de penchants bons et mauvais, qu'il est prédisposé à suivre indifféremment, selon la direction que vous lui donnerez. Il est dans la position d'un voyageur auquel on donne un guide qu'on lui recommande d'écouter et de suivre fidèlement.

Ce n'est pas assez dire. Ce voyageur n'est qu'un enfant, ignorant la route à suivre, inhabile à distinguer ce qui est un poison de ce qui ne l'est pas. Incapable de se conduire seul et de pourvoir à ses besoins, il se confiera certainement à son guide, se nourrira des mêmes aliments, et l'imitera aveuglement. De plus, ce voyageur ne sachant pas encore parler, n'ayant aucune idée des choses de ce monde, il apprendra indubitablement la langue de son guide ; il en épousera les idées vraies ou fausses, partagera les mêmes affections, suivra la même voie, et se façonnera à son image.

Appliquez maintenant cette comparaison à votre enfant. Le voici en ce monde pour accomplir le périlleux voyage de

cette vie mortelle à une vie éternelle. Mais, sur cette terre où il va passer quelques années, il y a deux chemins dont l'un aboutit au ciel et l'autre à l'enfer. Il ne connaît ni l'un ni l'autre ; il ne sait même pas s'il y a un autre monde. Il ignore le bien et le mal, la vertu et le vice. Il ne sait ni parler, ni raisonner. Prendra-t-il le chemin du ciel ou celui de l'enfer ? Ne vous semble-t-il pas l'entendre s'écrier comme le prophète David : " Seigneur, montrez-moi le chemin dans lequel je dois marcher. " (1)

Supposons qu'un enfant, après avoir été baptisé, fût éclairé d'une lumière surnaturelle et pût parler ; ne tiendrait-il pas à son père et à sa mère le langage suivant : " Le ministre de Dieu vient de sanctifier ce corps que j'ai reçu. Il a mis le sel de la sagesse sur ma langue ; ma poitrine et mes épaules ont été sanctifiées par des onctions d'huile sainte ; ma tête est devenue vénérable, ayant été marquée d'un signe de royauté ; on a versé de l'eau mystérieuse sur mon front ; le prêtre m'a mis un clerge allumé dans la main, en me disant de m'éclairer toujours au flambeau de la vraie foi ; enfin il a couvert mon corps d'un habit blanc, en m'adressant ces paroles : " recevez cet habit blanc, et portez-le sans tache au tribunal de Jésus-Christ. " Dès que j'ai été baptisé, Dieu a mis un ange auprès de moi, et voilà que ceux que vous m'aviez donnés pour représentants viennent me remettre entre vos mains, pour que vous serviez de modèles et de gardiens à ma faiblesse et à mon inexpérience.

" Bientôt ces petits membres, que vous apercevez, vont s'étendre, grandir et se fortifier ; ma raison, enveloppée de ténèbres, va se faire jour à travers le nuage qui l'obscurcit ; ma langue va bientôt se délier comme celle du muet de l'Evangile ; mes yeux vont s'ouvrir pour distinguer et connaître les choses qui se présenteront à ma vue ; je vais devenir

(1) Ps. CXLII, 2.

grand, fort et intelligent comme vous. Mais, en grandissant, des penchants déréglés, dont je porte en moi le germe funeste, vont apparaître dans mon cœur et chercher à me dégrader de la sainteté que vient de me conférer le saint prêtre de Jésus-Christ. Ce corps, devenu saint par mon baptême, serait profané, si ces penchants me dominaient. Je suis confié à votre garde : je vais vivre avec vous, grandir, me développer sous vos yeux.

“ O mon père et ma mère ! vous que j'aperçois si joyeux de ma venue en ce monde et de la pensée que je suis votre enfant ! Vous, mon père, qui allez tant travailler pour me procurer la nourriture et le vêtement, jusqu'au temps où je serai capable d'y pourvoir moi-même ! Vous surtout, ma mère, qui avez tant souffert et qui devez encore tant souffrir pour moi ! Vous qui allez constamment veiller à mes côtés et compatir à toutes les douleurs qui vont m'assiéger dans cette vallée de larmes ! Vous, qui allez me faire marcher le premier pas, me faire prononcer la première parole, et ouvrir si joyeuse la première fois que ma langue déliée articulera votre nom vénéré ! Vous donc, mon père et ma mère, vous dont les noms seront toujours unis dans ma pensée et souvent prononcés par ma bouche, écoutez ma prière ! Au nom de toute la tendresse que vous me portez, ayez pitié de ma faiblesse, de mon ignorance et de mon inexpérience. Prenez soin de veiller sur moi et de diriger mes pas, mes pensées, mes actions, mes paroles dans le chemin de la vertu.

“ Quand ma langue déliée pourra articuler un mot, que ce soit le doux nom de Jésus. Quand mes yeux sauront discerner les objets : dites-moi de regarder le ciel, comme l'admirable mère des Machabées le disait à son fils. Oh ! surtout ne me laissez pas dominer par mes penchants déréglés ! Corrigez-moi, reprenez-moi, retenez-moi. Vous le savez, je suis incapable de les vaincre seul, ces inclinations malheureuses. Si

vous n'aidez ma faiblesse, elles m'égareront, et je serai comme le vaisseau qui a perdu son gouvernail, qui n'a plus de pilote pour diriger sa course sur le vaste océan des mers, et que la tempête pousse sur un écueil où il s'entr'ouvre et disparaît dans l'abîme. Oh ! de grâce, ne faites rien, ne dites rien en ma présence, qui favorise cette nature dépravée qui fait le fond de mon être, et qui soit de nature à favoriser sa pente vers le mal. Pouvez-vous ignorer quel empire vous donnent sur moi votre autorité, votre âge, le respect que je vous dois, le besoin que j'ai de vous, la dépendance dans laquelle Dieu m'a mis à votre égard, en me faisant devenir votre enfant ? Vous êtes mes guides, je dois vous écouter et vous suivre. Je parlerai donc comme vous me ferez parler ; je ferai ce que je vous verrai faire ; j'irai où vous me conduirez ; mes oreilles seront ouvertes à toutes vos paroles, mes yeux à toutes vos actions ; "votre Dieu sera donc mon Dieu et votre peuple sera mon peuple", (1) votre manière d'agir deviendra la mienne. Si votre conduite ou vos discours sont de nature à scandaliser ma faiblesse, alors m'aimerez-vous véritablement ? Ne me pousserez-vous pas plutôt vers l'abîme éternel, comme le courant entraîne la barque du pêcheur sur le rocher ?

"Je le sais, ce corps doit rester sans sentiment par le départ de sa compagne ; il doit aller dormir dans la terre d'où il a été tiré. Mais il doit se réveiller à la voix du Fils de Dieu, et puis aller... où ? Oh ! je ne sais. Mais vous, mon père et ma mère, vous le savez, puisque c'est vous qui allez me conduire, et qu'il est écrit "que le jeune homme ne quittera point, dans sa vieillesse, le chemin qu'on lui aura fait prendre dans son enfance." (2) Quand je serai devenu grand, et que Dieu vous aura rappelés de cette vie, je suivrai le chemin que vous m'aurez fait prendre dans mon jeune âge, oh ! ne me faites pas prendre la mauvaise route ! Puis-je

(1) Ruth, I, 16.

(2) Prov., XXII, 6.

même avoir ce soupçon ? Vous ne m'auriez donc mis au monde ; vous n'auriez tant travaillé pour moi ; ô maman, vous n'auriez tant pris de soins, eu tant de fatigues, tant veillé sur mon berceau, pour mon corps, qu'afin de le lancer ensuite dans la voie de la perdition, et de l'envoyer tomber dans l'abîme... dans l'éfer où il deviendrait la pâture d'un feu éternel !! Oh ! ne m'aimez pas d'un amour aveugle ! défiez-vous d'une tendresse désordonnée ! Arrachez, détruisez tous les germes du mal que vous verrez se développer en moi, par vos paroles salutaires et surtout par votre conduite sage et chrétienne. Et puis, formé à la vertu et à la crainte de Dieu, dès ma plus tendre jeunesse, je passerai douce et paisible cette vie de l'exil, en vous bénissant. "

Voilà, sans doute, ce que dirait un petit enfant après son baptême, s'il pouvait parler et connaître les dangers qui le menacent, l'importance que doivent mettre ses parents à ne jamais favoriser les penchants déréglés de ce " corps de mort ", (1) l'empire qu'ils exerceront sur sa conduite, et l'amour déréglé qu'ils auront peut-être de ce corps, au préjudice de ses vrais intérêts en ce monde et en l'autre.

Mais que dirait l'âme de cet enfant si, dégagée un moment de son enveloppe de chair, il lui était donné de se faire entendre aux deux guldes qui doivent la conduire ?

" Je suis la fille du grand Roi du ciel et de la terre, dirait-elle. Vous pouvez connaître mon origine, puisque " j'ai été créée à son image et à sa ressemblance. " (2) Mon père est riche, puissant et magnifique. Pour vous faire connaître combien tendrement il m'aime, il a placé, par honneur, un des princes de sa cour pour m'accompagner partout où j'irai. Ne jugez pas de ce que je suis par cette maison de boue, que je viens habiter pendant mon séjour auprès de vous. Je suis grande

(1) Rom., VII, 24.

(2) Gen., I, 26.

et noble, puisque mon Père a sacrifié son Fils bien-aimé pour me racheter et me rendre digne d'aller régner avec lui dans le ciel. C'est là qu'il veut m'associer à sa gloire et me communiquer un bonheur, une joie, des richesses que "votre oeil n'a jamais vus, que votre esprit ne peut comprendre et que votre coeur serait incapable de contenir." (1) Je vaudrais plus que votre demeure, vos terres, votre argent, vos richesses et toutes celles du monde entier ; je suis le prix de la mort d'un Dieu ; j'ai coûté tout son sang divin. Mon Père céleste ne veut cependant m'associer à son bonheur qu'après m'avoir fait passer quelque temps sous cette enveloppe de chair, que j'appellerai mon corps, et à laquelle il m'a unie jusqu'à ce que mon exil sur cette terre soit fini. Alors je dois me dégager de cette "demeure terrestre", et m'envoler à lui, plus rapide que l'oiseau qui fend les airs ; alors il doit me donner le baiser de paix, me mettre sur la tête "une couronne de gloire qui ne se flétrit point", (2) et me faire asseoir sur un trône pour chanter avec ses anges, le cantique de l'éternel amour.

"Mais, ô juste ciel, je tremble ! Si "ce corps de péché", auquel je suis unie, m'entraîne dans la désobéissance à ses adorables volontés, comme il y a entraîné mes deux premières soeurs, placées comme moi sur cette terre ; et que mon Père céleste, irrité contre cette chair qui m'aura fait pécher, la brise alors qu'elle m'aura rendue coupable... O malheur ! O mille et mille fois malheur ! Je suis perdue sans ressources ! Jamais je ne le verrai, jamais je n'entrerai dans son royaume ! Ma place, mon trône, ma couronne sont perdus pour toujours ! O malheur ! il me réprouvera, et je deviendrai un horrible démon ! Eternellement je brûlerai ; je me désespérerai éternellement !

"O vous, que je vais appeler du doux nom de père et de mère, parce que mon Père véritable vous a substitués à sa

(1) I Cor., II, 9.

(2) Ezech., XVI, 12.

place, sur cette terre d'exil ; vous, à qui il m'a confiée, ayez compassion de moi ! Vous ne l'ignorez pas, cette enveloppe de chair est mon ennemie déclarée. Elle a des yeux et des oreilles qui peuvent donner entrée au péché ; et le péché me donnerait la mort et briserait les liens d'innocence qui m'attachent à mon Dieu. Et puis, je suis faible et environnée d'ennemis cruels qui ont juré ma perte. Obscurcie par les vapeurs de la terre, je ne connais pas le chemin pour aller à mon Père, je ne sais ce qu'il exige de moi pour que je me rende digne de son bonheur ! Que vais-je devenir ? Qui prendra soin de moi, si vous m'abandonnez à ma faiblesse et aux séductions de ma chair ? Oh ! de grâce, portez secours à une pauvre exilée, à une orpheline séparée de son Dieu ! Votre cœur refuserait-il de s'intéresser à mon sort, quand je vous appellerai mon père et ma mère ? Pour l'amour de Celui qui règne au ciel, voulez-vous m'aider à me défendre contre le démon, le monde et les passions déréglées de mon corps ? Voulez-vous me servir de guides et de modèles pour aller à lui ? Mon Père céleste est riche et puissant. Oh ! qu'il palera l'amour que vous aurez eu pour moi, les peines et les soins que vous aurez pris pour m'aider à me sauver ! Et ne savez-vous pas que ceux qui m'auront sauvée, se sauveront eux-mêmes ? Vous viendrez donc avec moi au ciel, mon père et ma mère. J'irai alors me jeter aux genoux de mon Dieu ; je lui dirai que c'est vous qui m'avez sauvée, et je lui demanderai une couronne pour chacun de vous. Je l'obtiendrai ; mon Père est si reconnaissant et si libéral ! Et puis, il mettra vos couronnes dans mes mains ; et moi, joyeuse et reconnaissante, je les placerai sur vos têtes chéries ! Alors vous régnerez avec moi et nous chanterons ensemble les louanges de Dieu, pendant toute l'éternité.— Voulez-vous m'aider à me sauver à ce prix ? . . .”

“ Mals, continue-t-elle, si vous m'abandonnez à moi-même ; si vous ne veillez pas sur ce corps dépravé qui me sert de prison ; si vous le laissez se livrer à ses mauvais penchants ;

si vous ne me conduisez pas dans le chemin du ciel ; si votre argent, vos biens, l'amour de mon corps, vos intérêts temporels vous occupent uniquement, ou vous font négliger le soin que vous devez prendre de moi ; si vous n'épargnez pas ma faiblesse ; si vous favorisez les dérèglements de ma chair, par vos mauvais exemples ou vos discours dangereux : quel va être mon sort ? Trop faible, moi seule, pour résister aux séductions de la nature corrompue, que vais-je faire si vous vous liguez avec elles contre moi ? Alors ne devenez-vous pas mes ennemis et ceux de mon Père et de mon Dieu ? Liés avec le démon, le monde et mon corps, trois contre moi ! ne suis-je pas inmanquablement perdue ? Qui alors répondra de ma perte ? Oh ! craignez... craignez le courroux de Celui dont j'ai coûté le sang, les ignominies, la mort infâme sur un gibet ! Je serai vengée, et c'est sur ceux qui m'auront perdue qu'il déchargera tout le poids de sa redoutable colère. Encore une fois, craignez, craignez ! Il y a un enfer où vous viendrez avec moi ! Là, je vous maudirai !... Là, les doux noms de père et de mère, que je vous donne ici-bas, seront remplacés par l'horrible nom de bourreaux, qu'avec une voix plus effrayante que celle des grands tonnerres, je ferai éternellement retentir à vos oreilles !... Là, avec des cris capables de fendre les rochers, je vous redemanderai ma couronne... mon trône... mon Dieu... mon Eternité... le prix du sang que j'ai coûté !..."

O pères et mères, vous que S. Paul avertit de veiller sur vos enfants "comme devant rendre compte de leurs âmes," (1) n'oubliez jamais l'influence presque toute puissante de vos discours et de vos exemples surtout, sur leur imagination, sur leur coeur et leur volonté.

(1) Hebr., XIII, 17.

Il y a deux manières d'instruire, dit un écrivain ecclésiastique : " la première est d'annoncer les maximes de l'Évangile ; la seconde est de les pratiquer avec fidélité. L'instruction éclaire l'esprit, " mais l'exemple entraîne la volonté. "

" Ceux qui donnent de mauvais exemples à leurs enfants, n'en sont pas tant les pères que les meurtriers. " (1)

" Si les pères et les mères veulent persuader à leurs enfants le bien qu'ils doivent pratiquer, il faut qu'ils les instruisent plus par leurs exemples que par leurs discours. Les paroles touchent, les leçons instruisent, les châtiments effraient, ajoute le même auteur, mais les exemples entraînent. Car l'exemple est un langage muet, mais qui persuade sans qu'on y pense, et qui pénètre l'âme, comme la pluie pénètre la terre, comme la lumière du soleil pénètre les yeux ! " (2)

D'ailleurs, n'est-il pas vrai que la coutume, l'usage, l'exemple, et non la raison et la vérité, servent de règle de conduite à la plupart des hommes ? On agit, on parle, on pense, on juge et on s'habille comme les autres, sans se demander si c'est bien ou mal, raisonnable ou déraisonnable. Or, si l'exemple a une telle influence sur les personnes âgées, combien en aura-t-il davantage sur des enfants incapables de se conduire seuls, doués d'une disposition étonnante à remarquer et à imiter ce qu'ils voient faire aux autres.

Vous êtes, pour ainsi dire, pères et mères, les seuls modèles visibles pour eux. De plus, le respect que la religion leur commande envers vous ; la crainte que leur inspire votre autorité ; la reconnaissance, l'amour, le besoin incessant qu'ils ont de vous : tout vous donne un immense empire sur leur volonté ; tout les porte à se modeler sur vous. Votre conduite revêt, en quelque sorte, pour vos enfants, l'autorité d'une loi, d'autant plus impérieuse qu'elle est comme vivante et en opération continue sous leurs yeux. Les exemples des parents

(1) S. Bernard.

(2) Montargon.

réitèrent à leurs enfants ce que saint Paul disait à ses disciples : " Conduisez-vous comme je me conduis moi-même."

... pouvez donc, pères et mères, redire à vos enfants à peu près ce que Pilate disait à Jésus : " Nous avons le pouvoir de vous conduire à la mort ou de vous en délivrer." (1) N'hésitez pas, puisqu'il en est ainsi, à réformer, dans votre conduite et dans vos discours, " tout ce qui aurait même l'apparence du mal," car " ce petit frère infirme, pour lequel Jésus-Christ est mort " (2) trouverait la mort en vous imitant. D'ailleurs, oseriez-vous reprendre en lui ce que vous faites ; et, si vous y étiez forcés, votre enfant ne pourrait-il pas vous répéter la parole de l'Evangile : " Médecin, guérissez-vous vous-même. "

Soyez donc les premiers à pratiquer ce que vous prêchez à vos enfants, à observer les lois de Dieu et de l'Eglise, à fréquenter les sacrements, à assister aux offices et aux instructions les dimanches et fêtes d'obligation, à observer l'abstinence et le jeûne, à fuir les personnes et les maisons dangereuses, à éviter les murmures dans les adversités, à supporter les outrages et les injures, à rendre service au prochain, à rendre le bien pour le mal, à suivre fidèlement les avis de votre curé, à ne jamais parler mal de qui que ce soit, à fuir les soirées dangereuses, les divertissements, les danses et les jeux entre personnes de sexe différent, à observer les règles de la tempérance, à ne jamais dire une parole malséante, en un mot, à donner l'exemple en tout et partout.

Il est donc incontestable que la conduite, bonne ou mauvaise des parents, exerce la plus grande influence sur celle de leurs enfants, et qu'il est inutile de leur prêcher l'accomplissement de leurs devoirs religieux, si, comme le Sauveur, ils ne leur en donnent pas l'exemple.

(1) S. Jean, XIX, 10.

(2) I Cor., VIII, 11.

XIX

Les parents en présence des enfants

Puisque l'exemple des parents a tant d'influence sur les enfants, il vous faut, pères et mères, être leurs modèles en toutes choses : " dans vos discours, dans votre conduite, dans ce qui regarde la charité, la foi, la chasteté." (1) C'est pourquoi n'oubliez jamais que dans votre famille, vous occupez la place de Dieu.

Soyez l'exemple de vos enfants dans vos discours. Ne parlez jamais mal du prochain ; évitez les jurements, les sacres et les malédictions, les paroles déshonnêtes ou à double sens, et même toute expression grossière ou impolie. A propos des paroles contre la pudeur, rappelez-vous que " l'on doit avoir pour les enfants un respect sans bornes." (2)

Vous devez tenir un langage chrétien, afin que vos enfants pensent et parlent en chrétiens. Ainsi, ne vantez jamais la prospérité mondaine, les richesses, les plaisirs, le luxe, les divertissements du monde. L'Évangile et les promesses de leur baptême défendent de s'y attacher. Ne dites jamais un tel est bien heureux : il a une belle terre, une magnifique maison, la fortune et la santé, car le bonheur consiste à servir

(1) I Tim., IV, 12.

(2) Paroles de Sénèque.

Dieu fidèlement. Ce langage est païen plutôt que chrétien, et de nature à fausser leur jugement sur ce point. Ne les mettez pas sous l'impression, par votre manière de parler et d'agir, que les affaires humaines, si elles n'ont pour fin la gloire de Dieu et le bonheur du prochain, méritent qu'on s'y intéresse beaucoup, et peuvent entrer en comparaison avec les intérêts de l'éternité. Affirmez votre conviction, chaque fois qu'il y a lieu, que Dieu permet et dirige tout ce qui arrive. Ainsi, vous venez de semer ; répétez que ce grain, confié à la terre, est sous la garde de Dieu, qui le fera fructifier ou mourir, selon qu'il lui plaira. Priez-le chaque soir, en famille, de bénir cette semence, afin d'habituer vos enfants à ne compter que sur la Providence. " C'est Dieu qui couvre le ciel de nuées, qui prépare la pluie pour la terre, qui produit le foin sur les montagnes, et fait croître l'herbe pour l'usage de l'homme ; qui donne aux bêtes la nourriture qui leur est propre, et qui nourrit les petits des corbeaux qui invoquent son secours. " (1)

Avez-vous une belle récolte en perspective, dites que vous espérez que Dieu, " qui nourrit les petits oiseaux du ciel ", (2) la fera mûrir. Si elle a mauvaise apparence, ne laissez paraître aucune inquiétude, mais rappelez à votre famille que Dieu est le maître absolu de toutes choses, et que s'il ne juge pas à propos de vous donner une bonne récolte il saura bien tout de même pourvoir à votre nourriture, si vous le servez fidèlement ; " car votre Père céleste, qui est au ciel, sait que vous en avez besoin. " (3) Quand vous aurez engrangé vos grains, invitez vos enfants à remercier Dieu et à le prier de les préserver de tout accident. Vous arrive-t-il de perdre un animal, de voir consumer par le feu votre maison ou votre grange, de vous estropier, gardez-vous de murmurer. Paraissez, au contraire, parfaitement résignés, comme des chrétiens convaincus que

(1) Ps., CXLVI, 8, 9.

(2) S. Matt., VI, 28.

(3) S. Matt., VI, 32.

tout arrive par la volonté de Dieu, pour notre plus grand bien. Dites donc à vos enfants : Dieu l'a permis ainsi par une providence toujours adorable, et répétons comme le saint homme Job : " Dieu m'avait tout donné, et il m'a tout ôté, que son saint nom soit béni. " (1)

Vous ne sauriez trop insister sur le fait que Dieu dirige tous les événements, et que rien n'arrive sans sa volonté, excepté le péché ; parce que, nos cultivateurs mêmes, qui sont les véritables enfants de la Providence, l'ignorent trop souvent, comptent trop sur leur habileté, leurs talents, leur industrie et leur prudence, croient pouvoir se passer de l'intervention du ciel, ou que Dieu ne se préoccupe nullement de ces détails.

Quand vous parlez des biens et des intérêts temporels, que votre famille comprenne qu'il ne faut pas trop les estimer, parce qu'ils sont périssables, que mille accidents peuvent en déposséder, et que d'ailleurs ils sont incapables de procurer le bonheur. Pour convaincre vos enfants que les biens de ce monde sont impuissants à remplir le coeur humain, citez-leur l'exemple du roi Salomon auquel Dieu, à part la sagesse et l'intelligence pour bien gouverner son peuple, avait donné les richesses et la renommée. La prospérité sous son règne, était telle que l'or et l'argent étaient devenus, à Jérusalem, aussi communs que les pierres. Cependant, après n'avoir rien refusé ni à son coeur, ni à ses yeux, après avoir savouré toutes les jouissances, Salomon s'écrie : " j'ai reconnu qu'il n'y a que vanité et affliction d'esprit dans toutes ces choses, et que rien n'est stable sous le soleil. " (2)

Recommandez donc à vos enfants d'avoir toujours à l'esprit cet avertissement de saint Paul : " Le temps est court. Que ceux qui pleurent, soient comme s'ils ne pleuraient pas ; ceux qui sont dans la joie, comme s'ils n'y étaient pas ; ceux qui possèdent, comme s'ils ne possédaient rien ; ceux qui usent

(1) Job, I, 21.

(2) Ecclé., II, 11.

des choses de ce monde, comme s'ils n'en usaient point. Car la figure de ce monde passe." (1) Ce détachement des choses de la terre qui est le secret du bonheur, est nécessaire pour vivre chrétiennement. A plus forte raison, évitez les juréments, les sacres, les imprécations et, en général, toute parole contraire à la bonne éducation. Je ne puis concevoir qu'un homme, et une femme surtout, puisse tenir pareil langage à l'adresse de ses enfants et même simplement en leur présence. On remarque partout que les gens de bonne éducation évitent la compagnie de ces personnes mal élevées, qui parlent la langue des démons.

J'ai entendu des mères de famille jurer et sacrer en reprenant leurs enfants coupables de ces intempérances de langage. C'est jeter de l'huile sur le feu et perdre votre temps. Vos enfants suivront vos exemples, et ne feront aucun cas de vos réprimandes. Après avoir été repris cent fois, ils continueront de jurer et sacrer. Ils ne s'amenderont pas tant que vous ne vous corrigerez pas vous-mêmes. "Les enfants sont semblables aux échos," dit saint Alphonse, "ils répètent ce qu'ils entendent dire."

De plus, il est déshonorant pour un père et une mère d'avoir de pareils enfants, et d'entendre dire : Ce sont les enfants d'un tel qui parlent ainsi. Ils répètent ce qu'ils entendent chez eux. On peut dire que les enfants ressemblent un peu aux enseignes des auberges. Ils manifestent le langage que l'on tient dans la famille, comme l'enseigne d'une auberge indique que l'on y débite des liqueurs enivrantes.

Les imprécations contre les enfants sont chose tellement grave, qu'il est inconcevable que des parents puissent s'oublier à ce point. Les pères et les mères coupables de telles paroles, ignorent sans doute que, semblables à l'huile, elles pénètrent jusqu'à la moelle des os, selon l'énergique comparaison du Prophète royal. Pour l'amour de Dieu et le bien temporel et

(1) 1 Cor., VII, 29, 30, 31.

spirituel de vos enfants, ne dites donc jamais, même sans en désirer la réalisation, des paroles comme celles-ci : " que le diable t'emporte... Oh ! si tu étais mort ! Si tu pouvais donc te casser un bras ! " et autres paroles semblables. Craignez que Dieu ne vous prenne au mot, comme il est arrivé quelque fois.

Venez, après avoir proféré de tels souhaits, vous plaindre que vos enfants sont désobéissants, sans affection, vicieux et libertins ! Ce sont eux qui sont à plaindre. Quant à vous, " vous récoltez ce que vous avez semé. " (1) Bénissez vos enfants, et ils vous béniront et vous feront honneur. Je demande pardon de supplier les parents d'éviter toute parole déshonnête en présence de leurs enfants. Il est vraiment inexplicable que des pères et des mères aillent jusqu'à se permettre des paroles, des badinages, des allusions, des mots équivoques, susceptibles d'allumer, dans des coeurs encore purs, le feu d'une passion qui damne tant d'âmes. Ont-ils donc oublié le jour malheureux où une parole imprudente leur révéla ce qu'ils auraient dû toujours ignorer, la tempête qui bouleversa leur pauvre coeur, le naufrage qui suivit, et les plongea dans cet état lamentable où ils sont encore ? Ils ne feront croire à personne, en effet, que leur coeur est pur, puisque " la bouche parle de l'abondance du coeur. " (2)

Si, du moins, un reste de pudeur leur faisait respecter l'enfance, et tenir fermée une bouche que le Psalmiste qualifie de sépulcre. S'il leur plaît de vivre dans cette impure atmosphère, que la pitié les empêche d'empoisonner les enfants et les jeunes gens. Je les supplie donc de ne pas leur apprendre ce qui leur a peut-être fait commettre des fautes innombrables.

Les femmes et les mères, en particulier, ne sauraient, en pareille matière, pousser trop loin la délicatesse. Qu'elles ne tolèrent jamais en leur présence, et encore moins devant leurs

(1) Gal., VI, 8.

(2) S. Luc, VI, 45.

enfants le moindre mot qui blesse la pudeur. Le respect qu'elles se doivent, l'exige. Celles qui goûtent ces plaisanteries ou les permettent, sont sur la pente du vice, et trébucheront à la première pierre d'achoppement.

Mais on dira peut-être : Parce qu'il se trouve avec nous, gens mariés, des enfants ou des jeunes gens, nous ne pourrions plus ni rire, ni nous amuser ! Si réellement, il y a des gens incapables de rire et de s'amuser autrement, ils sont à plaindre et fort méprisables. Je préfère croire qu'ils se calomnient, et qu'ils ont plus d'esprit et de mœurs qu'ils ne le pensent.

" Nous avons appris avec bien de la douleur, dit M^{onsieur} de Saint-Vallier, qu'un grand nombre de personnes, surtout de jeunes garçons, se donnent la liberté de proférer en toutes rencontres des paroles deshonnêtes, ou à double entente, ce qui cause dans les mœurs une corruption qu'on ne peut assez déplorer, nous voulons que les pasteurs et les confesseurs usent de tous les moyens qu'ils jugeront propres pour éraciner cette licence empestée, qu'ils se comportent à l'endroit des personnes habituées à ces infâmes discours comme envers les impudiques d'habitude et même scandaleux, et qu'ils ne leur accordent l'absolution qu'après qu'ils auront donné des preuves suffisantes de leur contrition, par le retranchement de ces paroles impures, pendant un temps raisonnable. " (1)

Combien sont coupables les pères et les mères qui disent ou tolèrent dans leurs maisons, ou en présence de leurs enfants, des paroles qui causent dans les mœurs une corruption qu'on ne peut assez déplorer, qualifiée de licence empestée, de discours infâmes, et qui rendent indignes de recevoir l'absolution.

Soyez donc pour vos enfants des modèles impeccables. Mais pour cela, vigilance continue sur vos actions, vos paroles, et soyez pour eux la règle vivante de ce qu'ils doivent penser, dire et faire.

(1) Ordonnance du 16 février 1691.

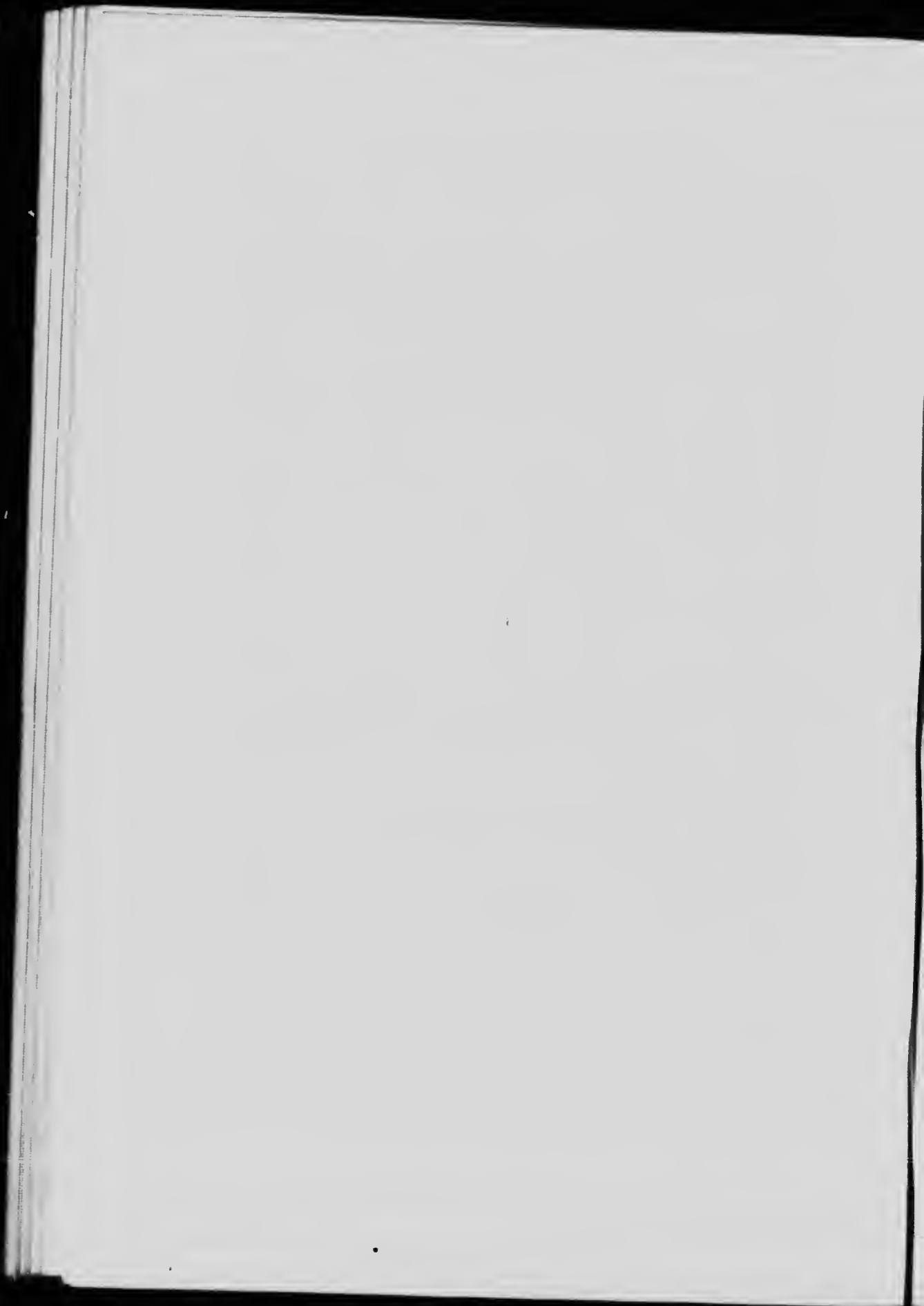
Sans doute, la tâche d'élever chrétiennement une famille est délicate, périlleuse, exige du dévouement, mais inutile de se lamenter.

Les parents, en entrant dans l'état du mariage, en ont assumé les obligations. Il leur faut donc s'en acquitter à tout prix, sous peine de damnation ; car c'est à eux, en premier lieu, que s'adressent ces paroles : " Gardez-vous bien de mépriser un seul de ces petits enfants que je me suis acquis par la foi ; car je vous dis que leurs anges dans le ciel voient continuellement la face de mon Père céleste. Malheur à celui qui donne à quelqu'un sujet de se scandaliser ; son crime est si détestable à mes yeux, qu'il eût mieux valu pour lui n'être jamais né ou, qu'aussitôt après être venu au monde, on lui eût attaché une meule de moulin au cou, et qu'on l'eût en cet état, précipité au fond de la mer..." (1) Ils sont évidemment à plaindre les parents qui scandalisent ou laissent scandaliser leurs enfants.

Certains parents faussent leur conscience jusqu'à s'imaginer que leurs enfants sont trop jeunes pour comprendre, ou que, occupés à jouer, ils n'entendent et ne remarquent rien. Ils se trompent doublement : les enfants sont extrêmement curieux et impressionnables, et s'ils ne comprennent pas tout immédiatement, ils retiennent tout. Dans le moment même où un enfant semble absorbé par autre chose, il entend ce que l'on dit, voit ce que l'on fait ; et comme son esprit et sa mémoire sont très vifs, il note tout. On entend souvent des petits enfants répéter des paroles entendues une seule fois, et rappeler des actions dont ils ont été les témoins à un âge où on les pensait incapables de remarquer quoique ce soit.

Soyez donc convaincus que vos enfants entendent, voient et comprennent tout ce que vous faites, et que, tôt ou tard, ils seront dans leur conduite l'écho de leurs parents.

(1) S. Matt., XVIII, 6, 10.



XX

Veiller sur l'innocence des enfants

Rien, il me semble, n'est plus captivant que la vue d'un petit enfant dont la physionomie respire la naïveté, l'innocence et le bonheur. Il faut lui ressembler, a dit Jésus-Christ, pour mériter le ciel. En effet, qui ne serait ému en regardant cette figure épanouie que les passions n'ont pas flétrie !

En tout cas, est-ce trop exiger de vous demander de la conserver aussi soigneusement que votre santé, vos biens, vos animaux mêmes ? Me taxerez-vous de rigorisme si je vous oblige de vous y intéresser autant qu'à ce champ ensemencé, protégé par une clôture ; autant qu'à ce jardin que vous sarcliez et que vous arrosez régulièrement ; autant qu'à cette grange qui contient votre récolte, et que vous prenez garde d'incendier.

Il me fait peine de recourir à ces comparaisons quand il s'agit de l'innocence des enfants ; mais il le faut bien pour secouer l'indifférence et l'apathie des parents. Demandez, en effet, à cette mère, que la perte de l'innocence à l'âge où sont ses enfants, devrait empêcher d'oublier les périls qu'ils courent, où ils sont à tel moment ? Elle ne répondra pas comme Caïn : " je ne suis pas la gardienne de mes enfants " ; (1) mais elle ignore où ils sont allés jouer. Elle ne se

(1) Gen., IV, 9.

préoccupe nullement de ces petits garçons et de ces petites filles qui s'amuseut seuls dans le bocage, dans la grange, ou ailleurs.

Les anges, s'ils avaient des corps, ressembleraient sans doute aux petits enfants. Contemplez ce sourire angélique, cette joie pour un simple joujou, cette parole naïve, cet abandon candide. Qu'ils sont charmants, du moins pour les cœurs qui ne sont pas encore blasés ! Précieuse et admirable innocence ! c'est toi qui charmes dans ces petits enfants. C'est avec des larmes de sang qu'il faudrait pleurer le malheur d'avoir perdu l'innocence baptismale, ou le crime, pire que l'assassinat, d'être la cause directe ou indirecte qu'elle a été perdue par un enfant. Les parents, en pareil cas, devraient être inconsolables. Cependant, la mort corporelle de leurs enfants les affecte beaucoup plus que leur mort spirituelle ; elle les plonge parfois dans une espèce de désespoir, parce qu'ils oublient que seule la mort de l'âme est un véritable mal. Il ne devrait pas être nécessaire de recommander aux pères et aux mères de veiller sur l'innocence de leurs enfants encore plus que sur leurs biens.

Les recommandations des parents aux enfants ne suffisent pas pour écarter tout danger et calmer leurs inquiétudes. D'ailleurs, pères et mères imprudents, en agissez-vous ainsi quand vos intérêts personnels sont en jeu ? Si, dans le voisinage d'une grange, vous avez un abatîs à faire brûler, vous n'oserez en charger vos enfants, comptant que vos recommandations préviendront tout accident, seront écoutées, et que si une étincelle vole sur la grange, ils sauront bien la protéger. Vous savez bien qu'on ne peut se fier aux enfants. Soyez donc logiques, et ne commettez pas l'imprudence de les laisser seuls, ou aux soins de personnes incompétentes. Il faut prévenir le déshonneur plutôt que d'avoir à le pleurer. Ah ! si les parents n'oubliaient pas si facilement les chutes de leur jeunesse, il ne serait pas nécessaire de tant insister sur le devoir de la surveillance.

Entrez dans cette maison où deux voisines, mères de famille, causent ensemble sur le compte du prochain le plus souvent, et demandez à celle qui a laissé ses enfants, si quelqu'un la remplace pendant son absence. Votre question l'étonnera, car elle n'a pas songé qu'elle était imprudente, et qu'elle manquait à son devoir.

Ils manquent encore plus gravement à leur devoir les parents qui passent fréquemment les soirées en dehors de leur famille, qu'ils laissent seule ou sous la garde d'une personne trop jeune et inexpérimentée. Règle générale, qu'ils veillent avec leurs enfants et qu'ils sachent les amuser. S'il est légitime qu'ils aillent quelquefois veiller, il leur faut ne jamais laisser leurs enfants seuls à la maison.

Je comprends que cette vigilance continuelle est fatigante. Elle exige des précautions infinies, mais les parents qui n'épargnent ni veilles, ni travail, ni privations pour pourvoir à l'habillement et à la nourriture de leurs enfants, ne songeront jamais à se plaindre, s'ils veulent bien réfléchir au prix inestimable de leur innocence baptismale et qu'elle est l'héritage le plus enviable qu'ils puissent leur léguer.

Perdez donc tout le reste, s'il le faut, parents chrétiens, plutôt que d'exposer l'innocence de vos enfants. Ainsi sacrifiez les services de ce serviteur, l'amitié et les visites de ce voisin, de cet ami, de ce parent même ; l'aide de cette laborieuse servante, si leur présence est un danger pour vos enfants. Il n'y a pas à balancer, il faut les éloigner coûte que coûte. " Si votre oeil, votre bras, votre pied vous scandalisent, arrachez-les, coupez-les, et jetez-les loin de vous. " (1)

Pour résumer cette grave matière, et en tirer les conséquences pratiques, voici, en raccourci, les règles qu'il faut suivre.

N'ayez, dans votre maison, aucune gravure, aucune image indécente.

(2) S. Matt., V, 29, 30.

Les romans, les chansonniers, les livres, les journaux qui ne peuvent être mis, sans danger, entre les mains de tout le monde, doivent être impitoyablement bannis de votre demeure.

Veillez à ce que la toilette des membres de la famille, surtout des personnes du sexe, soit toujours modeste.

Autant que possible, ne perdez jamais vos enfants de vue pendant leurs jeux ; ne laissez point jouer vos petites filles avec les petits garçons, même avec leurs petits frères, hors de votre présence surtout.

Que chaque enfant ait son lit, si c'est possible ; ou du moins, qu'il y ait deux chambres à coucher réservées, l'une aux petits garçons et l'autre aux petites filles.

Il est désirable que vos engagés aient une chambre à coucher isolée de celle des enfants.

Ayez aussi une chambre à coucher réservée aux étrangers qui passent chez vous.

Ne quittez jamais votre maison, surtout le soir, sans vous faire remplacer par une personne de confiance. Cette précaution est beaucoup plus nécessaire, si vous avez de grands garçons et de grandes filles, des servantes et des serviteurs.

N'engagez aucun serviteur sans vous être assurés que sa moralité est irréprochable. Un mauvais serviteur peut souiller toute une famille.

Tout en ayant bonne opinion d'un serviteur ou d'une servante, surveillez-les bien, dans l'intérêt de vos enfants, vous souvenant de la parole de Jésus-Christ : " Soyez prudents comme des serpents. " (1)

Ne laissez jamais fréquenter votre maison par des personnes dont les discours, les manières ou la conduite sont en désaccord avec les règles de la modestie, de la charité et surtout de la pudeur. Avertissez-les d'abord de respecter l'innocence des petits enfants, s'ils ne tiennent pas compte

(1) S. Matt., X, 16.

de vos avis, priez-les poliment de ne plus fréquenter votre maison.

Accompagnez vos enfants, même quand ils vont à l'église, si vous le pouvez.

S'ils ont des amis qui vous semblent bons, tout de même, ne fermez pas pour cela les yeux sur leurs relations ; car rien souvent ne ressemble tant à un honnête homme qu'un coquin.

Le fait que l'ami de votre enfant appartient à une honnête famille, ne vous dispense pas de veiller sur eux ; car l'expérience prouve qu'il y a de mauvais sujets dans les meilleures familles.

Ne laissez jamais seuls les jeunes gens et les jeunes filles aux travaux des champs.

Si, à certaines époques de l'année, vous permettez à votre famille d'aller cueillir des fruits, ou manger du sucre d'érable, accompagnez-la, ou faites-la accompagner par une personne capable de vous remplacer.

Les parents prudents ne doivent jamais laisser leurs filles voyager à bord de goëlettes, bateaux à vapeur ou autres embarcations, qui n'ont pas une chambre uniquement destinée aux personnes du sexe.

Les parents sages ne doivent jamais permettre à leurs filles de se promener seules avec des jeunes gens, ou d'aller à l'église et en revenir avec eux. Il serait encore plus imprudent de leur permettre des promenades dans les paroisses voisines, sans les accompagner.

Il convient aussi que les parents aient une chambre uniquement à leur usage.

Dans les familles qui comptent de grands garçons et de grandes filles en même temps que des serviteurs ou des servantes, les parents doivent veiller à ce qu'ils ne tombent pas en amour. Les mots doux, les préférences, les regards fréquents et prolongés, certaines attentions marquées, sont des

signes presque toujours certains d'une amitié naissante. Eloignez aussitôt celui ou celle qui est dans ce cas, et n'attendez jamais que le mal soit sans remède, et que la passion soit incontrôlable.

Envoyez à confesse, aussi souvent que possible, les enfants qui ont fait leur Première communion et assurez-vous qu'ils y vont. Bon nombre de parents, faute d'avoir eu cette prudence, ont été grossièrement trompés.

Votre devoir est rempli du moment que vous envoyez régulièrement vos enfants à confesse ; leur communion est l'affaire du confesseur seul. Cependant, il est bon, sans qu'ils s'en doutent, que vous sachiez s'ils communient. Mais faites la police à leur insu ; autrement vous les exposeriez à faire de mauvaises confessions. Si vous constatez qu'ils ne communient pas, cherchez-en la cause, et vous ne tarderez pas à la découvrir. Alors vous y remédiez autant qu'il dépend de vous.

Veillez sur la manière dont vos enfants prient, se tiennent pendant les offices ; voyez comment ils écoutent la parole de Dieu, s'ils sont exacts à assister aux catéchismes. Pour vous assurer s'ils écoutent bien les instructions, interrogez-les de temps en temps.

Enfin la dernière et la plus importante peut-être des recommandations que je vous fais, c'est d'éloigner de la vue de vos enfants, grands et petits, tout ce qui pourrait ternir la pureté de leur âme. Exercez une extrême vigilance sur ce point, parce qu'il est certain que la dépravation d'un grand nombre d'enfants est due à l'imprudence des parents qui leur laissent voir et entendre des choses qu'ils devraient toujours ignorer.

XXI

Éloigner les enfants des occasions

Les maladies spirituelles, comme certaines maladies corporelles, se communiquent par la fréquentation des personnes qui en sont atteintes. Si l'on fuit les personnes atteintes d'un mal contagieux, à plus forte raison il faut éviter les personnes au contact desquelles nous contracterions les vices dont elles sont esclaves. Bien plus, comme la raison éclairée par la foi nous apprend que la mort de l'âme est infiniment plus regrettable que la mort du corps, il s'ensuit qu'on doit éviter plus soigneusement la contagion spirituelle que celle qui ne peut nuire qu'au corps.

Certaines maladies contagieuses, comme la picote, la rougeole et quelques autres, ne se communiquent ordinairement qu'une fois à la même personne ; de sorte qu'on peut ensuite, sans danger probable de les contracter de nouveau, fréquenter les malades qui en sont atteints. Le contraire a lieu pour les maladies spirituelles. Ainsi celui qui a dérobé ou qui s'est enivré, est plus exposé à retomber en fréquentant les voleurs et les ivrognes, que ceux qui ont toujours été honnêtes et sobres. La raison de cette différence consiste en ce que ces maladies corporelles, une fois guéries, sont un antidote, au lieu que l'âme est plus prédisposée à l'influence de la contagion spirituelle, du moment qu'elle en a été atteinte

une première fois. C'est pour avoir méconnu ce fait, que des personnes, confiantes dans leurs bonnes résolutions, se persuadent qu'elles peuvent retourner sans danger dans le milieu où elles ont déjà péché. Celui qui ne veut pas retomber dans un péché, doit donc éviter la société de ceux qui le commettent, et les parents qui désirent conserver l'innocence de leurs enfants, doivent les éloigner de ceux qui sont contaminés. Rien n'est plus certain, ni mieux prouvé, comme vous allez vous en convaincre par les citations suivantes :

"Celui qui aime le danger, y périra. (1) C'est folie de prétendre marcher pieds nus sur des charbons ardents, avec l'espérance de ne pas se brûler. (2) Fuyez à la vue du péché comme à la vue d'un serpent. (3) Abstenez-vous de ce qui a l'apparence même du mal." (4) Voilà comment parlent les saintes Ecritures de l'obligation de fuir les occasions du péché.

Ecoutez maintenant l'enseignement des Saints, sur le danger des occasions. Lorsque nous nous exposons à l'occasion du péché, dit saint Thomas, Dieu nous abandonne. Le meilleur des conseils, dit saint Bernard, celui qui est comme le fondement de la religion, parce qu'il met l'âme à l'abri du péché, c'est de fuir l'occasion du péché. Celui qui s'expose à l'occasion du péché, dit saint Cyprien, n'est pas plus en sûreté que l'agneau dans la caverne du loup. Se conserver pur au milieu des dangers volontaires du péché, dit saint Bernardin de Sienne, est un plus grand miracle que de ressusciter un mort. Celui qui ne veut pas fuir le danger, dit saint Augustin, veut périr. De même, dit saint Alphonse, que l'on craint non seulement la morsure du serpent, mais encore de le toucher et même d'en approcher, ainsi on ne doit pas seulement fuir le péché, mais encore l'occasion du péché,

(1) Ecclé., III, 27.
 (2) Prov., VI, 23.
 (3) Ecclé., XXI, 2
 (4) I The., V, 22.

cette maison, cette conversation, cette personne dangereuse. Celui qui vit près d'un serpent, dit saint Isidore, ne sera pas longtemps sans en être piqué.

Ces recommandations si vigoureuses et si pressantes d'éviter tout ce qui expose au péché, sont justifiées par la chute de ceux qui n'en tiennent pas compte. Pourquoi Eve a-t-elle mangé du fruit défendu ? Parce qu'elle s'est exposée à la tentation en considérant la beauté de ce fruit et en engageant la conversation avec le démon. Qui a fait tomber le roi David dans un double crime ? L'occasion et l'oubli de ce qu'il a lui-même écrit, qu'il " fallait détourner les yeux pour ne pas regarder un objet dangereux. " (1) Pourquoi Dina, fille du patriarche Jacob, a-t-elle été déshonorée ? Pour être aliée seule dans la ville de Sichem, poussée par la curiosité. Qui a causé la mort d'Holopherne ? Le fait qu'il s'est laissé prendre par ses propres yeux, dit la sainte Ecriture, et qu'oubliant les règles de la plus simple prudence, il n'avait pas seulement une sentinelle pour veiller sur lui. L'apôtre qui, le premier, avait confessé la divinité du Fils de Dieu, montré un si vif attachement pour lui, et même protesté qu'il mourrait plutôt que de le renier, jure qu'il ne l'a jamais connu, parce qu'il a été imprudemment se mêler aux ennemis de Jésus.

Ces chutes étonnantes prouvent la folie témérité de ceux qui s'exposent volontairement aux occasions du péché.

Je dis, avec raison, chutes étonnantes. Eve était dans le paradis terrestre, et n'avait aucun des penchants déréglés qui sont maintenant comme le fonds de la nature humaine. Le roi David était si pur et si vertueux que Dieu déclare qu'il " était un homme selon son coeur. " Dina était la fille du patriarche Jacob, qui l'avait élevée dans la crainte de Dieu. Holopherne était à la tête d'une puissante armée et faisait

(1) Ps, CXVIII, 37.

trembler les peuples par la terreur de son nom. Saint Pierre était la colonne sur laquelle devait reposer l'Eglise. Tels étaient ceux dont je viens de raconter la chute.

Que ne devez-vous donc pas craindre en exposant, aux occasions du péché, des enfants sans prudence, sans expérience ? Pourront-ils conserver leur innocence au milieu des dangers qui ont fait tomber ceux que je viens de mentionner ? Le vent qui a déraciné les chênes, ne renversera-t-il pas les arbrisseaux ? Les vagues qui font danser les plus gros vaisseaux et les désespèrent, n'engloutiront-elles pas la barque du pêcheur qui s'expose à leur fureur ?

Seule la grâce de Dieu peut empêcher de tomber celui qui se trouve dans l'occasion du péché. Sans le secours divin, sur lequel il ne peut compter, lorsqu'il se jette volontairement dans les occasions non nécessaires, il est comme un soldat désarmé, comme un petit enfant trop jeune pour marcher sans sa mère. Il sera infailliblement vaincu.

Saint Alphonse rapporte qu'un prêtre exorcisant un possédé, commanda au démon de déclarer quel était son meilleur adversaire. C'est un prédicateur, répondit le démon, qui recommande souvent de fuir les occasions du péché. Du moment qu'on l'écoute, je perds mes chances ; si, au contraire, ils s'y exposent, ils sont à moi, et j'en fais ce qu'il me plaît.

Cet aveu est bien propre à désillusionner ceux qui ne redoutent point les occasions dangereuses dont " l'effet, dit saint Alphonse, est comme celui d'un bandeau qui nous couvre les yeux, nous dérobe les vérités éternelles, la pensée de nos résolutions, nous enlève le souvenir de tout ce qui pourrait nous retenir dans le bien, et nous force en quelque sorte à nous jeter dans le précipice. "

On comprend mieux maintenant pourquoi tant d'enfants et de jeunes gens sont esclaves d'habitudes criminelles dont ils ne connaissent pas encore la malice et les conséquences. Ils sont pervertis à l'âge où ils devraient être chastes comme des

anges, parce que leurs parents, oubliant que les occasions les avaient perdus à la même époque de la vie, les ont scandalisés ou laissé libres d'aller où il leur plaisait, de lier amitié avec le premier venu et de fréquenter n'importe quel milieu. Les parents imprudents sont généralement ceux dont la jeunesse a été lamentable.

Ils sont d'un optimisme qui cadre mal avec les enseignements de la sainte Écriture, des saints, de leurs pasteurs, avec leur expérience personnelle, leur conduite, quand il est question d'intérêts temporels, et avec ce qu'ils ont cent fois répété : "dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es." Si vous demandez à ce père de famille pourquoi il ne va pas, sans nécessité du moins, ou ne laisse pas ses enfants aller dans une maison où il y a des picotés, il répondra qu'il ne veut pas les exposer à contracter cette maladie. Essayez de le convaincre qu'il n'y a pas de danger, il répliquera qu'il ne faut pas s'exposer au danger. Il vous citera même les noms des personnes qui sont mortes, ou qui ont été dangereusement malades après s'être ainsi exposées. S'il lui faut aller dans ces maisons où règnent des maladies contagieuses, il prend les plus grandes précautions, change même d'habits avant d'entrer chez lui. Si vous vous en étonnez, il vous répond qu'on ne saurait être trop prudent en pareil cas.

Que les parents sont donc inconséquents ! Ils savent que les maladies spirituelles sont plus dangereuses que les maladies corporelles, cependant ils protègent leurs enfants plus soigneusement contre les maladies qui n'ont de prise que sur le corps. Comment expliquer cette contradiction, puisqu'ils sont tenus de conserver la vie de l'âme et du corps de leurs enfants. Je conçois que le démon tende des pièges à l'innocence des jeunes gens. Mais que des pères et des mères, qui aiment si tendrement leurs enfants, sont quelquefois inconsolables de leur mort, s'alarment au moindre danger qui menace leur

vie, les laissent s'exposer à la mort de l'âme, est vraiment inexplicable, plus criminel que s'ils les exposaient à être dévorés par une bête féroce.

Quelle conclusion tirer de ce que je viens de dire ? C'est qu'il vous faut comprendre, pères et mères, que votre devoir ne consiste pas seulement à préserver vos enfants des dangers qui menacent leur santé ou leur vie, mais à les éloigner des sociétés et des occasions qui peuvent les entraîner au mal. C'est votre premier et principal devoir.

Je sais que les dangers qui menacent l'innocence des jeunes gens sont nombreux ; mais ces périls sans nombre que court l'innocence de vos enfants doivent vous rendre plus attentifs et vigilants à les en préserver. C'est ainsi qu'agit celui qui voyage dans des endroits dangereux, où à chaque pas il peut tomber et se blesser. Il marche avec d'autant plus de précaution qu'il est plus exposé à se casser un membre. Suivez donc la même conduite à l'égard de vos enfants. Plus il y a, dans la paroisse où vous demeurez, d'occasions dangereuses pour leur innocence, plus vous devez redoubler de vigilance pour les en préserver.

Quelles sont maintenant les principales occasions de péché dont vous devez éloigner vos enfants ?

XXII

Les soirées de danses

Un danger auquel beaucoup s'exposent avec une témérité qui effraie, est celui des soirées de danses. Des parents qui se prétendent bons chrétiens,—ce sont leurs expressions, les tolèrent dans leurs maisons ou y laissent aller leurs enfants, sans se le reprocher. Les prétextes ne leur manquent pas pour tolérer ces réunions où l'innocence court les plus grands dangers.

Si l'amour désordonné du plaisir permettait à ces chrétiens de réfléchir, on aurait bientôt donné le coup de grâce à ces assemblées dangereuses. Mais "la fascination des niaiseries empêche de voir le mal où il est, et les passions volages de la concupiscence renversent l'esprit." (1) De là le bandeau qu'on se met volontairement sur les yeux, pour dire ensuite : je n'y vois ou je n'y entends pas de mal. C'est dire qu'on est exempt des infirmités qui "plongent le monde tout entier dans la malice, qui sont la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux et l'orgueil de la vie." (2)

Cependant, si jamais ces trois grandes maladies qui affligent la nature humaine peuvent trouver leur aliment, c'est

(1) Sagesse, IV, 12.

(2) I S. Jean, II, 16.

bien lorsque la mauvaise conseillère, comme les anciens appelaient la nuit, stimule les passions (1), qu'une demi-clarté permet de faire le mal sans être vu ; qu'un luxe d'habits, les parures les plus séduisantes, et quelquefois même indécentes sont offertes à la concupiscence des yeux. C'est bien lorsque les tête-à-tête réveillent " la concupiscence de la chair " ; lorsque le désir de plaire, d'attirer les regards et de briller, aiguillonne " l'orgueil de la vie, qui est la cause de tous les péchés " ; lorsque les âmes sont ouvertes à toutes les impressions ; lorsque les sons d'une musique enivrante font vibrer toutes les passions du coeur ; lorsque tout est séduction.

Ajoutez à cela les jalousies, les propos contraires à la charité qui ont libre cours dans ces milieux, et vous aurez une vue d'ensemble qui ne les recommande guère.

Pour ne pas laisser d'excuses à la témérité de ceux qui fréquentent les danses, les bals, ou les parties dansantes, nous allons citer quelques autorités.

" Les parents, dit le Catéchisme du Concile de Trente, doivent éloigner leurs enfants des entretiens et des discours impurs et déshonnêtes ; car l'impureté des paroles est comme un flambeau ardent, qui allume dans le coeur des jeunes gens le feu de l'impureté. Et comme les chansons tendres et amoureuses et les danses produisent le même effet, il faut les en éloigner soigneusement. "

" Pour ce qui est des danses et autres récréations dangereuses qui se pratiquent entre personnes de différent sexe, comme l'expérience fait voir qu'elles sont à la plupart des occasions prochaines d'un grand nombre de péchés considérables, nous exhortons les curés, confesseurs, et autres qui

(1) Les danses se font presque toujours pendant le temps de la nuit. Or, la nuit, dit de Maistre, est une complice naturelle, constamment à l'ordre de tous les vices, et cette complaisance séduisante fait qu'en général nous valons tous moins la nuit que le jour. La lumière intimide le vice ; la nuit lui rend toutes ses forces, et c'est la vertu qui a peur... La nuit ne vaut rien pour l'homme."

ont soin des âmes, de les en détourner par toutes les voies les plus efficaces qu'ils pourront trouver." (1)

"Les circonstances qui accompagnent la danse, dans un bal, dit le Catéchisme philosophique, sont de nature à porter au péché; elles sont même une occasion prochaine de péché. Les personnes du sexe y paraissent dans l'étalage du luxe le plus séduisant: elles mettent tout leur soin à plaire. Les hommes y vont pour repaître leurs yeux de la beauté, de l'élégance, de la souplesse des femmes, et leurs oreilles, des sons efféminés d'une musique voluptueuse; sans parler des familiarités inévitables dans les danses, du langage des yeux, que la mère la plus vigilante ne peut ni prévenir ni empêcher. Combien de fois une jeune personne du sexe, qui avait en horreur l'ombre même du péché, qui avait conservé jusqu'alors son esprit et son cœur purs, est-elle revenue d'un bal, le cœur épris? Toute la paix, tout le bonheur qu'elle avait goûtés jusqu'alors se sont évanouis en dansant. Combien de péchés dont elle a été l'occasion par ses mouvements, par ses airs efféminés? Combien de parents ont eu à combattre les folies amours d'une fille qui avait été leur consolation jusqu'au moment où elle a connu au bal un jeune homme qui ne lui convenait nullement?"

Saint Jérôme faisait un devoir à une dame romaine qui l'avait consulté, d'éloigner sa fille des danses et des violons; car, dit-il, il faut peu de chose pour ternir la beauté d'une fleur: un mauvais vent peut gâter les plus beaux lys: et, ajouterai-je, surtout celui de la pureté que nous portons dans un vase d'argile, selon l'expression des Livres saints.

Le pape Benoît XIV s'exprime ainsi sur les danses:

"Les danses qui, comme telles, ne sont pas criminelles, le sont cependant toujours à raison des circonstances qui les

(1) Mgr de S. Vallier, ordonnance du 16 février 1691.

accompagnent. La pudeur et la chasteté y sont exposées aux plus grands dangers. Elles sont pleines de tant de périls, qu'il suffit de les signaler pour en inspirer de l'horreur. Ces périls, nous les ferons connaître, non d'après les paroles des anachorètes, des théologiens ou des prédicateurs, mais par les écrits du célèbre Pétrarque, qui dit :

“ En dansant on pense moins au plaisir présent qu'à celui qu'on se propose ensuite. C'est un prélude à l'impureté, que la liberté qu'on y prend de fixer ses regards sur des femmes parées, de leur prendre les mains, de se tenir près d'elles sous prétexte d'urbanité. Dans les danses, les familiarités sont souvent excessives, les yeux sont sans retenue, la langue est sans frein. L'agitation de la danse, les sons lubriques, les airs qu'on y joue, les conversations qui ont lieu, les jeux qu'on s'y permet, les ténèbres mêmes de la nuit ; tout fournit des armes à l'ennemi de toute pudeur contre les personnes qui se trouvent aux danses. C'est ainsi que, là, tout se réunit pour chasser la retenue qu'inspire la pudeur et lâcher la bride à toutes les mauvaises passions du coeur humain.”

“ Enfin, ajoute Benoit XIV, Conral Clingius décrit ainsi une assemblée où l'on danse : “ Une assemblée de danse est un cercle dont le démon est le centre, et les assistants, devenus ses anges, en forment la circonférence ; c'est pourquoi il est presque impossible d'assister à la danse sans pécher ! ”

“ Puisqu'il en est ainsi, conclut ce grand Pape, on ne peut nier que la danse, innocente par elle-même, soit rarement exempte de crimes. Et si cela est véritable, qui doutera qu'il ne soit du devoir des prêtres et surtout des curés de faire comprendre aux fidèles, à quels dangers s'exposent les personnes des deux sexes quand elles assistent aux assemblées de danses ? (1)

(1) Ben. XIV, Inst. 70e.

Ecoutez maintenant le témoignage d'un seigneur de la cour de Louis XIV : " J'ai toujours cru les bals dangereux ; ce n'a pas été ma raison seule qui me l'a fait croire, ça été encore mon expérience. Quoique le témoignage des saints Pères qui les condamnent soit bien fort, je tiens que sur ce chapitre le témoignage d'un courtisan doit être d'un plus grand poids. Je sais bien qu'il y a des gens qui courent moins de hasards que les autres, cependant les tempéraments les plus froids s'y échauffent. Ce ne sont d'ordinaire que des jeunes gens qui composent ces sortes d'assemblées, lesquels ont assez de peine de résister aux tentations dans la solitude, à plus forte raison dans ces lieux-là où la beauté des objets, les illuminations, les mouvements violents, l'agitation de la danse réveilleraient les passions dans les anachorètes. Ainsi, je tiens qu'il ne faut pas aller au bal quand on est chrétien, et je crois que les directeurs feraient leur devoir, s'ils exigeaient de ceux dont ils gouvernent les consciences, qu'ils n'y alassent jamais. "

Voici un autre témoignage qui n'est pas suspect, celui de madame de Genlis. Elle dit dans ses Mémoires : " En y réfléchissant bien, je trouve depuis longtemps qu'il y a eu toujours quelque chose de trop mondain dans mes idées ; j'ai trop accordé aux coutumes universelles ; par exemple, j'autorisais les bals d'enfants, et les spectacles en choisissant les pièces, et je m'en repens ; je me suis rétractée sur ce point dans un livre où je détaille toutes les raisons qu'on peut donner contre les bals et les spectacles. On ne doit attribuer mon erreur qu'à l'ignorance de la rigueur des principes et aux préjugés reçus dans le monde ; je dis ceci comme un fait et non comme une excuse. "

Les partisans de la danse, dit l'abbé Vermot, ont tort d'invoquer l'autorité de saint François de Sales, qui parle ainsi : " Je dis des bals, ce que les médecins disent des

champignons, les meilleurs ne valent rien : de même les meilleurs bals ne sont guère bons. Les champignons attirent l'infection et le venin des serpents qui les approchent ; de même ces assemblées ténébreuses attirent d'ordinaire les vices qui règnent dans un lieu : les jalousies, les railleries, les querelles, les amours insensés. Leur appareil, leur tumulte, la liberté qui y domine, échauffent l'imagination, agitent les sens et ouvrent le cœur au plaisir ; alors il ne faut qu'une parole libre, un regard, pour souiller l'âme. Ces divertissements ridicules et dangereux, dit-il encore, dissipent l'esprit de dévotion, affaiblissent les forces de la volonté, refroidissent l'amour de Dieu, et réveillent dans l'âme mille sortes de mauvaises pensées. Voilà pourquoi on ne doit jamais se les permettre, dans la nécessité même, qu'avec de grandes précautions."

Dans son opuscule contre les danses, saint Charles Borromée raconte " que lui et quelques jeunes gens, lorsqu'ils étaient encore écolliers et laïques, entraînèrent, comme malgré lui, à une assemblée où l'on dansait, une philosophe très grave, qui, ayant considéré avec attention cette sorte de divertissement et ce qui s'y passait, s'écria, dans sa surprise, que c'était là une invention toute singulière pour corrompre les mœurs."

Outre les dangers qui accompagnent généralement les réunions de danses, il en est un autre qui nous est peut-être particulier ; c'est celui d'une grande légèreté de langage, surtout dans la classe populaire. S'il m'était permis d'invoquer une expérience de vingt-cinq années de ministère, et des études spéciales, je pourrais dire à mon tour, que les danses affaiblissent l'esprit de piété, la crainte de Dieu, la délicatesse de la pudeur, et que les personnes, les moins susceptibles d'impressions fâcheuses, en reviennent l'imagination troublée. Je puis d'ailleurs m'en rapporter aux personnes du monde

qui, dans un âge où l'on juge sainement des choses, m'ont déclaré maintes fois, qu'elles n'avaient jamais assisté aux danses sans y avoir blessé leur conscience.

C'est pourquoi je suis d'opinion qu'on doit, en général, se défier des personnes qui déclarent n'avoir ressenti aucune mauvaise impression, au milieu de séductions qui entrent par tous les sens, parce qu'elles n'ont pu bien analyser ce qui se passe dans le cœur et que, semblable à une ville qui n'a pas de sentinelles à ses portes, le démon peut entrer dans leur âme sans qu'elles s'en aperçoivent.

A vous donc, pères et mères, le soin et l'obligation de soustraire vos enfants aux dangers et aux séductions des assemblées de danses. Si vous êtes assez peu sages pour les leur permettre, vous en serez punis par l'esprit de légèreté, de dissipation et d'indévoction de vos enfants, qui est le résultat de ce genre d'amusements.

Je termine ce chapitre en reproduisant un cantique imprimé dans un recueil approuvé par l'Archevêque de Québec, et qui résume tout ce que les saints ont dit sur la danse.

" Funeste danse,

" Qui séduits le cœur des humains ;

" Quoiqu'innocente en apparence,

" Toujours tu fis trembler les saints,

" Funeste danse."

" Tout est funeste,

" Dans ces trop dangereux séjours ;

" La voix, le son, l'œil et le geste,

" Le luxe, et mille vains atours ;

" Tout est funeste."

" Tout s'y profane,

" L'âme, le corps et tous les sens ;

" La loi sainte qui la condamne,

" Sans excepter les sacrements,

" Tout s'y profane."

" Funeste danse,

" Triste tombeau de la pudeur,

" Fatal écueil de l'innocence,

" Le démon seul est ton auteur,

" Funeste danse."

" O cercle imple !
" Ton centre affreux est le démon ;
" Ton circuit, sa compagne
" Et le lieu du bal sa maison,
" O cercle imple ! "

" O qu'il en coûte,
" De suivre d'aussi vilains abus !
" Pour un vil plaisir qu'on y goûte,
" On y perd, hélas ! les vertus ;
" O qu'il en coûte ! "

" D'affreux supplices
" Puniront vos faibles douceurs :
" Autant vous goûtez de délices,
" Autant souffrirez-vous, danseurs,
" D'affreux supplices. "

" C'est la tristesse
" Qui fait le partage des saints :
" Mais elle enfante l'allégresse ;
" Au lieu que la fin des méchants,
" C'est la tristesse. "

XXIII

Les veillées et les amusements dangereux

Si les assemblées de danses, pères et mères, sont extrêmement dangereuses, les jeux entre personnes de sexe différent et les veillées ne le sont pas moins. Ils favorisent davantage, en quelque sorte, le sans-gêne, la familiarité, et un contact contraire aux règles de la bienséance et de la modestie chrétienne, qui enhardit et fait souvent tomber dans le péché. Cependant des pères et des mères autorisent chez eux de semblables amusements, ou permettent à leurs enfants d'y prendre part ailleurs !

“ Les assemblées, soirées ou veillées dangereuses, dit l'abbé Vermot, sont des moyens puissants qu'emploie l'esprit de ténèbres pour tendre efficacement des pièges à l'innocence et pour pervertir les âmes... Une gaité peu mesurée y préside ordinairement, et il n'arrive presque jamais que la conversation y soit constamment ce qu'elle doit être ; à des discours indiscrets, équivoques ou licencieux on ajoute trop souvent des jeux de mains, des familiarités qui réveilleraient les passions d'un anachorète qui aurait fait pénitence pendant cinquante ans dans un affreux désert. Et elles ne produiraient aucun effet funeste sur des cœurs jeunes et sans précaution ! ”

Des jeunes gens, dans un semblable milieu, peuvent-ils être en sûreté, à un âge où la fuite des occasions, la vigilance et la prière suffisent à peine pour les conserver chastes ? Les saints ont fui ce danger, veillé sur leurs sens, se sont mortifiés, et cependant tremblaient sur les périls que court la plus délicate des vertus. Les combats et les tentations de saint Jérôme, en plein désert, en sont la preuve :

“ Dans cette vaste solitude, brûlé par les ardeurs du soleil, dit-il, ma seule imagination me fait retrouver toutes les délices de Rome ; dans cet antre profond, moi qui n'ai plus de commerce qu'avec les scorpions et les ours, je pense être comme autrefois au milieu d'un cercle mondain ; le jeûne a décharné et défiguré mon visage, desséché ma peau collée sur mes os ; je déchire, je crucifie mon corps ; je bats, j'enfonce ma poitrine en la frappant d'une pierre ; et dans cette chair toute morte, la flamme de l'impureté vit encore. Indigné contre moi-même, je crains, je fuis jusqu'à ma cellule ; peu s'en faut que je ne la crois complice de mes passions ; j'avance dans les déserts, je fais retentir tous les échos de mes cris, et souvent la nuit qui vient me surprendre au milieu des forêts, ne fait qu'augmenter, par ses noirs fantômes, le trouble de mon coeur. Combien de fois abattu, exténué de lassitude et de veilles, mon corps a-t-il enfin succombé ? Combien de fois me suis-je vu aux portes de la mort, sans pouvoir rappeler ma raison de ses égarements ? ”

“ Il peut, sans doute, y avoir des veillées innocentes, dit l'abbé Guillois, de ce genre sont celles qui se composent de personnes graves et réservées, et dans lesquelles il ne se passe rien qui soit contraire à la modestie chrétienne. Mais, presque toujours il y a, dans ces sortes de réunions, une grande dissipation. On ne se fait aucun scrupule de tenir une foule de propos équivoques ; viennent ensuite les chansons plus ou moins obscènes ; puis les rondes accompagnées de mille libertés bien propres à amollir le coeur et à l'enflam-

mer. Ordinairement aussi on se permet, dans les veillées, ce qu'on a coutume d'appeler des jeux de société ; les pénitences qu'il faut faire pour retirer les gages consistent, pour la plupart, dans certaines familiarités plus ou moins grandes ; de sorte que, généralement parlant, il y a du danger à aller aux veillées ; et on ne saurait dire combien de personnes, auparavant vertueuses et sages, y ont trouvé leur perte par les discours obscènes qu'elles y ont entendus, et les mauvaises connaissances qu'elles y ont faites. Il est immense le nombre de ceux qui ont perdu l'innocence, pour avoir pris part à ces jeux de société, qualifiés d'innocents."

Un autre péril pour les jeunes gens, ce sont les sorties du soir. Beaucoup de parents n'en soupçonnent pas les inconvenients, bien qu'ils sautent aux yeux de quiconque prend la peine de réfléchir. Ces sorties désaffectionnent de la vie de famille, font gaspiller un temps précieux, rendent moins apte au travail du lendemain, façonnent leurs habitués à l'image du cercle d'amis qu'ils fréquentent, et en font des enfants prodiges.

Ils sont bien naïfs les parents qui permettent ces sorties et se rassurent parce que, disent-ils, leurs enfants ne vont que chez les voisins, dans de bonnes familles, et que d'ailleurs, les recommandations de se défier des mauvais amis ne leur font pas défaut. L'expérience prouve que ces précautions n'empêchent pas les occasions de produire leurs résultats naturels, et que les familles les plus chrétiennes ne sont pas sans dangers pour les jeunes gens qui sortent seuls.

Irréfléchis et aveugles, les parents qui répondent parfois à un curé qui leur signale le danger de ces sorties du soir, qu'il faut que la jeunesse se passe. Oui ; sans doute. Mais il y a deux manières de passer sa jeunesse : l'une dans la crainte de Dieu ; et ceux qui ont le bonheur de la passer ainsi, vieillissent sans remords, parce qu'ils se rappellent alors " qu'il est bon pour l'homme d'avoir porté le joug du Seigneur

dès sa jeunesse " ; (1) l'autre dans les occasions dangereuses ; et c'est la jeunesse de ceux dont le saint homme Job a dit : " que leur vieillesse serait remplie des vices de leur jeunesse et qu'ils descendent avec eux dans le tombeau. " (2)

Il faut que la jeunesse se passe ; oui, mais c'est alors pour le malheur des parents qui ont charge d'âmes ; qui faussent consciemment leur conscience et sont trop larges en matière de surveillance ; qui oublient les dangers qu'ils ont courus, les fautes qu'ils ont peut-être commises, dans leur jeunesse, parce que leurs pères mettaient en pratique ce principe : il faut que jeunesse se passe.

Il n'y a pas de danger, dites-vous, à laisser les jeunes gens sortir seuls le soir. " Les sorties nocturnes des jeunes gens aboutissent à la société d'infâmes amis ", répond saint Alphonse. L'auteur de " l'Instruction chrétienne pour les jeunes gens ", ne pensait pas non plus comme vous puisqu'il a écrit : " Jeunes gens, si vous craignez Dieu, vous éviterez avec prudence les veillées nocturnes... Tant que vous serez avec les personnes de votre famille, sous les yeux de votre père et de votre mère, ou avec des maîtres, vous serez en assurance ; mais si vous sortez pour aller à quelque rendez-vous ou dans les veillées, l'ennemi vous y surprendra. C'est dans ces occasions que les jeunes gens perdent ordinairement la crainte de Dieu, et que leur pudeur s'affaiblit. "

Mais on ne peut enfermer les jeunes gens, dites-vous encore ! Plût à Dieu que ceux qui sont la honte de leurs parents eussent été séquestrés avant de se perdre dans ces courses nocturnes ! Au reste, ce moyen extrême n'est pas nécessaire. Accoutumez-les, dès leur enfance, à aimer la maison paternelle, à ne se trouver bien qu'en famille. Habituez-les à consacrer de longues heures à lire, à chanter, et à des amusements inoffensifs, tels que le jeu de cartes, de dames, etc.

(1) Thre, III, 27.

(2) XX, 11.

Quant aux veillées hors de la maison paternelle, les parents prudents ne doivent les permettre que rarement, et pour de bonnes raisons. Alors, que l'un des époux accompagne ceux qui vont veiller, et que l'autre ait soin du reste de la famille. Je leur conseille tout de même de conduire quelquefois leurs enfants chez les parents et les amis ; car, en prenant les précautions que la prudence suggère, ces veillées intimes, où tout se passe bien, n'ont rien de reprehensible. Mais je suis convaincu que les enfants n'aiment à aller veiller seuls, même chez des parents, que s'ils en ont contracté l'habitude. Ceux que les parents savent amuser et recréer à la maison, s'y plaisent toujours, et s'ennuient en dehors du cercle familial, si on ne les a pas laissés contracter l'habitude des ces sorties, qui, comme toutes les habitudes, finit par régner en souveraine absolue et tyranniser.

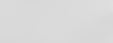
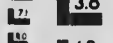
J'ignore comment ils concilient leur devoir avec leur conscience, ceux qui ouvrent ainsi leur maison à tout venant, favorisent le relâchement des mœurs et la désobéissance des enfants envers les parents qui s'opposent à ces sorties. Un père qui comprend sa responsabilité ne devrait pas oublier qu'il a assez de ses propres enfants à surveiller, sans se charger de ceux des autres paroissiens, puisqu'il répond à Dieu de la manière dont ils se comportent chez lui.

Quel est le devoir des pères et des mères dont les enfants vont ainsi veiller seuls ? Saint Alphonse enseigne qu'ils sont tenus de s'informer où ils vont, comment ils se comportent et quelles personnes ils fréquentent. Cette obligation repose sur le principe que les enfants sont à la garde des parents, et qu'ils ont l'obligation grave de veiller sur eux ; car, dit saint Paul, " ceux qui sont préposés à la conduite des autres doivent veiller sur eux, comme devant rendre compte de leurs âmes. " Vous êtes donc obligés de chercher à connaître ce qu'ils font dans ces veillées, et de prier les familles qui les reçoivent de veiller sur eux et de vous renseigner.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Les informations, ne les demandez pas à vos enfants, et méfiez-vous de ce qu'ils vous disent, car ils ont intérêt à tromper. Vous n'êtes même pas sûrs d'être bien renseignés par les personnes qui savent pourtant à quoi s'en tenir. Que d'ennuis et d'inquiétudes s'évitent les parents en prévenant, en temps et lieu, ces sorties du soir.

Faites donc l'impossible pour y mettre fin. Cependant je ne vous conseille pas d'agir de rigueur, de menacer votre enfant de le chasser de la maison, ou de lui défendre rigoureusement ces veillées, surtout s'il paraît décidé à passer outre. Cette attitude n'aurait probablement pour résultat que de l'aigrir, de le pousser à vous désobéir ouvertement, et attirer sur lui la malédiction de Dieu. En pareil cas, consultez votre curé. Mais n'oubliez jamais que la meilleure politique est de ne rien épargner pour faire aimer aux enfants la maison paternelle.

On remédierait vite à ce désordre, si les familles de chaque paroisse mettaient ces principes en pratique et se liguèrent pour interdire l'entrée de leurs maisons aux jeunes gens qui, malgré la volonté de leurs parents viennent les importuner tous les soirs. De plus, les pères de famille préserveraient ainsi leurs enfants d'une foule de dangers ; déchargeraient leur conscience d'une grave responsabilité ; seraient moins inquiets au sujet de leurs propres enfants, et ne seraient pas tenus à tant de surveillance.

Si cette ligne de conduite est irréalisable, on devrait au moins s'entendre mutuellement pour exercer une surveillance rigoureuse ; se renseigner charitablement, et si quelques-uns de ces jeunes gens se conduisent mal, les renvoyer à leurs parents, et refuser de les recevoir. Je n'ose conseiller cette tolérance, parce qu'elle me semble sujette à beaucoup d'inconvénients. Si toutefois on veut tenter l'expérience, il serait bon d'en conférer avec le curé de la paroisse.

XXIV

Le danger des fréquentations

—

Beaucoup de jeunes gens et de jeunes filles, après une jeunesse généralement exempte de fautes graves contre la pureté, viennent faire naufrage sur l'écueil des fréquentations. Le démon impur rôde autour d'eux surtout à cette époque de la vie. Il salt qu'alors tout, pour eux, devlent occasion de péché : les entrevues, les mots doux, les regards, les présents, la pensée même d'un mariage prochain. Les chutes sont donc presque inévitables, à moins d'une sévère surveillance de la part des parents. Mais, a-t-elle toujours lieu cette surveillance, si nécessaire pour prévenir tout ce qui peut blesser tant soit peu la chasteté ?

Cependant, c'est presque toujours à ce moment périlleux, que les pères et les mères, même les plus irréprochables, se relâchent sur ce point, sous prétexte que le mariage est décidé et se fera avant peu.

Voyez cette jeune fille et ce jeune homme, seuls dans une chambre, à l'écart du reste de la famille, qu'on laisse aller veiller, se promener à pied ou en voiture, sans les accompagner. A moins d'un miracle, qui n'est pas dans l'ordre ordinaire de la Providence, ces deux infortunés se familiariseront, se scandaliseront l'un et l'autre, se laisseront entraîner à des libertés coupables, et quelquefois jusqu'à se déshonorer.

Alors le mariage aura lieu, on le hâtera même, pour racheter l'honneur à jamais perdu ; mais il lui manquera probablement les bénédictions de Dieu. Ne pouvant plus les faire pécher contre la chasteté, le démon les dégoûtera l'un de l'autre ; la mésintelligence — enfer des mauvais ménages — éclatera bientôt entre ces deux partis qui se mépriseront et se reprocheront leur passé. Sans toujours aboutir à une séparation de corps, elle empoisonnera leur vie, sera la source de querelles, d'injures, de mauvais traitements, qui scandaliseront les enfants et les rendront malheureux.

La cause première, elle est dans une faute, simplement légère, un badinage, une familiarité insignifiante peut-être, échappés à la vigilance des parents.

Les plus coupables sont les pères et les mères qui ont manqué de vigilance, oubliant les fautes semblables qu'ils ont commises avant leur mariage, par suite de la même imprévoyance. Ils avaient une fille à marier ; le jeune homme était assez à l'aise ; ils craignaient la perte de ce parti ; et puis, leur fille n'était-elle pas exemplaire et le garçon honnête ? que pouvaient-ils donc redouter ?

Votre fille, dites-vous, est pure comme un ange, sage et réservée ; et celui qui la fréquente est honnête et digne d'elle. Vous le pensez ; mais vous n'en savez rien puisque vous n'êtes pas leur confesseur. Supposons qu'ils sont réellement ce que vous dites, en vertu de quel principe êtes-vous dispensés de veiller sur eux. Au sortir des mains du Créateur, Adam et Eve étaient innocents et saints ; cependant ils n'en ont pas moins fait la chute la plus lamentable. De plus, regardez autour de vous, et vous aurez la preuve que vous raisonnez mal.

Si vous possédez un riche diamant, le laissez-vous à la portée de tout le monde, sous le prétexte que ceux qui fréquentent votre maison sont d'honnêtes gens, que vous les

savez respectables ? Vous vous en gardez bien, parce que c'est l'occasion qui fait le larron, dites-vous avec infiniment de raison. D'ailleurs, ce sont précisément ceux qui sont bons et honnêtes que le démon tente davantage ; autour desquels il ne cesse de rôder tant qu'il ne les a pas fait tomber. Il s'inquiète moins des autres, parce que son souffle impur les a déjà empoisonnés. Généralement aussi, ceux qui ignorent le mal et ne peuvent en soupçonner les dangers, sont les plus imprudents, et font souvent les plus lourdes chutes. Croyez-moi : Soyez prudents et vigilants dans ces occasions périlleuses pour l'innocence de vos enfants ; soyez-le même jusqu'au scrupule, car, dit " l'Ecclésiastique ", " la fille qui est dans la maison de son père, doit être pour lui un sujet de veiller sans cesse, et le soin qu'elle lui cause lui ôte le sommeil... Il craint qu'elle ne tombe dans quelque faute contre la pureté avant son mariage, et qu'elle ne se déshonore dans la maison paternelle. "

Si vous voulez ne pas charger votre conscience des fautes que vos enfants peuvent commettre dans ces fréquentations, suivez fidèlement les règles de prudence que je vais énumérer.

Ne prolongez jamais le temps des fréquentations, dangereux pour l'innocence de vos enfants. Si un jeune homme n'est pas prêt à se marier, ne le recevez pas chez vous ; ou du moins, ne le laissez jamais parler à votre fille, qu'en conversation générale.

" Il faut se connaître avant de s'épouser, dit M. Couturier ; voilà pourquoi on se voit avant de contracter un engagement pour la vie. Il faut se connaître ! Hélas ! se connaît-on dans ces circonstances où tout est aveuglement, déguisement, attraits, artifice, intérêt ; où tous les défauts sont enveloppés sous les dehors les plus séduisants ? "

Le but des fréquentations étant de se connaître, il s'en suit qu'elles n'ont pas leur raison d'être lorsque les jeunes

gens se connaissent déjà. Dans ce cas, il ne faut pas les tolérer.

Quant aux jeunes gens qui font profession de courtiser les jeunes filles, uniquement pour passer le temps, c'est un désordre qu'il ne faut jamais tolérer. Voici ce qu'en dit saint Alphonse : " En général, j'affirme que celui qui s'occupe d'amour, rarement se sauve du péché, dans l'occasion prochaine. L'expérience nous apprend que très peu de ceux qui s'y engagent, restent exempts de fautes graves. S'ils ne s'en rendent pas coupables dans les commencements, invariablement ils finissent par y tomber. Dans le principe, la volonté n'est pour rien dans ce qu'ils disent ; mais ensuite cette volonté devient un attachement d'amour, qui aveugle l'esprit et s'empare du cœur, le fait tomber dans mille péchés de mauvais désirs, de paroles obscènes, et enfin d'actions contre la pureté. "

Ne laissez jamais votre fille, seule avec le jeune homme qui la fréquente, pas même un instant, s'il est possible. Que ses visites ne se prolongent jamais à une heure avancée de la nuit ; c'est un désordre. Ne permettez pas à votre fille d'aller seule conduire à la porte celui qui la fréquente : c'est contraire à la bienséance.

" Une fille bien élevée, honnête, craignant Dieu, aimant la vertu, dit M. Vermot, ne parlera jamais à un jeune homme à l'insu de ses parents et hors de leur présence, ou de quelqu'un qui lui en tienne la place. Si vous pensez à un établissement, ne vous trouvez jamais seule avec un jeune homme qui vous recherche en mariage ; vos parents ne doivent pas le permettre ; et si, dans ces circonstances, vous ne restez pas toujours sous leurs yeux, vous courez les plus grands risques d'offenser Dieu. Quand on ne veut pas faire de mal, on ne craint pas les témoins. "

Ne permettez jamais à votre fille de sortir seule avec le jeune homme qui la fréquente, pas même pour aller à

l'église, ou pour tenir des enfants sur les fonts du baptême. La laisser aller aux veillées, cueillir des fruits, se promener en paroisses étrangères avec son prétendant, serait une imprudence impardonnable. " C'est surtout dans ces sortes de promenades, dit M. Vermot, que les dangers se multiplient et deviennent le plus séduisants. Alors le coeur parle au coeur, et l'isolement où l'on se voit inspire la hardiesse à faire le mal ; aussi une expérience également constante et déplorable n'apprend que trop dans quel abîme de péchés se laissent entraîner peu à peu, quelquefois même tout d'un coup, des jeunes gens qui furent leurs parents ou d'autres témoins sages. "

Ne souffrez pas que votre fille soit seule avec celui qui la courtise, ou dans un coin de la maison, surtout le soir. Il faut nécessairement que ces entrevues aient lieu sous vos yeux, sous peine d'exposer votre enfant à commettre des fautes dont vous répondrez à Dieu. " Soyez toujours présentes, dit aux mères, saint Alphonse, lorsque la nécessité exige ces entrevues, et ne faites pas comme telles mères, qui tiennent leurs portes au large, plus désireuses du mariage de leurs filles que de la pureté de leurs âmes. C'est un sacrifice qu'elles font à l'enfer, et comme l'affirme le prophète David : elles ont immolé leurs filles aux démons... Oh ! que de mères, s'écrie le saint, seront condamnées au jugement dernier !

Que votre fille ne se laisse pas embrasser par celui qui la fréquente, parce que ces embrassements entre personnes de sexe différent sont rarement exempts de dangers. " Les femmes se donnent le baiser, dit le Père Deligny, dans une note sur le baiser que Judas donna à Jésus. Cet usage est louable, tant qu'il demeure renfermé entre personnes du même sexe : autrement c'est un abus dont l'indécence ne sera jamais justifiée par la coutume. "

Ne laissez pas fréquenter votre fille par un jeune homme que vous ne croyez pas lui convenir, ou qu'elle n'a pas l'inten-

tion de marier. C'est un manque de loyauté et de charité dont vous aurez peut-être à vous repentir. Femme varie, vous le savez, et votre fille finira par aimer et vouloir marier, malgré votre opposition, celui que vous avez trompé au début.

Ne souffrez pas que des filles et des garçons se donnent des rendez-vous dans votre maison. Leurs parents auraient raison de se plaindre de ces procédés. D'ailleurs, seriez-vous contents si on favorisait ainsi le libertinage de vos propres enfants ? Au lieu de vous prêter à ces entrevues, ayez la charité d'avertir immédiatement les parents de ces jeunes gens.

Il ne vous appartient pas d'imposer à vos enfants des partis qui ne leur sourient pas. C'est un abus d'autorité. Vous ne devez même pas les solliciter ou les pousser en pareil cas. Ces unions sont presque toujours malheureuses. Votre droit et votre devoir consistent seulement à diriger prudemment le choix de vos enfants, sans gêner leur liberté. De leur côté, s'ils sont chrétiens et bien élevés, ils ne doivent pas manquer de vous consulter. Alors vous suppléerez à leur inexpérience, en leur faisant comprendre avec quelle personne ils doivent songer à se marier, les qualités qu'elle doit réunir, les conséquences d'un choix bon ou mauvais, la beauté morale du caractère des filles qu'il leur faut rechercher, s'ils veulent passer une vie heureuse et tranquille. Vos enfants vous consulteront si vous avez leur confiance ; vous l'aurez toujours, si vous les avez formés, dès leur enfance, à la piété et à la crainte de Dieu ; si, jusqu'à cette époque, fidèles à la règle de sagesse prescrite par Salomon, " de ne rien faire sans conseil, afin de ne pas se repentir après avoir agi ", (1) vous les avez accoutumés à prendre vos conseils. Vous les disposerez à vous les demander, si vous les traitez toujours avec une bonté et une cordialité qui, loin de nuire à votre autorité, l'affermiront, pourvu qu'elles ne dégénèrent jamais en faiblesse.

(1) Ecclé., XXXII, 24.

Ne portez jamais vos jeunes gens à faire des mariages d'intérêt. Les biens temporels ne sauraient donner aux époux le bonheur domestique. Les vertus chrétiennes, les qualités d'une bonne ménagère, une conduite irréprochable, des mœurs pures, un cœur sensible, bon et généreux, telles sont les qualités principales d'une jeune fille qu'un jeune homme veut épouser. Si les parents ne sont pas de bons chrétiens, si la mère n'a pas formé ses filles aux vertus chrétiennes, si, pour tout dire, une famille est de mauvaise race, un mauvais choix est à redouter.

Une fille doit être poussée à s'allier, non à celui qui est riche, mais à un jeune homme rangé, fidèle aux devoirs de sa religion et qui a su surtout honorer ses parents, puisqu'il aura les bénédictions du ciel, comme le promet la sainte Ecriture.

La dot des filles est généralement maigre. Bien qu'il ne soit pas équitable de les laisser partir les mains vides, on ne peut blâmer les parents qui se préoccupent de bien pourvoir les garçons, celui surtout qui doit leur succéder sur la terre ancestrale. Les choses étant ainsi, elles n'ont pas à craindre d'être recherchées uniquement pour leur dot, et elles sont grandement intéressées à compenser la dot qu'elles n'ont pas, par leur conduite et un ensemble de qualités qui les feront remarquer et les recommanderont aux bons partis.

La meilleure politique est de marier les jeunes gens dès qu'ils sont capables de fonder une famille.

Le niveau des mœurs serait plus élevé, si les parents mariaient leurs enfants plus jeunes qu'ils ne le font ordinairement. En attendant un établissement auquel on aurait dû songer plus tôt, ils courent les veillées, prolongent les fréquentations, et finissent par se démoraliser.

Les parents doivent fixer la date du mariage, de concert avec les futurs époux, qui sont les premiers intéressés. Il

ne suffit pas qu'ils aient le temps de préparer leurs toilettes, il faut surtout qu'ils puissent se disposer à recevoir dignement le sacrement de mariage.

Du moment que le mariage est chose convenue, les deux familles doivent s'unir, de cœur et d'esprit, pour réciter chaque soir le chapelet ou quelque autre prière, aux intentions des futurs époux, afin que Dieu leur accorde la grâce de se préparer à faire un mariage béni du ciel.

C'est surtout pendant ce temps que les parents doivent veiller sur les entrevues de leurs enfants ; car le démon redouble alors ses efforts pour les faire tomber dans le péché. Ce temps ressemble à celui de l'agonie, où Satan doit tout perdre ou tout gagner : tout perdre, si vos enfants se marient en état de grâce ; tout gagner, s'ils se marient en péché mortel.

Pour prévenir ses ruses, rappelez-vous, pères et mères, les règles de prudence chrétienne que je vous ai exposées précédemment, et mettez-les en pratique.

Saint Alphonse, parlant des entrevues qui ont lieu dans cet intervalle, s'exprime ainsi : " d'après l'expérience que j'ai, je consentirais à peine qu'un jeune homme se rendit une ou deux fois à la maison de celle qu'il est sur le point d'épouser, et à l'épouse et à ses parents de le recevoir chez eux ; car j'ai presque toujours vu que celui qui s'était exposé à ce danger, était tombé dans le péché, au moins par des paroles ou par pensées, alors que tous les regards et tous les discours qui ont lieu entre l'épouse et l'époux, sont de nature à les porter au mal, et qu'il devient moralement impossible que la pensée d'un mariage prochain ne leur cause des impressions dangereuses. "

Jugez combien vous devez être prudents à la vue des dangers que signale ce saint expérimenté.

Les empêchements de mariage

Bon nombre ont des idées inexactes et même fausses sur les empêchements de mariage. Si on voulait les en croire, l'Eglise aurait outrepassé ses droits, en faisant des lois qui prohibent les mariages de ses enfants en certains cas. Sans vouloir prouver à des catholiques l'obligation d'obéir aux lois de l'Eglise, je dois cependant faire observer à ceux qui critiquent une législation qu'ils n'ont jamais étudiée, que toutes les lois de l'Eglise méritent le respect, et qu'en cela, comme en tout le reste, elle a droit à notre obéissance. Ce qui démontre bien la haute sagesse de l'Eglise, c'est que tous les empêchements de mariage ont pour but le bien de la société, l'honneur de la religion et la gloire de Dieu, comme les exemples suivants en fournissent la preuve.

Ainsi, le vœu solennel de chasteté que fait, volontairement, celui qui se consacre à Dieu, qui le prend pour son époux, lui a enlevé le droit de se donner à une créature humaine ; puisqu'il est dans la condition d'un époux qui n'est pas libre de contracter un second mariage du vivant de son conjoint.

L'empêchement de consanguinité, qui empêche de se marier ensemble ceux qui sont parents, jusqu'au quatrième degré inclusivement, est destiné à restreindre les mariages entre parents, sujets à de graves inconvénients ; à favoriser les

alliances de personnes étrangères les unes aux autres par les liens du sang ; à agrandir le cercle des relations de famille et à prévenir les dangers auxquels la nécessité et l'intimité des rapports exposent ceux qui sont proches parents. D'ailleurs, un sentiment de pudeur naturelle éloigne généralement des alliances entre très proches parents.

Le mariage étant une alliance indissoluble, exige par là même une liberté pleine et entière, exempte de tout ce qui peut lui porter atteinte. L'Eglise, pour garantir cette précieuse liberté, frappe de nullité tout mariage contracté par violence, par menace, par séduction, par rapt, ou erronément avec une personne autre que celle qu'on voulait épouser. La loi de l'Eglise sur ce point assure donc la liberté du mariage.

L'inconstance du cœur humain est telle, qu'il se dégoûte aisément de ce qu'il a aimé passionnément, ou qu'il lui retire son amour pour le reporter sur une autre chose. Les personnes mariées ne sont pas exemptes de cette inconstance. Afin de la neutraliser, et d'empêcher l'un des époux de machiner la mort de l'autre, pour avoir la liberté de s'unir avec une autre personne devenue la cause d'une passion criminelle qui l'aveugle, l'Eglise a frappé de nullité le mariage contracté dans ces conditions. Cette prévoyance n'est-elle pas souverainement sage et prudente ?

Ceci suffit pour permettre de comprendre combien l'Eglise a été bien inspirée en faisant ces lois, que ses enfants sont intéressés à respecter, et dont ils ne doivent solliciter la dispense que pour de bonnes raisons.

C'est pourquoi les parents bien pensants s'empressent de décourager, s'il est possible, les fréquentations entre jeunes gens, parents ou alliés dans les degrés prohibés, surtout si les raisons canoniques exigées pour une dispense font défaut.

Une dispense accordée par l'Eglise est une permission de faire ce que ses lois défendent, et n'est pas une marchandise,

comme quelques-uns semblent le croire. Puisqu'elle a fait la loi, il est évident qu'elle peut dispenser de son observance. La componende qu'elle exige de ceux qui sont capables de la payer, a pour but de diminuer le nombre de ces mariages, et de compenser par une aumône le privilège obtenu grâce à la dispense de la loi.

D'ailleurs, le revenu des componendes doit être dépensé par l'autorité ecclésiastique en oeuvres pies. En définitive, elles ne sont qu'un échange d'aumônes.

A part les dispenses de bans, il faut des raisons canoniques pour solliciter et obtenir une dispense de parenté ou d'affinité. Ces raisons canoniques doivent être exposées franchement, et fondées en fait, sous peine de rendre la dispense nulle. Il ne suffit donc pas de payer pour se marier, comme on le dit quelquefois. En principe général, une dispense s'accorde surtout dans l'intérêt de la fille.

Les principaux faits qui peuvent être invoqués à l'appui d'une dispense de parenté, sont qu'une fille est orpheline ; exposée à être séduite ; sans dot ; âgée de 24 ans révolus ; malade et disgraciée physiquement ; vivant dans un endroit où la population n'est pas considérable ; que son mariage réconciliera deux familles brouillées entre elles ; qu'une veuve, incapable de faire valoir son bien, est chargée d'enfants ; le péril d'un mariage mixte, etc.

Lorsque les suppliants sont liés par plusieurs empêchements, tous ces empêchements doivent être mentionnés dans la même supplique sous peine de la nullité de la dispense.

Toute personne instruite de l'existence d'un empêchement, est obligée sous peine de péché mortel d'en informer le curé des parties contractantes. C'est pour cette raison que la publication des bans a lieu. Si, de plus, les futurs époux seuls connaissent certains empêchements à leur mariage, ils doivent en prévenir privément leur curé.

Les principaux empêchements dirimants sont l'erreur de la personne, qui a lieu si, quelqu'un voulant épouser une personne en épouse une autre sans le savoir ; le défaut d'âge requis et de consentement ; la parenté naturelle et l'affinité, jusqu'à la quatrième génération inclusivement ; la parenté spirituelle ; le voeu solennel de chasteté ; le crime ; le rapt ; la clandestinité ; l'honnêteté publique ; le lien et la disparité de culte.

Les empêchements de mariage sont de deux sortes : les uns sont dirimants, c'est-à-dire qu'ils rendent le mariage nul ; les autres sont seulement prohibitifs, c'est-à-dire qu'ils rendent le mariage illicite. Dans ce dernier cas, il est valide, mais on ne peut le contracter sans péché. C'est pour découvrir ces empêchements que l'Église oblige à la publication des bans.

La parenté naturelle est le lien qui unit entre elles les personnes qui descendent d'une même souche. Il y a trois choses à considérer dans la parenté : la souche, la ligne et le degré. On entend par souche, le père et la mère dont les descendants tirent leur origine. La ligne est la suite des personnes qui descendent d'une même tige, directement ou indirectement. Le degré est la mesure de distance qui existe entre les personnes et leur souche commune.

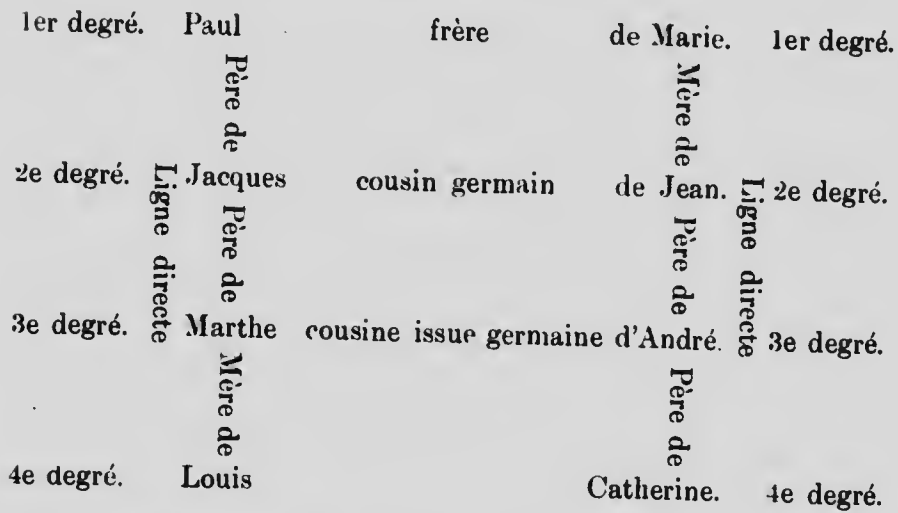
Il y a deux sortes de lignes : l'une directe et l'autre collatérale ou indirecte. La ligne directe est la suite des personnes qui descendent d'une même souche ou qui montent à cette même souche l'une par l'autre, les uns étant nés des autres. Tels sont le trisaïeul, le bisaïeul, l'aïeul, le père, le fils, etc.

La ligne collatérale est la suite des personnes qui descendent d'une même souche, sans être nées les unes des autres. Les frères, les soeurs, les oncles, les tantes, les cousins et cousines, sont parents en ligne collatérale. L'intervalle entre les parents et la souche commune est quelquefois égal ; par exemple, entre frères, entre cousins germains, le degré est le

même, parce qu'ils sont à la même distance de la tige commune. Dans ces cas, on est parent au premier, au second, au troisième, ou au quatrième degré égal. Quelquefois l'intervalle est inégal, parce que l'un des parents est plus proche de la souche commune que l'autre : ainsi, un oncle a un degré de parenté de moins que son neveu. Dans ce cas d'inégalité, on dit qu'on est parent d'un degré à un autre, comme du premier au second, du second au troisième. L'arbre généalogique suivant facilitera l'intelligence de ces principes.

PIERRE

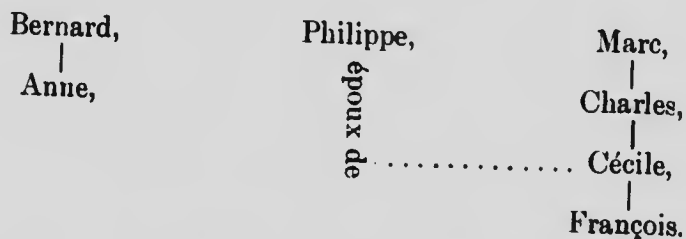
tige ou souche commune de



Pour distinguer les degrés de parenté, il faut se rappeler les règles suivantes : 1o Dans la ligne directe, il y a autant de degrés que de générations ou de personnes, en ne comptant point celle qui est la souche ; ainsi Louis est au quatrième degré de Pierre, parce que depuis Pierre, qui est la souche, et qui ne doit pas être compté, Louis est la quatrième personne. 2o Dans la ligne collatérale à degrés égaux, les parents sont

éloignés entre eux d'autant de degrés qu'ils le sont de la souche commune. Par exemple, Marthe et André sont parents au troisième degré, parce que, entre Pierre et eux, il y a trois degrés de distance. 3o Dans cette même ligne collatérale, lorsque deux personnes sont parentes dans des degrés inégaux, c'est-à-dire lorsqu'elles ne sont pas à la même distance de leur souche commune, pratiquement, elles ne sont censées être parentes que dans le degré le plus éloigné. Ainsi, quoique Jean soit au second degré de Pierre ; Marthe et Jean sont néanmoins au troisième degré, parce que Marthe est au troisième degré de Pierre. Le degré le plus éloigné emporte le plus proche.

La parenté entre deux personnes peut être double de deux manières. La première, lorsqu'il y a deux souches ; par exemple, si deux frères épousent deux filles qui soit cousines germaines, les enfants de ces deux mariages sont doublement parents ; savoir, au second degré du côté paternel, et au troisième du côté maternel. La seconde, lorsqu'il n'y a qu'une souche, et que ceux qui en descendent ont contracté entre eux des mariages par dispense ; c'est ainsi que dans la généalogie suivante :



Bernard, Philippe et Marc étant frères, et Philippe ayant épousé Cécile, sa petite-nièce, François, qui est issu de ce mariage, est au second degré avec Anne, puisqu'ils sont enfants des deux frères ; François et Anne sont, de plus, au quatrième degré, à cause de Cécile ; par conséquent, il y a entre eux

deux consanguinités inégales, quoique tirées d'une même souche.

La parenté en ligne directe, ascendante ou descendante, est un empêchement dirimant, à quelque degré que ce soit. Ainsi Pierre, mentionné dans le premier tableau, ne peut épouser aucune des filles ou veuves qui se trouvent dans l'arbre généalogique ci-dessus.

La parenté en ligne collatérale rend le mariage nul jusqu'au quatrième degré inclusivement. Par conséquent Louis ne peut épouser Catherine ; mais cet empêchement ne subsiste plus pour le fils de Louis, puisqu'il est au cinquième degré de la souche commune.

La parenté spirituelle est celle que contractent les parrains et marraines du baptême et de la confirmation. Ainsi, un parrain ne peut épouser sa filleule ni la mère de cette filleule ; une marraine également ne peut épouser son filleul ni le père de ce filleul. De plus, celui qui baptise un enfant, même dans le cas de nécessité, ne peut épouser cet enfant, ni son père ou sa mère.

L'empêchement de crime est l'adultère et l'homicide, seuls ou conjointement commis dans certaines circonstances prévues par le droit ecclésiastique.

Le rapt est l'acte de celui qui enlève une personne malgré elle. Il ne peut la marier valablement, tant qu'elle n'est pas remise dans une situation qui lui permette de donner un consentement volontaire. Le même empêchement a lieu, si quelqu'un enlève une mineure, quand même elle consentirait à cet enlèvement.

La clandestinité est un mariage contracté autrement qu'en présence du curé, ou de l'Ordinaire du lieu, ou d'un prêtre délégué par l'un ou l'autre, et de deux témoins au moins.

L'honnêteté publique résulte d'une vraie promesse de mariage, mutuellement donnée, et stipulée par un écrit signé des parties et, en outre, soit du curé ou de l'Ordinaire du lieu, soit

au moins de deux témoins. Dans ce cas, chaque promettant ne peut se marier valablement avec le père ou la mère ; le fils ou la fille ; le frère ou la soeur de l'autre.

Le lien rend nul le mariage que contracte une personne mariée, du vivant de l'autre époux. (1)

Il ne faut donc pas s'étonner que les supérieurs ecclésiastiques exigent des preuves certaines de la mort d'un époux, avant de consentir au mariage de l'autre. L'expérience prouve qu'une personne absente, même depuis longtemps, et que l'on croit morte, peut être vivante.

La disparité de culte existe si une personne est baptisée et que l'autre ne le soit pas. Quant aux mariages mixtes, c'est-à-dire entre catholiques et non catholiques, l'Eglise les défend comme contraires à la sainteté du sacrement, et dangereux pour la foi des enfants et de la partie catholique. Si elle les tolère, elle met à sa permission plusieurs conditions, dont la première est que le mariage soit contracté devant un prêtre catholique ; et même alors, elle défend qu'il soit célébré dans l'église, qu'on y fasse aucune prière, et qu'on y donne aucune bénédiction. Elle exige aussi que la partie non catholique promette sérieusement que les enfants seront baptisés et élevés dans la religion catholique ; et que ni eux ni la partie catholique ne seront gênés dans l'exercice de leur religion.

Nous passons sous silence les empêchements prohibitifs, parce qu'ils sont suffisamment connus.

(1) C'est pour remédier au mal des unions illégitimes que, depuis Pâques 1908, tout mariage doit être mentionné en marge de l'acte de baptême de chacun des conjoints. D. G.

XXVI

Le jour d'un mariage

Celui qui se destine à l'état ecclésiastique prie Dieu et consulte le directeur de sa conscience, pour s'assurer qu'il est réellement appelé. Malgré ces précautions, il ne fait qu'en tremblant le pas redoutable qui le consacre prêtre pour l'éternité. Cependant, en choisissant l'état ecclésiastique, il s'éloigne des dangers du monde, il resserre les liens qui l'attachent à Dieu ; il s'épargne les "tribulations de la chair", que saint Paul prédit à ceux qui se marient ; il se consacre au salut de ses frères, et continue ainsi l'oeuvre de la Rédemption. Quel sublime ministère ! Cependant le jeune lévite est inquiet et pensif au moment de recevoir l'onction sacerdotale. Sa famille et ses amis, présents à la cérémonie, le sont également en songeant aux responsabilités qu'il assume.

Que cette attitude contraste avec celle d'un cortège nuptial, entrant bruyamment à l'église, tout entier à la joie, assistant au mariage et à la messe qui suit, comme à un spectacle, et sortant sans que la plupart des parents et des invités aient songé à prier pour les futurs époux !

Pourquoi cette différence entre deux cérémonies religieuses, qui se terminent par une abdication de la liberté personnelle, par des engagements irrévocables, et qui comportent les plus graves responsabilités ? Parce que dans le premier cas, les

intéressés voient des yeux de la foi, réfléchissent et comprennent ; tandis que dans le second cas, on oublie le point de vue surnaturel, on ne songe ni à l'avenir ni aux responsabilités des mariés, mais seulement à se divertir.

Lorsque les futurs époux sont rendus à leurs sièges, le prêtre, revêtu des ornements sacerdotaux, s'avance vers eux et commence par leur rappeler que " l'union qu'ils vont contracter est plus étroite que celle d'une mère avec sa fille, et d'un père avec son fils ; plus intime que celle d'un ami avec son ami. Elle n'a qu'un vrai modèle ici-bas : c'est l'union de l'âme et du corps, toujours unis, partageant les mêmes peines, les mêmes douleurs, les mêmes joies, le même bonheur ou le même malheur ; inséparables malgré les contrariétés et les répugnances qu'ils peuvent avoir l'un pour l'autre. La mort seule peut briser l'union de l'âme et du corps, comme seule elle brisera la leur. Inquiet sur votre conduite à venir, reprend le prêtre, je vous prie de considérer que votre mariage intéresse hautement l'Eglise votre mère, votre curé, vos parents, tous les fidèles de cette paroisse, selon que vous serez, ou non, fidèles aux devoirs de votre religion, dociles aux avis de votre pasteur, l'édification ou le scandale de vos parents et de ceux au milieu desquels vous allez prendre place. Ce n'est pas encore assez vous dire, pour vous faire comprendre la conséquence de votre union soit pour le bien soit pour le mal. Elle intéresse grandement le ciel ou l'enfer, selon que ceux qui naîtront de vous seront ou formés à la vertu par vos paroles et surtout par vos exemples, ou conduits dans le chemin de la perdition par votre négligence à corriger leurs vices naissants, et surtout par les mauvais exemples que vous leur donnerez. Vous allez donc réjouir le ciel en augmentant le nombre des élus, ou faire triompher le démon en lui préparant de nouvelles victimes. Y avez-vous pensé sérieusement avant de venir vous présenter ici ? . . .

“ L'amour honnête et chrétien que vous aurez l'un pour l'autre, ne doit jamais être altéré ni par les défauts que vous allez bientôt découvrir l'un dans l'autre, et que jusqu'à ce jour vous aviez peut-être pris soin de déguiser, ni par la différence de vos caractères, ni par les infirmités ou les maladies, ni par la bonne ou mauvaise fortune. Il faut que cet amour et cet attachement, que vous aurez l'un pour l'autre, soient plus forts que tout cela ; plus forts que les liens qui unissent les amis les plus intimes ; plus forts que ceux qui vous attachaient à vos pères et à vos mères ; plus forts enfin que ceux qui attachent un avare à son trésor ; aussi forts que l'amour qui unit Jésus-Christ, l'Epoux divin, à l'Eglise sainte qu'il s'est associée sur la croix. Etes-vous capables de vous aimer de la sorte ? Oui, sans aucun doute, si c'est Dieu qui forme aujourd'hui les liens de cette union, et si toujours vous vous aimez en Lui et pour l'amour de Lui, sans égard aux inclinations naturelles, aux attraits de la volupté, ou à des charmes que l'âge ou quelque maladie effacera bientôt.

“ Purifiez donc vos coeurs, et ne considérez, dans le mariage que vous allez contracter, qu'un fardeau commun, qu'une société de deux âmes qui vont s'entr'aider à se sanctifier et à se conduire au ciel par de bons exemples, des conseils salutaires, des prières et des bonnes oeuvres communes. Armez-vous d'une patience inaltérable, l'un envers l'autre ; ayez une sainte ardeur pour accomplir tous vos devoirs religieux, afin de procurer la gloire de Dieu, de faire la consolation de votre mère la sainte Eglise, la joie de votre curé, celle de vos pères et de vos mères, et d'être, pour tous les fidèles de cette paroisse, “ comme la bonne odeur de Jésus-Christ ”, par vos vertus religieuses et sociales et votre conduite édifiante. Vous continuerez ainsi les traditions religieuses de nos ancêtres, transmises à moi, à vous, à tous nos compatriotes, comme

un dépôt sacré que je dois, ainsi que mes frères canadiens, remettre intact entre les mains de ceux qui viendront après nous, comme vous devez vous-mêmes les graver dans le cœur de ceux qu'il plaira à Dieu de vous donner pour enfants.

“ Incapables de vos propres forces de remplir d'aussi grands devoirs, vous avez besoin de puissants secours pour soutenir et fortifier votre faiblesse, pour ne pas succomber aux périls de toute espèce, inséparables de l'état que vous embrassez. Vous les trouverez dans les grâces spéciales qu'un Dieu, plein d'amour pour vous, a attachées à la digne réception du sacrement que vous allez recevoir. Vous les trouverez dans les bénédictions qu'ont dû vous donner vos pères et vos mères avant de vous accompagner ici. Au nom de Dieu et de la sainte Eglise, l'Epouse immaculée de son divin Fils, je vais aussi, moi, votre pasteur, prier pour vous, demander au ciel de vous bénir, de vous rendre saints et sans reproches aux yeux de Dieu et des hommes. Je vais solliciter pour vous, faible fille d'Adam, les bénédictions qui furent données aux saintes femmes du peuple de Dieu, à la douce Rachel, à la sage et vertueuse Rébecca, à la chaste et fidèle Sara ; pour vous deux, que le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, vous comble de ses plus abondantes bénédictions ; que vous viviez longtemps sur cette terre ; que vos enfants, formés à toutes les vertus, soient comme une couronne à vos cheveux blancs, et conduisent en paix votre dépouille mortelle à sa dernière demeure. Enfin je vais demander que cette union formée aujourd'hui, et brisée peut-être bien vite par la mort, soit renouvelée spirituellement dans le sein de Dieu pour durer éternellement.

“ Pour vous, qui êtes les pères et les mères de ces deux époux ; vous, leurs frères et leurs soeurs ; vous, leurs parents et leurs amis, soyez touchés d'intérêt pour eux et pour leur bonheur futur. Unissez vos prières et vos vœux à ceux que je vais faire pour eux, pendant le saint sacrifice de la

messe. Prlez, conjurez Instamment Celul qui unit les coeurs et qui sanctifie les Ames, de jeter un regard de bonté et de miséricorde sur ceux qui vont peut-être commencer aujourd'hui une carrière de tribulations et de peines. "

Cela démontre, pères et mères, que le mariage de vos enfants est un acte d'une souveraine importance, et que s'il est permis, ce jour-là, de se réjouir dans le Seigneur, il ne l'est pas de se laisser entraîner à la dissipation, et de se livrer à des divertissements qui conviennent mieux à des noces païennes.

L'exhortation sur la sainteté du sacrement de mariage et sur les obligations qu'il impose, terminée, chaque époux, interpellé par le prêtre, donne son consentement à haute voix ; puis, tous deux, se tenant par la main droite, pour marquer qu'ils se soutiendront dans le chemin de la vie, sont bénis dans les termes suivants : " Je vous unis en mariage, au nom du Père, et du Fils, et du St-Esprit. Ainsi soit-il. " Le prêtre les asperge ensuite d'eau bénite, et procède immédiatement à la bénédiction de l'anneau déposé d'avance sur un plateau.

" Bénissez, Seigneur, cet anneau que nous bénissons en Votre nom, afin que celle qui le portera garde à son époux une fidélité inviolable, qu'elle demeure dans la paix et l'accomplissement de votre volonté, et qu'elle vive avec son époux dans un mutuel et constant amour. Par le Christ, etc. Ainsi soit-il. " Puis il asperge l'anneau d'eau bénite, et le présente à l'époux, qui le met lui-même au doigt annulaire de la main gauche de son épouse, pendant que le prêtre fait le signe de la croix sur les mains des époux agenouillés, qu'il bénit en disant : au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

" Vous voilà mariés, reprend le prêtre, vous voilà unis pour la vie ! Le sacrement de mariage que vous venez de recevoir a imprimé un sceau divin à votre union et l'a sanctifiée. Avec ce grand sacrement, vous avez reçu la bénédiction

de Dieu et de l'Eglise, et toutes les grâces nécessaires pour remplir fidèlement les devoirs de votre état. Considérez combien elles sont précieuses ces grâces auxquelles est attaché votre bonheur en cette vie et dans l'autre ! Car il ne peut y avoir de vrai bonheur pour vous dans ce mariage, si vous n'y vivez chrétiennement, et si vous négligez les obligations qu'il vous impose ; et, sans le secours des grâces de votre état, vous ne remplirez pas ces obligations, ou vous vous en acquitterez mal, et vous vous perdrez.

Comprenez, par là, avec quel soin vous devez travailler à les conserver, et à les accroître en vous par une piété sincère et par la pratique constante de toutes les vertus chrétiennes. En croissant en vertus, vous croîtrez en grâces ; et si vous croissez en grâces, les dons et les bénédictions de Dieu se multiplieront sur vous et sur vos enfants, et ces bénédictions assureront votre bonheur et celui de votre famille.

Prenez donc garde de vous exposer au danger de perdre ces grâces en vous abandonnant en ce jour, à une dissipation indécente, aux réjouissances licencieuses, aux plaisirs criminels des enfants du siècle. Bannissez de vos noces tout ce qui pourrait être contraire à la décence et à la modestie chrétienne. Conviez-y N.-S. J.-C. ; priez-le d'y présider, avec sa sainte Mère, comme aux noces de Cana, et réjouissez-vous en sa présence.

Regardez ce jour, où Dieu lui-même vous a bénis dans le sacrement de mariage, comme un grand jour pour vous, un jour que vous devez passer dans la crainte du Seigneur, et dans une grande dévotion, à l'exemple du jeune Tobie et de tant d'autres saints, qui ont mérité la bénédiction de Dieu pour eux-mêmes et pour leurs familles, et qui l'ont transmise comme un héritage à leur longue postérité. "

O sainte Eglise, qui ne vous bénirait à chaque instant, en voyant l'amour que vous portez à vos enfants ! Vous

sanctifiez l'homme, à son entrée dans la vie ; vous formez sa jeunesse ; vous lui donnez le pain des anges pour fortifier sa faiblesse ; vous lui avez préparé un bain pour le purifier des souillures de son âme ; vous le guidez au milieu des périls de cette vallée de larmes, enfin vous sanctifiez le mariage de vos enfants ! Vous êtes vraiment l'épouse de Celui qui est venu donner sa vie pour sauver le genre humain. Vous me faites comprendre combien cette union de l'homme et de la femme doit être sainte, et jusqu'à quel point elle intéresse la gloire de Dieu et le salut des âmes, quand je vous vois ouvrir tous les trésors de grâces que votre divin époux vous a confiés, pour sanctifier le mariage de vos enfants. Le sacrement que viennent de recevoir ce jeune homme et cette jeune femme, leur a communiqué des grâces spéciales et proportionnées aux obligations qu'ils ont contractées ; vous avez chargé vos ministres de les bénir en votre nom, et pour tout couronner, vous faites descendre Dieu du ciel, comme pour ratifier les bénédictions qu'ils ont reçues.

J'ai vu des parents assister au mariage de leurs enfants, et si bien comprendre le sens des cérémonies qui l'accompagnent, qu'ils versaient des larmes pendant la messe célébrée pour le bonheur des nouveaux époux.

Vous tous, qui vous intéressez au bonheur de ces deux jeunes gens, qui viennent de se donner l'un à l'autre, suivez maintenant le prêtre à l'autel, et priez avec lui de tout votre cœur. Surtout au moment de l'élévation, adorez le Sauveur immolé pour ceux que vous aimez, et prosternés aux pieds de Jésus, demandez pour eux le vrai bonheur, et pour vous, pères et mères, le pardon des fautes que vous avez commises en les élevant, afin que Dieu, oubliant leurs péchés et les vôtres, ratifie les bénédictions que le prêtre va leur donner, car l'amour de l'Eglise n'est pas encore épuisé.

Après la récitation du Pater, le prêtre se tournant vers la jeune femme qu'il vient de marier, demande pour elle les

bénédictions qui lui aideront à bien remplir son importante mission.

“ O Dieu qui par votre puissance souveraine avez fait tout de rien ; qui, ayant mis en ordre les premiers éléments de l'univers, après avoir créé l'homme à votre image, avez formé la femme pour être son aide inséparable. Vous qui avez tiré le corps de la femme de la chair même de l'homme, pour nous apprendre qu'il n'est jamais permis de séparer ce qui, par votre volonté, n'a eu qu'un seul principe ; ô Dieu, qui avez consacré l'union des époux par un mystère si élevé, que le mariage est la figure de l'union sacrée de J.-C. avec son Eglise ; ô Dieu, par qui la femme est unie à l'homme, et sur qui toute la société repose, donnez-lui la bénédiction qui est la seule dont nous n'ayons pas été dépouillés ni par la punition du péché originel, ni par la sentence du déluge ; regardez avec bonté votre servante, qui devant être unie à son époux implore le secours de votre protection ; que son joug soit un joug d'amour et de paix ; que chaste et fidèle, elle se marie en J.-C., et suive toujours l'exemple des saintes Femmes ; qu'elle soit aimable à son mari comme Rachel, sage comme Rebecca ; qu'elle ait une longue vie et soit fidèle comme Sara ; que l'auteur du péché n'ait aucun empire sur elle ni sur ses actes ; qu'elle demeure attachée à la Foi et aux commandements ; qu'étroitement unie à son mari, elle lui garde une fidélité inviolable ; que la force d'une vie toute chrétienne vienne au secours de sa faiblesse ; qu'elle soit grave par sa modestie, vénérable par sa pudeur, instruite dans la science du ciel ; qu'elle ait une heureuse fécondité ; que sa vie soit pure et innocente, et qu'elle parvienne au repos des élus dans le royaume du ciel.

Puis priant pour les deux époux, il continue : Que tous les deux voient les enfants de leurs enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération, et qu'ils arrivent ainsi à une heureuse vieillesse. Par le même J.-C. N.-S. ”

Quelle abondance de bénédictions ! Toutes les vertus nécessaires à la femme chrétienne, le prêtre les a sollicitées : la patience, la chasteté, la sagesse, la prudence, la modestie, l'amabilité, la force, la science des choses célestes, une longue vie. Heureuse la femme dont la jeunesse passée dans la piété, la crainte de Dieu et la pureté, s'est préservée de la contagion du monde, et s'est appliquée à préparer un cœur capable de recevoir dignement le sacrement de mariage !

Après le *Benedicamus Domino* ou l'*Ite Missa est*, selon la rubrique, le prêtre, avant de bénir le peuple, se retourne vers les époux et dit : " Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob soit avec vous, et qu'il répande en vous sa bénédiction, afin que vous puissiez voir les enfants de vos enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération, et que vous possédiez ensuite la vie éternelle, par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, étant Dieu, vit et règne avec le Père et l'Esprit-Saint dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il."

La célébration du mariage est terminée : le consentement des deux époux a été donné en présence du prêtre ; la bénédiction du Tout-puissant a sanctifié leur union ; les anges, présents aux saints mystères en ont été les témoins ; l'Eglise l'inscrit dans ses registres. L'acte est signé...

Vous avez bien compris, pères et mères, ce que Dieu et l'Eglise viennent de faire pour vos enfants. Maintenant quel sera le caractère des noces, si vous en faites ? Seront-elles plutôt païennes que chrétiennes ? Alors, serez-vous assez inconsidérés pour y associer les jeunes époux, — il n'y a encore qu'un instant, — à genoux aux pieds des autels, et sanctifiés par tant de prières et de bénédictions ? Vous oseriez les rendre témoins et même complices de divertissements scandaleux ! Pourquoi avoir demandé pour eux la pureté, la sagesse, la modestie, la piété et toutes les vertus, pour les scandaliser ensuite ? Serez-vous assez insensés pour effacer, dès le premier

jour de leur mariage, l'espérance d'une vie de bonheur, en attirant la malédiction du ciel sur ceux que Dieu avait promis de toujours bénir ?

Oh ! je vous en supplie, au nom du Dieu qui a daigné bénir cette union de vos enfants ; au nom de l'Eglise qui a mis à leur disposition le trésor de ses grâces ; au nom du Sauveur dont ils sont les membres ; au nom de votre pasteur qui a tant prié pour leur bonheur ; au nom des bons catholiques de votre paroisse, ne faites pas, à l'occasion du mariage de vos enfants, une noce licencieuse. Quelle étonnante conduite, si, après être allés à l'église prier Dieu, vous passiez la journée dans des divertissements défendus par la religion que vous professez ! Ne mériteriez-vous pas alors le reproche humiliant que saint Paul faisait aux Galates : " Etes-vous assez insensés, qu'après avoir commencé par l'Esprit de Dieu, vous finissiez par la chair," (1) en vous laissant aller à toutes sortes de péchés, le reste de la journée ? Vos enfants d'ailleurs doivent vous être trop chers, vous êtes trop intéressés à leur bonheur, pour les pousser à profaner le jour de leur mariage. Croyez-moi, faites à vos enfants une noce chrétienne. Bannissez-en toute espèce de désordres. Que Dieu y préside comme aux noces de Cana ; que ses anges y assistent, comme au mariage du vertueux Tobie. Méditez les réflexions suivantes de M. Couturier :

" Jésus-Christ n'a pas dédaigné d'honorer les noces de Cana par sa divine présence. Heureux les époux dont les festins sont sanctifiés par la présence de Dieu ! Des festins ! Hélas ! pauvres gens de nos campagnes, à quoi vous réduisent-ils ? A manger du pain le lendemain. On veut se réjouir ! Hélas ! C'est sur le bord d'un fleuve de larmes... Cependant réjouissez-vous, si vous voulez ; mais que ce soit dans le Seigneur, comme Tobie et les anciens Patriarches. Heureuses familles qui bénissaient toujours le nom du Seigneur dans leurs fêtes

(1) III, 3.

et leurs repas ! Telles, et plus saintes encore, devraient être les noces des chrétiens, puisque leurs mariages sont plus saints que ceux de l'Ancienne Loi. Que le Seigneur soit donc béni jusque dans vos divertissements. Pour cela il faut en bannir l'intempérance, les excès, le tumulte, la licence, les discours obscènes, les danses, les libertés criminelles, mille désordres qui ne sont que trop ordinaires et qui attirent les malédictions de Dieu sur les mariages.

“ Chefs de famille, c'est à vous à mettre l'ordre. C'est vous qui répondez, devant Dieu et devant les hommes, des scandales donnés dans vos maisons, de votre indulgence et peut-être de vos encouragements à une joie licencieuse. C'est sur vous, c'est sur vos enfants que retombera la colère du Ciel, que vous provoquez sur des maisons où le Seigneur est tant offensé.”

Pour éviter les désordres que la religion réproouve, n'admettez aux noces de vos enfants que des personnes sages et chrétiennes. C'est l'exemple que vous donne Tobie. Voulant faire un festin, “ il envoya son fils inviter quelques personnes de sa tribu, qui craignaient Dieu, pour se réjouir avec elles. ” (1) L'Écriture nous apprend encore que lorsque Ragüel eût marié sa fille Sara avec le jeune Tobie, il assembla quelques amis, “ et ils firent le festin des noces, en bénissant Dieu. ” (2)

Voilà de quelle manière se faisait une noce juive. Serait-ce trop exiger des catholiques, en demandant que leurs noces soient aussi édifiantes que celles des Juifs craignant Dieu ?

Remarquez que le Concile de Trente ordonne aux évêques d'avoir soin que les solennités des noces se passent avec la modestie et l'honnêteté requises ; car, ajoute le saint Concile, le mariage est une chose sainte, qui doit être traitée saintement.

(1) Job., II, 2.

(2) Job., VII, 17.

Cette prescription est, pour tout catholique, une règle de conduite qu'il ne lui est pas permis de transgresser. Or, les solennités des noces de vos enfants se passeraient-elles avec la modestie et l'honnêteté que requiert la sainteté du mariage, si vous y invitiez des personnes d'une conduite scandaleuse, ou si vous n'en bannissiez pas les mauvaises chansons, l'ivrognerie, les danses, et tout ce qui est contraire à la modestie et à l'honnêteté prescrite par le Concile de Trente ?

Après avoir rapporté l'exemple de Jésus-Christ, qui daigna honorer de sa présence les noces de Cana, pour témoigner qu'il ne désapprouvait pas la joie innocente à laquelle on se livre dans ces occasions, Bergier ajoute : " A son exemple, les Conciles et les Pères de l'Eglise n'ont pas blâmé la pompe et la gaieté modeste que les fidèles faisaient paraître dans ces noces ; mais ils ont toujours ordonné d'en bannir toute espèce d'excès, et tout ce qui ressentait encore les mœurs païennes. Il ne convient pas, dit le Concile de Laodicée, aux chrétiens qui assistent aux noces, de se livrer à des danses bruyantes et lascives, mais d'y prendre un repas modeste et convenable à leur profession."

Puisqu'il en est ainsi, il faut donc en bannir l'ivrognerie, les paroles et les chansons mauvaises, les jeux entre personnes de différent sexe, les immodesties dans la toilette, en un mot, ce qui peut offenser Dieu et scandaliser le prochain.

Ce qu'on appelle le festin des noces, doit être un repas modeste, et c'est un abus de prolonger les noces au-delà du jour du mariage.

Il est défendu de s'y livrer à des danses bruyantes et lascives.

Les danses, si dangereuses en tout temps, le deviennent infiniment plus dans les noces, surtout si elles ont lieu pendant une partie de la nuit.

Pour ne pas manquer à ce que l'Eglise recommande, faites un festin modeste, le jour du mariage de vos enfants, avec

les parents et les amis, en bénissant Dieu, et terminez la solennité des nocés avant la nuit.

Bon nombre de nos compatriotes suivent maintenant ces règles sages, prescrites par une louable économie et par les enseignements de la religion. Ils ont compris la folie de ces nocés, où deux et trois jours de dépenses et de divertissements indignes de chrétiens, appauvrissaient et déshonoraient tout à la fois. Heureux si les pères et les mères étaient tous assez raisonnables et religieux pour les imiter !

J'ai vu de jeunes époux, le jour de leur mariage, faire leur visite au Saint Sacrement, pour remercier Dieu des grâces et des bénédictions reçues le matin ; d'autres prier leurs parents de n'inviter au repas des nocés, qu'un nombre restreint de parents et d'amis, afin de diminuer les dépenses. Ils préféreraient consacrer le premier jour de leur mariage, par une aumône aux pauvres. Heureux époux ! qui pensent à mettre le ciel dans leurs intérêts, et qui comprennent le besoin qu'ils ont du secours de Dieu pour vivre saintement dans leur état.



XXVII

Les serviteurs et les servantes

Les parents forcés de placer leurs enfants en service, doivent choisir des familles au milieu desquelles leurs principes religieux et leur innocence seront à l'abri de tout danger. C'est un devoir de conscience dont aucune raison ne saurait dispenser.

Les dangers que courent, en particulier, les jeunes servantes, sont trop évidents, et les conséquences de leur perversion trop lamentables, pour ne pas engager les parents à agir avec la plus grande circonspection.

Qu'ils se méfient même des apparences souvent trompeuses. L'expérience, en effet, prouve que les coquins masqués sont nombreux. C'est pourquoi ils ne devraient jamais placer leurs filles dans n'importe quelle famille, sans avoir consulté le curé de la paroisse sur laquelle elle réside.

La meilleure des jeunes filles se perdra infailliblement, si elle entre dans une famille qui n'est pas foncièrement chrétienne ; dont le père n'est pas de moeurs irréprochables, fidèle à ses devoirs religieux ; dont la mère est mondaine, légère, insouciant, et ne se préoccupant guère de ce qui se passe dans sa maison. Si les parents ne savent pas gouverner leur famille, élever chrétiennement leurs enfants, ils ne s'inquiéteront pas de la conduite de votre enfant.

M. McGinn, ancien gouverneur de la prison de Montréal, dans son rapport à l'Assemblée Législative, en 1849, déclare " qu'une partie des malheureuses filles, confinées dans cette prison pour cause de dépravation et de prostitution, étaient venues de la campagne pour se mettre en service dans la ville. Ces jeunes filles sont assez souvent les victimes de leur imprudence, et tombent dans les filets des maîtresses de maisons de prostitution. Ces femmes dépravées les attirent chez elles, les trompent, les enivrent et leur ôtent tout moyen d'échapper de leurs mains, en employant même la force physique. Eloignées de leurs parents, et ne sachant à qui recourir pour se tirer des mains de ces maîtresses, ces malheureuses se livrent à l'ivrognerie pour oublier l'horreur de leur situation, étouffer les remords de leur conscience, et finissent par s'abandonner entièrement à la prostitution." (1)

Que les pères et les mères de la campagne ne permettent donc jamais à leurs filles de prendre du service dans les villes, que s'ils ne peuvent faire autrement.

M. McGinn rend publique une autre cause de la démoralisation, que je dois signaler aux pères et aux mères, afin de leur faire comprendre qu'ils ne sauraient être trop prudents.

" Une partie considérable des filles perdues confiées à ma garde étaient en service dans des familles respectables, où elles ont été perverties et séduites par leurs propres maîtres, ou par des amis intimes de la famille de leurs maîtres. "

Il en est encore ainsi aujourd'hui. L'humanité ne change point.

Même lorsque vos enfants sont placés dans des familles chrétiennes, ne les perdez pas de vue. Demandez souvent, non seulement à ceux à qui vous les avez confiés, mais aussi à vos connaissances, si vos enfants sont fidèles à leurs devoirs religieux ; si on les laisse courir les veillées ; si, dans les

(1) Que les parents sachent que la traite des blanches est aujourd'hui habilement organisée et se pratique sur une large échelle ! D. G.

maisons où ils demeurent, il n'y a pas d'assemblées de jeux, de danses ; s'ils n'entendent pas de mauvais discours ; s'ils n'y voient pas des choses capables de les pervertir. Vous êtes tenus de vous renseigner dans la mesure du possible ; parce qu'en plaçant vos enfants dans d'autres familles, vous n'êtes pas déchargés de l'obligation de veiller sur eux.

Si vous apprenez que votre enfant est exposé à perdre son innocence, dans la maison où il est en service, faites-le sortir sans délai. Le droit de rompre, sans avis préalable, l'engagement de votre enfant, pour une raison grave, si, par exemple, son bien spirituel l'exige, ne manquez jamais de vous le réserver, afin de prévenir toute difficulté.

Faute d'avoir suivi ces règles de prudence chrétienne, bon nombre de jeunes filles, élevées chrétiennement et sorties pures de la maison de leurs parents, sont devenues le scandale d'une paroisse, sont retombées à la charge de leurs parents, ou se sont livrées au libertinage professionnel.

Ce devoir de conscience est l'unique réponse à faire à ceux qui se plaignent de ne pouvoir trouver de servantes, et accusent quelquefois les parents de garder leurs filles à flâner. S'ils étaient francs, ou s'ils étaient bien au fait de ce qui se passe dans leur maison, plusieurs de ceux qui se plaignent ainsi feraient mieux de s'accuser eux-mêmes, et de faire disparaître les causes de ces ennuis.

Les parents pauvres ont une conscience et aiment leurs filles aussi bien que ceux qui sont à l'aise ; par conséquent, on ne saurait les blâmer de garder leurs jeunes filles chez eux, de mendier même, plutôt que de les mettre en service dans des familles sujettes à caution. D'ailleurs, les familles chrétiennes, qui ne traitent pas les servantes comme de simples mercenaires, réussissent encore à en retenir à leur service.

Les parents pauvres doivent, s'il est possible, se faire remettre le salaire de leurs enfants, du moins, ta

ne sont pas majeurs. D'un autre côté, les enfants dont la famille est pauvre, s'ils ont du coeur et de la piété filiale, remettent volontiers leur salaire, en tout ou en partie, sans attendre qu'on les y invite ou qu'on l'exige.

De cette façon, les parents habituent leurs enfants à économiser, les protègent contre leur inexpérience, continuent à leur procurer ce dont ils ont besoin, et peuvent soulager l'indigence de la famille. Autrement, ces jeunes gens gaspillent leur salaire ; les garçons, en parties de plaisir, en amusements dangereux, dans les buvettes ; et les filles, en bagatelles, en toilettes qui les feraient prendre pour des princesses, si leur éducation ne les trahissait. Ils oublient qu'ils ont laissé, à la maison, un père et une mère mal vêtus, mal nourris, manquant du nécessaire, que le quatrième commandement de Dieu leur fait un devoir d'assister, et ils attirent ainsi la malédiction sur eux. Pourtant, il est toujours vrai que le premier devoir des enfants est d'assister leurs parents.

Si les parents peuvent vivre à leurs dépens, qu'ils déposent ce salaire au nom de leurs enfants, qui, au bout d'un certain nombre d'années, seront en possession d'un petit capital qui facilitera leur établissement et leur permettra de fonder une famille.

Il se rencontre quelquefois des chefs de famille, des femmes intelligentes et charitables, qui peuvent suppléer les parents, se préoccuper de tous ces détails, s'intéresser à leurs serviteurs comme à leurs propres enfants, dans ce cas, les pères et les mères font bien de leur demander ce service.

Les parents qui permettent à leurs enfants d'aller travailler dans les chantiers, leur rendent généralement un bien mauvais service, et les exposent à des dangers que seule la nécessité peut excuser. Pour le comprendre, ils n'ont qu'à examiner, devant Dieu, s'il est possible qu'un jeune homme éloigné de ses parents, en compagnie de jeunes gens plus ou moins

recommandables, privé de secours religieux durant un long hiver, et abandonné à lui-même, ne soit pas en très grand péril de se perdre.

Les parents qui aiment véritablement leurs enfants doivent donc autant qu'il dépend d'eux, les détourner de ce genre de vie. Leur intérêt spirituel doit toujours l'emporter sur toute autre considération.

De plus, ces jeunes gens se désaffectonnent de leur famille, se dégoûtent de la culture, deviennent indépendants et indociles, sacrifient à des étrangers les meilleures années de leur vie, sans avantages appréciables pour leur avenir, et finissent souvent par rester simples journaliers, des mercenaires proprement dits, dans une province où ils auraient pu, si aisément, se tailler un beau lopin de terre, et y vivre plus heureux et plus indépendants que les rois.

Il vaut donc beaucoup mieux, pour leur bien spirituel et même temporel, les engager dans de bonnes familles où ils seront surveillés comme les enfants de la maison, où ils pourront remplir leurs devoirs religieux, et, tout en gagnant un bon salaire, conserver le goût de la culture de la terre, et de ce genre de vie honorable, paisible, stable et indépendant. Je dis "genre de vie paisible et stable"; car tel est bien celui du cultivateur canadien. Son champ fournit amplement à tous ses besoins réels. Une foisensemencé, il le confie à la Providence, attendant, comme dit l'apôtre saint Jacques, "le précieux fruit de son travail", uniquement de la bonté divine qui envoie du ciel la pluie, en temps convenable, pour féconder son champ. (1) Il est donc particulièrement l'enfant de la Providence, comptant sur elle comme les oiseaux du ciel. Débarrassé des craintes, des soucis, des conflits d'intérêts qui rendent malheureux et malhonnêtes une foule de ceux qui sont dans le commerce, ou qui occupent de hautes positions,

(1) VII, 5.

il vit en paix, content de son sort. Sa récolte lui permet de faire honneur à ses affaires et d'élever sa famille dans l'aisance. Heureux état de vie ! Mais plus heureux encore ceux qui l'aiment, qui ne voudraient l'échanger pour aucun autre et qui n'envient pas la félicité apparente des riches ! Oh ! que ne puis-je faire comprendre aux cultivateurs de nos belles campagnes, quel serait leur bonheur, si, contents de leur sort, fidèles aux devoirs de leur religion, dociles aux directions de leurs curés, ils savaient vivre étrangers à tout ce qui peut troubler et empoisonner les douces et paisibles jouissances que la Providence leur prodigue ! D'ailleurs, n'est-il pas démontré que la culture de la terre est la plus sûre et la plus avantageuse des industries ?

Quant à vous, pères et mères, qui êtes obligés d'avoir des serviteurs, vous ne sauriez être trop prudents en matière aussi délicate. Vous introduisez au foyer de votre famille un serviteur ou une servante qui, à votre insu, peut perdre vos enfants. Vous êtes donc tenus de vous assurer de la probité, de l'honnêteté et des moeurs de la personne que vous engagez.

Plusieurs chefs de famille, faute d'avoir pris ces informations, ont engagé des serviteurs dont les discours, la conduite et l'immoralité ont empoisonné le coeur de jeunes enfants qui, jusque là, avaient conservé l'innocence baptismale.

Ordinairement, on se préoccupe seulement de savoir si la personne que l'on veut engager est travaillante, soigneuse, ménagère, propre et de bonne volonté. Ces qualités ont leur prix, mais elles ne suffisent pas, car les parents n'ont pas à pourvoir uniquement aux intérêts temporels de leur famille.

Si cette personne manque des qualités morales ; est vaniteuse, désobéissante, tient de mauvais discours, n'est pas de moeurs pures, n'appréhendez-vous pas qu'elle scandalise votre famille, qu'elle instruisse vos enfants de choses qu'ils doivent ignorer, et que même elle leur apprenne le vice ?

Croyez-moi, il vaut mieux être moins bien servi, et avoir une servante dont la conduite, les moeurs et l'honnêteté mettent votre famille à l'abri d'une foule de dangers, toujours à craindre, si elle manque de ces qualités.

La personne que vous prenez à votre service, faisant partie de votre famille, est par là même soumise à votre autorité : vous lui tenez lieu de père et de mère. " Si quelqu'un, dit S. Paul, n'a pas soin des siens et particulièrement de ceux de sa maison, il a renoncé à la foi et il est pire qu'un infidèle. " (1)

De leur côté, vos serviteurs doivent vous être soumis et vous obéir en tout, comme l'enseigne le même apôtre. " Vous, serviteurs, obéissez à vos maîtres selon la chair, avec crainte et tremblement, dans la simplicité de votre coeur, comme à Jésus-Christ même... les servant avec affection, comme si vous serviez le Seigneur, et non les hommes. " (2) Ils doivent donc vous regarder comme tenant la place de Dieu, et vous obéir comme vos propres enfants. Quant à vous, pères et mères, vous manqueriez à votre devoir, si vous n'exigiez d'eux ce respect, cette soumission et cette obéissance indispensables au bon ordre de votre maison et à l'édification de vos enfants. Ainsi, les laisser maîtres de faire ce qui leur plaît, d'aller où ils veulent, quand vous n'avez pas besoin de leurs services, le soir ou les dimanches, serait manquer à votre devoir. Tant qu'ils sont à votre service, vous êtes responsables à Dieu des fautes qu'ils commettent parce que vous ne veillez pas suffisamment sur eux.

C'est un second devoir que vous devez remplir envers eux. Puisque vous êtes obligés d'éloigner vos enfants des réunions et des veillées dangereuses, des danses et de tout ce qui peut les scandaliser, vous l'êtes également à l'égard de vos serviteurs. La preuve de cette obligation se trouve dans le texte

(1) I Tim., V, 8.

(2) Col., III, 22.

de S. Paul, cité plus haut. Les murmures et les plaintes de vos serviteurs contre une sévérité qui est pour leur bien, ne doivent jamais vous empêcher de faire votre devoir. Si quelquefois, vous jugez bon de les laisser sortir, prenez les mêmes précautions que pour vos enfants. Lorsqu'ils refusent de se soumettre à ce régime, congédiez-les, à moins de ne pouvoir faire autrement. Vous avez tout à perdre et rien à gagner, en retenant à votre service de pareils serviteurs.

Un troisième devoir envers vos serviteurs, est de les corriger et de les reprendre, quand ils font ou disent quelque chose de mal. C'est ordinairement par la douceur et des avis charitables que vous réussirez à les amender. Les procédés violents et durs, les réprimandes acerbes et sur un ton irascible, sont rarement salutaires. Si, après plusieurs avertissements, ils continuent à agir à leur guise, payez-les et remerciez-les.

Un quatrième devoir, est de les instruire ou faire instruire, s'ils ignorent les vérités nécessaires au salut, ou leurs devoirs de religion. Vous devez, de plus, les envoyer régulièrement à confesse, aux offices divins, aux catéchismes ; veiller à ce qu'ils fassent bien leurs prières, se tiennent avec respect dans le lieu saint, et ne scandalisent pas votre famille.

La charité toujours, et la justice, si vos serviteurs sont malades par votre faute, vous fait un devoir de les soigner comme vos enfants. Imitez le centenaire de l'Évangile, qui garda chez lui son serviteur malade, et le soigna. Ayant entendu dire que Jésus guérissait les malades, il vint le prier de guérir son serviteur. Jésus fut si touché de la charité de ce bon maître, qu'il lui accorda à l'instant même la guérison de celui auquel il s'intéressait tant.

Vous devez aussi payer fidèlement vos serviteurs. C'est un des conseils que Tobie donnait à son fils : "Lorsqu'un homme aura travaillé pour vous, disait-il, payez-lui aussitôt

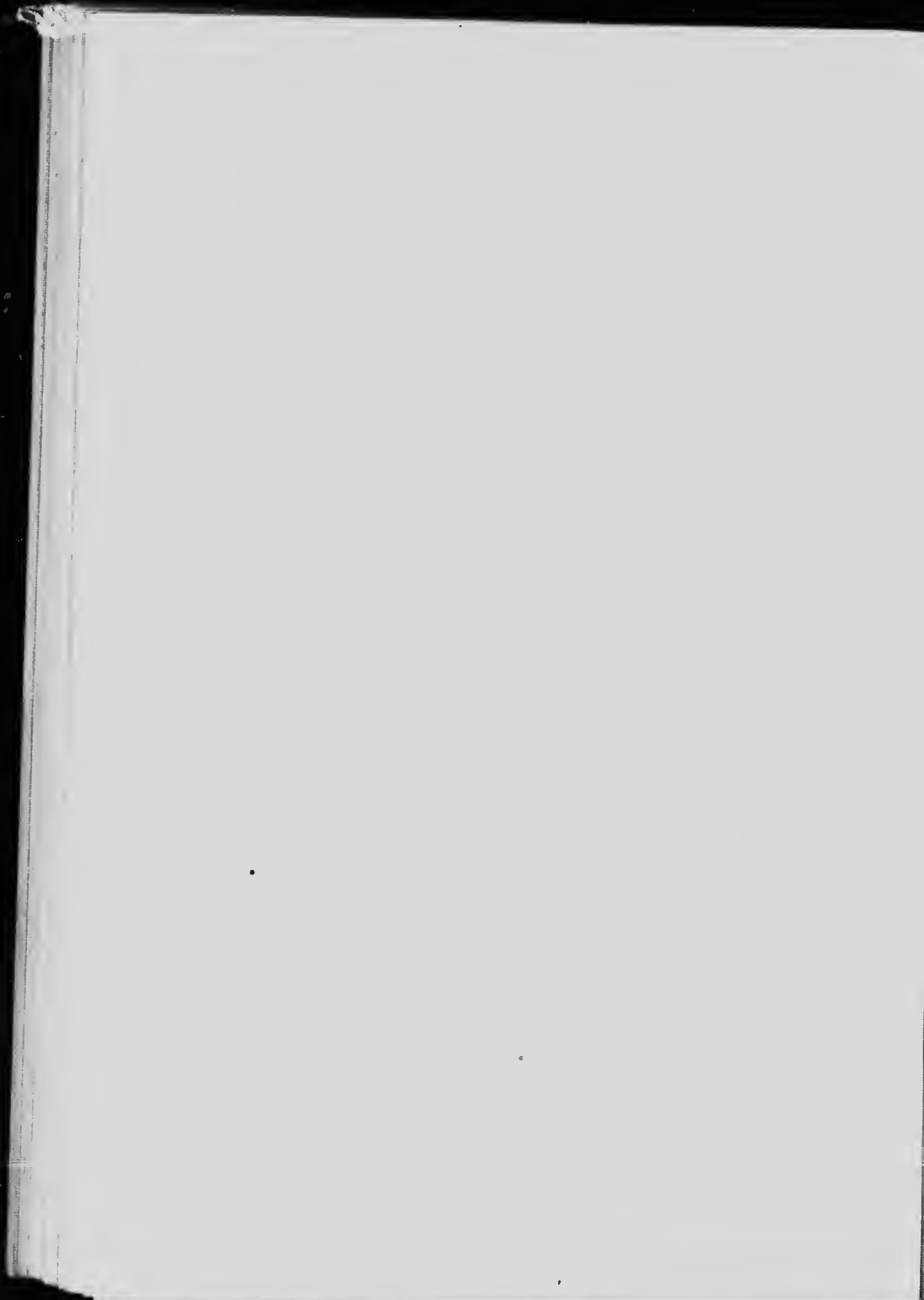
ce qui lui est dû pour son travail ; et que la récompense du mercenaire ne demeure jamais chez vous." (1) Rien n'irrite Dieu comme certains maîtres qui négligent de payer leurs serviteurs, sous un prétexte ou sous un autre. Qu'ils méditent, ces paroles de S. Jacques : " Voilà que le salaire dû aux ouvriers qui ont moissonné vos champs, et dont vous les avez frustrés, élève sa voix ; et les cris qu'ils poussent sont parvenus aux oreilles du Dieu des armées." (2) Payez donc fidèlement ceux qui vous servent, et n'exigez jamais qu'ils remboursent le prix des objets brisés ou cassés par négarde.

N'oubliez pas que vos serviteurs ont droit à leur réputation. Ne les dénigrez donc pas, lorsqu'ils ne sont plus à votre service, car vous compromettriez leur avenir. Vous n'êtes tenus de dévoiler certains défauts que si la charité envers le prochain vous en fait une obligation.

Enfin, n'oubliez jamais, maîtres et maîtresses, que vous devez, en tout, le bon exemple à vos serviteurs et à vos servantes, et qu'il est criminel de les scandaliser ou d'abuser d'eux. Vous remplacez leurs pères et leurs mères, par conséquent vous êtes les gardiens de leur innocence. Malheur donc au maître ou à la maîtresse qui abuserait de l'autorité que Dieu lui a donnée sur une servante ou sur un serviteur, pour les faire tomber dans le péché ! Quel monstre qu'un maître qui, devant regarder sa servante comme son enfant et en être le gardien et le père, la déshonore ! Misérable ! Dieu vous redemandera son âme, son honneur, son avenir, que vous lui avez lâchement ravés.

(1) IV, 15.

(2) V, 4.



XXVIII

Le luxe et les parures des femmes

Dans mes réflexions sur le luxe et les folles dépenses qu'il occasionne, je le considérerai seulement comme opposé aux enseignements de la religion. Cependant, je prie mes lecteurs de remarquer que s'il est contraire à nos intérêts spirituels, il l'est aussi à nos intérêts temporels. Aussi le luxe, condamné par la religion, comme opposé aux principes du christianisme, a été pareillement condamné par les économistes, comme préjudiciable à la prospérité temporelle d'un peuple.

Si je n'écrivais pour des catholiques, je me garderais bien d'invoquer la sainte Ecriture, les saints Pères et les écrivains catholiques, à l'appui de ma thèse contre le luxe et les vaines parures, dont une âme chrétienne ne devrait pas se préoccuper plus que de la toilette d'une poupée.

Je prie les personnes du sexe de ne pas s'étonner si les autorités que je vais citer sont toutes à leur adresse. C'est un fait indiscutable qu'elles ont plus besoin d'être prémunies contre un penchant inné chez elles, et qui les domine plus impérieusement que les hommes.

Le prophète Isaïe avertit les chefs du peuple de Dieu des malheurs qui vont fondre sur eux, parce qu'ils ont ravi la substance du pauvre, et qu'ils ont meurtri son visage de coups ; puis, s'adressant aux filles de Sion, il leur dit de la part de

Dieu : " Parce que les filles de Sion se sont élevées d'orgueil, qu'elles ont marché la tête haute, en faisant des signes des yeux, et des gestes des mains, qu'elles ont mesuré tous leurs pas, et étudié toutes leurs démarches, le Seigneur rendra chauve la tête des filles de Sion, et il arrachera tous leurs cheveux ; en ce jour-là, le Seigneur leur ôtera leurs chaussures magnifiques, leurs croissants d'or, leurs colliers, leurs filets de perles, leurs bracelets, leurs coiffes, leurs rubans de cheveux, leurs jarretières, leurs chaînes d'or, leurs boîtes de parfums, leurs pendants-d'oreilles, leurs bagues, leurs pierres qui leur pendent sur le front, leurs robes magnifiques, leurs écharpes, leurs beaux linges et leurs poinçons de diamant, leurs miroirs, leurs chemises de grand prix, leurs bandeaux et leurs habillements légers ; et leur parfum sera changé en puanteur, leur ceinture dorée en une corde, leurs cheveux frisés en une tête nue et sans cheveux, et leurs riches corps de jupes en un cilice." (1)

Malheureusement, combien de chrétiennes portent, sans scrupule, des ornements qui ont attiré, sur ces filles et ces femmes juives, la colère de Dieu !

Voyons maintenant ce que les Apôtres ont prescrit aux femmes chrétiennes sur ce point important.

• " Que les femmes aussi prient, étant vêtues comme l'honnêteté le demande ; qu'elles se parent de modestie et de chasteté, et non avec des cheveux frisés, ni des ornements d'or, ni de perles, ni des habits somptueux ; mais avec des bonnes oeuvres, comme le doivent faire des femmes qui font profession de piété." (2) " Femmes, dit l'apôtre S. Pierre, ne mettez pas votre gloire à vous parer au dehors par la frisure des cheveux, les enrichissements d'or et la beauté des habits, mais à parer l'homme invisible caché dans le coeur, par la pureté

(1) Isaïe, III, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24.

(2) I Tim., III, 9, 10.

incorruptible d'un esprit plein de douceur et de paix : ce qui est un riche et magnifique ornement aux yeux de Dieu." (1)

Les filles et les femmes mondaines mettent leurs plus belles toilettes pour venir aux offices divins, et les apôtres leur prescrivent de n'y venir qu'avec des habits modestes, et convenables à des personnes qui s'y rendent pour prier un Dieu crucifié. Elles admettront sans doute qu'il vaut mieux suivre l'enseignement de ces derniers.

"Les femmes, dit S. Basile, ne doivent, en aucune manière que ce soit, s'étudier à rehausser leur beauté par leurs parures, mais mettre plutôt tous leurs soins à faire des bonnes oeuvres, étant persuadées que c'est en cela que doit consister tout l'ornement des femmes chrétiennes."

"Une femme chrétienne, dit Tertullien, ne peut en conscience désirer de plaire par sa beauté, qu'elle sait être naturellement propre à exciter de mauvais désirs. Elle doit non seulement rejeter les parures affectées, mais cacher et obscurcir sa beauté naturelle, en la négligeant, afin de se mettre à couvert des désirs imprudents des hommes. Si une personne chrétienne doit se glorifier en sa chair, c'est quand elle est déchirée pour Jésus-Christ, et non quand elle attire les yeux et les soupirs des jeunes gens.

"Sachez qu'une femme parfaite, c'est-à-dire chrétienne et chaste, bien loin de désirer qu'on ait de l'amour pour elle, en doit même avoir horreur ; car nous savons que le soin de plaire par la beauté, laquelle porte naturellement à la volupté, vient d'une conscience blessée et qui n'a point toute son intégrité."

"Quand l'apôtre S. Paul, dit S. Paulin, donne une règle aux femmes sur la manière de s'habiller, il ne veut pas les obliger à être sales et malpropres... , mais il veut seulement modérer l'excès et retrancher la superfluité de leurs parures, en leur recommandant en tout cela la simplicité et la modestie."

(1) 1 S. P., III, 3, 4.

“ La recherche qu'on met à orner son corps, dit S. Chrysostôme, est le signe d'une difformité intérieure, et des habits somptueux marquent la nudité d'une âme, car il est impossible d'avoir quelque soin de son âme, et mettre tant d'intérêt à orner et à embellir son corps. ”

“ C'est une marque de stupidité, de petitesse d'esprit et de mollesse, que de faire cas de la beauté, de la richesse et de l'ajustement des habits. Car l'âme étant créée pour de plus grandes choses, si elle peut une fois bien concevoir quel est son ornement véritable, elle ne regardera qu'avec mépris tout ce vain éclat qui ne brille que dans les habits. ”

“ Que votre habillement, dit S. Augustin, en s'adressant aux femmes, ne soit pas recherché. N'ayez jamais l'intention de plaire par vos habits, mais uniquement par la pureté de vos mœurs... Ne laissez pas tomber vos cheveux négligemment, et ne les arrangez pas avec industrie. Qu'il n'y ait rien dans vos habits et dans les mouvements de votre corps qui soit de nature à exciter l'amour de qui que ce soit, mais que tout en vous porte à la piété. ”

Entre les remèdes propres à préserver les âmes du péché, le catéchisme du Concile de Trente prescrit : “ d'éviter le trop grand ajustement dans les habits, qui attire les regards et qui donne souvent lieu à l'impureté. “ C'est pourquoi l'Ecclésiastique conseille “ de détourner votre vue d'une femme parée. ” Ainsi, comme les femmes sont ordinairement fort attachées aux ajustements et aux parures du corps, il faut que les pasteurs prennent soin, de temps en temps, de les avertir d'éviter ce défaut, leur représentant souvent ce que l'apôtre S. Pierre leur ordonne sur ce sujet : “ ne mettez point votre ornement à vous parer au dehors, par la frisure des cheveux, les enrichissements d'or et la beauté des habits. ” (1)

(1) 1 S. Pierre, III, 3.

“ Que les évêques, dit S. Charles Borromée, mettent tous leurs soins, et fassent usage de toute leur autorité pour interdire, ôter et détruire radicalement, chez les hommes et les femmes, le luxe, les habits somptueux et les parures vaines et inutiles, si opposés aux pratiques de la vie chrétienne, et qui deviennent chaque jour la semence de tant de maux.”

Le même saint “ enjoint à tous les curés de son diocèse d'employer toute leur sollicitude et tous les moyens de persuasion en leur pouvoir, afin de faire abandonner aux femmes de leur paroisse, le luxe, la frisure des cheveux, les pendants-d'oreilles, que S. Augustin appelle le signe du démon ; le fard, les robes traînantes, etc. ”

“ Ne craignez rien tant que la vanité dans les filles, dit Fénelon : elles naissent avec un violent désir de plaire... Une coiffe, un bout de ruban, le choix d'une couleur ; ce sont pour elles autant d'affaires importantes.” Parlant ensuite du désir de plaire, qui est le but des vaines parures des femmes, il ajoute : “ Cet aveugle désir de plaire convient-il à une âme chrétienne, qui doit regarder comme une idolâtrie tout ce qui détourne de l'amour du Créateur, et du mépris des créatures ? ”

“ La vanité, dans les femmes, dit le R. P. Berthier, est une sorte de péché originel. Ceux qui les instruisent, dans la jeunesse, auraient remporté une grande victoire, s'ils avaient pu leur persuader que la vanité est la chose du monde la plus frivole ; que ce corps, qu'elles parent avec tant de soin, est une portion de la terre destinée à se résoudre en poussière, et à devenir auparavant la pâture des vers... N'est-il pas honteux que des personnes qui adorent un chef couronné d'épines, passent une partie de leur temps à couvrir leur tête de tous les ornements du luxe... ? Mais ce qu'il y a d'extrêmement scandaleux, c'est qu'à l'éclat de la magnificence des parures, on ajoute tous les artifices capables de séduire, c'est

que des femmes et des filles, qui se disent chrétiennes, empruntent du démon tous les secrets dont il se sert pour perdre les âmes. ”

Les personnes du sexe aimeraient peut-être à connaître le sentiment de sainte Thérèse. “ Je commençai, dit-elle, —dans le temps qu'elle lisait des romans,—de prendre plaisir à m'ajuster et à désirer de paraître bien : j'avais un grand soin de mes mains et de ma coiffure, j'aimais les parfums et toutes les autres vanités : mon intention n'était pas mauvaise. Je demurai plusieurs années dans cette excessive curiosité, sans comprendre qu'il y eût du péché, mais je vois bien maintenant qu'il était fort grand. ”

“ Il suffit d'avoir une légère teinture de l'histoire, dit Bergier, pour savoir que c'est le luxe qui a détruit les anciennes monarchies des Assyriens, des Perses, des Romains. En faut-il davantage, pour nous convaincre que la même cause produira toujours le même effet ?

“ On ne peut mettre en question si le luxe est conforme ou contraire à l'esprit du christianisme. Une religion qui nous prêche la mortification, l'amour de la croix et des souffrances, le renoncement à nous-mêmes, comme des vertus absolument nécessaires au salut, ne peut pas approuver le luxe ou la recherche des superfluités. Jésus-Christ a condamné ce vice par ses leçons et par ses exemples ; il a voulu naître, vivre et mourir dans la pauvreté, par conséquent dans la privation des commodités de la vie ; c'est un sujet de consolation pour les pauvres, mais c'est aussi un motif de crainte pour les riches, qui se permettent tout ce qui peut flatter leur sensualité. Jésus-Christ leur adresse ces paroles terribles : “ Malheur à vous, riches ; parce que vous avez votre félicité sur la terre... ” (1)

“ Lorsque chez une nation le luxe est poussé à son comble, on ne peut plus supporter la morale chrétienne, on se retranche

(1) S. Luc, VI, 24.

dans l'épicurisme spéculatif et pratique, pour justifier l'excès de sensualité auquel on se livre ; mais alors ce sont les moeurs publiques qui pèchent, et non l'Évangile. ”

Le langage suivant contre le luxe n'aurait-il pas, jusqu'à un certain point, sa raison d'être dans certains milieux de la société canadienne.

“ Faut-il s'étonner, grand Dieu ! de cette envie et de cette haine des pauvres contre les riches, haine qui s'entretient et se perpétue dans les sociétés secrètes, et fait de temps en temps explosion dans des conspirations ?... Faut-il s'étonner de cette guerre qui partage en deux corps la société, et met d'un côté ceux qui possèdent, et de l'autre ceux qui n'ont rien ? Guerre sourde encore, mais qui menace à chaque instant d'éclater. Faut-il s'étonner lorsque l'on compare le faste insolent des riches avec l'humiliante misère des pauvres ? Ceux-ci savent bien qu'ils sont les enfants du même Père céleste, qu'ils ont été rachetés par le même Dieu... ”

“ Où allez-vous ainsi parée, femme, qui croyez en un Dieu pauvre et crucifié ? Où vous portent ces coursiers et ces équipages somptueux qui vous épargnent la peine de vous servir des membres que Dieu vous a donnés ? Où vous allez, je ne vois pour vous que des sujets de confusion. Irez-vous dans les temples du crucifié, implorer la clémence du Dieu qui a maudit votre luxe et vos richesses ? Irez-vous vous asseoir à la table sainte, au risque de rencontrer près de vous un indigent que vous laissez mourir de faim, et qui vient demander à Dieu la force de ne pas murmurer contre vous, et de ne pas vous haïr à cause de la dureté de votre coeur ? Si vous ouvrez l'Évangile, il vous condamne. Si vous allez écouter la parole de Dieu, vous n'avez que des reproches à entendre. Si vous sortez pour aller étaler dans les rues votre luxe maudit, comment supporterez-vous la vue de ces pauvres, qui ont à peine quelques haillons pour couvrir leurs corps exténués par le travail ou la maladie, et qui

sont réduits à envier le sort des chevaux qui traînent votre équipage ? Ne craignez-vous pas de voir s'amonceler contre vous la haine de ces pauvres dont votre luxe insulte la misère ? Si vous échappez à leur colère, vous ne fuirez pas celle du Dieu vivant, qui a maudit l'usage que vous faites de vos richesses, et qui vous a montré dans sa vie et dans ses enseignements l'emploi que vous deviez en faire." (1)

Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, décapité en 1535, sous Henri VIII, pour sa foi, rencontrant une fille de l'aristocratie qui s'arrangeait les cheveux, de manière à faire paraître son front plus large, et qui s'étouffait presque, afin d'avoir une taille plus délicate, lui dit : "Si Dieu, pour tout le travail et la peine que vous vous donnez, ne vous met pas dans l'enfer, il vous fera certainement une très grande injustice."

"Je loue et j'admire les Lacédémoniens, dit S. Clément d'Alexandrie, qui ne permettaient qu'aux femmes publiques de porter des ornements d'or et des habits ornés de fleurs, et qui interdisaient aux honnêtes femmes le soin de se parer, parce qu'ils regardaient les parures comme convenables aux seules femmes de mauvaise vie."

Je termine ces citations par des extraits de deux Ordonnances de Monseigneur de Saint-Valier, second évêque de Québec, traitant, l'une de la vénération due aux églises, et l'autre, de l'ivrognerie et de l'impureté.

"Ce qui nous a causé une plus sensible tristesse, est le dérèglement du luxe et de la vanité que l'on voit régner par tout le pays, parmi les filles et les femmes du siècle, avec plus de licence et de scandale que jamais. Elles ne se contentent pas d'avoir sur soi des habits, dont le prix et l'éclat sont beaucoup au-dessus des moyens ou de la condition de celles qui les portent, l'on affecte encore des coiffures immodestes, paraissant dehors et dans la maison, et souvent même dans

(1) Charles de Sainte Foi.

les églises, la tête découverte, ou qui n'est couverte que d'une colffe transparente, avec un assemblage de rubans, de dentelles, de frisures, et autres vanités, lequel est tout à fait indigne d'une personne chrétienne ; et ce qui est beaucoup plus à déplorer, et qui nous perce l'âme de douleur, est qu'on ne fait aucune difficulté de se rendre les instruments du démon, et de coopérer à la perte des âmes rachetées du sang de Jésus-Christ, découvrant des nudités de gorge dont la vue fait périr une infinité de personnes, qu' trouvent malheureusement dans ces objets scandaleux la cause de leurs péchés et leur damnation éternelle. . .

“ Et à l'égard du luxe et de la vanité qui règnent parmi les filles et les femmes de ce pays, après une mûre délibération et plusieurs assemblées et consultations avec diverses personnes de ce clergé, tant séculier que régulier, et de leur avis, Nous avons cru ne pouvoir rien faire de plus efficace pour porter le remède à un si grand mal, que de faire bien comprendre aux personnes du sexe, qui sont dans le luxe et les modes criminelles du siècle—ce qu'elles semblent avoir affecté, jusqu'ici, de ne pas croire—à savoir que leurs nudités de gorge et d'épaules étant une chose tout à fait scandaleuse, contraire à la bienséance, à la pudeur et à la modestie, et qui tend de soi à perdre une infinité de personnes, elles ne peuvent en conscience et sans se rendre coupables des péchés d'autrui, paraître en cet état, ni dedans ni dehors de leurs maisons. C'est pourquoi après les avoir exhortées et conjurées de tout notre coeur par l'amour qu'elles doivent avoir pour Dieu et pour le prochain, et par la fidélité qu'elles doivent aux promesses de leur baptême, de porter toujours des habits conformes à la profession du christianisme, et qui n'excèdent point leur condition : après leur avoir déclaré avec les bienheureux apôtres S. Pierre et S. Paul, dans leurs épîtres canoniques, l'obligation qu'elles ont d'avoir la tête couverte, et

de n'y mettre point des frisures, des ornements et autres vanités qui blessent la modestie chrétienne et de faire paraître, dans tous leurs habits et dans toute leur conduite, la modestie, l'honnêteté et la décence, qui conviennent aux filles et aux femmes chrétiennes ;

“ Nous leur défendons très expressément toutes les nudités de gorge et d'épaules, leur déclarant que non seulement on ne les recevra pas en cet état à la communion, au mariage, au baptême pour tenir des enfants, ni à l'Offrande de même ; mais encore, que toutes celles qu'on saura porter, soit dedans, soit dehors de leurs maisons, la gorge ou les épaules découvertes, ou qui n'auront qu'un mouchoir ou toïle transparente pardessus, après avoir été averties de changer de conduite sur ce point ; si elles ne le font pas, la chose étant en leur pouvoir, elles seront exclues de l'absolution dans le tribunal de la Pénitence, lorsqu'elles s'y présenteront, comme en étant indignes et incapables. Elles doivent s'attendre que tous les confesseurs de ce diocèse, tant séculiers que réguliers, tiendront exactement la main à cette discipline. ”

Dans la seconde Ordonnance, il donne aux confesseurs la direction suivante : “ Pour ce qui regarde le luxe, qui touche de si près la luxure, nous désirons que vous teniez principalement la main à trois choses : la première est que vous preniez grand soin d'étudier et de déraciner, dans les personnes que vous conduisez, l'attache qu'elles ont à la vanité, sans avoir égard au prétexte que les ajustements qu'elles portent pour la satisfaire se peuvent porter sans péché mortel ; car quoiqu'il soit difficile de décider jusqu'où l'on peut aller dans cette matière sans pécher mortellement, il n'y a rien cependant de plus aisé que de se perdre quand on est dans la disposition de vouloir être vaine autant qu'on le peut être sans pécher mortellement ; et rien de plus sûr pour le confesseur que de juger qu'une âme ne peut rien faire pour son

salut et pour sa perfection, pendant qu'elle est dans cette disposition.

“ La seconde chose est que vous examiniez avec attention si l'attachement qui se trouve dans le sexe pour les ajustements n'est point une occasion d'impureté ; car en ce cas, ce qui d'ailleurs serait véniel, devient mortel : or il est fort important de remarquer qu'il y a peu de personnes à qui la vanité ne soit une occasion de regards ou de paroles impudiques, qu'il y en a peu que ces vanités n'exposent à entendre des discours contre l'honneur, et à souffrir même des libertés criminelles ; en un mot, la vanité ouvre toutes les portes de l'âme, c'est-à-dire, tous les sens au démon de l'impureté ; une femme vaine se trouve tous les jours dans des compagnies où l'on attaque la pudeur, par les yeux, par les oreilles, par le toucher, par l'imagination et par tous les sens, sa vanité étant un signal à tous les impudiques de s'approcher d'elle : c'est pourquoi nous ne croyons pas que vous deviez ni que vous puissiez donner l'absolution aux personnes vaines, à qui leur vanité est une occasion de péché mortel, quoique leurs ajustements ne soient pas d'eux-mêmes criminels.

“ La troisième est que vous ne vous contentiez pas que vos pénitentes soient habillées modestement quand elles sont dans l'église ou qu'elles s'approchent des sacrements ; mais que vous vous informiez encore comment elles sont chez elles ; car nous avons su que plusieurs femmes et filles ne se font point scrupule d'avoir la gorge et les épaules découvertes quand elles sont dans leurs maisons, et nous en avons nous-mêmes rencontrées en cet état ; or pour déclarer nettement notre intention sur cet article, nous vous défendons expressément d'absoudre les filles et les femmes qui portent la gorge et les épaules découvertes, soit dedans, soit dehors leurs maisons, ou qui ne les auront couvertes que d'une toile transparente ; et à l'égard de la communion, présentation du pain bénit, offrande et quêtes qui se font par les filles et les

fer. Dans des églises, nous renouvelons tout ce qui a été réglé là-dessus par notre Prédécesseur... et nous désirons que, suivant l'apôtre, les filles paraissent voilées, c'est-à-dire, la tête couverte dans l'église..."

Que les personnes du sexe lisent attentivement ces deux Ordonnances, et elles se convaincront que le luxe et les vaines parures sont contraires à la profession du christianisme et aux promesses du baptême ; que l'amour de ces vanités, sous prétexte qu'on peut difficilement dire quand il y a péché mortel, finira par les y faire tomber ; qu'elles sont pour plusieurs, elles le savent, une occasion de péché, par les regards qu'elles provoquent, en fournissant un aliment à la concupiscence des yeux, source première des pensées, des désirs et des actes criminels ; que les vêtements qui blessent la modestie sont souvent une occasion de péché mortel, et qu'une femme ne peut jamais se vêtir ainsi sans scandaliser.

Si elles ne sont pas encore convaincues, qu'elles sachent que le pape Pie VII avait défendu aux femmes des Etats pontificaux : les nudités ; les voiles transparents sur nudité ; les modes mettant trop en relief les formes du corps. Ces toilettes leur étaient défendues sous peine d'excommunication, ce qui indique que le Saint-Père les jugeait extrêmement scandaleuses.

A part le fait que le luxe est une occasion de péché et la ruine des familles, les prétextes que l'on invoque généralement pour se justifier : le souci de son avenir, les exigences de son état, la mode, n'excusent pas de manquer aux promesses de son baptême, et ne sauraient prévaloir contre la doctrine de l'Eglise, qui reste toujours la même.

XXIX

Le respect dû au prêtre

Je n'aborde ce chapitre qu'en tremblant, parce que je crains, avec raison, de ne pas écrire dignement sur la sublimité du sacerdoce, et de ne pas être bien compris de tous. O vous, mes compatriotes, considérez la grandeur du caractère sacré dont est revêtu celui que vous appelez votre curé. Jugez-en, non pas par mes réflexions, mais par ce qu'en ont écrit les saints.

S. Ignace, martyr, dit que le sacerdoce est la dignité suprême entre toutes les dignités. S. Ephrem l'appelait une dignité infinie. S. Jean Chrysostôme prétend que le sacerdoce, bien qu'il s'exerce sur la terre, doit néanmoins être compté parmi les choses célestes. Le prêtre, dit Cassien, est au-dessus de toutes les puissances de la terre et de toutes les grandeurs du ciel ; il n'est inférieur qu'à Dieu seul. Le pape Innocent III assure que le prêtre est placé entre Dieu et l'homme, plus petit que Dieu, mais plus grand que l'homme. S. Denis l'appelle un homme divin. La sainte Ecriture décerne aux prêtres le nom de Dieu et d'anges du Seigneur des armées. Jésus-Christ nous apprend que le prêtre doit être regardé comme un autre lui-même, lorsqu'il nous déclare que " celui qui écoute le prêtre, l'écoute lui-même, et que quiconque méprise le prêtre, le méprise lui-même." (1) Ce qui fait dire à saint Jean

(1) S. Luc, X, 16.

Chrysostôme que celui qui honore un prêtre, honore Jésus-Christ, et que celui qui insulte un prêtre, insulte Jésus-Christ.

Quiconque considère des sublimes fonctions du prêtre, ne s'étonnera pas de ce qu'il vient de lire. " Les prêtres, dit saint Paul, sont les hommes de Dieu, et sont les ambassadeurs de Jésus-Christ. "

" Comme mon Père m'a envoyé, dit Jésus-Christ aux prêtres, ainsi je vous envoie ; les péchés seront pardonnés à ceux à qui vous les pardonnerez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez ; je vous donne les clefs du royaume des cieux. Je ne vous appellerai plus dorénavant mes serviteurs... , mais mes amis. " Je viens d'opérer le prodige le plus étonnant, en changeant le pain en mon corps et le vin en mon sang : " faites ceci en mémoire de moi. " (1)

Saint Augustin ne peut contenir son admiration à la pensée des grands mystères qui s'opèrent par les mains du prêtre. " O prêtres, s'écrie-t-il, que votre dignité est vénérable ! Le Fils de Dieu est tous les jours incarné entre vos mains, comme il l'a été une fois dans le sein de la Vierge. Le Christ tient le Christ, c'est-à-dire, le prêtre touche et tient dans ses mains le Fils de Dieu qui met ses délices à être avec les enfants des hommes : aussi a-t-il donné aux hommes ce qui n'a jamais été donné aux anges ; car le prêtre offre ce sacrifice ineffable, et pendant qu'il sacrifie, les anges n'y assistent que pour le servir. Tout le ciel est dans l'étonnement de voir tant de grandeur et d'autorité dans un homme mortel ; la terre en est frappée d'admiration, les hommes en ont de la frayeur, l'enfer en est épouvanté, les démons en tremblent de crainte, et toutes les puissances du ciel en sont pénétrées d'admiration. "

Le pouvoir de pardonner les péchés ne donne pas une moindre idée de la grandeur du prêtre. Ce pouvoir, que le

(1) S. Luc, XXII, 19.

Père éternel a donné à Jésus, Jésus l'a communiqué au prêtre ; car pour pardonner un péché, dit Tertullien, il est besoin de toute la puissance de Dieu. Mais ce que Dieu ne peut faire que par sa toute-puissance, le prêtre peut aussi le faire par ces paroles : " Je vous absous de vos péchés. "

Le cardinal Hugues met dans la bouche de Jésus-Christ les paroles suivantes : " J'ai créé le ciel et la terre, moi le Dieu tout-puissant, mais je te donne le pouvoir de faire quelque chose de plus excellent et de plus grand ; fais qu'une âme, devenue l'enfant du démon, devienne mon enfant. J'ai fait produire des fruits à la terre ; fais, toi, mon prêtre, qu'une âme morte par le péché, devienne vivante et porte des fruits pour la vie éternelle. " De là cette réflexion de S. Augustin : " Justifier un pécheur est une oeuvre plus grande que de créer le ciel et la terre. " De là aussi ces comparaisons de S. Alphonse : " Marie, l'auguste mère de Dieu, peut bien, en priant pour une âme, lui obtenir de connaître ses péchés et de s'en repentir ; mais il faut, pour la purifier de ses péchés, qu'elle la conduise au prêtre revêtu du pouvoir de Dieu. Supposez donc, ajoute le saint docteur, que Jésus-Christ se place dans un confessionnal, tandis qu'un prêtre va s'asseoir dans un autre. Jésus-Christ dit au pécheur qu'il confesse : Je vous absous ; le prêtre dit aussi à celui dont il entend la confession : Je vous absous. Les péchés de ces deux pénitents sont également pardonnés. "

Lorsque Jésus-Christ, après avoir commencé par pardonner les péchés du paralytique dont parle S. Mathieu, eût répondu, à ceux qui se scandalisaient de ce pardon, en guérissant cet infirme et lui disant de se lever et marcher : " le peuple fut rempli de crainte, et rendit gloire à Dieu de ce qu'il avait donné aux hommes un tel pouvoir. " (1) Tels sont les

(1) S. Matt., IX, 8.

sentiments que tout bon chrétien devrait éprouver à la vue d'un prêtre.

Ces pouvoirs de commander à Dieu même, et de purifier les âmes, ont, de tout temps, rempli les vrais fidèles de respect et de vénération pour les prêtres. L'histoire ecclésiastique et les Vies des Saints en citent une foule d'exemples.

L'empereur Constantin, assistant au concile de Nicée, ne consentit à se placer qu'à la suite des prêtres.

S. François de Sales avait conféré la prêtrise à un jeune clerc qu'il affectionnait beaucoup à cause de sa rare piété. Il le vit un jour s'arrêter au moment où il allait entrer dans une salle, et échanger quelques paroles avec une autre personne, comme pour lui céder le pas. Le prêtre, interrogé par le saint évêque de Genève, lui répondit que Dieu avait daigné l'honorer de la présence visible de son ange gardien, qui marchait toujours à sa droite et le précédait, avant qu'il fût prêtre ; mais qu'il se tenait à sa gauche et ne voulait plus marcher devant lui, depuis qu'il était prêtre.

O'Connell écrivait à un ami : " Je crois qu'il y a bien peu de personnes plus éloignées que moi d'injurier et de calomnier les prêtres de Dieu. Je vous ai toujours manifesté mes sentiments les plus intimes sur la vénération qu'un prêtre m'inspire.

" Vous vous moquerez peut-être de moi, si je vous dis que je pousse ce respect pour les prêtres jusqu'à la superstition. Mais le fait est qu'en cela je ne suis pas maître de moi. Je n'ai jamais connu une seule personne qui ait traité d'une manière inconvenante les ministres de l'autel, et qui ait prospéré en ce monde. Il y a pour cette espèce de gens une malédiction qui les poursuit même sur cette terre. "

L'historien qui rapporte ces paroles, ajoute qu'on ne l'entendit jamais se plaindre d'un membre du clergé qui avait été injuste à son égard. O'Connell n'a guère d'imitateurs,

dans le siècle où nous vivons. Si, encore, une foule de catholiques ne prenaient pas plaisir à manger du prêtre, sous le moindre prétexte.

Comprenez-vous maintenant, pères et mères, la grandeur de la dignité et des pouvoirs de votre curé, du prêtre, qui est aujourd'hui ce qu'il était hier, et ce qu'il sera toujours. On doit avoir pour lui le même respect et la même vénération que dans les premiers siècles du christianisme, et ces sentiments vous devez les inculquer à vos enfants pour votre curé.

Mais en est-il toujours ainsi ? O mon Dieu, vous le savez ! Vos ministres sont quelquefois traités comme votre divin Fils le fut autrefois par les Juifs. Mêmes moqueries, mêmes injures, mêmes calomnies, mêmes persécutions. Ce qui se passe actuellement en France, ce qui s'est passé, il n'y a pas encore longtemps, dans d'autres pays, en est la preuve manifeste.

Et nous, où en sommes-nous à l'égard de nos curés, dans notre cher Canada ? Avons-nous pour eux le respect, la vénération et la soumission que méritent leur honorabilité, la dignité dont ils sont revêtus, les pouvoirs et l'autorité qu'ils exercent au nom de Dieu ? Un curé, même dans nos campagnes, est-il toujours et pour tous, l'homme de Dieu et le représentant de Jésus-Christ ? Ses avertissements, ses directions, ses conseils, sont-ils écoutés et accueillis respectueusement, suivis fidèlement ? Se permet-on de murmurer contre ses réprimandes ? Le reçoit-on chez soi, lui parle-t-on toujours, non pas simplement avec politesse, mais avec cette vénération qui fait comprendre qu'on le regarde comme le lieutenant de Jésus-Christ. Où en sommes-nous sur tous ces points ? Il suffit d'avoir des yeux et des oreilles pour constater que nous avons décliné.

Il est certain que le respect du prêtre, l'obéissance à ses avis ont notablement diminué chez bon nombre de nos compatriotes. Un prêtre n'est souvent respecté que dans la mesure

du prestige que lui valent ses talents, son érudition, sa politesse, ses manières. Son caractère sacerdotal ne compte pour rien. Il est pour eux un homme comme les autres, on le juge à l'aveuglette, on critique sa prédication, si elle ne flatte pas les oreilles, si elle réproouve ce qu'on aime ; on résiste à son autorité, quand elle exige l'accomplissement de devoirs pénibles à la nature. Plusieurs même se glorifient de leur insubordination, affichent leurs sentiments anticléricaux. On voit même des pères et des mères de famille censurer les enseignements de leur curé, en présence de leurs enfants ! Des jeunes gens, peu ou point instruits de leur religion, qui ont fait leur Première communion par charité, s'empressent de déblatérer contre leur curé, dès qu'ils sont électeurs. Des enfants même, singeant leurs parents, ont l'impertinence de faire chorus.

Pourtant la soumission et l'obéissance sont encore dûs à ceux à qui Jésus-Christ a dit : " Allez, instruisez toutes les nations. . . Apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé. Allez. . . comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie. Allez, prêchez l'Evangile à toute créature ; celui qui croira à votre parole sera sauvé, et celui qui n'y croira pas, sera condamné. Allez. . . celui qui méprisera votre parole, c'est moi-même qu'il méprisera. Car je suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles. " (1)

Ces symptômes inquiétants, et qui crèvent les yeux, signifient que le degré de foi baisse dans notre pays, encore si catholique ; que nous aussi, enfants privilégiés de la Providence, nous aimons moins la sainte Eglise ; que, semblables aux peuples qui ont secoué le joug du Christ, sont devenus plus païens que chrétiens, nous semblons vouloir imiter leurs aberrations, rompre l'entente et l'union entre l'Eglise et l'Etat, si étroites jusqu'à ces dernières années. Le langage suivant

(1) S. Matt., XXVIII, 19, 20.

prouve que ces appréhensions ne sont que trop fondées : " Hélas ! nous le disons avec amertume, nos très chers frères ; cette foi si vive de nos pères s'affaiblit insensiblement parmi nous ; un esprit d'indépendance, fruit de l'orgueil, s'efforce chaque jour, de se substituer à sa place ; nos moeurs anciennes s'effacent peu à peu devant de nouvelles coutumes que le monde, avide de plaisir, accepte avec faveur, mais qui sont en contradiction avec les saints enseignements de l'Évangile. Rappelez-vous que, si vous n'êtes pas fermes dans votre religion et fidèles à en remplir les devoirs, c'est en vain que vous travaillez à votre conservation comme peuple. Si vous brisez ce lien qui constitue votre principale, si non votre unique force, vous aurez le sort de tant de nations de l'antiquité et des temps modernes, qui ont disparu de la scène du monde, semblables à ceux dont parle le saint homme Job, que le souffle de Dieu a anéanti en punition de leurs crimes. " (1)

Veillez maintenant tirer les conclusions de prémisses malheureusement trop fondées en fait. Puisque l'indifférence, l'esprit d'indépendance et des : eurs nouvelles menacent notre avenir national et religieux, endiguons immédiatement ces courants qui nous entraîneront infailliblement à l'abîme ; servons le Dieu de nos pères avec la même foi et la même fidélité ; laissons-nous conduire, avec la même docilité, par ceux qu'on nous a donnés pour chefs ; en un mot, conservons intact le dépôt de la foi et des : eurs, que nous ont légué nos ancêtres.

Canadiens catholiques, regardez votre clergé paroissial, toujours à l'avant-garde dans l'ordre spirituel et temporel ; multipliant les sociétés de tempérance, les confréries, les retraites et les neuvaines ; semant les collèges, les couvents, les académies sur tous les points du pays ; se faisant apôtre de la colonisation, missionnaire agricole, promoteur de tout

(1) Mandement du dernier jubilé.

progrès social bien entendu ; créant tous les ans de nouvelles paroisses, qui sont comme autant de pierres de notre édifice national ; fondant des bourses pour l'instruction des enfants pauvres ; fournissant à l'Eglise les recrues dont elle a besoin ; donnant l'éveil chaque fois que votre langue, votre foi et vos moeurs sont en péril ; vivant au milieu de vous pour être votre dévoué serviteur. Votre clergé paroissial, sans être impeccable et infaillible, n'en est pas moins votre meilleur ami. " Qu'aurait-il dû faire pour vous qu'il n'a pas fait ? " Sachez reconnaître que vous lui devez tout, en quelque sorte ; et n'oubliez jamais que vos pires ennemis sont ceux qui veulent briser l'harmonie entre les paroissiens et le clergé paroissial. Qu'elle subsiste toujours la même puisque, sans elle, vous ne resterez ni catholiques ni, par conséquent, canadiens-français !

XXX

L'autorité des pasteurs

L'autorité est la base sur laquelle repose l'Eglise catholique, et sans laquelle aucune société ne peut subsister. C'est elle qui juge, qui commande, qui condamne les erreurs, qui éclaircit les doutes, qui gouverne les volontés et les intelligences dans le domaine religieux. Lui résister, s'y dérober, mépriser ses enseignements, c'est sortir de la voie. Or l'autorité suprême, distribuée dans une certaine mesure entre les différents supérieurs légitimes, est une seule et même autorité, que le Souverain Pontife possède dans la plénitude, et que les autres supérieurs ecclésiastiques ne possèdent que par délégation. Cependant les chefs inférieurs, en communion avec le Souverain Pontife, reliés par une chaîne dont le premier anneau est au ciel, et le dernier entre les mains des fidèles, participent à son autorité, nous transmettent ses ordres et ses enseignements, nous dirigent en son nom. Ainsi, l'enfant est subordonné à l'autorité de son père ; le paroissien à celle de son curé ; le curé à celle de son évêque ; l'évêque à celle du Souverain Pontife, et le Souverain Pontife à celle de Jésus-Christ dont il est le vicaire. Or, dit S. Paul, " toute autorité légitime vient de Dieu, et celui qui résiste à l'autorité, se prouve lui-même sa condamnation. " (1) Par conséquent, un enfant qui résiste à l'autorité de son père, un paroissien à celle de son curé, un curé à celle de son évêque, un évêque

(1) Rom., XIII, 2, 3.

à celle du vicaire de Jésus-Christ, désobéissent à Dieu lui-même.

L'autorité supérieure est donc la source de toutes les autorités qui lui sont subordonnées. Ainsi, le Pape possède l'autorité des évêques, des curés, des prêtres, des supérieurs réguliers et des pères de famille de l'univers catholique ; les évêques, celle des curés, des autres prêtres et des pères de famille de leur diocèse ; les curés, celle de leurs vicaires et des pères de famille de leur paroisse. De ce principe fondamental, il faut conclure : que les fidèles, les prêtres, les curés, les supérieurs réguliers, les évêques doivent soumission et obéissance au Souverain Pontife, dans les choses qui regardent la foi, la morale et la discipline ; que les fidèles, les prêtres et les curés d'un diocèse doivent soumission et obéissance à leur évêque diocésain ; que les fidèles d'une paroisse doivent soumission et obéissance au curé de la paroisse ; que les membres d'une famille doivent soumission et obéissance au père ou chef de la famille, dans les choses qui sont du ressort de son autorité.

L'autorité supérieure a le droit de juger les actes des autorités inférieures ; mais les autorités inférieures ne peuvent juger celles qui leur sont supérieures. Ainsi un simple fidèle n'a le droit de juger ni son curé, ni son évêque, ni le Souverain Pontife.

Cependant l'autorité supérieure est tenue de protéger les autorités inférieures et de les soutenir. Ainsi un père de famille a le droit que son curé soutienne son autorité sur ses enfants ; un curé, que son évêque soutienne également son autorité sur ses paroissiens ; un évêque, que le Souverain Pontife soutienne son autorité sur ses diocésains.

L'autorité religieuse, dans l'Eglise catholique, bien qu'elle soit exercée par plusieurs supérieurs subordonnés les uns aux autres, comme je l'ai déjà observé, est une seule et même autorité ; de sorte que désobéir au dernier supérieur, dans les

choses qui sont de son ressort, c'est désobéir au premier. Un enfant désobéissant à son père, dans les choses qu'il a droit de commander ; un paroissien, à son curé ; un curé, à son évêque ; désobéissent à la première autorité qui est notre Saint Père le Pape.

Enfin c'est une vérité incontestable que Dieu donne des grâces et des lumières spéciales à ceux qui sont chargés d'enseigner et de conduire les autres dans les voies du salut. Mais il n'en donne à personne pour se conduire à sa guise dans les choses où l'on dépend d'un autre. Ainsi un paroissien ne saurait prétendre à des grâces extraordinaires pour se diriger lui-même dans le chemin de la vertu. Il doit suivre la voie que lui trace son curé, sous peine de s'égarer.

Cette doctrine est fondée sur la conduite de Jésus-Christ, qui a constamment fait la volonté de Dieu son Père et jamais la sienne ; elle est confirmée par l'exemple de tous les saints qui ont suivi, comme la volonté de Dieu même, celle de leurs supérieurs ; par ces paroles de Samuel déclarant à Saül que Dieu ne demande ni holocaustes ni victimes, mais qu'on obéisse à sa volonté. " C'est une espèce de magie, dit le prophète, de ne pas vouloir lui obéir ; et ne pas se rendre à sa volonté, c'est le crime de l'idolâtrie." (1) Rappelons-nous que Jésus a dit à nos ministres : " Celui qui vous écoute, m'écoute." (2) De là cette réflexion de Gerson : " Celui qui ne veut pas écouter son supérieur, et veut se conduire lui-même, n'a nullement besoin du démon pour le tenter, parce qu'il devient lui-même un démon pour se perdre."

Tirons maintenant les conséquences pratiques de ces principes pour en faire la règle de notre conduite, et nous ferons honneur à notre sainte Mère l'Eglise.

Malheur à celui qui s'isole et se sépare des autres, dit le sage, parce que s'il vient à tomber il n'aura personne pour le

(1) I Rois, XV, 23.

(2) S. Luc, X, 16.

relever. Pour être fort, il faut donc nous unir et nous lier ; car, dit Salomon : " le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte."

Mais à qui nous unir ? A l'autorité de nos pasteurs légitimes. Cette union est notre force, notre seule planche de salut. Voilà les forts en Israël, et qui ne sauraient tomber en nous soutenant, parce qu'ils tirent leur force de leur union avec notre Saint Père le Pape, successeur de S. Pierre à qui Jésus-Christ a dit : " Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle." (1)

Comprenons qu'être unis à nos pasteurs légitimes, c'est nous identifier avec eux, ne jamais séparer notre cause de la leur, ne jamais nous soustraire à leur influence sur nos actes. Par conséquent, en matière de foi, de morale, de discipline, ainsi que dans les matières mixtes, dès qu'ils parlent, nous devons écouter ; dès qu'ils commandent, nous leur devons obéissance entière ; dès qu'ils nous signalent une erreur, quel que soit notre sentiment, nous devons la réprover ; dès qu'ils nous font connaître l'obligation de remplir un devoir, nous devons le remplir fidèlement, quelles que soient nos répugnances ou les sacrifices qu'il comporte. Les principes et les conséquences qui en découlent, tout bon catholique est tenu de les admettre, non seulement en théorie mais en pratique. Agir autrement est la pire des inconséquences. D'ailleurs, il ne sied pas aux brebis du troupeau, de critiquer, de blâmer, de condamner l'enseignement et la direction des pasteurs. Sachons-le bien, nos intérêts spirituels, et même temporels, dépendent de cette attitude. Il ne suffit pas de croire, il faut aussi pratiquer ce que l'on nous enseigne au nom de l'Eglise.

" Celui qui n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain." (2)

(1) S. Matt., XVI, 18

(2) S. Matt., XVIII, 17.

Or " l'Eglise est la société des fidèles unis entre eux par la profession d'une même foi, par la participation aux mêmes sacrements et par la soumission à leurs pasteurs légitimes." Il s'ensuit donc que ceux qui n'écoutent pas leurs pasteurs légitimes, et refusent de faire ce qu'ils leur commandent, ne diffèrent guère des païens et des publicains.

L'anarchie du protestantisme, morcelé en mille sectes, démontre où l'on aboutit en rompant avec l'autorité légitime, en refusant de reconnaître la mission, le droit et le pouvoir que Jésus-Christ a donnés à l'Eglise de gouverner les fidèles. L'émiettement du peuple juif, qui n'a pas voulu que le Christ règne sur lui, nous montre également où mène la révolte. Simples passagers sur la barque de S. Pierre, ne soyons donc pas assez insensés pour refuser d'obéir au pilote qui la dirige. Sans mission, sans lumière pour nous diriger seuls, nous nous perdrons infailliblement, car, " si un aveugle en conduit un autre, ils tomberont tous deux dans la fosse. " (1)

Nous avons vu la grandeur, la dignité du prêtre catholique et le respect que nous lui devons ; nous avons compris la force toute-puissante du principe d'autorité dans l'Eglise, qui, comme une chaîne, relie tous nos pasteurs à la chaire de S. Pierre, debout depuis dix-neuf siècles, malgré les puissances de l'enfer et les attaques de l'impiété. Nous sommes les témoins journaliers de l'amour, du dévouement et du zèle de nos chefs spirituels, toujours sur la brèche pour nous protéger et nous défendre. Serrons-nous autour d'eux et, sous leur direction, marchons bravement à la conquête de notre avenir. Que l'enfant écoute leur voix comme celle de Dieu ; que le père de famille lui en donne l'exemple ; que tous les fidèles, quelle que soit leur position, se fassent un honneur et une gloire d'être les auxiliaires de leurs pasteurs, les défenseurs de leur autorité, se rappelant que toutes les autorités sont solidaires les unes des autres.

(1) S. Matt., XV, 14.

XXXI

Le curé et les paroissiens

Un curé reçoit de son évêque la mission, le droit et le pouvoir de gouverner les fidèles d'une paroisse. Beaucoup de nos bons catholiques canadiens appellent encore leurs curés du nom de pasteurs ; touchante image de la charge qu'ils exercent auprès de leurs paroissiens ! En effet, une paroisse est une famille, un petit troupeau faisant partie du troupeau diocésain d'un évêque, ainsi que du troupeau universel, composé de tous les catholiques, et dirigé par le Pape, vicaire de Celui qui s'est appelé pasteur de brebis.

Tout rappelle à une paroisse qu'elle est une véritable famille : même chef, même église, même table de communion, même nourriture, même enseignement pour toutes les personnes de la paroisse. Le riche et le pauvre, le savant et l'ignorant se coudoient, se mêlent ensemble, y sont sur un pied d'égalité, reçoivent la même direction.

Dans chacune des familles qui composent la paroisse, il y a aussi un chef. Il dirige, il surveille, sous la direction du curé, le premier supérieur de la paroisse, sa petite famille, qui lui doit respect et obéissance. De même, le pasteur de la paroisse, sous la direction de son évêque, surveille et dirige sa famille paroissiale.

Le père de famille a de nombreux et graves devoirs envers ceux qu'il est chargé d'élever ; le curé de la paroisse en a de plus redoutables et de plus délicats, car sa famille est plus nombreuse et réclame des soins plus variés et plus assidus.

Les pères et les mères sont en mesure de comprendre jusqu'à un certain point ce qu'il faut de patience, de dévouement, de sollicitude, de travail pour conduire une paroisse et pourvoir aux besoins spirituels de chacun de ceux qui la composent. Le curé doit se faire tout à tous, être le serviteur de tous, se tenir à la disposition de chacun de ses enfants, à l'exemple de S. Paul qui se déclare " redevable aux Grecs et aux barbares, aux sages et à ceux qui ne le sont pas. (1) Le plus humble de ses paroissiens, le plus misérable, le moins aimable a droit à son amour, à sa sollicitude, tout comme le plus riche et le plus honorable. Oh ! que ceux qui jaloussent l'autorité des supérieurs soupçonnent peu leurs ennuis, la pesanteur du fardeau qui leur est imposé ! Le plus heureux n'est pas celui qui commande, mais celui qui obéit. Du moment qu'il a fait ce qu'on lui a prescrit, il vit en paix avec soi, et n'a pas à craindre de s'être trompé ou d'avoir perdu son temps.

Les paroissiens sont donc infiniment plus heureux que leur curé, de même que les enfants le sont plus que leurs parents, comme vous me l'avez avoué bien souvent, en me disant : nos " enfants sont bien heureux ! Ils ont toujours la table mise ; ils ne s'inquiètent guère du lendemain ; ils dorment sans soucis et se réveillent de même ! A nous de nous consumer de sollicitudes et de peines pour leur bonheur et pour leurs besoins ! Et encore, comment nous payent-ils souvent ? "— Vous avez raison ; ceux qui sont chargés de pourvoir aux besoins des autres, sont les plus à plaindre. Vous êtes, sans aucun doute, moins fortunés que vos enfants, et vous avez le droit de compter sur leur reconnaissance. Aussi je ne puis

(1) Rom., I, 14.

vous blâmer de ressentir vivement les chagrins qu'ils vous causent par leurs désobéissances et leur ingratitude surtout.

Cependant vous ne sauriez comparer vos inquiétudes et vos peines à celles de votre curé, chargé de pourvoir aux besoins spirituels des centaines de paroissiens qui composent sa nombreuse famille. Pour vous en convaincre, il suffit de jeter un coup d'oeil sur l'ensemble de ses obligations et de ses responsabilités.

Chargé de guider les consciences, le curé doit veiller à tout ce qui les intéresse. Or, quel est le devoir religieux, social et politique même, qui n'intéresse pas la conscience ? Dieu le rend responsable de tout le mal que par sa faute ou sa négligence il n'aura pas empêché. " Malheur à moi, dit S. Paul, au nom de tous les pasteurs, malheur à moi si je ne fais pas connaître à ceux dont je suis chargé, la sainte morale de l'Évangile ! Car c'est pour moi une obligation rigoureuse de le faire." (1) Quelle épouvantable responsabilité ! Voici donc le langage que pourrait tenir un curé en prenant possession d'une paroisse, la première fois qu'il adresse la parole aux âmes que lui a confiées son évêque.

" L'Église, par le ministère de notre évêque diocésain, m'a envoyé dans cette paroisse pour diriger vers le ciel tous ceux qui la composent. Magistrats, médecins, notaires, marchands, maîtres, pères et mères, enfants, serviteurs, je suis chargé de vous et responsable au tribunal de Dieu de votre conduite, pendant tout le temps que je serai votre pasteur. Je dois vous éclairer sur vos devoirs, vous instruire de vos obligations ou, du moins, vous rappeler ce que vous devez à Dieu, au prochain et à vous-mêmes. Je dois vous porter à l'observation des lois divines et humaines ; vous exhorter sans cesse à la pratique de la vertu et des bonnes oeuvres ; faire régner dans cette paroisse l'innocence, la justice, l'union,

(1) 1 Cor., IX, 16.

la charité, toutes les vertus recommandées par le Sauveur du monde. Il est de mon devoir de rappeler aux pères et aux mères ce qu'ils doivent à leurs enfants, et à ceux-ci ce qu'ils doivent à leurs parents. Je viens pour dire aux maîtres et aux maîtresses : veillez sur vos serviteurs ; et à ceux-ci : soyez soumis et fidèles ; aux riches, aux grands, aux hommes en place : ne vous enorgueillissez pas de vos richesses, de votre grandeur, de votre autorité ; servez-vous-en pour protéger et soulager les pauvres et faire régner Dieu dans cette paroisse. Je viens dire aux pauvres : ne murmurez point dans vos peines, sanctifiez-les au contraire par votre patience et votre résignation à la volonté de Dieu. Je dis à tous, n'offensez personne, ne faites tort à qui que ce soit, pardonnez à ceux qui vous offensent, aimez-vous les uns et les autres, car vous êtes frères, enfants du même Dieu et de la même Eglise.

“ Mon devoir de pasteur ne se borne pas seulement à instruire, à exhorter, à reprendre mes paroissiens en général ; je suis encore obligé de veiller sur la conduite religieuse de chacun d'eux en particulier, sur celle du premier comme sur celle du dernier de ma paroisse. Je dois reprendre tous ceux qui s'égareront ou qui manqueront à quelqu'un de leurs devoirs ; je dois prévenir ou concilier les différends, apaiser les querelles, terminer les procès, réconcilier les ennemis, consoler les affligés, visiter les malades, servir d'oeil à l'aveugle, de pied au boiteux, de père aux orphelins, de soutien aux veuves et à ceux qui sont opprimés. Je dois réconcilier avec Dieu ceux qui en sont séparés par le péché, expliquer la doctrine catholique aux enfants, les admettre à la table sainte, porter les sacrements aux malades, bénir les mariages, conduire vos morts à leur dernière demeure. Je suis obligé d'avoir sans cesse les yeux sur ma paroisse, comme un père sur sa famille, comme un pasteur sur son troupeau. Malheur à moi si je ferme les yeux sur les scandales publics, et si, “ semblable à un chien muet ”, selon l'expression de la sainte

Écriture, je n'élève pas la voix pour avertir ceux dont je répons âme pour âme ! Malheur encore à moi si, semblable à une idole, je ne vois pas, je ne parle pas, je n'agis pas quand il le faudra, pour discerner le danger, le signaler et l'éloigner. Tous mes paroissiens ont un égal droit à mon amour, à mes conseils, à mes soins, à mes services, à ma vie même, dans les maladies contagieuses. "

Dites-moi, qui consentirait à encourir pareilles responsabilités, à se sacrifier, sans la conviction qu'il est appelé là, et que Dieu exige qu'il se sacrifie pour ses frères ? A ces responsabilités, ajoutez une vie passée dans l'isolement, au chevet des mourants, au confessionnal pour y être le confident des outrages faits à Dieu, au soulagement des misères physiques et morales de ses paroissiens. Concevez, si vous le pouvez, sa désolation à la vue de ces iniquités, et de ces enfants prodiges qui le fuient, ou qu'un misérable a fait tomber dans ses filets. Ce qui l'attriste encore davantage, c'est l'endurcissement des pécheurs publics, qui ne tiennent aucun compte de ses avertissements, qui s'efforcent de miner son autorité, et que rien n'arrête dans la voie de la perte.

Vous comprenez probablement ces tristesses d'un curé, parents chrétiens, qui comptez dans votre famille, un enfant qui méprise vos avis, résiste à votre autorité, se moque de vos réprimandes, et vous déshonore. Cette croix n'est-elle pas pour vous la plus pesante de toutes les croix ? Vos privations, vos travaux et les autres épreuves ne sont rien comparativement.

Aussi, c'est vous surtout que je prie d'avoir pitié de votre curé, de ne pas aggraver ses souffrances morales et de ne pas appesantir sa croix ; de lui aider même à la porter et de le seconder en tout. Refuseriez-vous d'imiter Simon le Cyrénéen, vous qui êtes les coadjuteurs naturels du curé par suite de votre position dans sa grande famille ? Parents catholiques,

que vous êtes coupables et aveugles, de vous mettre en opposition avec votre curé ! Coupables, parce que vous paralysez son action ; aveugles, parce que vous travaillez contre votre intérêt. En ruinant l'autorité de votre pasteur, vous ruinez la vôtre, qui s'appuie sur celle du curé. Si vous avez le droit de mépriser l'autorité du curé, vos enfants ne sont pas tenus de respecter la vôtre plus que celle du curé, et se montreront indépendants de l'une et de l'autre. Il n'y a pas lieu de s'étonner puisque la sainte Ecriture dit " qu'on sera puni par où l'on aura péché. " Par conséquent, celui qui contredira son supérieur, sera contredit par ses inférieurs ; celui qui méprisera l'autorité de son curé, verra la sienne méprisée ; celui qui annihilera l'autorité de son curé sur ses paroissiens perdra la sienne sur ses enfants ; les parents qui chagrineront leur pasteur, seront chagrinés à leur tour par leurs enfants.

Les règles suivantes résument assez bien les importants sujets traités dans les deux chapitres précédents.

La dignité de votre curé, ses pouvoirs, supérieurs à ceux des autres, vous indiquent qu'il occupe la première place au milieu de vous, et que vous devez le respecter dans vos paroles et dans vos actes.

Représentant de son évêque, qui est aussi le vôtre, vous devez vous soumettre à son autorité en tout ce qui regarde vos intérêts spirituels.

Votre curé étant le guide que l'Eglise vous a donné pour vous conduire au ciel, il faut le suivre docilement, quelle que soit votre position.

Puisqu'il a le droit et le devoir de vous signaler tout ce qui peut être une pierre d'achoppement, de vous reprendre ; ne murmurez jamais, et écoutez docilement ses avis et ses conseils, en amendant ce qui est répréhensible dans votre conduite.

Sûrs qu'il connaît le chemin du ciel mieux que le pilote ne sait la course à suivre pour arriver au port, regardez-vous

comme ses passagers, et reposez-vous sans inquiétude sur sa vigilance et sa sagesse.

La soumission à l'autorité de votre pasteur étant indispensable au bien spirituel de chaque paroissien, faites-la respecter par tous ceux sur qui vous avez autorité, sous peine de voir le désordre régner dans vos familles.

Votre pasteur connaissant bien les multiples maladies de l'âme et les conséquences lamentables de manquements qui vous paraissent souvent n'être que des bagatelles, croyez sincèrement que vous faites erreur en préférant votre jugement au sien.

Professez donc, pères et mères, le respect le plus profond pour votre curé. Souvenez-vous, qu'à l'exemple de Jésus-Christ qu'il représente, il est placé, dans votre paroisse, "pour la ruine ou le salut de vos âmes." (1) Il n'y a pas de milieu : il vous sauvera ou vous perdra. Il vous sauvera, si vous suivez docilement ce qu'il vous enseigne ; il vous perdra, si vous méprisez son autorité. Rien n'est plus funeste que de méconnaître l'autorité des supérieurs ecclésiastiques. On peut dire, dans ce cas, que le mal est presque sans remède.

Cette parole, qu'il vous annonce chaque dimanche, étant la parole de Dieu, elle aura pour vous, pour vos enfants, pour tous les paroissiens, le même effet que celle du Fils de Dieu. Tout curé peut dire dans le même sens que Lui : Si je n'eusse pas repris mes ouailles de tel ou tel désordre ; si je ne leur avais pas signalé le danger de ces veillées, de ces jeux, de ces danses, de ces fréquentations, de telle ou telle conduite, ils seraient excusables. Mais aujourd'hui que je les avertis "ils ne peuvent plus avoir d'excuse devant Dieu pour les péchés qu'ils ont commis." (2)

Croyez-moi, parents catholiques, puisque j'ai un archevêque, dont je dépends comme vous dépendez de votre pasteur, et

(1) S. Luc, II, 34.

(2) S. Jean, XV, 22.

auquel je suis tenu d'obéir, en tout ce qu'il me commande. Modelez-vous sur votre clergé, qui doit obéir, avec la docilité d'un enfant, à la voix de son chef, jusqu'au point de courir à une mort certaine, comme beaucoup de ses membres, lorsque le typhus et le choléra sévissaient parmi nous.

Si la parole de votre curé se transforme en un glaive, pour le malheur de ceux qui ne l'écoutent point, elle est, au contraire, salutaire et consolante pour ceux qui pratiquent fidèlement ce qu'elle enseigne. Quel est celui qui, sur le seuil de l'éternité, ne se sent rassuré contre les jugements de Dieu, s'il a toujours écouté la voix de son guide spirituel, auquel Jésus-Christ, qui va le juger, a dit : "Celui qui vous écoute, m'écoute." Cette seule pensée devrait nous déterminer à remettre notre âme et notre volonté entre les mains de notre pasteur.

De plus, les mains consacrées de votre curé, sont pleines de bénédictions pour vous, pour vos enfants, pour tous ses paroissiens. O parents catholiques ! que vous semblez peu comprendre le rôle de vos pasteurs, lorsque vous les laissez sortir de vos maisons, sans leur présenter vos petits enfants pour qu'ils les bénissent ? Que feriez-vous si Jésus-Christ, redevenant visible, daignait vous visiter ? Ne les lui présenteriez-vous pas ? Ne seriez-vous pas heureux s'il les bénissait ? Certainement ; et l'avenir de ces enfants vous inquiéterait moins, parce qu'ils auraient reçu la bénédiction du Fils de Dieu. Il n'y a cependant pas de différence entre la bénédiction de Jésus-Christ et celle de celui qui le représente.

"Le curé, dit l'abbé Desslaux, est tout entier dans son nom. En latin, "cura"—d'où : cure—veut dire : celui qui prend soin, qui a souci, et, par extension, celui qui veille sans cesse, avec le sentiment de son écrasante responsabilité : voilà le curé.

Le fond de son existence, c'est l'inquiétude. Il a renoncé à la paternité selon le sang, pour la paternité des âmes, qui

lui procure ou beaucoup de joies, ou des tristesses mortelles qui rappellent celles du Christ à Gethsémani.

La vie qui lui est faite ne justifie-t-elle pas son nom ? Vous voyez bien que sa responsabilité est immense, et que tout l'aggrave. Ne vous étonnez pas qu'il vieillisse vite, que son sourire soit rare, son regard profond et voilé ; sa tête plutôt inclinée, comme fléchissant sous le poids des pensées qu'il ne peut, ni ne veut secouer, et qui hantent ses rêves, après avoir attristé ses veilles.

La pauvreté—et le curé de campagne est souvent pauvre,—n'est rien !... Il la bénit ! La solitude ne lui pèse pas ; au contraire ! L'étude est sa passion. La maladie l'affine : il s'accommode de tout.

Ce qui l'accable, ce qui fait le martyre de sa vie, c'est la perte des âmes qu'il a pour mission de sauver, c'est l'inutilité de sa parole, c'est l'ignorance des trésors dont il est le dispensateur ; c'est dans son cœur, l'écho de cette plainte divine : " Je suis venu chez les miens, et ils ne m'ont pas reçu !... "

Il a heureusement, pour le consoler, le crucifix qui pleure avec du sang, et qu'il regarde à travers ses larmes ; le Thabor du Tabernacle, où il renouvelle ses forces tous les matins dans la lumière et l'amour ; et le ciel !... Il a aussi les vrais chrétiens, les vaillants, qui—nous l'avons dit—se trouvent dans les paroisses les plus désolées.

Que ceux d'entre eux qui liront ces lignes, le sachent bien, et qu'ils redoublent d'ardeur, de bonne volonté et de filiales tendresses.

Souffrir n'est pas se décourager ; encore moins désespérer. C'est de cet homme surtout qu'il est vrai de dire : " *impavidum ferient ruinae* ". Si à certaines heures de l'histoire de l'Eglise,—celles où nous sommes par exemple,—tout est fait pour le crucifier, rien ne l'étonne pourtant ; il se console de l'apparente défaite dans l'espoir indéfectible du triomphe final.

Et puis, au jour béni de son ordination, on ne lui a pas promis autre chose que ce qu'il a. Il savait, en se prosternant sur le pavé du sanctuaire, qu'il immolait tout en sa personne, tout, même l'espoir du succès ; il ne retenait qu'une liberté : celle de souffrir, qu'un amour : celui des âmes quand même, toujours, partout.

C'est vrai du prêtre en général ; combien plus du curé...

Qu'on veuille bien comparer, avec la sienne, la vie du professeur, du missionnaire, du religieux : vie d'étude, de confraternité, de contemplation exclusive, dans un milieu choisi, où l'exemple entraîne, où règne la discipline, où rien n'est laissé à l'imprévu.

Pour le pasteur, cette belle symétrie est forcément brisée ; ses goûts constamment contrariés. Il ne saurait s'appartenir ; il lui faut abandonner ses livres.

Avec cela, il doit montrer le zèle d'un missionnaire et la sainteté d'un religieux. Vivre seul et voir tout le monde ; remplir ses exercices de piété comme un Chartreux ; unir la douceur à la fermeté, la simplicité à la dignité, la courtoisie à la gravité, la prudence à l'abandon ; ne rebuter personne par une austérité farouche, et cependant se montrer toujours prêtre en toutes circonstances et avec tous, tel est le curé de paroisse ! Et j'ai le regret de n'en avoir esquissé que quelques traits, avec une mauvaise plume.

Il vit au milieu de vous, au grand jour ! Apprenez donc à le connaître par vous-mêmes ; contrôlez ses actes, étudiez sa vie, et ne vous en fiez plus aux verres dépolis et faussés de la Lanterne ou autres feuilles.

Vous avez des yeux, des oreilles, une intelligence et un cœur : avec cela, on voit et on entend, on juge et on compare ; et on finit par aimer vraiment un homme qui renonce à tout, étudie beaucoup, prie plus encore, ne demande qu'à se dévouer, offre l'exemple des plus belles vertus dans l'universelle dé-

chéance, prêche Jésus-Christ, souffre tout joyusement et conduit au ciel." (1)

O mon Dieu ! daignez vivifier la foi des pères et des mères de mon pays, afin que voyant toujours votre Fils dans leurs pasteurs, ils les écoutent respectueusement, ne perdent jamais une seule de leurs paroles, et ne disent et ne fassent jamais rien qui puisse les amoindrir aux yeux de leurs enfants.

(1) Reproduit de l'ouvrage intitulé : "Aux jeunes gens du XXe siècle". D. G.



XXXII

Traditions à conserver

Le jour de l'an était autrefois plein de charmes pour nos familles. C'était le jour de la bénédiction paternelle, des étrennes, des souhaits et des réconciliations. Chaque paroisse de notre cher Canada offrait alors le spectacle d'une grande famille de frères et de soeurs.

Le grand-père, parvenu aux dernières limites de la vieillesse, était au comble de la joie ce jour-là, et croyait n'avoir plus ses quatre-vingts ans accomplis, en bénissant sa troisième ou sa quatrième génération. Il ouvrait, à tous ses enfants, la vieille bourse qui lui avait été donnée le jour de son mariage, et les pièces blanches qui en sortaient lui étaient remboursées en remerciements et en souhaits. La grand'mère avait préparé à l'avance les gâteaux qu'elle était si heureuse de distribuer au groupe des petits-fils qui l'entouraient et lui souhaitaient naïvement de ne jamais mourir.

Dans la plupart des familles, la première action des enfants était d'aller s'agenouiller devant leur père, et de lui demander sa bénédiction. Connaissant le caractère de chacun de ses enfants, leurs défauts et leurs qualités, il adressait à chacun un mot approprié, souhaitant à tous de grandir en âge et en sagesse, et priant Dieu de les combler de ses bénédictions. Cette bénédiction paternelle rendait les enfants plus dociles, et facilitait la tâche des parents.

La mère n'était pas oubliée. La bénédiction du père une fois reçue, les enfants l'embrassaient affectueusement, lui disaient combien ils l'aimaient, écoutaient ses remarques ; puis, les étrennes, preuve de l'oubli du passé, étaient distribuées.

Pourquoi n'en est-il plus ainsi et, dans un grand nombre de familles, les pères laissent-ils passer le jour de l'an sans bénir leurs enfants ? Pourquoi les pères de famille d'une paroisse n'iraient-ils pas, après la messe du jour de l'an, souhaiter la bonne année à leur curé, et lui demander sa bénédiction pour les enfants qui n'ont pu venir à l'église ? Pourquoi ce jour-là menace-t-il de devenir aussi monotone que tous les autres jours de l'année ; le laissons-nous passer sans un cordial serrement de mains, qui signifie que la mauvaise humeur a cessé, que les griefs sont oubliés, et que les malentendus sont dissipés ? Quel intérêt des paroissiens ont-ils à se bouder ? Quel en est le résultat inévitable ? La douceur des mœurs diminue ; on devient insensible au bonheur ou au malheur des autres paroissiens ; et la paroisse cesse d'être une véritable communauté de chrétiens.

Rétabliions donc le jour de l'an du bon vieux temps, avec ses pleuses et touchantes traditions, se rappelant toutefois que certaines marques d'affection ne sont légitimes et conformes au savoir-vivre qu'entre frères et soeurs.

Saluer les personnes qu'on rencontre est non seulement un acte de politesse, mais un acte religieux et fraternel. Nos ancêtres saluaient même les étrangers, aussi bien que les parents et les amis. Aussi j'ai vu souvent des personnes d'un autre pays admirer le salut amical qu'on leur adressait. Dans ces temps encore peu éloignés, la pensée que l'homme est créé à l'image de Dieu, et que son ange gardien l'accompagne partout, poussait à saluer respectueusement tous ceux que l'on rencontrait.

Ce touchant usage s'est conservé dans quelques rares paroisses ; mais, en général, il est disparu presque partout, et

c'est à peine si les connaissances font un geste de la main. Notre société contemporaine tend à remplacer ce respectueux salut d'autrefois par une salutation banale, aussi froide, aussi peu religieuse que celle de l'acteur.

Nous avons, presque tous, quelque chose à réformer sur ce point.

Les parents doivent habituer leurs enfants à ne jamais leur adresser la parole que la colfure à la main, puisqu'ils tiennent la place de Dieu auprès d'eux.

Depuis quelques années certains parents ont imaginé de se faire tutoyer par leurs enfants. Cette innovation si peu naturelle, le bon sens de notre peuple l'empêchera toujours, je l'espère, de se généraliser. On ne saurait mieux montrer son caractère répréhensible, qu'en faisant le passage suivant du "Catéchisme philosophique".

"Dès que les enfants commencent à concevoir, il est du devoir des parents de leur faire bien connaître l'obligation de respecter les auteurs de leurs jours, et de les former à la pratique de cette loi. Des pères et des mères qui apprennent à leurs enfants à les tutoyer, ne manquent-ils pas à ce devoir ? Est-ce possible que le respect soit profondément gravé dans le coeur, quand la langue est formée à la familiarité ? Cet usage, inconnu à nos ancêtres, a précédé de quelques années cette horrible époque où l'on tutoyait les magistrats ; et l'on se souvient encore des heureux résultats de cette belle égalité. Les premières mères qui s'avisèrent de se faire tutoyer, furent des disciples de Jean-Jacques Rousseau, qui crurent se distinguer par cette singularité. Leur exemple fut suivi par d'autres qui ne voulaient qu'être aimées de leurs enfants, sans penser qu'elles devaient rendre compte à Dieu de l'usage de l'autorité dont il les avait investies. Elles ne voyaient pas que cette familiarité, au lieu d'établir l'amitié et la confiance, conduisait à l'indépendance et au mépris. Des pères plus complaisants que sages se prêtèrent

à cette innovation. On en voit aujourd'hui les conséquences : l'autorité paternelle est à peu près nulle."

L'auteur confirme ce qu'il vient de dire par un exemple qui prouve que les enfants eux-mêmes sentent très bien ce qu'un tel langage a de déplacé.

" Un enfant de cinq à six ans, fils d'une dame de qualité, avait peine à concilier dans sa tête que, tandis que tout ce qui environnait sa mère lui parlait respectueusement par vous, la dame exigeait que lui seul, par exception, la tutoyât familièrement. Un jour qu'elle avait congédié une femme de chambre, en lui disant : apprends que je puis me passer de toi ; celle-ci, piquée, lui ayant répondu : et moi aussi je saurai me passer de toi ; l'enfant, témoin de la scène, sentit si bien l'impertinence de ce toi, qu'il le releva. Oui, vraiment, dit la dame, l'impertinente se croyait mon égale.—Maman, dit l'enfant, je ne veux pas être un insolent : je ne dirai plus toi, je dirai vous.—Point du tout, monsieur, il faut continuer de me dire toi, qui est mieux que vous.—Mais, maman, tu as donc tort d'être fâchée contre Adèle, parce qu'elle t'a dit toi, si toi est mieux dit que vous.—Ne voilà-t-il pas un beau docteur, reprit la dame ? Il en saura bientôt plus que Jean-Jacques."

Mère insensée ! Ne comprenez-vous pas que ce petit enfant a raison, et que n'écouter que l'instinct de la nature, il sent que tutoyer ses parents, est un manque de respect ? D'ailleurs, l'origine seule de cette innovation suffit pour en dégoûter, puisqu'elle a pour père Jean-Jacques Rousseau.

Tenons-nous-en sur ce point délicat aux traditions de nos pères.

Point de vertu qui fut plus en honneur chez les anciens patriarches, que l'hospitalité ! Abraham eut le bonheur, comme récompense de cette vertu, de recevoir des anges, de leur laver les pieds, et de leur donner à manger. Loth, assis sur la place publique de Sodome, y voyant arriver deux anges,

sous la figure de voyageurs, va aussitôt à leur rencontre, se prosterne pour leur témoigner son respect, et les conjure de venir loger chez lui. On sait aussi que les deux apôtres, avec lesquels Jésus-Christ fit route jusqu'à Emmaüs, pressèrent vivement celui qu'ils regardaient comme un voyageur, de passer la nuit avec eux.

C'est surtout depuis que le Sauveur est venu sur la terre, par amour pour les hommes, que l'hospitalité est devenue comme un besoin du coeur humain. C'était Jésus-Christ que les chrétiens logeaient chez eux, lorsqu'ils donnaient l'hospitalité, se rappelant la parole de la sainte Ecriture : " J'étais voyageur, étranger, et vous m'avez logé. " (1)

Nos premiers missionnaires s'étaient appliqués à faire de nos ancêtres le peuple le plus hospitalier. Les anciens habitants de nos campagnes se rappellent encore le cordial accueil que l'on faisait au passant. Il était traité comme un membre de la famille, qui faisait cercle autour de lui pendant qu'il racontait ses voyages, ses aventures, les nouvelles vraies ou fausses, qu'il avait recueillies sur la route. C'était une intéressante veillée à laquelle toute la famille prenait part.

La vertu d'hospitalité n'est plus en honneur comme autrefois. Il arrive même que le pèlerin ou le mendiant est obligé de frapper à plusieurs portes, avant d'être accueilli.

Ce fait prouve qu'on ne se préoccupe plus guère de la parole de Jésus-Christ qui regarde l'hospitalité envers l'un des siens, comme exercée envers lui-même.

Je ne prétends pas qu'on doive héberger gratuitement les voyageurs et les colporteurs capables de payer leur pension, offrir l'hospitalité à tous les passants ; mais ne la refusons jamais à ceux qui la demandent par charité, pour l'amour de Dieu.

La croix, depuis que le divin Crucifié y a été cloué, est devenue un objet de profonde vénération. Les rois l'ont

(1) S. Matt., XXV, 48.

portée sur leurs couronnes, les guerriers sur leurs bannières ; elle couronne les tours et les clochers de nos églises ; elle orne les ornements sacerdotaux ; les femmes chrétiennes l'ont portée comme leur plus belle parure, et, dans les régions catholiques, elle est dressée, de distance en distance, sur le bord du chemin public, rappelant aux passants le souvenir de Celui qui a tant aimé les hommes.

Cette tradition, grâce à Dieu, est encore en honneur dans la province, bien que parfois, ces croix érigées sur les chemins publics, soient dans un état lamentable, manquent d'un grillage protecteur, et pèchent contre les règles du goût. Un mot du curé, en passant, aux paroissiens intéressés, suffit pour prévenir ces négligences et remédier au mal.

La croix traditionnelle que chaque arrondissement doit tenir à posséder, et dont la vue est un enseignement et un exemple, ne manquez jamais de la saluer en passant, et de lui dire : " Ave, crux, spes unica ! " Salut, ô croix, notre unique espérance ! " (1)

Autrefois presque toutes les femmes portaient, sur la poitrine, un petit crucifix. Il était leur soutien au milieu des tribulations qui les assiègent généralement. Un regard sur leur crucifix les consolait, ou du moins, les aidait à porter chrétiennement leurs croix. Cet usage est presque entièrement disparu.

Les personnes du sexe préfèrent maintenant des épinglettes ou des bijoux quelconques. La plupart ont renoncé à porter l'image du Sauveur, par vanité, par respect humain, pour suivre la mode, ou crainte de se singulariser, de passer pour bigotes et rétrogrades, que la vue du crucifix qui brille sur leur poitrine ne fasse naître des remords importuns.

Quoiqu'il en soit des motifs qui ont fait disparaître cet usage, et sans avoir l'intention de le ressusciter, il est certain

(1) Quiconque fait un acte extérieur de révérence en passant près d'une église ou chapelle où le S. Sacrement est conservé, peut gagner une indulgence de 100 jours applicable aux âmes du purgatoire. S. C. des indulgences, 3 juillet 1906. D. G.

que les chrétiennes de ce temps-là valaient bien celles d'aujourd'hui. Elles savaient que la pudeur, la modestie, la simplicité dans la toilette sont les plus belles parures d'une femme. Elles ne s'illusionnaient pas sur leur fragilité et sur les dangers du monde. C'est pourquoi, désireuses de se protéger et de se faire respecter, elles portaient leur petit crucifix, qui leur servait de bouclier. Si les vierges folles eussent été aussi prudentes, elles auraient échappé au plus grand des malheurs.

Notre peuple est surtout resté aumônier. Le montant annuel des collectes, des quêtes publiques et privées qui ont lieu le démontre. La plupart des paroisses font vivre leurs pauvres, organisent, de temps à autre, une tournée que le curé recommande en chaire. Les paroissiens, de même, s'entraident, si l'un d'eux est éprouvé par un accident quelconque. De cette façon, personne ne manque du nécessaire. Tant que nous saurons faire aux pauvres une part des biens que Dieu nous donne, il bénira nos familles et notre pays. Soyons heureux qu'il y ait des pauvres parmi nous, nous suppliant de leur servir de Providence. Cette vue fait penser à la reconnaissance que nous devons à Dieu de pouvoir donner plutôt que de tendre la main, enseigne à être miséricordieux, détache des biens temporels et nous fournit l'occasion de racheter nos péchés.

Il en est qui refusent de donner, sous le prétexte que le pauvre peut abuser de leurs aumônes. Ils devraient cependant savoir que l'aumône faite pour l'amour de Dieu, a son mérite, indépendamment de l'usage qui en est fait, selon cette parole de l'Écclésiastique : " Renfermez votre aumône dans le sein du pauvre, et elle priera pour vous, afin de vous délivrer de tout mal. " (1) C'est donc l'aumône seule qui est méritoire aux yeux de Dieu, et qui prie pour celui qui la donne.

(1) Ecclé., VIII, 15.

L'aumône doit, sans doute, être faite à bon escent, mais il ne faut pas juger témérairement le pauvre qui tend la main, ni le rebuter sans raisons graves, puisque Jésus-Christ ordonne de "donner à quiconque demande". Il arrive sans doute qu'un père de famille gaspille les aumônes qu'il a reçues : mais il faut tout de même avoir compassion de la misère de la mère et des enfants, qui ne sont pas responsables de sa conduite. En pareil cas, on peut se servir d'un Intermédiaire de confiance, qui veille sur la famille, et l'assiste au fur et à mesure, avec l'argent ou les provisions qu'on lui a confiés. Seuls les petits mendicants doivent être impitoyablement découragés, car c'est la vole qui les mène au vice et en fait des fainéants.

Sans prétendre ériger cette suggestion en principe, chaque paroisse, je le crois, pourrait soutenir ses pauvres. Ce serait peut-être la fin des abus commis par ceux qui spéculent sur la charité publique, en parcourant nos campagnes avec des billets portant des signatures contrefaites, ou loués par de misérables fainéants. Chaque paroisse connaît bien ses pauvres, et, de cette façon, les aumônes iraient toujours à bonne enseigne. En suggérant cela, je n'ai pas l'intention de recommander aux conseils municipaux une taxe pour les pauvres, parce que cette manière de faire l'aumône est très opposée à l'esprit du christianisme ; je ne prétends pas non plus restreindre la liberté de ceux qui aiment à donner indifféremment à tous les malheureux qui sollicitent leur assistance. Ma seule intention est d'obvier aux abus, et de subvenir d'une manière plus efficace aux besoins des vrais et bons pauvres, en réservant toutes les aumônes de leur paroisse à leur profit.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Lettre à Sa Grandeur Mgr Bégin.	5
Réponse de Sa Grandeur Mgr Bégin.	6
L'abbé Alexis Mailloux, 1801-1877.	9
Aux Pères et au. Mères.	14

I.—Le baptême 23

Le premier devoir des parents est de faire baptiser immédiatement leurs enfants.—Prescriptions du Rituel sur ce point.—Toute personne doit savoir baptiser.—Un enfant en danger de mort doit être ondoyé.—Les pères et les mères ne peuvent ondoyer leurs enfants que s'il n'y a personne capable de le faire.—On doit renseigner le curé sur la manière dont l'enfant a été ondoyé.—Cas dans lesquels l'enfant doit être rebaptisé sous condition.—Si l'enfant a été ondoyé, il doit être présenté à l'église pour que le prêtre puisse suppléer les cérémonies omises dans le baptême privé.—Conditions requises pour la validité du baptême.—Il convient que le père soit présent au baptême de son enfant.

	Pages
II.—Les noms de baptême.	25
<p>Manie de certains parents sur ce point.—Son origine. —Principes qui doivent guider le choix des noms de baptême.—Prescriptions du Rituel.—Ce que disent S. Charles Borromée et Guillois sur ce sujet.—Le choix de noms profanes est un manque de charité à l'égard des enfants.—Laisser cet engouement à ceux qui ont peu de foi.—Dans le doute, consultez le prêtre qui baptise.—Les besoins spirituels de l'en- fant exigent qu'il ait un protecteur dans le ciel.</p>	
III.—Le choix des parrains et des marraines.	29
<p>Son importance.—Ce que sont les parrains et mar- raines.—Ne choisir que de bons chrétiens.—Obliga- tions des parrains et marraines.—Choisir des per- sonnes inaptes à remplir leurs obligations, c'est tromper l'Eglise et trahir les enfants.—Les curés doivent refuser les parrains et marraines qui n'ont pas les qualités requises.—Règles de modestie pres- crites aux parrains et marraines, ainsi que pour l'en- fant présenté au baptême.</p>	
IV.—L'anniversaire du baptême.	31
<p>Faire de cet anniversaire une fête religieuse et fami- liale.—Cette pratique fait plaisir aux enfants, les encourage, leur rappelle que le jour du baptême est un beau et heureux jour, et les habitue à le fêter chaque année.—Trait propre à faire estimer la grâce du baptême.</p>	
V.—Les promesses du baptême.	33
<p>Le renoncement promis au baptême est le plus grand de tous les vœux.—Il oblige à croire les vérités que</p>	

Pages

- l'Eglise enseigne et à observer ses lois.—Ces lois se résument à aimer Dieu et le prochain pour l'amour de Dieu.—Revêtus de Jésus-Christ par le baptême, nous devons lui ressembler.—Comme enfants de l'Eglise, nous avons acquis le droit de participer à toutes ses faveurs spirituelles.—L'Eglise nous fait connaître ses volontés par ses commandements et par l'enseignement de ses pasteurs.—Ce qu'on a exigé de nous avant le baptême.—Ce renoncement est une promesse de rester en dehors du parti de Satan, un contrat avec Dieu.—Réflexions de S. Ambroise sur les promesses du baptême.—Tout chrétien qui pêche mortellement est en quelque sorte un parjure.—Ce que l'on entend par pompes de Satan.—Les maximes du monde.—Les maximes de l'Évangile.—Ce que sont les vanités du monde.—Les oeuvres de Satan.—Trait.
- VI.—Les parents doivent prier pour leurs enfants. 39
- Prier pour les enfants à l'âge où ils en sont incapables.—Ce que valut à S. Thérèse sa consécration à la S. Vierge.—Pratique des mères pieuses après leur maladie.—Pour que les enfants deviennent pieux, il leur faut, ainsi qu'aux parents, l'aide du ciel.—Sans le secours de Dieu les parents ne peuvent rien.—Ils doivent prier sans cesse pour leur famille.—Prière d'une mère pour ses enfants.
- VII.—Obligation de faire prier les enfants. 43
- Habituer les enfants à bien prier.—Beaucoup de parents négligent cette obligation.—Prétextes pour excuser leur négligence.—Manières différentes de faire prier les enfants.—Les enfants prient bien si leurs mères savent prier.—Prière d'un petit enfant.—Trait.

- Pages**
- VIII.—La connaissance des inclinations des enfants. 49
- Le bien et le mal, en contact dans la nature humaine, rendant difficile la tâche de former les enfants.—Signification de la parabole de la semence.—Pour bien former les enfants il faut imiter les femmes qui jardinent.—Commencer par démêler ce qu'il y a de bon et de mauvais dans l'âme des enfants.—Ne pas attendre pour cela que les enfants aient grandi.—Commencer ce travail lorsqu'un enfant dit tout haut ce qu'il est et ce qu'il pense.—Ne pas se prononcer trop vite sur les inclinations des enfants.—Laisser les enfants jouer et courir à certaines heures sous vos yeux.—La connaissance de soi-même met vite sur la piste des inclinations des enfants.—Les enfants héritent généralement des penchants de leurs parents.—Trait.
- IX.—La manifestation des caractères. 55
- Comment connaître les caractères.—Signes des caractères opiniâtres et colères.—Hardis et effrontés.—Cachés et dissimulés.—Mauvais.—Gais et légers.—Francs et ouverts.—Sombres et mélancoliques.—Bons et dociles.—Doux et bienveillants.
- X.—Observations sur l'éducation des enfants. 59
- Ne désespérer jamais malgré l'insuccès apparent des efforts pour corriger les enfants.—Ne jamais les corriger lorsqu'ils sont en colère.—Les frapper rarement.—Trait.—Les punir invariablement lorsqu'on l'a promis.—Rien ne gâte tant les enfants que les menacer sans sanctions.—Le père et la mère doivent s'entendre sur la ligne de conduite à suivre envers leurs enfants.—La femme doit se souvenir que le

Pages

père est le chef de la famille.—Les parents doivent donner à leurs enfants l'exemple de l'union.—Cause principale de l'union ou de la désunion entre les enfants d'une même famille.—Prendre garde de fausser leur conscience.—Ne pas manifester plus d'affection pour un enfant que pour un autre.—Les mères surtout doivent se défier de cette prédilection.—Se préoccuper spécialement des enfants imparfaits et vicieux.—Ne jamais punir un enfant sans lui en donner la raison.—S'il se repent, lui pardonner une première et une seconde fois.—S'il retombe une troisième fois, il faut sévir immédiatement pour l'empêcher de contracter des habitudes qui deviendront indéracinables.—Trait.—Manière de faire comprendre aux enfants que leur bonne conduite est de la plus haute importance.—Tenir les enfants constamment occupés.—Il est important que l'aîné des enfants soit bien formé.—Trait.—Les parents doivent suivre et observer leurs enfants.—Remercier ceux qui les renseignent sur la conduite de leurs enfants.—Savoir faire plaisir et récompenser les enfants en temps et lieu.

XI.—La correction des défauts des enfants. 77

Les vices se corrigent par les vertus contraires.—
Les enfants sont comme une terre en bois debout.—
Difficultés que présente leur formation.—Faire ce que l'on peut et compter sur Dieu pour le succès.—
Manière d'agir avec les enfants irascibles, orgueilleux, opiniâtres et entêtés, désobéissants, prompts et emportés, pusillanimes et craintifs, hypocrites et dissimulés, durs et sans compassion, vindicatifs et rancuniers, légers et inconstants, doux, sensibles et

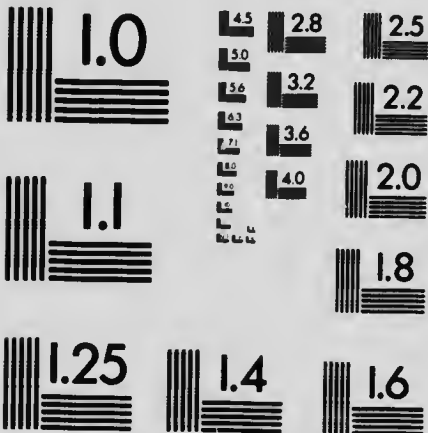
- généreux.—Habituier les enfants à tout rapporter à Dieu.
- XII.—Inspirer aux enfants la crainte de Dieu. 105
- Rien n'est plus recommandé par la S. Ecriture que la crainte de Dieu.—La formation des enfants à la crainte de Dieu est le principal devoir des parents.—Craindre Dieu, c'est avoir une haute idée de sa puissance, de sa sainteté, de sa justice et de sa présence.—Considérations sur la puissance, la sainteté, la justice, la présence de Dieu.—Les avis de Tobie à son fils.
- XIII.—Instruire les enfants des rudiments de la foi. . . 113
- C'est une obligation rigoureuse pour les parents.—Ces rudiments sont : l'existence d'un seul Dieu—trois personnes distinctes et égales en Dieu—la Foi, l'Espérance et la Charité.—Les enfants âgés de sept ans sont tenus d'observer les lois de l'Eglise.—Devoir des parents de veiller à l'accomplissement de ces obligations.
- XIV.—Surveillance des enfants à l'église. 117
- Les enfants se tiennent mal à l'église faute de surveillance.—Cette habitude contractée dans l'enfance explique la mauvaise tenue des grandes personnes.—Les parents sont responsables de la tenue de leurs enfants à l'église.—Ils doivent les placer sous leurs yeux, si possible ou les confier à quelqu'un.—Recommandations des Conciles de Lyon, de Trente et du Pape Pie V sur le respect dû aux églises.—Ordonnances de nos évêques sur le même sujet.—Résumé des règles à faire observer aux enfants lorsqu'ils vont à l'église.

- Pages**
- XV.—La confession des enfants. 123**
- Commandement de l'Eglise touchant la confession.—
Les parents doivent envoyer leurs enfants à confession
chaque fois que le curé les convoque.—Leur expli-
quer pourquoi Dieu a institué la confession.—Les
aider à faire leur examen de conscience et à s'exciter
à la contrition.—Leur recommander de se bien con-
fesser et surtout d'être sincères.—Exemple démon-
trant les lamentables conséquences du manque de sin-
cérité.—Remarques à faire aux enfants au retour de
l'église.
- XVI.—Faire apprendre le catéchisme aux enfants. . . . 127**
- Les parents sont tenus de faire apprendre le caté-
chisme à leurs enfants dès qu'ils sont capables de
comprendre.—Le curé ne peut se charger de cette
tâche.—L'explication du catéchisme est l'affaire du
curé.—Les enfants doivent savoir la lettre du caté-
chisme à dix ans au moins.—Calcul démontrant que
la chose est facile.—Il appartient aux curés seuls de
juger si les enfants peuvent être admis à la Première
communion.—L'ignorance de la lettre du catéchisme
est due à la négligence des parents.—Les parents
sont généralement responsables du retard de la Pre-
mière communion de leurs enfants.—Conséquences
d'une Première communion faite en son temps ou
retardée après l'âge fixé.
- XVII.—Préparation à la Première communion. 131**
- La Première communion est l'un des actes les plus
importants de la vie.—Trait.—Elle n'est pas l'affaire
des curés seuls.—La préparation nécessaire ne con-
siste pas seulement à savoir le catéchisme mais à



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

bien prier.—Les parents doivent préparer leurs enfants du moment qu'ils sont admis comme préparants.—La mère surtout doit se préoccuper de la Première communion de ses enfants.—Toutes les familles devraient être représentées à la messe de la Première communion.—Ce que l'on doit demander pour les enfants pendant la messe.—Veiller à ce que les enfants ne se dissipent pas pendant la journée de la Première communion.—Enregistrer la date de la Première communion d'un enfant, la lui rappeler à chaque anniversaire et l'habituer à la communion fréquente.

XVIII.—Influence de l'exemple sur les enfants. 135

L'enfant, en venant au monde, est dans la position d'un voyageur incapable de faire un pas sans un guide.—Il suivra le chemin du ciel ou de l'enfer selon la direction qu'il recevra.—Ce qu'un enfant dirait à son père et à sa mère, s'il pouvait parler après avoir été baptisé.—Ce que dirait également l'âme si elle était un moment dégagée de son enveloppe de chair.—Il y a deux manières d'instruire.—L'exemple des parents est la meilleure prédication.—La coutume et l'exemple servent de règle à la plupart des hommes.—Tout porte les enfants à se modeler sur leurs parents.—Les parents doivent réformer tout ce qui peut mal édifier leurs enfants, donner le bon exemple en tout.—Les recommandations sont inutiles si les parents ne donnent pas l'exemple.

XIX.—Les parents en présence des enfants. 145

Les parents doivent être en tout les modèles de leurs enfants.—Tenir un langage chrétien.—Rappeler que

Pages

Dieu dirige tout.—Ne pas trop estimer les biens temporels.—Citer l'avertissement de S. Paul.—Eviter jurements, imprécations et toute parole déshonnête.—Ordonnance de Mgr de S. Vallier sur ce dernier point.—Les parents en entrant dans l'état du mariage en ont assumé les obligations.—Comment certains parents faussent leur conscience.

XX.—Veiller sur l'innocence des enfants. 153

Veiller sur l'innocence des enfants au moins aussi soigneusement que sur les biens temporels.—Le malheur d'avoir perdu l'innocence baptismale.—Recommandations des parents aux enfants ne suffisent pas pour écarter tout danger.—Comment les parents manquent au devoir de la surveillance.—Tout sacrifier pour protéger l'innocence des enfants.

XXI.—Eloigner les enfants des occasions. 159

Pourquoi on doit éviter plus soigneusement la contagion spirituelle que la contagion corporelle.—Certaines maladies corporelles, une fois guéries, sont un antidote, tandis que le contraire a lieu pour les maladies spirituelles.—Paroles de la S. Ecriture sur le danger des occasions.—Enseignement des Saints.—Chutes démontrant la témérité de s'exposer au danger.—Le vent qui a déraciné les chênes renversera sûrement les arbrisseaux.—Seule la grâce de Dieu peut empêcher de tomber celui qui est dans l'occasion de péché.—Réponse du démon à un prêtre exorcisant un possédé.—La cause des habitudes criminelles.—Contradiction des parents sur ce point.—Le premier et le principal devoir des parents est d'éloigner leurs enfants des occasions de péché.

XXII.—Les soirées de danses. 165

Si l'on réfléchissait on aurait bientôt donné le coup de grâce à ces assemblées dangereuses.—Les danses sont l'aliment des maladies qui affligent la nature humaine.—Ce qu'en dit le Catéchisme du Concile de Trente.—Mgr de S. Vallier.—Le Catéchisme philosophique.—S. Jérôme.—Benoît XIV.—Pétrarque.—Un seigneur de la cour de Louis XIV.—Madame de Genlis.—L'abbé Vermot.—S. Charles Borromée.—Cantique sur la danse.

XXIII.—Les veillées et les amusements dangereux. . . . 173

Les veillées et les jeux entre personnes de sexe différent ne sont pas moins dangereux que les danses.—Ce qu'en dit l'abbé Vermot.—S. Jérôme.—L'abbé Guillois.—Les inconvénients des sorties du soir.—Naïveté des personnes qui les permettent.—Folie de ceux qui les justifient en disant qu'il faut que jeunesse se passe.—Ce que dit S. Alphonse des sorties du soir.—Rarement permettre les veillées en dehors de la maison paternelle.—Précautions que doivent prendre les parents dont les enfants vont veiller seuls.—Faire l'impossible pour mettre fin à ces sorties du soir.—Si les parents ne peuvent s'entendre pour mettre fin à ce mal, ils devraient s'entendre pour exercer une surveillance rigoureuse.

XXIV.—Le danger des fréquentations. 179

C'est souvent à l'époque des fréquentations que la surveillance des parents se relâche.—Conséquences de ce relâchement.—Les premiers coupables sont les parents.—Banal prétexte allégué pour décliner toute responsabilité.—Ne jamais prolonger le temps des

fréquentations.—Elles ne servent guère à se mieux connaître.—Elles n'ont pas leur raison d'être si les jeunes gens se connaissent déjà.—Ce que dit S. Alphonse de ceux qui courtisent les jeunes filles pour passer le temps.—Ne laissez jamais votre fille seule avec celui qui la courtise, à la maison ou ailleurs.—Les entrevues doivent toujours avoir lieu en présence des parents.—Marques d'amitié rarement exemptes de dangers.—Se laisser courtiser par quelqu'un qu'on n'a pas l'intention de marier est un manque de loyauté.—Les parents ne doivent pas tolérer de rendez-vous dans leur maison.—Ils ont le droit de conseiller leurs enfants mais non d'imposer leur volonté.—Ne pas pousser les enfants à des mariages d'intérêt.—La meilleure politique est de marier les jeunes gens aussitôt que possible.—Date du mariage choisie de concert avec les futurs époux.—Ce que dit S. Alphonse des entrevues qui ont lieu lorsque la date du mariage est fixée.

XXV.—Les empêchements de mariage. 187

Beaucoup ont des idées inexactes en cette matière.—Les empêchements de mariage démontrent la sagesse de l'Eglise.—Ce qu'on entend par dispense.—Raison de la componende exigée.—Emploi du revenu des componendes.—Raisons canoniques exigées pour une dispense de parenté ou d'affinité.—Les principaux faits qui peuvent être allégués à l'appui de ce genre de dispense.—S'il y a plusieurs empêchements ils doivent tous être mentionnés.—Obligation grave de révéler les empêchements de mariage.—Les principaux empêchements dirimants.—Les empêchements prohibitifs rendent le mariage illicite.—La parenté

naturelle.—La souche de la parenté.—La ligne.—
Le degré.—La ligne directe.—La ligne collatérale.—
Egale.—Inégale.—Arbre généalogique.—Règles pour
distinguer les degrés de parenté.—La parenté double.
—La parenté en ligne directe est un empêchement
dirimant.—La parenté en ligne collatérale est un
empêchement dirimant jusqu'au quatrième degré
inclusivement.—La parenté spirituelle.—L'empêche-
ment de crime.—Le rapt.—La clandestinité.—L'hon-
nêteté publique.—Le lien du mariage.—La disparité
de culte.—Les mariages mixtes.

XXVI.— Le jour d'un mariage. 195

Contraste entre une ordination et un cortège nuptial.
—Pourquoi cette différence entre deux cérémonies
religieuses.—L'exhortation du prêtre aux époux avant
le mariage.—La cérémonie du mariage.—L'exhorta-
tion aux époux après le mariage.—Bonté de l'Eglise à
l'égard de ses enfants.—Bénédiction des époux après
le Pater.—Dernière bénédiction des époux après le
" *Benedicamus Domino* ".—Ce que doit être le carac-
tère des noces.—N'inviter aux noces que des per-
sonnes sages et chrétiennes.—Prescription du Concile
de Trente au sujet des noces.—Ce que dit Bergier
sur le même point.—Ce que doit être le festin des
noces.—Heureux ceux qui suivent les recomman-
dations de l'Eglise.

XXVII.—Les serviteurs et les servantes. 209

Les parents forcés de placer leurs enfants en service
doivent être très prudents.—Ne jamais les placer
dans une famille sans consulter le curé de la
paroisse.—Rapport de l'ancien gouverneur de la pri-

son de Montréal.—Les parents doivent veiller sur leurs enfants placés même dans des familles chrétiennes.—Les faire sortir de toute famille où leur innocence est exposée.—Les parents et le salaire de leurs enfants.—Moyen d'habituer les enfants à l'économie.—Dangers que courent les jeunes gens qui vont travailler dans les chantiers.—Conséquences de ce genre de vie.—Il vaut mieux les engager dans de bonnes familles.—Vie paisible et stable du cultivateur.—Ceux qui sont obligés d'avoir des serviteurs ne sauraient être trop prudents dans leur choix.—Les qualités morales sont la première condition d'un bon serviteur.—Devoirs des maîtres à l'égard de leurs serviteurs.—Devoirs des serviteurs à l'égard de leurs maîtres.—Les maîtres ont à l'égard de leurs serviteurs les mêmes responsabilités qu'à l'égard de leurs enfants.—Ils doivent les payer fidèlement.—Ne pas compromettre leur réputation.—Leur donner le bon exemple et prendre garde de les scandaliser.

XXVIII.—Le luxe et les parures des femmes. 219

Le luxe est contraire à nos intérêts spirituels et temporels.—Prophétie d'Isaïe aux chefs du peuple de Dieu.—Ce que disent du luxe des femmes les apôtres S. Pierre et S. Paul, S. Basile, Tertullien, S. Paulin, S. Jean Chrysostôme, S. Augustin, le Concile de Trente, S. Charles Borromée, Fénelon, le R. P. Berthier, S. Thérèse, Bergier, Charles de Sainte-Foi, Mgr de Saint-Vallier, second évêque de Québec, et le Pape Pie VII.

XXIX.—Le respect dû au prêtre. 231

Ce que disent de la sublimité du sacerdoce S. Ignace, S. Ephrem, S. Jean Chrysostôme, Cassien, le Pape

Innocent III, S. Denis, la S. Ecriture, S. Paul, S. Augustin.—Le pouvoir de pardonner les péchés démontre la grandeur du prêtre.—Paroles du cardinal Hugues.—Réflexion de S. Augustin.—Comparaison de S. Alphonse.—Traits tirés de l'histoire ecclésiastique et des Vies des Saints.—Sentiment d'O'Connell sur ce sujet.—Où en sommes-nous dans notre pays sur le respect dû au prêtre ?—La soumission et l'obéissance lui sont pourtant encore dûs.—Ce que dit le mandement du dernier Jubilé.—Endiguer les courants qui menacent notre avenir national et religieux.—Maintien de l'harmonie entre le clergé et le peuple.

XXX.—L'autorité des pasteurs. 239

L'autorité est la base sur laquelle repose l'Eglise catholique.—L'autorité est une chaîne dont le premier anneau est au ciel et le dernier entre les mains des fidèles.—Résister à l'autorité c'est résister à Dieu.—L'autorité supérieure est la source des autorités subordonnées qu'elle a le droit de juger.—L'autorité supérieure est tenue de protéger les autorités inférieures.—L'autorité religieuse, dans l'Eglise, est une seule et même autorité.—Cette doctrine est fondée sur la conduite de Jésus-Christ, qui a constamment fait la volonté de son Père.—Conséquences pratiques de ces principes qui doivent être la règle de notre conduite.—L'anarchie du protestantisme est la conséquence de la rupture avec l'autorité légitime.—Rester unis à nos chefs spirituels.

XXXI.—Le curé et les paroissiens. 245

Mission, droit et pouvoir d'un curé.—Ce qu'est une paroisse.—Tout rappelle à une paroisse qu'elle est

une famille.—Devoirs et obligations d'un curé.—
 Les paroissiens sont plus heureux que leur curé, et
 les enfants plus heureux que leurs parents.—Langage
 que pourrait tenir un curé en prenant possession
 d'une paroisse.—Souffrances morales d'un curé.—
 Les parents chrétiens doivent lui aider à porter sa
 croix et le seconder en tout.—Règles qui doivent
 guider la conduite des paroissiens à l'égard de leur
 curé.—Le curé est dans sa paroisse pour la ruine
 ou le salut des âmes.—Ses mains sont pleines de
 bénédictions pour ses paroissiens.—Le portrait du
 curé au milieu de ses paroissiens.

XXXII.—Traditions à conserver. 257

Le jour de l'an de l'ancien temps.—Restaurer ses
 touchantes traditions.—Conserver l'usage de saluer
 ceux qu'on rencontre.—Les parents ne doivent pas
 se laisser tutoyer par leurs enfants.—Origine de cette
 innovation.—Trait.—La vertu d'hospitalité n'est plus
 en honneur comme autrefois.—La croix doit être un
 objet de vénération.—Notre peuple est resté aumô-
 nier.—Motifs et manières de faire l'aumône.

